This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Revue du Lyonnais

Léonard Boitel, Aimé Vingtrinier

Digitized by Google

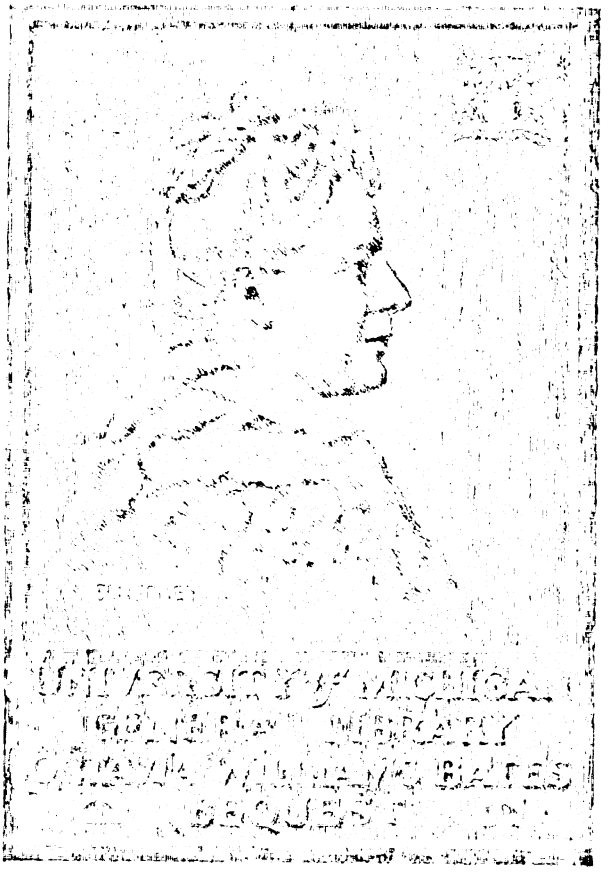

Digitized by Google

DC
801
.L76
R1
Ser. 5
v. 7

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU
LYONNAIS

Recueil historique et littéraire

TOME VII

CINQUIÈME SÉRIE

LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
3, Rue Stella, 3

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

Bates
Nijhoff
7-13-26
13492

LES MAITRES PARTICULIERS

DE LA

Monnaie de Lyon

CHAQUE monnaie était placée autrefois sous la direction effective d'un entrepreneur, qui portait le titre de maître particulier de la monnaie. C'était celui qui s'était rendu adjudicataire des travaux de la monnaie, ou celui qui, quand la monnaie avait été mise en régie, avait été préposé par le Roi pour en conduire l'exploitation. Boizard a défini très nettement, dans son *Traité des monoyes*, les fonctions de cet entrepreneur.

Le maître particulier a, dans plus d'un cas, surtout au XVIe siècle, marqué à son différent ou à ses initiales les monnaies frappées sous sa responsabilité.

Il n'existe pas de table des maîtres particuliers des monnaies. On ne les connaît guère que par les publications de

Digitized by Google

de Saulcy, mais ce savant n'a donné les noms que de dix-huit maîtres de la monnaie de Lyon.

Nous avons relevé les noms des maîtres de notre monnaie dans les documents originaux que nous avons consultés aux archives nationales, aux archives du département du Rhône et de la ville de Lyon et à la bibliothèque de la monnaie de Paris.

Nous présentons ci-après une liste de cinquante-huit noms, dont quatorze pour les maîtres des monnaies de l'archevêque de Lyon et quarante-quatre pour les maîtres de la monnaie royale.

MONNAIES DE L ARCHEVÊQUE DE LYON

Nicolas Moys (1286) (1).

Étienne de Rochetaillée (*Stephanus de Ruppescissa*), maître et prévôt des trois monnaies de l'archevêque (de 1305 à 1330?).

Jean de Rochetaillée (*Johannes de Ruppescissa*), fils d'Étienne de Rochetaillée, maître et prévôt des trois monnaies (de 1330? à 1340). — Jean de Rochetaillée était tailleur en titre d'office des monnaies de l'archevêque avant de succéder à son père comme maître.

Amphélise du Péage (*Amphelisia de Pedagio*) (1340). — Elle hérita à la mort de Jean de Rochetaillée, son parent, en 1340, de la maîtrise, de la prévôté et de l'office de tailleur des coins des monnaies de l'archevêque. Ces charges furent exercées sous son nom pendant plusieurs années.

(1) Les dates indiquent les années pendant lesquelles nous avons constaté que le personnage a exercé la maîtrise.

Digitized by Google

Guillaume VALAZ, monnayeur, commis à la maîtrise (1350).

Jean ROMAN, monnayeur, commis à la maîtrise (1358).

Guyonet AMOUREUX ou AMEREUX, fils de Péronnet Amoureux et d'Amphélise du Péage, sa femme (1359). — Sa mère lui fit donation en 1359 de la maîtrise et de la prévôté.

Barthélemy DE MONTENS dit Chamossin (1368).

Humbert VIALET, maître de la monnaie du château de Béchevelin (1369).

Conton DES COMTES (1371).

Matthæus BURGO ou DE BURGO (de 1371 à 1373).

Pierre DE VAREY, maître des monnaies du château de Riortiers et du château de Béchevelin (1373).

Barthélemy DE VIRBANT (1379) (2).

Barthélemy LAMBERT, de Romans (1391).

AMOUREUX, révoqué le 26 janvier 1407 (1408).

MONNAIE DU ROI A LYON

Barthélemy DE REZEL (de 1417 à 1419).

Marot DE BÉTONS, maître et fermier (1419-1420) (3).

Jean CLERBOURG (de 1420 à 1422). — Jean Clerbourg ou de Clerbourg, maître orfèvre, a habité Paris de 1396 à 1401. Il était alors orfèvre de la reine Isabeau de Bavière, et a fait pour cette princesse des ouvrages d'orfèvrerie, entre autres des fermoirs d'or armoriés, ornés de perles

(2) Barthélemy de Virbant, changeur, était garde de la monnaie en 1368.

(3) D'après de Saulcy, *Histoire des ateliers monétaires du royaume de France*, 1877, p. 31.

Digitized by Google

et de pierres précieuses pour ses livres. Il a gravé des *gætoers* (jetons) pour la reine Isabeau.

Bernard JAQUOT (1422).

Gonin BRET (1426 et 1427).

Germain DE MONTREDON (1427).

Perrinet TRAINEL (1429).

Jacquet DE NULLY, pour Simonnet DE NULLY, son frère (de 1443 à 1445).

Pierre FAVRE (1445).

Jean CLERBOURT le jeune, au nom de Pierre Favre (1445).

François JOURDAIN (1450).

Franc CAILLE (de 1455 à 1459).

Bonnet PAPE (1456).

Mathelin BUGET (de 1462 à 1464).

Nicolas VIDAL, démissionnaire en 1468, remplacé par son frère Antoine Vidal jusqu'à la fin de son bail en 1474 (de 1464 à 1474).

Antoine VIDAL, pour son frère Nicolas Vidal jusqu'à la fin du bail de celui-ci (de 1468 à 1479).

Antoine VIDAL, en son nom personnel (de 1479 à 1488).

Jean RICHIER ou RICHER (de 1490 à 1500).

Claude BESSON (de 1500 à 1508). — Claude Besson avait pour différent un point ouvert entre la fleur de lis et LVDOVICVS (4).

Vincent ESPIART, commis à l'exercice de la maîtrise (1508).

Jacques PAULIN (de 1508 à 1513).

---

(4) Claude Besson est désigné dans les *nommées* de 1493 comme maître de la monnaie de Lyon.

Digitized by Google

Pierre PORTE, général maître des monnaies, a exercé les fonctions de maître particulier de la monnaie de Lyon (1514).

Michel GALLIEN (1516 et 1517) (5).

Michel GUILHEM, représenté par François Guilhem, son neveu, en 1518 et en 1519; remplacé pendant un an, en 1519-1520, par André de la Roze (de 1513 à 1537 ou 1538, † 1538). Il signait: *Mychiel Guilhen* et *Mychel Guilhen mestre de la moye de Lion.* — Michel Guilhem avait pour différent deux croissants qu'il plaçait dans la légende.

Gabriel RICHARD, commis à l'exercice de la maîtrise particulière (1527 et 1528).

André DE LA ROZE et François GUILHEM, commis à l'exercice de la maîtrise particulière (1537 et 1538) (6).

François GUILHEM, nommé en 1538 (de 1538 à 1553, † 1553). Il signait *Francoys Guylhem.* — Son différent était la lettre F seule ou bien la lettre F avec le trèfle.

L'écu d'or à l'effigie de Henri II couronné, gravé par Marc Béchot et émis en 1549, a été frappé aussi à la monnaie de Lyon et porte le différent .F., suivi du trèfle.

André I MOREL (1543). — Il avait pour différent le monogramme A M.

André DE LA ROZE (1544). — Il signait *de la rouze* et *A de la rouze;* il avait pour différent une rose ou des roses.

---

(5) Il est possible que ce soit Michel Guilhem, mais le nom est écrit Michel Gallien dans des documents de 1516 et de 1517.

(6) André de la Roze prenait en 1537 et en 1538 le titre de maître de la monnaie.

Digitized by Google

(De Saulcy fait mention d'un maître particulier de la monnaie de Lyon sous François Ier, qui signait P : C. (7). Nous ne connaissons aucun maître auquel ces initiales se rapportent.)

Hugues THRON ? (8), commis à la maîtrise particulière et peut-être maître particulier (1553 et 1554). — Des testons de Henri II, frappés à Lyon en 1553, sont signés T.

Antoine DE LUAN ou DU LUAN (9) (de 1554 à 1557). — Nous pensons qu'il faut attribuer à la maîtrise d'Antoine de LUAN des testons de 1554 et de 1555 qui portent pour différent la lettre A avec un petit croissant aux pointes verticales, placé tantôt à droite et tantôt à gauche de cette lettre.

Claude MOSNIER, maître et fermier particulier (de 1557 à 1570). — Claude MOSNIER avait pour différent la lettre .M., suivie ou non du trèfle.

Michel BERTIER (1570).

Pierre MOSNIER, maître et fermier particulier (de 1571 à 1573). — Pierre MOSNIER a eu le même différent que Claude MOSNIER : la lettre .M. suivie du trèfle (10).

André II MOREL, maître et fermier particulier (de 1574 à 1593). — André II MOREL avait pour différent les initiales

---

(7) *Histoire numismatique du règne de François Ier*, 1876, p. 154.

(8) Thron est certainement l'abréviation d'un nom qui nous est encore inconnu.

(9) Nicolas de Luan était, en 1549, commis à l'exercice de la monnaie de Grenoble, et Pierre de Luan était, en 1561 et en 1562, maître particulier de la même monnaie.

(10) D'après les documents qui ont été dans nos mains, Pierre MOSNIER aurait exercé la maîtrise de 1571 à 1573, mais nous avons vu des testons de Charles IX, datés de 1574 et de 1575, qui sont signés .M. avec le trèfle.

Digitized by Google

.A.M., qui étaient placées ordinairement au droit, à la fin de la légende. Il est possible qu'il ait aussi signé M, car des monnaies à l'effigie de Charles X, frappées à Lyon, sont signées, les unes, en 1590, M avec le trèfle et les autres, en 1593, .A.M. avec le trèfle (11).

I. F. (de 1594 à 1596). — Nous ne connaissons pas le nom du maître particulier de la monnaie de Lyon qui remplissait cet office de 1594 à 1596 et qui signait .I.F. avec le trèfle.

Jean DE BOURGES, maître particulier de 1595 à 1602. — Jean de BOURGES avait pour différent les initiales I.B. suivies du trèfle. Il y a des monnaies (franc, demi-franc et quart de franc), à l'effigie de Henri IV, datées de 1601 et de 1602, frappées à Lyon, qui, outre les lettres I.B., présentent à la face, à la droite de la lettre monétaire, une autre lettre ou deux lettres, celles-ci formant monogramme. La lettre serait un G, les deux lettres nous paraissent pouvoir être lues C G. Ne serait-ce pas la signature du graveur de la monnaie qui était alors Claude Godoffre. Claude Godoffre, fils de Pierre Godoffre, qui fut aussi graveur de la monnaie de Lyon, était né à Lyon et y épousa Jeanne Chief. Il fut nommé, le 5 mai 1594, tailleur de la monnaie de Lyon (..1588-1612).

Guillaume DES CHAMPS, maître particulier (1630).

---

(11) Nous avons indiqué l'année 1574 comme étant la première année de l'exercice des fonctions d'André II MOREL, n'ayant trouvé aucune mention de ce maître en 1573. Cependant le cabinet de France possède des testons de Charles IX, datés de 1573 et de 1574, frappés à Lyon et signés .A.M. sans le trèfle.

Digitized by Google

André PEYRON, maître et fermier particulier (de 1648 à 1651).

Pierre HAZARD, maître et fermier particulier (de 1652 à 1654).

Nicolas MANIS, « commis... pour faire travailler la monnoye soubz la main du Roy » (1658).

Jean HARDOUYN, maître et fermier particulier (de 1659 à 1662).

Gaspard HINDRET, commis à Lyon de Denis Genisseau, fermier général des monnaies de France (de 1662 à 1665).

Isaac ESTOILLE, procureur de Claude THOMAS, commis par le Roi à la régie générale des monnaies de France (1666).

Nicolas SIMON, procureur de Claude THOMAS, commis par le Roi à la régie générale des monnaies de France (de 1668 à 1673).

N., commis de Jean-Baptiste LUCOT, fermier général des monnaies de France (1674 et 1675).

César MANIQUET, commis de Jean-Baptiste LUCOT, fermier général des monnaies de France (1676 et 1677).

Natalis RONDOT.

Digitized by Google

LES

VOYAGES de Mme de SÉVIGNÉ

Dans le Lyonnais

(1672 à 1694)

MADAME de Sévigné est venue à Lyon, cinq fois, au cours de ses voyages de Paris à Grignan, de l'année 1672 à l'année 1694. Chaque fois, elle y a fait un court séjour dont elle a conservé le souvenir dans sa correspondance. A maintes reprises, elle parle de Lyon, où elle avait des relations de parents et d'amis, où elle a adressé quelques-unes de ses lettres les plus connues, où sa fille, la comtesse de Grignan, ne manquait pas de s'arrêter chez sa belle-sœur, Mme de Rochebonne, lorsqu'elle allait en Provence.

Digitized by Google

Les lettres de Mme de Sévigné, si souvent consultées pour l'histoire générale du pays, peuvent être aussi une source de renseignements pour l'histoire des provinces que leur auteur a visitées.

Les longs séjours de Mme de Sévigné en Bretagne, dans le vieux manoir des Rochers, berceau de la famille de son mari, ont inspiré un livre fort intéressant à M. Léon de la Brière, ancien sous-préfet de Vitré, qui a extrait de la volumineuse correspondance et groupé dans un volume de trois cents pages tous les traits épars relatifs à la Bretagne, de manière à détacher comme un tableau de cette galerie dont la postérité ne se lasse pas d'admirer les chefs-d'œuvre.

Un semblable travail pourrait être fait pour la Provence, à qui appartient la moitié de la vie de Mme de Sévigné, depuis le jour où sa fille épousa le comte de Grignan, commandant au nom du Roi comme lieutenant général, en l'absence du duc de Vendôme, gouverneur de la province.

Pour Lyon, il n'y a rien de semblable à tenter, parce que cette ville n'occupe qu'un rang inférieur dans les préoccupations de la marquise. Si le nom de notre cité revient souvent sous sa plume, ce n'est qu'à l'occasion des visites qu'elle ou sa fille y ont faites en passant, ou des rapports de famille ou d'amitié qu'elles y entretenaient.

Les traits relatifs à Lyon dans les lettres de Mme de Sévigné n'ont pas échappé, jusqu'à ce jour, à l'attention des historiens. M. Péricaud dans ses *Notes et documents*, et M. Breghot du Lut dans ses *Mélanges*, ne manquent pas de les rappeler à leur date. Les *Archives du Rhône* en ont recueilli quelques-uns. Le baron Walckenaer dans ses *Mémoires*, consacre un chapitre au passage de Mme de Sévigné à Lyon en 1672. Mais tout cela est bien incomplet. Les notes qui enrichissent les lettres de Mme de Sévigné dans

Digitized by Google

l'édition définitive des grands écrivains de France, ne sont pas sans erreur pour les passages qui intéressent notre région. Enfin, les deux volumes de lettres publiés par M. Capmas, à la suite de l'édition Régnier et après la découverte en 1873, à Dijon, d'un nouveau manuscrit, ont apporté quelques détails inédits sur les voyages à Lyon en 1690 et 1694, mais contiennent aussi à leur propos des notes erronées.

Il peut donc paraître de quelque intérêt de réunir les renseignements relatifs à l'histoire de Lyon disséminés soit dans la correspondance elle-même, soit dans les travaux d'érudition qu'elle a inspirés, de les compléter, de les rectifier au besoin. Toutefois, il ne faudrait pas chercher dans les lettres de Mme de Sévigné, pour éclairer l'histoire d'un pays, ce que l'on trouve dans les récits des voyageurs de profession, qui voyagent pour s'instruire, qui regardent, visitent et racontent ce qu'ils ont vu. Mme de Sévigné voyageait, comme les grands personnages de son temps, uniquement pour arriver. Va-t-elle à Grignan? Sa préoccupation est de toucher au but et d'embrasser bientôt celle qui fut l'objet de son unique passion. Retourne-t-elle à Paris? Elle regarde derrière elle, elle écrit pour exhaler ses regrets et gémir sur la séparation. En route, à peine se laisse-t-elle distraire par ce qu'elle entrevoit du fond de son carrosse. Dans les villes où elle est l'objet de l'attention et des égards de tout ce qu'il y a de haut placé, un mot sur chacun, une phrase pour résumer l'emploi de la journée et c'est tout. Mais c'est assez pour nous intéresser. Sa manière de rapporter les choses est précieuse à qui aime à les saisir sur le vif. Tout chez elle est naturel. Son jugement libre inspire confiance. Elle ignore l'art familier à ceux qui écrivent pour le public de déguiser les faits, d'accommoder

Digitized by Google

aux passions et aux préjugés les hommes et les événements. C'est d'elle surtout que l'on peut dire ce qu'elle écrivait à sa fille, à propos des lettres qu'elle en recevait dans les premiers temps de leur correspondance : « Vos lettres sont si « naturelles qu'il est impossible de ne les pas croire; la « défiance même en serait convaincue : elles ont ce carac- « tère de vérité que je maintiens toujours, qui se fait voir « avec autorité, pendant que la fausseté et la menterie « demeurent accablées sous les paroles sans pouvoir per- « suader; plus elles s'efforcent de paraître, plus elles sont « enveloppées. Les vôtres sont vraies et le paraissent. Vos « paroles ne servent tout au plus qu'à vous expliquer, et « dans cette noble simplicité, elles ont une force à quoi « l'on ne peut résister. »

Le mariage de Mlle de Sévigné avec le comte de Grignan a été l'occasion et comme la préface de cette fameuse correspondance qui a commencé en même temps et duré aussi longtemps que la séparation de la mère et de la fille.

Après son mariage, qui eut lieu à Paris le 29 janvier 1669, la jeune comtesse de Grignan demeura encore deux ans auprès de sa mère. Elle la quitta pour la première fois le 5 février 1671, pour aller en Provence, voyageant avec ses équipages, se dirigeant sur Lyon par la route du Bourbonnais. Le lendemain et les jours suivants, sa mère lui adresse à Lyon, où elle les trouvera à son passage, les premières lettres qui commencent cette longue suite de plaintes sur les douleurs de la séparation.

Les inquiétudes qui assiègent Mme de Sévigné à l'occasion de ce premier voyage, font paraître à ses yeux comme de terribles dangers grossis par l'imagination, certaines difficultés de la route que sa fille doit suivre, surtout la traversée de la montagne de Tarare et la navigation sur le

Digitized by Google

Rhône, de Lyon jusqu'à Arles, où la comtesse devait rejoindre son mari. « Je vois, dit-elle, ce carrosse qui « avance toujours et qui n'approchera jamais de moi ; « je suis toujours dans les grands chemins ; il me semble « même que j'ai quelquefois peur qu'il ne verse ; les pluies « qu'il fait depuis trois jours me mettent au désespoir. Le « Rhône me fait une peur étrange. J'ai une carte devant « les yeux ; je sais tous les soirs où vous couchez ; vous « êtes ce soir à Nevers, et vous serez dimanche à Lyon, où « vous recevrez cette lettre. » « Mandez-moi bien comme « vous conduirez votre barque. Hélas ! elle m'est chère et « précieuse cette petite barque que le Rhône m'emporte si « cruellement. » « L'impatience que j'ai d'avoir de vos « nouvelles de Roanne, de Lyon et de votre embarquement « n'est pas médiocre ; et si vous avez descendu au Pont et « de votre arrivée à Arles, et comme vous avez trouvé ce « furieux Rhône en comparaison de notre pauvre Loire. »

En réponse aux nouvelles qu'elle reçoit de Lyon, Mme de Sévigné écrit à sa fille, le 25 février, à propos de la traversée de la montagne de Tarare : « Je ne suis pas encore à « l'épreuve de tout ce que vous me mandez. J'ai transi de « vous voir passer la nuit cette montagne que l'on ne « passe jamais qu'entre deux soleils et en litière. Je ne « m'étonne pas, ma chère, si vos parties nobles ont été « culbutées. M. de Coulanges avait mandé au secré- « taire de M. du Gué que l'on envoyât une litière à « Roanne. Si vous aviez écrit un mot du jour que vous « croyez arriver, vous l'auriez trouvée infailliblement. « Jamais personne comme vous ne s'est conduite comme « vous avez fait, et jamais aussi on n'a laissé mourir de « faim une pauvre femme. La prévoyance de la fourmi « nous apprend qu'il faut faire des provisions où l'on en

Digitized by Google

« trouve, pour quand on n'en trouve point. Ma chère « enfant, comme vous avez été traitée ! Si j'avais été là, il « n'en eût pas été de même, et je n'aurais pas pris votre « courage pour de la force, comme on a fait... en un mot, « vos fatigues ont été grandes ; il n'en est plus question « présentement ; mais tout ce qui vous touche ne me passe « pas légèrement dans l'esprit. »

Dans la lettre suivante, elle revient sur le même sujet : « On m'a tantôt dit mille horreurs de cette montagne de « Tarare : que je la hais ! il y a un autre certain chemin « où la roue est en l'air et où l'on tient le carrosse par « l'impériale; je ne soutiens pas cette idée; mais il n'est « plus question de tout cela. »

L'ancien tracé de la vieille route qui rendait si formidable aux voyageurs le passage de la montagne de Tarare subsiste encore et peut être suivi par les piétons sur tout son parcours. Il n'est pas moins remarquable par sa largeur que par ses pentes abruptes qui escaladent la montagne presque en ligne droite. Un curieux règlement du conseil du Roi dont il existe un exemplaire à la bibliothèque de Lyon (fonds Coste), fut fait au siècle dernier (1781), pour *les particuliers qui sont dans l'usage de tenir des bœufs au bas de la montagne de Tarare pour aider à monter les voitures*. Il paraît que ces loueurs rançonnaient les voyageurs et les forçaient à prendre pour le renfort plus de bœufs qu'il n'était nécessaire. Le règlement en fixe le nombre et le tarif suivant la saison et le poids de la voiture à peine d'une amende de 50 livres applicable à l'hôpital de Tarare.

Qui croirait qu'un lieu aussi inaccessible que le sommet de cette montagne ait pu être témoin, en 1536, de l'entrevue de François Ier, revenant de Provence et du roi d'Ecosse Jacques V, qui venait demander au roi de France

Digitized by Google

la main de sa fille aînée, Madeleine de France. C'est ce que racontent les vieilles chroniques rappelées par M. Vachez à propos des voyages d'Abraham Golnitz, qui suivait, 40 ans avant elle, la même route que la comtesse de Grignan (1).

Arrivée à Lyon le dimanche 15 février, après un voyage de 125 lieues franchies en 10 jours, Mme de Grignan, au lieu de prendre du repos, dut subir les fêtes données en son honneur par les familles du Gué-Bagnols et de Rochebonne. Sa mère lui prédit qu'elle sera si étourdie des honneurs qu'on lui fera, qu'elle n'aura pas le temps de lire ses lettres. Elle se préoccupe des succès, des toilettes de sa fille; elle veut savoir si elle a été trouvée belle. Mme du Gué lui écrit de Lyon que la jeune comtesse a été trouvée belle comme un ange; qu'elle est charmée d'elle et contente de ses politesses. Mme de Sévigné, plus ravie de ces succès que la comtesse elle-même, excédée de tant de fatigue, ne craint pas de flatter son amour-propre et lui écrit à Lyon : « Il « est vrai que la dignité de beauté où vous avez été élevée « n'est pas d'une petite fatigue. Si vous n'étiez point belle, « vous vous reposeriez : il faut choisir. Votre paresse me « fait peur ; ne la croyez pas sur ce choix ; il n'y a rien de « si aimable que d'être belle ; c'est un présent de Dieu qu'il « faut conserver. Vous savez comme j'aime votre beauté ; « mon amour-propre m'y fait prendre intérêt ; je vous la « recommande pour l'amour de moi. Il me semble qu'on « va me trouver bien habile en Provence d'avoir fait un si « joli visage, et si doux et si régulier. Vous êtes fâchée que « votre nez ne soit pas de travers, et moi, qui suis rangée, « j'en suis ravie. »

---

(1) A. Vachez. *Les deux voyages d'Abraham Golnitz dans le Forez et le Lyonnais au XVII siècle.*

Digitized by Google

Mme de Grignan ne fait à Lyon qu'un court séjour et s'embarque sur le Rhône. Après les inquiétudes du voyage sur terre, sa mère lui fait part des tourments que lui cause le voyage sur le fleuve, « ce diantre, ce diable de Rhône, ce furieux Rhône, » comme elle l'appelle. Il lui inspire une peur étrange, une folle terreur et à la fin d'une lettre elle s'écrie : « Mon Dieu! le Rhône ! vous y êtes présentement. Je ne pense à autre chose. » Auprès du fleuve, la montagne de Tarare lui paraît en comparaison comme les pentes de Nemours. « Parlons des bords du Rhône, écrit-« elle, vous les trouvez beaux et ce fleuve n'est composé « que d'eau comme les autres. J'en suis surprise, j'en ai « une idée extraordinaire; il me semble qu'on devrait « dire :

« Mille sources de sang forment cette rivière,
« Qui, traînant des corps morts et de vieux ossements
« Au lieu de murmurer, fait des gémissements. »

Il paraît que ses craintes maternelles n'étaient pas tout à fait sans fondement. M. de Grignan, qui était venu au-devant de sa femme jusqu'à Avignon, s'embarqua avec elle sur le fleuve par un temps d'orage, et le bateau qui les portait jeté violemment sur une des arches du pont faillit se briser et s'engloutir avec ceux qu'il portait.

A la nouvelle de ce danger, Mme de Sévigné exhale son effroi : « Ah ! ma bonne, quelle peinture que l'état où vous « avez été, et que je vous aurais mal tenu ma parole, si je « vous avais promis de n'être point effrayée d'un si grand « péril. Mais il est impossible de se représenter votre vie « si proche de sa fin sans frémir. Ce Rhône, qui fait peur « à tout le monde, ce pont d'Avignon où l'on a tort de

Digitized by Google

« passer même après avoir pris toutes ses mesures! Un « tourbillon de vent vous jette violemment sous une arche. « Par quel miracle n'avez-vous pas été brisés et noyés dans « un moment? Et M. de Grignan vous laisse embarquer « pendant un orage; et quand vous êtes téméraire, il « trouve plaisant de l'être encore plus que vous; au lieu « de vous faire attendre que l'orage soit passé, il veut bien « vous exposer. Ah! mon Dieu, qu'il eût été bien mieux « d'être timide, et de vous dire que si vous n'aviez point « de peur, il en avait lui, et de ne point souffrir que vous « traversassiez le Rhône par un temps comme celui qu'il « faisait! Que j'ai de peine à comprendre sa tendresse en « cette occasion! Je ne soutiens pas cette pensée, j'en fris- « sonne et je m'en suis réveillée avec des sursauts dont je « ne suis pas la maîtresse. Trouvez-vous toujours que le « Rhône ne soit que de l'eau? De bonne foi, n'avez-vous « point été effrayée d'une mort si proche et si inévitable? « Mais encore serais-je un peu consolée si cela vous ren- « dait moins hasardeuse à l'avenir, et si une aventure « comme celle-là vous faisait voir les dangers comme ils « sont. Je vous prie de m'avouer ce qui vous en est resté; « je crois du moins que vous aurez rendu grâce à Dieu « de vous avoir sauvée. Pour moi, je suis persuadée que « les messes que j'ai fait dire tous les jours pour vous ont « fait ce miracle, et je suis plus obligée à Dieu de vous « avoir conservée dans cette occasion que de m'avoir fait « naître. . . . . .

. . . . . .

« Cette lettre vous paraîtra bien ridicule; vous la recevrez « dans un temps où vous ne songerez plus au pont d'Avi-

Digitized by Google

« gnon. Faut-il que j'y pense moi, présentement ? C'est le
« malheur des commerces si éloignées ; il faut s'y résoudre.

. . . . . .

« Je vous épargne mes éternels recommencements sur ce
« pont d'Avignon : je ne l'oublierai de ma vie. »

L'incident du pont d'Avignon fit le tour des salons et de la Cour ; la mère transmet à sa fille, à ce sujet, les compliments des plus grands personnages, entre autres de l'évêque de Condom, du grand Bossuet, qu'elle a fait transir sur le récit de l'aventure.

Mme de Sévigné quitta elle-même Paris le 13 juillet 1672, dix-huit mois après sa fille, pour aller la rejoindre en Provence. Son voyage d'abord arrêté pour le mois d'avril, fut retardé de trois mois, par la maladie et la mort de sa tante, Mme de la Trousse, qu'elle aimait tendrement et qu'elle ne voulut pas quitter avant de lui avoir fermé les yeux. Ce retard fortuit, en prolongeant la séparation de la mère et de la fille et leur commerce par lettres, donna l'occasion de voir le jour à plusieurs des morceaux les plus admirés de la correspondance.

Le Roi venait de déclarer la guerre à la Hollande. Il partit le 28 avril pour aller rejoindre l'armée qui avait à sa tête Condé et Turenne, et dans ses rangs tout ce que la noblesse de France comptait de plus illustre. Mme de Sévigné, mêlée par ses relations à toutes ces familles, inquiète elle-même pour son fils, officier dans l'armée avec le grade de guidon des gendarmes du Dauphin, était très bien renseignée sur ce qui se passait à la frontière et tenait sa fille au courant dans ses lettres nombreuses à cette époque. Elle fait le récit des événements jusqu'au fameux passage

Digitized by Google

du Rhin, qui brisa d'un coup la résistance de l'ennemi et livra la Hollande tout entière à l'invasion. Elle raconte la mort du jeune comte de Saint-Paul, victime de sa folle témérité, le désespoir de sa mère, la duchesse de Longueville.

Mais en même temps elle n'oublie pas ce qui lui tient surtout au cœur, son projet de voyage qu'elle est impatiente de réaliser. Elle annonce qu'elle vient d'acheter un carrosse de campagne, qu'elle a levé pour bien de l'argent des étoffes chez Gautier, le marchand à la mode, pour se faire belle en Provence. Enfin le mercredi 13 juillet 1672, elle se met en route se dirigeant sur Lyon.

La marquise est trop grande dame pour voyager en voiture publique. Elle écrit un jour à sa fille qu'elle a vu passer la diligence : « On ne peut point languir dans une telle « voiture. Il vient un cahot qui vous culbute et l'on ne « sait pas où l'on en est. » Parfois son train d'équipage était considérable. Allant en Bretagne, elle raconte qu'elle voyage « à deux calèches, sept chevaux de carrosse, un « cheval de bât qui porte le lit, et trois ou quatre hommes « à cheval. Je serai dans ma calèche tirée de mes deux « bons chevaux ; l'autre aura quatre chevaux avec un pos- « tillon. » Sa voiture est solide : « Mes arcs sont forgés « de la propre main de Vulcain ; à moins de venir de la « fournaise ils n'auraient pas résisté à un troisième voyage « en Bretagne. » Pour aller en Provence elle n'a qu'un carrosse attelé de six chevaux, avec cinq voyageurs : la marquise, l'abbé de Coulanges, son oncle, l'abbé de la Mousse et deux femmes de chambre. L'étape en voiture est de dix à onze lieues par jour. On s'arrête le soir pour coucher dans des auberges peu confortables, où l'on risque de rencontrer des hôtes incommodes. Les compagnons de

Digitized by Google

voyage de la marquise, moins braves qu'elle, hésitent à partir par crainte des punaises, des puces et des scorpions.

On traverse la Bourgogne. Le premier soir on couche à Essonne. Le voyage est long et triste. La marquise regrette la société de son cousin Emmanuel de Coulanges, le joyeux chansonnier : « Nous voyageons un peu gravement, écrit-« elle, nous n'avons point trouvé de lecture qui fût digne « de nous que Virgile, non pas travesti, mais dans toute la « majesté du latin et de l'italien. » Le sixième jour Mme de Sévigné arrive à Autun, où elle s'arrête au château de Montjeu, chez son ami le président Jeannin. Elle en repart cinq jours après, arrive le 23 juillet au soir à Chalon-sur-Saône, et s'embarque le lendemain dimanche sur la Saône, pour Lyon, où elle arrive le lundi 25 juillet, à 6 heures du soir. M. du Gué-Bagnols, intendant du roi à Lyon, père de Mme de Coulanges, l'amie et la cousine de Mme de Sévigné, l'attendait à l'arrivée du bateau avec sa femme et sa fille, et l'emmena souper.

Cependant elle ne prit pas son logement chez l'intendant, mais chez un chanoine, comte et chamarier du chapitre de Saint-Jean, Charles de Châteauneuf de Rochebonne, dont l'hôtel bien connu, construit au commencement du XVIe siècle, par François d'Estaing, premier chamarier du chapitre, subsiste encore à l'angle de la rue Saint-Jean et de la rue de la Bombarde, ancienne rue Porte-Frau, avec son fameux puits attribué à Philibert Delorme, sa façade et son escalier qui offrent un mélange du style ogival et de celui de la Renaissance.

Charles de Châteauneuf de Rochebonne était le frère du marquis Charles-François de Rochebonne, seigneur de Theizé et d'Oingt, commandant pour le roi dans les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, marié en 1668 à

Digitized by Google

Thérèse Adhémar de Monteil de Grignan, sœur du comte de Grignan, le gendre de Mme de Sévigné. Le marquis et la marquise de Rochebonne avaient leur logement dans l'hôtel du chamarier, et c'est pour cela que cet hôtel servait de gîte à leur belle-sœur Mme de Grignan, lorsqu'elle séjournait à Lyon et aussi à sa mère, la marquise de Sévigné. Dans une lettre du 16 août 1671, celle-ci se félicite d'avoir encore une maison assurée à Lyon chez les Rochebonne, outre celle de l'intendant du Gué-Bagnols, et elle écrit : « J'aime déjà ce chamarier de Rochebonne. C'est une *bonne* « *roche* que celle dont vous me dépeignez son âme ; c'est à « M. de Grignan que j'adresse cette gentillesse, comme à « celui qui m'y saura mieux correspondre. »

Arrivée à Lyon le lundi soir, Mme de Sévigné en repart le vendredi suivant. Nous n'avons d'elle qu'une lettre datée de Lyon, le mercredi 17 juillet. Elle y donne à sa fille ses impressions sur la personne de ses hôtes : « Le chamarier « est un homme qui emporte le cœur : une facilité, une « liberté dans l'esprit qui me convient et qui me charme. » Mme de Rochebonne est le portrait vivant de son frère, le comte de Grignan. « La ressemblance, écrit la marquise à « sa fille, surprend au-delà de ce que j'ai vu. C'est M. de « Grignan qui compose une très aimable femme. Elle « vous adore. Je ne vous dirai pas combien je l'aime, et « combien je comprends que vous devez l'aimer. »

Toute cette famille de Rochebonne jouissait d'une grande considération dans le monde.

Mme de Sévigné fut l'objet de sa part et de la part des du Gué-Bagnols de beaucoup d'attentions pendant les trois jours qu'elle demeura à Lyon. Elle écrit à sa fille : « On « me promène, on me montre. Je reçois mille amitiés. J'en « suis honteuse. Je ne sais ce qu'on a à me tant estimer. »

Digitized by Google

Mme de Sévigné était alors âgée de 46 ans. Elle était dans tout l'éclat de sa réputation de grande dame de la Cour, de femme d'esprit et de vertu inattaquable. Ses amis de Lyon se faisaient honneur d'elle, tout en lui faisant les honneurs de leur ville. Du reste elle n'était pas une étrangère dans la haute société lyonnaise. Le prévôt des marchands, en 1672, était Jean Charrier, dont la mère fut une du Gué-Bagnols, et la famille Charrier comptait plusieurs membres étroitement liés d'amitié avec la marquise de Sévigné, comme nous verrons dans la suite.

Elle raconte qu'on lui a fait visiter « le cabinet de M. M*** « et ses antiquailles ». Il s'agit évidemment de la collection d'objets d'art, de tableaux et d'antiquités réunie par l'italien Ottavio Mey, dans sa maison de la montée des Capucins, connue sous le nom de maison de Pilata, depuis qu'elle a appartenu au propriétaire de ce nom, gendre d'Ottavio Mey. D'autres voyageurs contemporains et des historiens, tels que Jouvin de Rochefort et Spon, ne manquent pas de signaler cette riche collection comme une des curiosités de la ville, ouvertes aux étrangers.

Il est moins facile de connaître le personnage désigné par la lettre initiale F..., prisonnier, que Mme de Sévigné dit avoir visité au château de Pierre-Encize. Ce ne peut être Fouquet, qu'il avait été un moment question d'enfermer dans cette forteresse, mais qui, depuis huit ans, était prisonnier à Pignerol (2). Il ne s'agit pas non plus de Lauzun, qui devait partager la captivité de Fouquet et ne fut enfermé à Pierre-Encize que quelques jours, lors de son passage à Lyon, peu de mois avant la visite dont parle Mme de

(2) Péricaud. *Notes et documents*, 21 janvier 1664.

Digitized by Google

Sévigné. C'est elle-même qui nous apprend ce détail dans une lettre du 23 décembre 1671. Le nom du prisonnier qu'elle visita à Pierre-Encize demeure donc inconnu.

C'était l'habitude de Mme de Sévigné de rester fidèle à ses amis dans le malheur. Elle ne craignit pas de braver de redoutables colères par son attitude lors du procès du surintendant, et plus tard, son parent et ami d'Harrouis, trésorier des États de Bretagne, mourant après elle dans les cachots de la Bastille, disait que si elle eût vécu, elle aurait été de celles dont il n'avait pas à craindre l'abandon. Pendant son court séjour à Lyon, la noble dame n'oublia personne et les fêtes données en son honneur ne l'empêchèrent pas de se souvenir du prisonnier de Pierre-Encize.

Après trois jours donnés à ses amis, Mme de Sévigné quitta Lyon, s'embarqua sur le Rhône le vendredi 29 juillet au matin, sur un bateau conduit par d'excellents patrons auxquels l'intendant l'avait recommandée comme une princesse et alla coucher à Valence. Le lendemain samedi, 30 juillet, à une heure après midi, elle arrivait au petit port de Robinet, à une lieue de Montélimar, où Mme de Grignan vint la prendre dans sa voiture. La mère et la fille séparées depuis un an et sept mois étaient enfin réunies.

La distance parcourue de Paris à Grignan avait été de 620 kilomètres. La marquise avait mis à faire ce trajet dix-sept jours, mais il convient d'en retrancher trois pour les séjours à Montjeu et à Lyon. Elle avait donc franchi en moyenne 67 kilomètres. La seconde partie du voyage, qui s'était faite par eau depuis Châlons, avait été beaucoup plus rapide que la première. Du reste, le voyage s'était accompli tout entier sans autre accident que la perte d'un des six chevaux de carrosse, survenue à Lyon et qu'elle raconte à sa fille dans la lettre datée de cette ville : « Mon

Digitized by Google

« équipage est venu jusqu'ici sans aucun malheur ni sans « aucune incommodité : hier au soir, en menant abreuver « mes chevaux, il s'en noya un, de sorte que je n'en ai « plus que cinq ; je vous ferai honte, mais ce n'est pas ma « faute. On me fait compliment sur cette perte, je la sou- « tiens en grande âme. »

Le court séjour de Mme de Sévigné à Lyon et le temps passé dans la société de la marquise de Coulanges, avaient encore resserré les liens d'intimité entre ces deux amies, unies depuis longtemps à Paris par la communauté des goûts, des habitudes et des rapports de société. Proche parente du ministre Louvois, belle, spirituelle et très répandue dans le monde de la Cour, Mme de Coulanges plaisait à sa cousine par un penchant à la raillerie et à la médisance auquel elle cédait, non par haine ou par envie du prochain, mais en manière de passe-temps et pour exercer son esprit en rapportant les nouvelles intéressantes sur ce qui se passait autour d'elle. Pendant les premières semaines qui suivirent la visite de la marquise de Sévigné, Mme de Coulanges, restée à Lyon, lui écrit à Grignan trois lettres pleines des nouvelles de cette ville, qui pouvaient l'intéresser. Elle n'écrit point avec la grâce et le naturel de sa cousine, son style est précieux. Mais ses lettres sont à retenir pour les détails qu'elles contiennent sur un illustre personnage de l'époque étroitement mêlé à l'histoire de notre ville. L'une d'elles roule presque en entier sur le marquis François de Villeroy, fils du maréchal gouverneur de Lyon, et lui-même futur maréchal et gouverneur en survivance de son père.

Le marquis de Villeroy était alors en disgrâce à Lyon où le roi l'avait exilé, en lui faisant défense de servir à l'armée au cours de la glorieuse campagne de Hollande. Il n'assista ni au passage du Rhin, ni à aucun des combats ou des

Digitized by Google

sièges qui suivirent. En vain, son père, le maréchal, avait intercédé pour lui. Espérant faire fléchir, par un acte généreux, la rigueur dont il était l'objet, le marquis de Villeroy avait quitté Lyon furtivement et rejoint l'armée de l'électeur de Cologne, avec le désir de servir le roi au moins dans l'armée de ses alliés.

Mme de Sévigné écrivait à sa fille le 6 juin : « Vous savez « bien que le marquis de Villeroy a quitté Lyon et Mme de « Coulanges, pour s'en aller, comme le chevalier des armes « noires, dans l'armée de l'électeur de Cologne, voulant « servir le roi au moins dans l'armée de ses alliés. Il y a « plusieurs avis pour savoir s'il a bien ou mal fait. Le roi « n'aime pas qu'on lui désobéisse; peut-être aussi qu'il « aimera cette ardeur martiale : le succès fera voir ce que « l'on en doit juger. » Mais l'aventure ne tourna pas à la gloire du marquis. Une lettre du 24 juin nous apprend que le roi qui, avant tout, voulait être obéi, lui ordonna de retourner à Lyon. Il fallait qu'il eût un grave sujet de mécontentement pour infliger un ordre si pénible en un pareil moment à un gentilhomme, compagnon de son enfance, l'un de ses courtisans les plus en faveur et qu'il connaissait pour être aussi brave qu'ambitieux.

Le motif de la sévérité royale demeura secret, mais pas assez cependant pour que la curiosité de Mme de Coulanges ne réussît à en percer le mystère, qu'elle dévoile à mots couverts dans une lettre à sa cousine de Sévigné. Le marquis de Villeroy très lancé dans les aventures galantes, avait eu le tort de tenir des propos indiscrets chez la comtesse de Soissons sur le compte d'un personnage haut placé de la famille du ministre Louvois, ou peut-être sur le compte du ministre lui-même. La parenté de Mme de Coulanges et du ministre explique pourquoi elle était si bien au courant.

Digitized by Google

Exilé à Lyon pour ce fait, le marquis de Villeroy était doublement puni d'abord par l'inaction forcée qui l'empêchait de prendre sa part des glorieux exploits de l'armée, ensuite par l'éloignement d'une personne de la Cour, objet de sa passion, qui n'est désignée dans la lettre que sous le faux nom d'Alcine, et qui avait été l'occasion de cette parole imprudente si sévèrement punie.

Mme de Coulanges, qui comptait Villeroy au nombre de ses adorateurs, et l'appelait dans ses lettres *le Charmant*, se plaît malicieusement à conter sa disgrâce, à le montrer tantôt solitaire à Neuville, outré de tristesse, se livrant à la chasse qu'il hait mortellement, ne lisant plus ou ne sachant ce qu'il lit, refusant toute distraction et méprisant les femmes ; tantôt à Lyon, au milieu des plaisirs de Bellecour, et oubliant son Alcine dans le commerce de deux petites bourgeoises provinciales, dont elle se moque. L'une, Mme de Solu, mariée à un financier lyonnais, et dont la réputation de beauté s'est conservée dans les chroniques de l'époque, avait eu d'abord la préférence, puis avait dû céder la place à une autre, une Mme Carle, qu'elle avait elle-même, et chez elle, présentée à l'aimable marquis. Cette dernière et son mari étaient connus, eux aussi, dans le monde de la galanterie lyonnaise du XVIIe siècle, et ils ont eu ensemble les honneurs d'un article dans le *Dictionnaire des Précieuses*, de Somaize, dont un appendice tout entier est consacré aux précieuses de Lyon (3).

François de Villeroy, né à Lyon en 1644, avait 28 ans lorsqu'il fut le héros des bonnes fortunes que raconte la

(3) Walcknaer. *Mémoires sur Mme de Sévigné*, IV, ch. 8. — Péricaud. *Notes et documents*, 1664, p. 29; 1672, p. 2. — Somaize, *Dict. des Précieuses*, art. Cimachus.

Digitized by Google

marquise de Coulanges. Camarade de Louis XIV, beau, spirituel et fastueux, il avait eu part aux plaisirs de la joyeuse jeunesse du souverain et figuré avec lui dans les ballets royaux joués à Versailles. Tout cela ne constituait pas une préparation bien sérieuse aux grands commandements militaires qui devaient associer le nom du maréchal aux revers et aux tristesses de la fin du règne. Il n'y a pas à contredire au jugement de la postérité qui tient ce personnage pour le type du général courtisan et malheureux. Cependant il ne faudrait pas croire que la faveur aveugle du roi fût seule à le défendre contre le discrédit que tant d'échecs successifs lui avaient valu. Témoin ce curieux jugement de Boileau sur le rôle de Villeroy à la bataille de Ramillies. Le 5 juillet 1706, Boileau écrivait à l'avocat lyonnais Brossette : « On dit que vous allez bientôt avoir « dans votre ville le fameux maréchal de Villeroy. Il y a « beaucoup de gens qui lui donnent à dos sur sa dernière « action et véritablement elle est malheureuse, mais je « m'offre pourtant de faire voir quand on voudra que la « bataille de Ramillies est toute semblable à la bataille de « Pharsale et qu'ainsi, quand M. de Villeroy ne serait pas « un César, il peut cependant fort bien demeurer un « Pompée. » Peut-être Boileau n'a-t-il cédé qu'au désir de « placer un bon mot (4).

Après le passage de Mme de Sévigné à Lyon, Mme de Coulanges eut d'abord le projet, qu'elle ne réalisa pas, d'aller à Grignan pour rendre à la mère et à la fille réunies les visites qu'elle en avait reçues à Lyon, et deux jours après le départ de son amie, elle lui écrit de cette ville

(4) *Correspondance de Boileau et Brossette*, p. 228.

Digitized by Google

« quelle ne désespère point du tout d'aller lui conter les « plaisirs de Bellecour, où il y a tous les soirs des violons. » Précisément cette même année 1672, un voyageur, Jouvin de Rochefort, visitait Lyon, et voici le curieux tableau qu'il donne de la place Bellecour dans ses récits de voyages publiés sous le titre : *le Voyageur d'Europe* (5) : « La place « Bellecour est la plus grande de Lyon et la plus divertis- « sante. De là vient qu'on y voit ordinairement toute la « noblesse et tout le peuple qui s'y rendent par bandes, car « c'est où se tiennent des concerts, où se pratiquent toutes « sortes d'honnestes galanteries, et où se voient mille beaux « visages et mille personnes lestement vestues, sous les « beaux ombrages de trois belles rangées d'arbres, qui vont « de bout en bout de cette place, où elles forment deux « larges allées, dont il y en a une qui sert de Mail long de « cinq cents pas. Autant qu'il y a de maisons qui l'envi- « ronnent, ce sont autant de palais qui regardent une belle « verdure au milieu de cette place si unie, que de loin on la « prendrait pour quelque tapis inventé par la mollesse « turque. » Il n'y a presque rien à changer de nos jours à ce tableau vieux de deux siècles, si ce n'est que le tapis de verdure est remplacé aujourd'hui par un sol nu et aride.

Alexandre POIDEBARD.

(*A suivre.*)

---

(5) Jouvin. *Le Voyageur d'Europe.* T. I, p. 50.

Digitized by Google

LE PÈRE GRASSET

Chroniqueur Célestin

DU XVIIe SIÈCLE

Il est certain que l'histoire est la digne occupation d'un sang noble, en consequence de quoy un excellent philosophe souloit dire que les grands personnages, après leur mort, n'avoient besoin que de leur nom et de leur propre mérite, la renommée de toutes parts leur eslevant des trophées de gloire..... »

Tel est le début de la préface du *Discours généalogique de la noble maison des Bertrand et de leur alliance avec celle des Colombier* (1), et le bon religieux, qui en est l'auteur, pour-

(1) Ce manuscrit fait partie de la bibliothèque de feu M. le docteur Desgrands, d'Annonay. Il en existe deux copies, l'une faite par l'abbé Darnaud ; la seconde se trouve à la bibliothèque du séminaire de Viviers.

Digitized by Google

suit sur ce ton, dans un style passablement incorrect et ampoulé, pendant deux grandes pages. On apprend à la fin qu'il s'appelait Pierre Grasset, qu'il était en 1607 profès du « dévôt monastère » de Notre-Dame de Colombier et qu'il « a compilé ce Discours en 1648 pour donner un sujet à de meilleurs esprits à mieux dire. »

Il résulte d'autres passages qu'en 1623, il était procureur aux Célestins de Notre-Dame de Verdelays, dans le Bordelais ; que vingt ans plus tard, il était au monastère de Colombier, remplissant les fonctions de vicaire, en l'absence du prieur et du sous-prieur, et qu'alors il fit refaire les armes du cardinal de Colombier à la voûte de la grande arcade, « lesquelles cousterent mille livres. » On verra plus loin que cette réparation, en apparence inoffensive, lui amena des difficultés avec un seigneur voisin.

A la même époque, c'est-à-dire en mai 1644, le P. Grasset alla à Tournon pour complimenter le baron de Tournon, Just-Louis II (qui venait d'être nommé à un commandement important dans l'armée destinée à opérer en Allemagne), et en même temps sans doute pour réclamer le payement d'une pension léguée aux Célestins de Colombier par Jacques de Tournon. Il paraît qu'il réussit fort bien dans sa mission, car le baron lui dit : « Mon Révérend Père, je ressens un extrême contentement d'avoir appris les particularités de cette fondation que je ne savois pas, et vous promets de l'augmenter et de payer tous vos arrérages, estant de retour de cette campagne. » On sait que malheureusement il n'en revint pas et qu'en sa personne s'éteignit, le 8 septembre suivant, d'une blessure reçue au siège de Philippsbourg, le dernier rejeton de la branche aînée des Tournon.

Digitized by Google

En 1655, « à la diligence du V. P. Grasset, » l'image de la Vierge fut posée dans la niche qui surmonte la grande porte du monastère ; « l'image a esté faicte à Lyon et a cousté 200 livres. »

Le manuscrit va jusqu'au mois d'octobre 1661, d'où l'on peut conclure que son auteur mourut peu après cette époque.

A ces rares données sur le P. Grasset, on peut ajouter le passage suivant de la notice sur le cardinal de Colombier, dans la *Gallia purpurata*, qui évidemment, malgré l'altération du nom, se rapporte à notre chroniqueur :

Humanissimus et religiosissimus vir Goussencourt Cælestinus aliqua hujus Cardinalis et Avunculi ex suo M. S. codice, quem parat de omnibus Ordinis Cælestini in Francia Cænobiis, mihi subministravit (2).

Le manuscrit du P. Grasset comprend, en effet, non seulement deux notices très complètes sur le cardinal Pierre Bertrand, d'Annonay, et sur son neveu, le cardinal Pierre Bertrand de Colombier, mais encore une troisième partie consacrée aux divers monastères des Célestins en France, et particulièrement à celui de Colombier. L'auteur, ayant lu tous les papiers des archives des Célestins de Colombier pour en dresser un inventaire général, fut frappé de l'absence de tout travail spécial sur le fondateur du monastère. Il résolut alors de combler cette lacune. Un autre motif l'y détermina, et ce motif est assez curieux pour être noté ici. On avait cru, paraît-il, jusqu'au XVIIe siècle, que le cardinal de Colombier avait été déterminé à cette fondation par un accident arrivé à un de ses neveux, Jean de Colombier,

(2) PIERRE FRYZON. *Gallia purpurata*. Paris 1638, page 353.

Digitized by Google

« lequel auroit esté trouvé mort dans son lit nuptial, le soir même de ses noces, auprès de sa chaste épouse, par l'entremise de l'ennemi du genre humain, qui laissa la marque de son action déplorable en noircissant dans la même chambre, tous les portraicts des faces humaines qui pouvoient blesser les chastes pensées — fable, ajoute le bon religieux, aussi éloignée de la vérité que la vérité l'est de la fausseté d'icelle. »

La plupart des pièces sur lesquelles notre chroniqueur a travaillé ayant disparu, et sa bonne foi, garantie par une bonne dose de simplicité, étant au-dessus de tout soupçon, son travail prend la valeur d'un document original. D'ailleurs, le plus souvent il reproduit le texte des discours, lettres et bulles, qui se rapportent à son sujet. Une bonne moitié du manuscrit est formée de documents officiels, et, si le reste de l'ouvrage ne dénote pas précisément un écrivain de goût et de talent, — choses assez rares de son temps, au moins en province ; — si les longueurs et les incorrections, peut-être même d'assez nombreuses erreurs de détail, gâtent un peu le plaisir qu'on aurait à le lire, il ne faut pas oublier que nous avons à faire, non pas à un écrivain de profession, mais à un modeste religieux qui n'a jamais visé plus haut qu'au titre de compilateur consciencieux et dont l'unique but a été de laisser, à l'usage des religieux de son ordre et à la gloire des bienfaiteurs de son monastère, un résumé fidèle des archives qu'il avait en mains. Le volume avec sa solide reliure ancienne, sa grosse écriture faite pour des yeux de vieillards, et son fort papier de chiffon comme on n'en fabrique plus aujourd'hui que sur commande, témoigne *à priori* qu'il n'a jamais compté sur les honneurs de la typographie. Il y aurait peut-être ici une question à examiner : le manuscrit est-il de la main du

Digitized by Google

P. Grasset, ou n'est-ce qu'une copie contemporaine ? Nous penchons pour la première alternative, bien que rien ne le prouve absolument. Le nom de l'auteur, à la fin de la préface, n'est accompagné d'aucun paraphe et ne ressemble en rien à une signature, mais d'assez nombreuses corrections ou additions, de la même écriture que le corps de l'ouvrage, constituent au moins une forte présomption en faveur de son caractère autographe. L'ortographe, des plus fantaisistes au point de vue de nos grammaires modernes, porte bien le cachet du commencement du XVIIe siècle. Quant à la ponctuation, elle est d'une simplicité tout à fait primitive, ou plutôt elle est absente par son abondance même, car elle consiste en une éternelle virgule placée après chaque mot.

Ce manuscrit est resté pendant deux siècles à peu près complètement inconnu, consulté par les rares lettrés de la région d'Annonay, jusqu'au jour où les extraits, donnés par Poncer dans ses premiers Mémoires publiés en 1832, commencèrent à en faire apprécier la valeur. Or, si notre histoire locale doit au P. Grasset la connaissance de certains faits qui ne sont pas sans intérêt, les deux cardinaux Bertrand de Colombier lui doivent aussi les honneurs d'une brillante exhumation. Ciacconius (3) n'a pas même connu l'existence de Pierre Bertrand. Fryzon, Duchesne (4), Baluze (5) et les autres historiens ecclésiastiques ne savent

(3) *Vitæ et res gestæ pontificum romanorum et cardinalium.* Rome, 1677, 4 vol. in-folio.

(4) *Histoire des cardinaux françois de naissance.* Paris, 1660, 1 vol. in-folio.

(5) *Vitæ Paparum aveniensium.* Paris, 1693, 2 vol. in-4°.

Digitized by Google

guère de lui que sa fondation du collège d'Autun à Paris et sa participation à la fameuse conférence de 1329, sur la question des juridictions ecclésiastiques. Quant à Bertrand de Colombier, les anciens auteurs ne s'en occupent qu'à l'occasion de sa légation en Italie, quand il alla couronner l'empereur Charles IV, à Rome, en 1355. Mais personne n'avait signalé les importantes négociations auxquelles tous deux furent mêlés. A ce point de vue, sans compter les fondations particulières dues à ces deux princes de l'Église, le manuscrit en question, dont les assertions s'accompagnent presque constamment de pièces probantes, mérite l'attention des historiens qui s'occupent du XIVe siècle. Qui savait par exemple, que Pierre Bertrand avait été le négociateur du mariage des trois filles de Philippe le Long, mariage dont un au moins avait une grande portée politique, puisqu'il prépara la réunion du Dauphiné à la couronne? Aucun historien ne mentionne non plus la légation de Pierre Bertrand en Italie, en 1337, et l'action heureuse qu'il exerça pour faire rentrer une partie des vassaux du Pape sous l'obéissance de l'Église. De son côté, Pierre de Colombier paraît avoir eu une large part à la négociation du mariage de la fille du roi de Bohême avec le duc de Normandie, qui devint plus tard le roi Jean, et c'est ce qui explique en partie le choix qui fut fait de lui en 1355 pour le couronnement de l'empereur Charles IV, frère de la duchesse de Normandie. Quant à cette légation de 1355, nous ne croyons pas qu'elle ait été racontée nulle part ailleurs, sinon plus longuement, du moins avec plus de détails caractéristiques, que dans le manuscrit du P. Grasset, dont les renseignements paraissent avoir été puisés surtout dans le journal de voyage de Jean de Porta, secrétaire du cardinal. Ce récit se compose, dans le volume, de soixante-six pages

Digitized by Google

et nous ne doutons pas qu'il ne soit reproduit un jour dans un recueil de documents historiques.

En ce qui concerne l'histoire du Vivarais, c'est par le P. Grasset que nous avons su d'abord les faits et gestes du sire d'Annonay, le fameux Aymar de Roussillon, ses relations avec les Anglais et le roi de Navarre, sa rébellion contre le roi de France et enfin, les lettres de rémission qui lui furent accordées le 12 mars 1363, à la prière de son gendre, le comte de Thoire-Villars, en considération des services rendus par les Villars à la cause royale. Nous avons eu, depuis, par le précieux travail de M. Huillard-Bréholles (6), le sommaire ou le texte de la plupart des documents où ces faits sont relatés, lesquels, en somme, n'ont fait que confirmer la version de notre chroniqueur. Quant à la surprise du monastère de Colombier par les agents d'Aymar, c'est le P. Grasset qui nous a conservé les détails de cet événement, ainsi que de bon nombre d'autres, plus ou moins importants, mais qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la région.

Le tableau des angoisses du prieur Guildon, en 1540, n'est-il pas, par exemple, un témoignage vivant des progrès que l'hérésie avait faits dans la région d'Annonay vingt ans avant d'y éclater en guerre civile? Voici ce que le prieur de Colombier écrivait alors au P. Provincial : « Ma sollicitude quotidienne dans les travaux et les soucis est pour les élus de Dieu contre les fils du diable, contre les ennemis de la foi et les réprouvés de Dieu, qui, par de subtils arguments, s'efforcent nuit et jour de pervertir notre troupeau et le poussent à la désobéissance avec une audace et

(6) *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon.* Paris, 1869.

Digitized by Google

une témérité inouïes. Des pièges me sont partout tendus, mais j'espère dans celui qui m'a envoyé. Aidez-moi et je serai toujours ferme et constant. »

Si l'on ne savait pas déjà que le relâchement et l'indiscipline s'étaient glissés dans les ordres religieux, et que ceux-ci fournirent un large contingent aux idées nouvelles, on pourrait l'entrevoir dans les extraits suivants du P. Grasset.

En 1555, le P. Castellin, élu provincial, « voyant nostre province perdre entiérement son lustre de discipline réguliére et les vices avoir la porte ouverte en quelques monastéres par l'inobédience et la manducation de la chair, déclama en son oraison capitulaire contre tels vices... »

Cela s'applique à la France entière, mais voici qui concerne spécialement le Haut-Vivarais :

Privet, nommé prieur de Colombier pour la deuxième fois, « à raison des hérétiques d'Annonay et autres lieux circonvoisins, eut beaucoup de peine de contenir quelques jeunes religieux dans l'observance réguliére, mais le bon exemple des anciens Peres et la continuation du service divin tant de nuit que de jour leur mettoit de si puissans repentifs dans l'âme qu'ils furent contraints de faire leurs devoirs. »

Deux ans après (1557), une cérémonie funèbre réunissait au monastère de Colombier la plupart des membres de la famille de Saint-Chamond. Parmi eux se trouvaient l'aîné de la famille, Christophe de Saint-Chamond, et son frère cadet, Jean de Saint-Romain, archevêque d'Aix. Qui eût pu se douter alors du rôle que devaient jouer avant peu d'années les deux frères: le premier, en saccageant trois fois la ville d'Annonay, à la tête des catholiques foréziens, pour la punir de son agression contre la ville de Saint-Étienne, et le second, devenu général hérétique, après avoir

Digitized by Google

jeté le froc aux orties, prenant et pillant à son tour Annonay au nom des protestants, comme son frère l'avait fait avant lui au nom des catholiques?

Gonsolin, le prieur mort en 1574, avait défendu courageusement son monastère « contre les attaques ordinaires des hérétiques, et par sa grande prudence et économie, le garantit d'une ruine totale de son temporel. »

Son successeur, Nicolas Longueval, « ne pouvant supporter les continuels assauts de la guerre et plusieurs autres incommodités qui estoient dans la maison, la discipline régulière n'estant guère bien observée, demanda son changement. »

Les péripéties par lesquelles passa le monastère de Colombier à partir de 1562, sont racontées tout au long par notre chroniqueur, et elles sont d'autant plus intéressantes, qu'une fois sorti des mains des protestants qui l'avaient surpris en 1562, cet établissement devint une sorte de place forte et de centre d'opérations pour le parti catholique contre les huguenots d'Annonay.

Aussi la possession de ce poste était-elle fort enviée, et un chapitre d'histoire locale qui certainement ne se trouve nulle part ailleurs, est celui des démêlés que les Célestins, jaloux de leur indépendance, eurent à soutenir tantôt contre le baron de Tournon et tantôt contre le seigneur de Saint-Chamond, pour se défendre des garnisons que chacun voulait leur imposer et qui, d'ailleurs, coûtaient fort cher à la communauté.

Les routes étaient peu sûres en ce temps de troubles, et le P. Grasset note plus d'une fois la nécessité où sont les Célestins de quitter leurs vêtements religieux et de revêtir l'habit laïque pour aller assister au chapitre général annuel de leur ordre. Signalons, à ce propos, la mésaventure sur-

Digitized by Google

venue à trois imprudents Célestins, dont un était de Lyon. En octobre 1576, Balliet, prieur de Colombier, était allé, sans l'autorisation du Provincial, à la Sainte-Baume, en compagnie de Raynaud, prieur de Lyon, et d'Audoin, sous-prieur d'Avignon. A leur retour, près de la Durance, ils furent faits prisonniers par quinze hérétiques et conduits dans la ville de Menerbes (7) où, après avoir été fort mal traités pendant six mois, ils furent enfin, grâce au duc de Montmorency, délivrés moyennant une rançon de 250 écus d'or pour les deux prieurs et de 70 pour le sous-prieur. « La poursuite de cette affaire cousta beaucoup. En août 1577, le provincial visitant Colombier déposa Balliet. »

En 1586, le prieur du monastère était Jean Petit. Notre chroniqueur loue hautement ce personnage pour les services qu'il rendit au monastère. Il paraît qu'il eut à souffrir beaucoup d'outrages des seigneurs voisins qui ne voulaient pas payer la dîme aux religieux, faisaient couper leurs bois et pêcher leurs étangs. L'incident le plus grave eut lieu en 1590. Nous laissons la parole au chroniqueur :

« Le sieur Just de Tournon, estant bien vu du sieur duc de Montmorency, pour abattre autant que possible l'autorité de la maison de Saint-Chamond dans le pays de Vivarés, faisoit gloire de nous protéger sous le commandement du sieur duc de Montmorency. Et à ces fins nous faisoit donner de grandes contributions sur le pays pour l'entretien de la garnison qui estoit dans nostre monastère, mais secrètement ses intérêts particuliers luy estoient recommandables. En 1590, print resolution de demander

(7) Chef-lieu de canton, dans le département de Vaucluse, à 42 kilomètres d'Avignon.

Digitized by Google

le gouvernement absolu de la place et qu'elle feust à sa dévotion pour y mettre telle garnison que bon luy sembleroit. A ces fins envoya appeler dans sa ville de Tournon le V. P. Jean Petit, prieur, auquel ayant déclaré son dessein et n'y ayant voulu consentir, disant cela ne dépendre absolument de luy, mais bien de toute la communauté capitulairement assemblée, le fit conduire par quarante cavaliers commandés par le capitaine Corse, au devant de la grande porte du couvent, avec menace que si les religieux qui estoient au dedans ne delivroient presentement la maison aux presents cavaliers, que, immédiatement après le refus, le V. P. Prieur seroit pendu au devant de la porte. A laquelle demande n'ayant voulu consentir, le V. P. prieur fut reconduit par les mesmes cavaliers dans la ville de Tournon où, ayant été détenu quelques jours, fut renvoyé dans son monastère de Colombier, où, au mois d'avril de la mesme année, les religieux capitulairement assemblés firent encore une seconde élection du sieur duc de Montmorency pour protecteur et gouverneur de leur chasteau et forteresse, laquelle luy fust présentée et par luy acceptée. Le sieur de Tournon en estant adverti en fut grandement fasché, par suite de quoy, au mois de may suivant, fit enlever tous les bœufs de nos granges pour conduire le canon, mais par ordre du sieur duc de Montmorency furent rendus. Enfin, pendant huit années entières, ce bon Père (le prieur) a beaucoup souffert en corps et en esprit, et en 1592 fut nommé prieur de Paris, où il est mort en odeur de sainteté. »

Au siècle suivant, où notre chroniqueur parle en témoin oculaire, on voit les abus qui s'étaient introduits de nouveau parmi les Célestins. Au lieu de venir comme autrefois à l'église de Colombier pour y gagner le pardon de ses

Digitized by Google

péchés, on y venait « par curiosité de voir nostre monastère seulement et parcourir tous les lieux réguliers d'iceluy, sans distinction de sexe, avec beaucoup de dépense. Pour oster un tel abus et nous rédimer de cette incommodité, laquelle minoit entièrement notre discipline régulière, avons esté contraints de faire publier dans toutes les églises parochiales de nostre voisinage en 1630, que ses pardons et indulgences estoient expirés. En conséquence de quoy, la plus grande partie de tels abus ont esté supprimés, et à présent la première ferveur de dévotion, sans entrer dans nos lieux réguliers, commence de revivre, à la gloire de Dieu et au salut des âmes dévotes !... »

En 1644, survient un incident auquel notre chroniqueur est mêlé personnellement. « Nostre maison eut une forte dispute avec le sieur Melchior Mitte de Saint-Chamond, à raison de la plainte par luy faicte contre le V. P. Grasset qui, l'année précédente, avoit fait mettre les armes de notre fondateur, le seigneur Pierre de Colombier, cardinal, en la voûte du sanctuaire et au-dessus du grand autel, disant que ses prédécesseurs ayant fait bastir ledit sanctuaire, autres armes que celles de sa maison ou de ses alliés ne devoient estre mises, ayant escrit à ce sujet au P. Provincial. Auquel (à Saint-Chamond) fut faicte réponse, si bien des prédécesseurs avoient laissé leur marque de piété et charité dans le sanctuaire de nostre église à l'exemple d'autres grands seigneurs, que neantmoins *nec solum nec jus dominii eis datum fuerat;* qu'en témoignage de ce, les ossements dudit seigneur fondateur estoient inhumés au devant du grand autel; que les armes des bienfaiteurs ne précédoient jamais celles des fondateurs; que précédemment en la mesme place estoient les armes du seigneur fondateur, lesquelles avoient esté ostées pour n'estre pas assez embellies; qu'ainsi l'avions

Digitized by Google

appris de nos prédécesseurs; que les armes de notre fondateur, lesquelles sont en la grande vitre dudit sanctuaire sont eslevées par dessus celles de Saint-Chamond et en la place la plus honorable. Nonobstant toutes ces raisons, le R. P. Provincial nous pria pour un bien de paix (en attendant la mort dudit seigneur), de faire descendre lesdites armes du lieu où elles avoient esté posées et de les placer en la voûte de la première église. Plusieurs Pères de nostre ordre ont blasmé nostre peu de courage, et aussi un grand nombre de bons esprits du temps. D'autres ont loué nostre prudence d'avoir cédé quelque chose à cet esprit vain, ambitieux, altier..., etc. »

Il est à remarquer que presque tous les prieurs de Colombier meurent de *fièvre continue*, et ordinairement au mois de juillet, où l'on peut voir un indice de fièvres pernicieuses occasionnées par une mauvaise hygiène. Les religieux ayant plusieurs étangs pour leur approvisionnement de poisson, on doit supposer que, par les fortes chaleurs de l'été, les étangs ou leurs abords plus ou moins marécageux ne contribuaient pas médiocrement à l'insalubrité de l'air.

Le P. Grasset nous fait assister à toutes les phases de la construction du château de Colombier et de sa transformation ultérieure en monastère. La première pierre de la grosse tour du château fut posée en 1339 et l'œuvre n'était terminée que dix ans après. La fondation du monastère est de 1361, l'année de la mort du cardinal. La première église, bâtie en 1364, fut plus tard agrandie et consacrée en 1473. Mais bientôt on la trouva indigne du monastère et une réunion de seigneurs eut lieu à Colombier en 1498 pour coopérer à la construction d'un nouvel édifice. Les coopérateurs furent :

Jacques de Tournon et sa femme, Madeleine de Polignac;

Digitized by Google

Christophe de Saint-Chamond et son frère Théodore, abbé de Saint-Antoine-de-Viennois, et aussi Jean de Saint-Chamond, leur frère aîné ;

Louis de Montlaur ;

Jacques de Beone-Saint-Blanchet ;

Claude de Tournon, évêque de Viviers (fils de Jacques de Tournon).

Ces seigneurs s'engagèrent à terminer l'église à leurs frais, et il fut convenu entre eux, par traité écrit, que ceux qui voudraient faire poser leurs armes aux voûtes du nouvel édifice donneraient 600 florins d'or. L'abbé de Saint-Antoine participa largement à cette pieuse entreprise, mais celui qui contribua le plus à son succès, bien que ses armes n'aient jamais figuré aux voûtes, fut un roturier, docteur ès lois, maître Imbert Boveyronis, qui, après vingt ans de judicature à Tournon, vint vivre avec les Célestins sans entrer dans leur ordre, fut nommé par eux juge de Colombier et de Peaugres, et mourut le 23 avril 1498 en leur léguant 1,800 florins d'or, à la seule condition d'être enterré dans la future église.

Le seigneur de Montlaur donna la grosse cloche de l'église « qui a une sainte vertu contre les tempestes. »

En 1661, l'abbé général de l'ordre des Célestins, qui résidait en Italie, vint en France. On avait vainement essayé d'empêcher ce voyage. Les Célestins français étaient bien résolus, dans tous les cas, à défendre leurs droits et privilèges contre tout empiètement. L'abbé passa à Lyon où il fut reçu avec un cérémonial soigneusement calculé. Le manuscrit du P. Grasset contient à ce sujet de curieux détails pour ceux que la question pourrait intéresser. L'abbé arriva à Colombier le 2 septembre. On lui fit une réception solennelle tempérée par une harangue aigre-douce du

Digitized by Google

prieur. L'abbé déclara, dans sa réponse, que les deux colonnes de la vie solitaire étaient les Chartreux et les Célestins. Il repartit, le 7, pour Avignon. Le P. Grasset rapporte qu'il causa souvent avec cet abbé général, et en fait l'éloge. Il donne, à la suite, le texte en latin en trois grandes pages de l'*Actus protestationis nullitatum contra R. P. Dominum Celestinum Tellera generalem totius Ordinis Celestinorum denunciatus.*

Le P. Grasset émet parfois des opinions et des jugements qui pourraient étonner ceux qui ne savent pas quelle indépendance d'idées s'alliait souvent chez les religieux de l'ancien temps à une foi ardente et à une stricte observation des règles de leur ordre. C'est ainsi que, sur la grosse querelle de Philippe le Bel avec Boniface VIII, il n'hésite pas à donner raison au roi. Il est vrai que pour lui Boniface VIII n'est qu'un intrus, un usurpateur qu'il accuse même d'avoir cruellemment fait mourir son prédécesseur, Célestin V, « notre saint Père et Législateur. » Il ne faut pas oublier non plus que c'est Philippe le Bel, qui introduisit les Célestins en France en 1300 ; leur premier établissement fut à Chanteau, dans la forêt d'Orléans.

A l'occasion de l'élection du pape Clément VI en 1342, le P. Grasset regrette hautement qu'il n'y ait eu depuis Clément V que des papes français. « Il sembloit, dit-il, que l'Eglise universelle fut bornée par les limites de la monarchie françoise et qu'elle seule deut recevoir toûtes bénédictions de l'Eglise, et les autres Etats, les foudres et anathèmes. »

Ailleurs, il laisse voir ses sympathies pour le fameux évêque de Valence, Jean de Montluc, dont l'attitude, au début de la Réforme, a donné lieu à tant de critiques. Lors de l'assemblée de Fontainebleau, Jean de Montluc « haran-

Digitized by Google

gua pour le clergé en présence de tous les prélats et invectiva contre les vices, négligences et ignorances des prélats et gens d'église, leur opposant la diligence, probité de mœurs, érudition et suffisance des ministres calvinistes et conclut à un concile général. » On a beaucoup reproché à l'évêque de Valence d'avoir poussé la Cour à consentir aux conférences de Poissy. Notre chroniqueur Célestin constate son désir de conciliation.

A côté des grandes figures des deux cardinaux annonéens, le manuscrit du P. Grasset fait apparaître deux de leurs concitoyens dont le nom même s'était perdu et dont la physionomie mérite tout au moins une courte mention.

Le premier est François Belle, fils de Pierre-Etienne, de Toisieux près d'Annonay, « gentilhomme servant du seigneur cardinal et gendarme du roi de France, personnage grandement éloquent, docte et versé en toutes langues, » qui joua un rôle important dans la mission de 1355.

Belle avait été envoyé par le cardinal auprès de l'empereur pour se concerter avec lui au sujet du couronnement : l'Empereur le nomma conseiller de l'empire et gentilhomme ordinaire de la chambre impériale. A son retour auprès du cardinal-légat qu'il rejoignit en Italie, celui-ci le nomma procureur fiscal de l'empire dans toute l'Italie. Belle partit de Pise le 22 mars pour Rome, comme envoyé de l'empire avec une escorte convenable, afin de disposer le Sénat et les ministres romains à la réception de Leurs Majestés Impériales et à leur couronnement pour le jour de Pâques. Quand Charles IV arriva à Rome le 4 avril, c'est Belle qui, à la tête d'une députation des corps constitués de Rome, fut chargé de porter la parole, et sa harangue, au témoignage de notre chroniqueur, révéla tant d'esprit et un si solide jugement « que tous ces Catons, ces Démosthènes, ces

Digitized by Google

Cicérons romains, auditeurs, furent contraints d'avouer que c'estoit l'esprit le plus net et accompli que se pût rencontrer. »

Le lendemain, l'Empereur fit son entrée solennelle. La députation des sénateurs et consuls romains qui le reçut était conduite par Nicolas de Monténégro, chancelier de la République romaine, et par Belle. L'Empereur prêta le serment d'usage et l'acte fut remis à Belle pour être déposé aux archives.

Le second personnage est un abbé militaire, appelé Jean Verimni, gentilhomme d'Annonay, dont la vie paraît avoir été assez mouvementée. Il était bénédictin de Cluny et devint successivement abbé de Saint-André-de-Villeneuve-d'Avignon, abbé de Saint-Pierre hors les portes de Vienne, et enfin, abbé de Notre-Dame-d'Ardemar dans le diocèse de Troyes. Comme il n'aspirait qu'à mourir pour la foi de Jésus-Christ en combattant les infidèles, il prit parti en 1437 pour le prince Louis de Bourbon, qui peu après conduisit une armée au prince Albert d'Autriche en guerre avec les Turcs. Plus tard, il s'attacha à l'empereur Frédéric III et le suivit dans toutes ses guerres contre les Turcs jusqu'en 1478, où il fut tué à la bataille d'Andrinople. Jean Verimni avait donné, en 1431, au monastère de Colombier 300 écus d'or destinés à la « fondation d'un religieux pour le *Salve Regina* et la lampe ardente du Saint-Sacrement. »

Quoique officier ordinaire de la maison de Frédéric et l'un de ses conseillers d'État, Verimni venait, paraît-il, assez souvent en Vivarais et, pendant son séjour, ne manquait jamais d'aller voir les seigneurs de Coulaux, ses proches parents; « il n'oublioit aussi de visiter les PP. Célestins du Colombier et aussi ceux de Lyon, leur faisant de belles aumosnes. »

Digitized by Google

Nous avons déjà parlé de la naïveté du P. Grasset. Elle se montre à un degré remarquable dans les portraits de ses héros et héroïnes. Tous les membres des deux familles Bertrand et Colombier sont beaux, bien faits, sans compter les qualités morales qu'ils ont naturellement au suprême degré. Les garçons sont tous de vaillants chevaliers et les filles sont des miracles de beauté en même temps que des modèles de vertu. On est même étonné de voir le bon religieux se complaire dans des tableaux de beauté féminine qui, d'ailleurs, sentent singulièrement le mauvais goût de la province, qui en était encore à Honoré d'Urfé et Mlle de Scudéry, tandis que Paris avait déjà lu Pascal et applaudissait Corneille. Le P. Grasset devait aussi connaître les poètes italiens, car chacun de ses chapitres débute, comme les chants du Tasse et de l'Arioste, par une petite homélie plus ou moins religieuse ou philosophique, souvent fort banale. Parfois aussi, il tombe évidemment dans le roman, par exemple quand il donne le texte des lettres échangées entre les grands-parents à l'occasion du mariage de Marguerite Bertrand et de Barthélemy de Colombier. Mais ce ne sont que de rapides défaillances et, chroniqueur consciencieux sinon élégant, son admiration sans bornes pour les nièces du cardinal ne l'empêche pas de mentionner le cas de Jacobette Veyre, qui fit invalider son mariage avec noble Jean Giliberty de Condrieu. Cet événement de famille, qui ne donne pas une haute idée tout au moins de la résignation de Jacobette, et dont notre Célestin ignore prudemment les motifs, eut lieu en 1357. Il paraît que le cardinal, après avoir vainement tenté de remettre l'accord dans le ménage, reconnut la nécessité de céder aux instances de Jacobette, car il finit par intervenir dans ce sens auprès de l'archevêque de Vienne. Le pauvre Giliberty en

Digitized by Google

mourut de chagrin six mois après. Jacobette se remaria à Falcon des Barges, coseigneur de Thorrenc.

En somme, le *Discours généalogique* sur les Bertrand et les Colombier est une apologie au moins autant qu'une généalogie. La chose est assez concevable, étant donné l'état d'esprit d'un Célestin du Colombier, qui a consacré ses veilles à l'histoire du fondateur de son monastère. On lui pardonne d'autant plus aisément cette tendance, que les inconvénients en sont largement compensés par les faits et textes précieux qui, grâce à lui, se trouvent conservés à l'histoire.

A. Mazon.

Digitized by Google

LETTRES

D'HIPPOLYTE FLANDRIN

Paris, ce 11 mars 1863 (1).

MON CHER LACURIA,

Je me reproche de n'avoir pas encore répondu à votre dernière lettre, car je n'ai guère l'excuse du travail, ce que je fais étant bien peu de chose, et cependant les journées sont pleines !

Pour hâter ma convalescence, j'ai profité du beau soleil que nous a donné le mois de février, et enfin j'ai repris quelques forces; mais les douleurs aux articulations et sur le cœur persistant toujours, je ne vaux pas grand'chose. Je

(1) Je crois que la lettre sans date, insérée par erreur page 443, doit prendre place après celle-ci. Il y est question, en effet, du Salon où figurait le portrait de l'Empereur. Or, le Salon s'ouvrant ordinairement le 1er mai, la lettre doit se placer entre celle du 11 mars et celle du 24 juin suivant. Il y est aussi question de l'envoi du portrait de Lacuria, demandé par la lettre du 11 mars.

Digitized by Google

vais à mon atelier pourtant, mais les ménagements forcés me découragent. Pour faire un bon travail, il ne faut pas être avare de ses peines, en un mot il ne faut pas penser à son corps.

Vous, mes bons amis, comment allez-vous, ainsi que la bonne madame Chatte (2). L'hiver ne vous a-t-il pas été trop dur? et dans votre joli nid voyez-vous s'éveiller le printemps? Oh, sans doute, car ici les violettes sont partout, et déjà quelques arbres fruitiers s'émancipaient lorsque les froides giboulées sont venues les rappeler à la prudence. Les journées sont déjà longues. Bientôt j'espère reprendre mes compositions pour Saint-Germain-des-Prés, et voilà le moment de venir demander à Mme Lacuria le croquis qu'elle a bien voulu me promettre de faire d'après vous. Je joins à cette lettre un calque sur le mouvement général d'une figure que votre bonne chère tête commandera. D'avance je remercie Mme Lacuria de ce travail, que je conserverai avec soin, soyez-en sûr.

L'exposition approche, et pour l'Institut une corvée bien fatigante; mais je ferai mon possible pour m'en dispenser. Car même les autres années, lorsque j'étais moins délicat, je n'ai jamais pu aller jusqu'au bout, et sans être contraint, par le froid et la fatigue, à passer quelques jours dans mon lit! Que serait-ce donc cette fois?.. Vous ne pouvez vous faire l'idée du froid qui se maintient dans ce Palais de l'Industrie, non plus de ce qu'y devient la chaleur propre lorsqu'elle y a une fois pénétré.

Je n'ai absolument aucune donnée sur ce que sera l'exposition. La retraite presque absolue où j'ai vécu cet hiver

(2) Mère de madame Lacuria.

Digitized by Google

m'a privé de tous les renseignements qui m'arrivent les autres fois lorsque je les cherche.

A propos de cela, mon cher ami, Paul m'a dit que vous lui aviez demandé par M. Borel des renseignements sur le Palais de l'Exposition universelle à Auteuil ; mais il n'est pas encore possible de vous répondre à ce sujet, car les fondations sortent à peine de terre, et je crois qu'on est encore bien loin du but.

Adieu, mon cher ami ; je vous quitte parce que ma bonne femme me demande de lui laisser un peu de place pour causer avec Mme Lacuria. Recevez tous les deux l'expression affectueuse de nos meilleurs sentiments ; présentez à Mme Chatte l'expression de notre respect.

Votre ami sincère et dévoué,

Hte F.

Auteuil, ce jour de Saint-Jean, 1863.

A Madame LACURIA

CHÈRE MADAME ET AMIE,

Quoiqu'à la hâte, je veux tout de suite vous remercier du beau présent que vous me faites par le portrait de notre ami dans cette belle étude. L'expression en est belle, l'exécution simple, large, tient à la peinture d'histoire, enfin le ton clair et lumineux m'indique une gamme propre au

Digitized by Google

sujet et que j'adopte complètement. Recevez donc tous mes remerciements pour une chose qui m'est précieuse à tous les titres.

Comme nous habitons Auteuil depuis une dizaine de jours et qu'en même temps j'ai été complètement absorbé par le jury des récompenses, je n'ai pu, de trois jours, aller rue de l'Abbaye où je savais cependant votre belle étude arrivée. Ce qui veut dire que j'étais donc bien impérieusement occupé.

Les jours, les mois, bientôt un an seront passés qui ont été à peu près perdus pour le travail. Mes compositions pour les deux sujets de la nef ne sont pas encore achevées, et pourtant quel désir de m'y remettre !

Embrassez pour moi, pour nous, votre cher mari. Dites-lui combien je suis content de le posséder, et que bientôt je vous écrirai plus longuement.

Ma femme et mes enfants s'unissent à moi, tous nous vous remercions et vous embrassons de l'affection la plus vraie.

Votre serviteur et ami dévoué,

H^te^ FLANDRIN.

Depuis la dernière fois que j'ai écrit à Louis, la pauvre petite fille de Paul nous a cruellement inquiétés. Elle est devenue si maigre, si petite, si faible et pourtant tellement surexcitée, que c'était effrayant. Enfin, on a appelé un médecin célèbre et spécial pour les enfants, qui a un peu rassuré et l'a envoyée à la campagne à Fontainebleau, où ils sont tous maintenant, hors le pauvre Paul, qui est resté bien triste, mais il fallait suivre le cours des élèves et ter-

Digitized by Google

miner certain portrait. Cependant le voyage s'est accompli très bien et il y a plutôt un sentiment de mieux. Malgré l'aide de sa mère, notre pauvre Aline est bien fatiguée. Il est temps pour elle que cette longue et cruelle épreuve s'amoindrisse. Priez pour eux et pour nous!

Aujourd'hui nous irons souhaiter la fête au bon maître (3) qui est toujours un peu sous l'influence de la fièvre, et je lui porterai, comme à vous en ce moment, ma nomination dans l'ordre du *mérite de Prusse*, qui vient de m'être annoncée par une lettre de M. Cornélius. Honneur qui me rend bien un peu honteux, car vraiment tout cela me vient trop facilement, en comparaison de tant d'autres dont le mérite a tant de peine à se faire reconnaître, et je ne puis sans chagrin reporter ma pensée vers quelques beaux talents que nous n'avons pu récompenser et saluer que par des mentions honorables! Ça été pour nous un vrai chagrin, je le répète, mais nous étions dépourvus de tout autre moyen pour leur exprimer notre estime. Cependant, pour en revenir à cette décoration, je la porte au cher maître pour la fête; car il est si bon que j'ai toujours peur de ne pas savoir assez manifester combien nous répondons à son affection. L'autre jour, je lui ai montré trois portraits qu'il a aimés, mais il y en a un dont il s'est emparé, qui lui reste dans l'esprit et dont il parle à tout le monde dans des termes qui me font croire que son esprit et ses yeux l'achèvent et y ajoutent beaucoup.

---

(3) M. Ingres.

Digitized by Google

Rome, le 29 novembre 1863.

MON CHER AMI,

Nous sommes à Rome. Mon cœur déborde de joie, d'admiration, et si je pouvais partager ce bonheur avec vous, il grandirait encore; mais puisque c'est impossible, je veux au moins apporter à votre amitié un récit qu'elle accueillera avec intérêt, j'en suis sûr.

Notre voyage par les côtes de la *belle Provence* et par ce qu'on appelle la Corniche jusqu'à Gênes s'est accompli par un beau temps, qui ajoutait sa lumière à la grandeur des lignes et à la richesse de forme de cette nature privilégiée. Gênes, que je ne connaissais pas, m'a étonné par la beauté de sa situation, le nombre et la richesse de ses palais, où la hardiesse de l'invention unie à l'élégance des formes et au précieux des matériaux produit des effets vraiment extraordinaires. Cependant là nous avons trouvé la pluie, qui a beaucoup gêné nos mouvements et fait avorter notre examen.

Repartis en voiture pour la Spezzia en longeant la côte, tantôt au niveau de la mer et tantôt sur les hauts sommets, nous avons vu de bien admirables choses. Mais dans un petit trou, nommé Borghetto, nous avons été arrêtés trois jours par les eaux accumulées d'une trombe dans un bas fond où passait la route. Prisonniers dans cette auberge, où se trouvait avec nous la princesse Orloff et une famille anglaise, nous avons pris patience en regardant tomber la pluie et couler l'eau!... Enfin, le retour du beau temps nous a permis de reprendre notre route par la Spezzia, Sar-

Digitized by Google

zanna et Pise, où nous nous arrêtons deux jours et demi. Là je retrouve l'Italie de mes souvenirs, et je m'empresse de visiter ces beaux monuments de l'architecture pisane qui, à l'écart du bruit et du mouvement, forment dans une partie de la cité une réunion si saisissante : le Campo Santo, la cathédrale, le baptistère et la tour penchée. Le Campo Santo me donne les mêmes impressions que dans ma jeunesse. C'est avec une vraie émotion que, portant mes regards sur ces murs vénérables j'y ai reconnu l'effort et les ravages du temps. Bien des choses, hélas! ont achevé de mourir, et les autres pâlissent sensiblement. Cependant que de leçons peuvent encore donner ces ruines! Le baptistère, la cathédrale et dix ou douze églises offrent, comme Lucques, que nous visitons, des trésors sur lesquels je ne peux prendre que de courtes notes, mais qui laissent dans l'esprit une influence bienfaisante.

A Sienne, la ville reine du pittoresque, dont les monuments ont tant de caractère, nous nous arrêtons encore deux jours; puis reprenant notre voiturin, bravant la menace des brigands, par Orvieto et Viterbe, nous prenons la route de Rome. A Ronciglione je vois déjà le mont Soracte et les montagnes de la Sabine. Je pressens Rome! Enfin à six lieues, des hauteurs de Boccano, je vois le dôme et le montre à ma femme et à mes enfants, et, pleins de respect et de vénération, nous mettons pied à terre pour le saluer. Vous dire mon émotion est chose difficile. Chaque accident de la route la provoque, l'augmente et la porte jusqu'aux larmes. Enfin, voilà la *Porte du peuple,* que j'ai quittée il y a vingt-cinq ans! Les derniers rayons du soleil frappaient encore le dôme et les plus hauts monuments.

Mais avant d'avoir pris logement et les premiers arrangements, la nuit était venue et ce n'est que dans son obscu-

Digitized by Google

rité que nous avons pu explorer un peu ce qui était le plus près de nous, tel que le Monte Pincio et la villa Médicis, dont je contemple avec admiration et reconnaissance la silencieuse façade. Une figure de la madone et de l'enfant Jésus, que M. Ingres a fait placer là de mon temps nous donne sa faible lueur, et bien naturellement mon cœur attendri la prie pour ce bon maître. Le lendemain, nous avons trouvé établi un temps de pluie et d'orages continuels qui, pendant plusieurs jours, ne nous ont permis qu'une visite à Saint-Pierre, une autre au Panthéon, tombeau de... (*mot oublié*), puis aux Loges et aux Stanze du Vatican. Le beau temps revenu, Rome s'est montrée à nous dans toute sa splendeur, et plein de l'enthousiasme le plus sincère, je bénissais l'œuvre de Colbert et de Louis XIV, qui avait donné à quelques-uns de nos jeunes artistes de tels moyens d'étude et de progrès, lorsque le *Mointeur* nous a apporté le décret du 13 novembre qui dissout l'école de Paris et ruine celle-ci pour la supprimer plus sûrement. Je ne sais si vous connaissez ces tristes choses, provoquées par un rapport du surintendant où la mauvaise foi, l'incohérence, et le vide et le faux se disputent la prééminence. Oh! l'Empereur ne peut savoir ce qu'on lui fait faire! Mais certains signes pourtant devraient éclairer un peu. Ainsi au moment où le décret a paru, il n'y avait pas quinze jours que M. Schnetz avait envoyé au duc de Cadore, en réponse à une demande de l'Angleterre, les Statuts et Règlements de nos écoles. Tâchez de trouver le *Moniteur* français du 15, vous pourrez étudier ce fameux rapport. Peu de jours après son apparition, j'ai reçu la nouvelle officielle de la suppression de mes fonctions à l'École et ma nomination au titre de professeur dans la nouvelle organisation; mais j'ai répondu qu'ayant longtemps combattu les idées qui prévalent, je ne croyais pas

Digitized by Google

pouvoir honorablement accepter. Depuis, j'ai su que plusieurs de nos confrères n'ont pas cru devoir agir ainsi, mais j'ai là donné ma propre pensée et je ne saurais le regretter. Que ne puis-je sur toutes ces choses causer avec vous. Mais par lettres je ne puis rien.

Les santés sont passables. Cependant, pour mon compte, je ne suis pas plus fort et je ne sais pas si le climat n'est pas des plus énervants. Du soleil à l'ombre il y a une différence de température qui m'épouvante et me force à garder mon manteau, au moins sur le bras!

Adieu, mon cher ami. Je vous quitte sans vous avoir parlé de vous ni de Madame, ni de la bonne mère. Mais soyez sur qu'à côté de mon frère, mon cher Paul, vous avez une place dans mon cœur, et que souvent, souvent dans ces sanctuaires vénérables où nous avons le bonheur d'entrer journellement, nous prions Dieu pour vous trois, certains que vous le faites aussi pour nous! et nous y confiant avec bonheur.

Tous nous vous embrassons tous.

H^te F.

Deux jours après avoir écrit cette lettre, Hippolyte Flandrin, d'une santé déjà ruinée, s'alitait. Il était atteint de la petite vérole. Une semaine plus tard, le 21 mars 1864, il était mort.

Digitized by Google

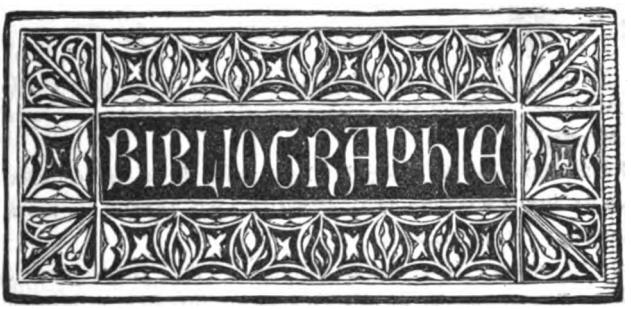

A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION : LYON, DE 1778 A 1788. Notes et documents publiés par Albert METZGER, et revisés par J. VAESEN. *Lyon*, Henri Georg, libraire, rue de la République, 65. — Prix, 5 francs.

Les savants éditeurs de la Collection Lyonnaise, publiée par la librairie Georg, sous le titre : *Lyon pendant la Révolution*, viennent de compléter cette série par un volume qui comprend les années qui ont précédé la chute de l'ancien régime.

Quoique d'un intérêt moins vif que les volumes traitant de la Révolution, ce nouveau venu pourra cependant être consulté avec fruit. C'est un recueil, par ordre de dates, des faits qui se sont passés à Lyon pendant ce laps de temps (1778 à 1788), des éphémérides lyonnaises, en quelque sorte. Le *Journal de Lyon*, qui paraissait à cette époque, les *Registres consulaires*, conservés aux Archives municipales, et la *Revue du Lyonnais*, si riche en documents de toute nature, en ont fourni les principales matières.

Parmi les événements curieux que nous trouvons relatés, on peut citer l'ascension aérostatique du 19 janvier 1784, du *ballon monstre* de Montgolfier, aux Brotteaux. C'est le récit d'un témoin oculaire, M. Dominique Lenoir, publié sous forme de lettre par le *Constitutionnel* du 20 janvier 1837, à propos de l'ascension du ballon d'un M. Green. Ce dernier aérostat, appelé fastueusement *ballon monstre*, n'atteignait pas la moitié de la grandeur du *Flesselles*, ballon de Montgolfier, qui,

Digitized by Google

dit M. Josse (1), avait 43 mètres de haut et 35 de diamètre. Cette lettre donne également d'intéressants détails sur la fabrication du ballon de Montgolfier.

En mentionnant le séjour de Cagliostro à Lyon, les éditeurs ont omis de citer la brochure de M. Péricaud (Lyon 1832). Leur notice est incomplète et trop succincte.

A citer encore : Passage de La Fayette en 1785 ; Grande revue de la milice bourgeoise passée par M. Tolozan de Montfort, et distribution d'épées d'honneur. Et enfin : Couronnement d'une rosière choisie parmi les jeunes filles fréquentant le catéchisme de Saint-Nizier. La cérémonie, présidée par M. Navarre, sacristain, — curé de Saint-Nizier, a lieu dans la vieille église Saint-Antoine. Une dame qui y assiste adresse une narration émue et édifiante au *Journal de Lyon*, du 4 août 1786. La rosière élue est Mlle Anne-Claire Demarest ; l'année précédente, une demoiselle Rusand avait obtenu un accessit de vertu.

Il ne faut pas trop médire de la corruption de notre époque, et célébrer outre mesure les vertus des temps jadis. Si on voulait renouveler ces sortes de fêtes, on trouverait aujourd'hui, bien certainement, au catéchisme de persévérance de Saint-Nizier, qui existe toujours, des rosières aussi *belles que sages*, et aussi dignes que leurs aînées de porter la couronne de roses blanches. Le genre de récompense a seul été modifié, aux plus méritantes on distribue des petits livres de piété ou des images.

Mais comme je regrette le temps des rosières...

Léon GALLE.

(1) *Lyon Républicain*. Supplément littéraire du 20 janvier 1889.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 8 janvier 1889.* — Présidence de M. le docteur Teissier, puis de M. Léon Roux. — M. le docteur Lacassagne adresse à l'Académie deux volumes, ayant pour titre : *Hygiène de Lyon et de l'arrondissement de Lyon. Compte rendu des travaux du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département du Rhône* (du 1er janvier 1860 au 31 décembre 1885). — M. le docteur Teissier rappelle à la Compagnie le plein succès obtenu par la dernière séance publique, dans laquelle ont été distribués les prix de vertu. Il ajoute que, depuis la dernière séance, l'Académie a eu le regret d'apprendre la mort de M. Tisserand, membre émérite et ancien président de la Compagnie, décédé à Mâcon, où il s'était retiré depuis 1875. Enfin, après avoir fait quelques observations sur la situation financière de l'Académie, M. le docteur Teissier adresse ses remerciements à son collègue de la classe des Lettres et à tous les membres du bureau pour le concours qu'ils lui ont prêté pendant le cours de sa présidence. — M. Léon Roux, prenant possession du fauteuil présidentiel, adresse à M. le docteur Teissier les remerciements de la Compagnie pour les services qu'il lui a rendus pendant sa deuxième présidence. Les qualités qu'il a révélées, comme président, sont les mêmes que celles qui ont fait de lui un professeur de premier ordre et lui ont valu la haute distinction que lui a conférée récemment l'Académie de médecine. — Cette allocution terminée, M. le Président annonce que, le même jour, le trésorier de l'Académie a obtenu la

Digitized by Google

délivrance du legs Chazière, dont les revenus seront employés, tous les deux ans, à récompenser un grand acte de vertu ou une œuvre remarquable. — Après le compte rendu annuel des recettes et des dépenses de l'Académie, présenté par M. Morin-Pons, trésorier, il est procédé au renouvellement des Commissions de publication, et des prix Lebrun et Ampère-Cheuvreux.

Séance du 15 janvier 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président rappelle que les candidatures pour la place vacante dans la section des Beaux-Arts, en remplacement de M. Danguin, nommé émérite, devront être produites avant le 1er mars prochain. — L'Académie procède à la nomination des membres de la Commission des finances et de celles des prix Livet, Lombard de Buffières et Chazière.

M. Arloing fait une communication sur un microbe appelé *bacillus héminecrobiophilus*. Ce microbe n'agit pas sur les tissus sains, ni sur les tissus complètement putréfiés, mais seulement sur ceux qui commencent à se mortifier. La culture en réussit très bien dans le bouillon de veau neutre; il vit dans l'air avec la même facilité que dans un autre gaz. Il peut aussi se développer sur les corps solides, notamment sur la gélatine et sur la pomme de terre cuite. L'orateur fait passer sous les yeux de l'Académie de beaux échantillons de ce microbe, dont l'action pathogène est nulle dans le tissu conjonctif sain, de même que dans le tissu un peu contusionné, et dans les injections faites dans les veines d'un animal. Il rend compte des effets de l'inoculation pratiquée par lui sur un mouton, dans des conditions diverses, et qui lui a révélé que, pour la fermentation de ce microbe, il faut que la circulation ne soit pas régulière, ni nulle, mais en voie de diminution. Sans danger pour un corps bien portant, il exerce des ravages épouvantables, dès qu'il y a un léger trouble de la circulation du sang dans certaines parties. D'autres expériences lui ont démontré que l'inoculation de ce microbe ne constitue pas une sorte de vaccination assurant l'immunité contre la maladie. On doit donc ranger le nouveau bacille dans la catégorie des virus non vaccinants. — M. le Président félicite M. Arloing de la découverte qu'il vient de faire et le remercie d'en avoir donné communication à l'Académie. — M. le docteur Teissier croit aussi, comme M. Arloing, qu'il y a deux sortes de microbes et que beaucoup d'entre eux ne donnent pas l'immunité. — Aux exemples cités par M. Teissier, M. Arloing répond qu'il n'est pas douteux que certains

Digitized by Google

microbes vivent inoffensifs en dedans des tissus, tant qu'ils sont sains, et qu'ils se développent au contact de quelque partie simplement contusionnée. La contamination vient alors de l'intérieur, et il en a fait plusieurs fois l'expérience directe dans des vaccinations charbonneuses à la campagne. — Sur une question posée par M. Rougier, au sujet du microbe de la teigne, M. Saint-Lager fait observer que ce microbe est bien connu ; c'est un champignon énorme et visible comme *l'acarus* de la gale; il est contagieux et peut atteindre les forts comme les faibles, mais de préférence ces derniers et les sujets mal soignés. — M. Arloing ajoute que cette préférence pour certains milieux est très générale de la part des microbes ; il l'a constatée pour le champignon du muguet comme pour *l'acarus* de la gale, qui recherche les individus débilités et mal nourris.

Séance du 22 janvier 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. Humbert Mollière fait hommage des numéros du *Lyon médical*, du 28 octobre et du 18 novembre 1888, qui renferment les deux publications suivantes dont il est l'auteur : 1° *Des vaccins chimiques à propos des travaux récents du docteur Peyraud (de Libourne) sur la rage tanacétique*, et 2° *Note sur un cas d'affection complexe du cœur terminée par lithiase biliaire et suppuration du foie.* — M. le Président donne connaissance d'une lettre adressée, le 7 janvier 1889, par le Directeur de l'Administration pénitentiaire, qui demande qu'il lui soit donné communication des objets ou écrits pouvant figurer à l'exposition rétrospective des moyens, systèmes et lieux de répression en France et pour aider à la préparation d'un ouvrage se rapportant au même objet. — M. le comte de Charpin-Feugerolles donne lecture de ses *Recherches historiques et généalogiques sur la commune de Mays et sur la famille de ce nom.* La commune de Mays, autrefois de la province du Forez, fait partie aujourd'hui du département du Rhône et du canton de Saint-Symphorien-sur-Coise. Après avoir combattu, avec raison, l'opinion de ceux qui placent dans cette localité le *Mediolanum* de la carte de Peutinger, l'orateur fait une description sommaire de ce village, qui a conservé une partie de son ancien mur d'enceinte et fut, au Moyen Age, le berceau d'une ancienne famille chevaleresque, qui lui emprunta son nom et dont le premier représentant connu, Willelme de Mays, vivait en 1209. Cette noble famille fournit des religieux à l'Ile-Barbe et des chanoines aux Chapitres de Saint-Jean et de Saint-Just. Mais

Digitized by Google

dès le milieu du XIIIe siècle, la seigneurie de Mays avait cessé de lui appartenir; après avoir possédé les terres de Cuzieu et de Chagnon, elle tomba dans l'infortune et ses derniers représentants remplissent, à la fin du XVe siècle, le simple office de notaire dans la châtellenie de Donzy et à Feurs.

M. Leger met sous les yeux de l'Académie les plans de l'ancien pont Morand et du pont actuellement en construction, pour en signaler les différences. Il fait ensuite un exposé historique de la construction du pont élevé par l'architecte Morand. Sa concession, d'abord refusée en 1754, lui fut accordée en 1771; mais Morand eut à combattre à la fois la résistance des Hospices, qui avaient le monopole des bacs à traille sur le Rhône, et celle des marchands de bois et de pierres qui craignaient que le nouveau pont créât des obstacles à la navigation. Un arrêt du Conseil de 1775 rejeta l'opposition de ces derniers, et les Hospices, mieux éclairés, finirent par comprendre la plus-value qu'allait donner le nouveau pont aux terrains de la Part-Dieu. Ce pont, terminé en 1775, pour le passage des piétons, ne fut livré, que l'année suivante, à la circulation des voitures. Ses arches étaient d'abord au nombre de 17, mais il reçut des modifications en 1817. Sa solidité était à tout épreuve ; pourtant il avait fléchi et il était devenu trop étroit, ce qui a nécessité sa reconstruction. Le nouveau pont se composera seulement de trois arches, en acier, dont celle du milieu mesurera 67 mètres de largeur, et les deux autres 63 mètres 40 centimètres. Mais si la matière employée pour ce nouveau pont lui donne une grande légèreté, les oscillations qu'il subira au passage des voitures, contribueront à le désagréger peu à peu, et c'est là un danger auquel il faudra veiller constamment. — M. Bresson partage cet avis ; les oscillations, que subit un pont en acier, tendent à user les rivets, qu'il faut remplacer constamment. En somme, l'emploi de l'acier ne vaut, pour la solidité, ni la pierre ni la fonte. — M. Leger ajoute que, d'après les comptes conservés aux Archives, les bois employés pour la construction du pont Morand, venaient presque tous de la Bourgogne. — M. Beaune fait observer qu'en effet, ils furent pris dans la forêt de Velour, près de Dijon, qui appartenait à la famille de Saulx-Tavannes.

Séance du 29 janvier 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — Hommages faits à l'Académie, par M. Locard : *Etudes critiques sur les hélix du groupe de l'Hélix Rufescens; Révision des espèces françaises appar-*

Digitized by Google

tenant au genre Modiola ; par M. Valson : *Troisième partie du cours sur les fonctions elliptiques* de M. le comte de Sparre. — Sur la communication, faite par M. Bonnel, d'une lettre d'un candidat au prix Ampère-Cheuvreux, il est constaté que ce prix devra être attribué, cette année, à un élève des Beaux-Arts. — M. Vachez donne lecture d'une notice intitulée : *l'Histoire de la statue d'Ampère.* Le projet d'élever une statue à Ampère remonte à une époque déjà ancienne ; car il fut proposé, pour la première fois, dans la séance de l'Académie du 28 janvier 1862, par M. Alexis de Jussieu, qui communiqua à la Compagnie une étude sur la vie et les œuvres d'André-Marie Ampère. Cette proposition fut accueillie avec empressement par l'Académie. Une commission fut nommée et M. Fournet, rapporteur, conclut, en son nom, dans la séance du 27 mai 1862, à ce qu'une statue fût élevée à Ampère sur une place publique, ou tout au moins dans le vestibule des Facultés, au Palais des Arts. L'administration, à laquelle ce vœu fut communiqué, lui fit d'abord un bon accueil, mais après examen, il fut répondu que les finances de la ville, engagées alors dans de grands travaux, ne lui permettaient pas de supporter les dépenses de ce monument ; en conséquence, l'Académie fut invitée à recourir à une souscription publique. Cette souscription allait être ouverte, quand M. Cheuvreux, légataire de Jean-Jacques Ampère, créa le prix Ampère-Cheuvreux en faveur d'un jeune homme sans fortune, né à Lyon ou dans le département. Ce bienfait, qui semblait devoir réclamer un acte de reconnaissance, fit abandonner le projet de souscription, et l'Académie attendit que les ressources de la ville lui permissent de voter le crédit nécessaire. Les événements de 1870 firent oublier le projet. Mais il fut repris par M. Edouard Aynard, membre du Conseil municipal, dans la séance du 17 novembre 1879, et sa proposition fut votée à une grande majorité. Le 22 avril 1880, la place Henri IV, à laquelle fut donné le nom de place Ampère, fut désignée pour y élever la statue du grand savant lyonnais. Et c'est ainsi que ce monument, qui fait honneur à M. Textor, a pu être inauguré, le 8 octobre dernier.

Société Linnéenne. — *Séance du 28 janvier 1889.* — M. Saubrinet communique une étude sur les progrès que les entomologistes lyonnais, et particulièrement ceux qui ont fait partie de la Société Linnéenne, ont fait faire à l'histoire naturelle des insectes. — M. Locard donne lecture de ses recherches sur les *Unionidæ* de France.

Digitized by Google

Société Littéraire, Historique et Archéologique. — *Séance du 3 décembre 1888.* — Présidence de M. le docteur Poncet. — Les membres du bureau sortant sont maintenus dans leurs fonctions, pour l'année 1889. — M. le comte de Charpin-Feugerolles donne communication de ses recherches sur la bibliothèque Adamoli. — M. l'abbé Conil donne lecture de deux pièces originales relatives à l'église de Notre-Dame, à Saint-Etienne.

Séance du 19 décembre 1888. — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. Alexandre Poidebard donne lecture de la première partie d'une étude sur les *Voyages de Mme de Sévigné dans le Lyonnais.* — M. Bleton étudie *l'histoire et l'organisation de l'Université de Lyon.* — M. Breghot du Lut donne communication de deux affiches révolutionnaires, dont l'une est relative à l'élection des évêques par le peuple.

Société de Géographie de Lyon. — *Séance du 10 janvier 1889.* — M. Breittmayer fait un rapport sur le Congrès des Sociétés Savantes, à la Sorbonne, en 1888. — Nouvelles de Stanley et d'Emin-Pacha. — La lettre d'Osman-Digma. — M. le lieutenant-colonel Debize fait une communication sur les sujets suivants : Partage de l'Afrique entre les nations européennes. — Projets de l'Italie et de l'Allemagne. — Situation sur la côte orientale et à Zanzibar.

Société des Sciences industrielles. — *Séance du 30 janvier 1889.* — Election des membres du bureau, pour 1889. Sont nommés : Président, M. Cazeneuve ; vice-président, M. Linossier ; bibliothécaire, M. Béroujon ; trésorier, M. Révoil ; membres du Conseil : MM. Burelle, Marchegay, Leger et Vignon.

Digitized by Google

Chronique de Janvier 1889

5 Janvier. — M. le général baron Berge, commandant du 16e corps d'armée, est nommé gouverneur militaire de Lyon, et commandant du 14e corps d'armée, en remplacement de M. le général Davout, duc d'Auerstaedt, membre du Conseil supérieur de la guerre, appelé aux fonctions d'inspecteur d'armée.

8 Janvier. — Mort de M. Philippe-Louis Chivot, attaché à l'Ambassade de France, à Londres, et fils de M. Chivot, vice-président du Tribunal civil de Lyon, décédé à Lyon, à l'âge de 24 ans. Ses obsèques ont lieu le 11 janvier, à l'église de la Rédemption, au milieu d'un grand concours d'assistants.

— Clôture du concours ouvert par la Société académique d'architecture de Lyon, en 1888, et dont le sujet était : *Une école militaire de santé.* Le 1er prix (médaille d'or et une somme de 200 fr.) est décerné à M. Tony Garnier, élève de MM. Louvier et Rogniat. Le 2e prix (médaille d'argent) est obtenu par M. Alexis-Henri Despierre, élève de MM. Louvier et Despierre. — Le 3e prix (médaille de bronze) est attribué à M. François Pallu, élève de MM. Louvier et André.

9 Janvier. — Mort, à Nevers, de M. Auguste Genin, membre de la Société littéraire de Lyon, et auteur de deux recueils de poésies, publiés chez l'imprimeur Perrin : 1° *Simple bouquet*, Lyon, 1858, in-8°. — 2° *Credo*, Lyon, 1861, in-8°. — Plusieurs des pièces qui composent ces deux volumes, avaient paru d'abord dans la *Revue du Lyonnais : Un Souvenir*, sonnet (1re série, XIX, 409) ; *Heureux ceux qui sont morts*

Digitized by Google

(T. XXII, 5); *Si tu voulais* (2e série, t. Ier, 81); *Son nom*, sonnet (T. II, 5). — D'autres ont été publiées dans la *Revue de Lyon* (1849). — M. Genin, qui était né à Bourgoin (Isère), en 1810, avait acquis une assez grande fortune, comme directeur de plusieurs compagnies de Gaz d'éclairage, et il en laisse la plus grande partie aux pauvres, mais dans des conditions qui se ressentent de la bizarrerie de son caractère.

11 Janvier. — Conférence de M. l'abbé Lepitre, professeur à la Faculté catholique des Lettres, sur l'*Esclavage en Afrique.*

13 Janvier. — Distribution des prix aux Touristes lyonnais, dans la salle du Grand-Théâtre et sous la présidence de M. Bayet, doyen de la Faculté des Lettres.

14 Janvier. — Conférence faite par M. Jullien, professeur à la Faculté des Lettres : *Le fondateur de Lyon, Munatius Plancus.*

— Conférence de M. Ernest Chantre, professeur du cours municipal d'anthropologie, sur l'*Association des éléments paléontologiques et archéologiques, dans l'étude de la haute antiquité de l'homme.*

15 Janvier. — Conférence faite au Cercle commercial, par M. Douhet, sur le *Canal maritime du Havre à Marseille : Paris et Lyon, ports de mer.*

16 Janvier. — Conférence de M. Clédat, professeur à la Faculté des Lettres : *Lyon au commencement du XVe siècle.*

17 Janvier. — MM. les professeurs Gayet et Poncet, sont nommés délégués de la Faculté de médecine, au Conseil général des Facultés.

— M. Arnaud, président du Tribunal civil de Saint-Pons (Hérault) est nommé juge au Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Groz, nommé conseiller à la Cour d'appel de Montpellier.

— Conférence de M. Firmery, à la Faculté des Lettres : *Mignon.*

18 Janvier. — Conférence de M. E. Perrin, professeur à la Faculté catholique de droit, sur *le B. de la Salle et sa méthode d'enseignement primaire.*

Digitized by Google

19 Janvier. — Conférence de M. Legouis, à la Faculté des Lettres : *le Roi Lear.*

23 Janvier. — Entrée solennelle de M. le général baron Berge, nouveau gouverneur militaire de Lyon. Le cortège, parti de la gare de Perrache, a suivi les quais de la Charité et de l'Hôpital. Entré ensuite dans la rue de la République par la place des Cordeliers, il est rentré, par la place Bellecour et la rue Victor-Hugo, au quartier général, où ont été reçues les autorités civiles et militaires.

— Conférence de M. Durand, à la Faculté des Lettres : *Le sentiment de la nature dans l'Astrée.*

— Conférence de M. de Leiris, avocat, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, sur *l'État de la France sous Louis XIV et le maréchal Vauban.*

24 Janvier. — Conférence de M. Firmery, professeur à la Faculté des Lettres : *les Drames révolutionnaires de Schiller.*

25 Janvier. — Conférence du R. P. Belon, professeur à la Faculté catholique de théologie, sur les *Phénomènes spirites.*

26 Janvier. — Conférence de M. Regnaud, à la Faculté des Lettres : *Béranger.*

28 Janvier. — Conférence de M. Fontaine, professeur à la Faculté des Lettres : *Voltaire et Rousseau.*

29 Janvier. — Conférence de M. l'abbé Ducrost, professeur à la Faculté catholique des Sciences, sur *l'Homme et son industrie à l'époque magdalénienne.*

31 Janvier. — Conférence de M. Holleaux, à la Faculté des Lettres : *Voyage en Grèce.*

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Digitized by Google

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

(Extrait du Journal *l'Illustration*)

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

STATUE D'AMPÈRE [1]

La statue d'André-Marie Ampère a été inaugurée, à Lyon, le 8 octobre 1888; cette date demeurera la plus mémorable des annales de notre ville, pendant l'année qui vient de s'achever. Ampère est le génie le plus puissant qui ait illustré Lyon, et, loin de s'amoindrir avec le temps, sa renommée n'a fait que grandir depuis sa mort, en s'étendant dans les pays les plus lointains : depuis longtemps déjà, la ville de Washington a honoré sa

(1) Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon* (lecture faite dans la séance du 29 janvier 1889).

Digitized by Google

mémoire, en plaçant son buste sur l'une de ses places publiques, pendant que Boston, la ville littéraire et scientifique des États-Unis, lui érigeait une statue.

Mais si, dans cet hommage rendu au plus illustre de ses enfants, Lyon s'est laissé devancer de quelques années par des villes étrangères, il n'est peut-être pas sans intérêt de faire connaître à quelles causes est dû un retard que nous n'aurions point eu à regretter, si notre Administration municipale avait répondu plus tôt aux vœux exprimés, à diverses reprises et pendant plusieurs années, par l'Académie de Lyon.

I

Le projet d'élever une statue à Ampère remonte, en effet, à l'année 1862, et par une heureuse coïncidence, il fut proposé, pour la première fois, par l'un des représentants les plus distingués d'une famille qui s'est illustrée dans l'étude des sciences naturelles et dont la célébrité remonte déjà à plus de deux siècles. Je veux parler de M. Alexis de Jussieu.

Ancien préfet, ancien maître des requêtes au Conseil d'État et ancien directeur de la police sous le gouvernement de juillet, M. Alexis de Jussieu était venu, il y a trente ans, prendre une retraite honorable dans notre ville, où tous ceux qui l'ont connu ont pu apprécier son intelligence remarquable et son profond savoir, en même temps que l'aménité de son caractère. Tous ses travaux décèlent un homme supérieur : ses Mémoires judiciaires nous font connaître à la fois le jurisconsulte habile et l'homme d'affaires expérimenté ; son poème : *Un dernier chant au Paradis perdu de Milton*, nous révèle un poète d'un talent élevé, et

Digitized by Google

ses *Méditations de la raison et de la foi*, un penseur qui savait aborder, avec autant de grâce que de profondeur, les plus hautes questions de la métaphysique.

La mort, qui l'enleva, jeune encore, le 25 octobre 1865, ne laissa pas le temps à M. Alexis de Jussieu d'entrer dans notre Compagnie, qui se fût empressée de l'honorer de ses suffrages, et il était seulement membre de la Société littéraire, quand il fut autorisé à faire une lecture dans la séance de l'Académie du 28 janvier 1862.

Le sujet choisi par l'orateur était une étude sur la vie et les œuvres d'André-Marie Ampère. Dans ce travail, qui paraît être demeuré inédit, l'auteur s'attachait surtout à la vie scientifique de l'illustre Lyonnais et à ses magnifiques découvertes sur la physique, en rappelant que, dès l'année 1821, Ampère donnait déjà les formules constitutives de l'électro-dynamisme et prophétisait devant l'Académie des Sciences les merveilles de la télégraphie électrique.

Or, c'était en vue de la grandeur de cette découverte que M. de Jussieu se demandait si notre ville, fière à juste titre d'avoir donné naissance à un tel génie, ne lui devait pas l'hommage d'une statue élevée sur l'une de nos places publiques :

« Quelle voix, disait l'orateur, en terminant, pourrait « être plus autorisée que la vôtre pour demander qu'une « statue soit élevée à Ampère? On ne peut vous la refuser. « Hier encore, Amiens en élevait une au savant Thénard. « Ampère est un génie plus haut et plus vaste encore. Au « nom et pour la gloire de la France entière, demandez « aussi que sur l'une des faces du piédestal, soit gravée la « phrase immortelle qu'il prononça devant l'Institut, témoi- « gnage irrécusable de priorité pour notre patrie et notre

Digitized by Google

« ville, d'une découverte qui rend la pensée humaine pré-
« sente instantanément où elle veut. »

L'Académie répondit avec empressement à cette proposition. Et M. le docteur Barrier, président de la classe des sciences, après avoir exprimé à M. de Jussieu la vive sympathie de la Compagnie pour le projet qu'il venait de lui proposer, nomma immédiatement une Commission chargée d'étudier la question.

Cette Commission, composée de MM. Desjardins, Saint-Clair-Duport et Fournet, auxquels s'adjoignirent les membres du bureau et, plus particulièrement, le président de la classe des Lettres, M. Paul Sauzet, s'occupa sans retard de la mission qui lui était confiée. Et ce fut ainsi que, dans la séance du 27 mai 1862, M. Fournet communiquait à la Compagnie un rapport qui concluait, comme l'avait demandé M. de Jussieu, à ce qu'une statue fût élevée à Ampère, en ajoutant que si cette statue ne pouvait être érigée sur une place publique, elle fût au moins placée à l'entrée de l'édifice destiné à recevoir les Facultés, au Palais des Arts. Le rapporteur ajoutait aussi qu'en regard de cette première statue, il serait à désirer qu'une autre pût être élevée au Lyonnais s'étant le plus illustré dans la carrière des Lettres.

La discussion ouverte sur cette question, la proposition, faite au nom de la Commission, parut trop timide à M. Bouillier, qui estima que le choix d'une place publique répondrait mieux à l'éclat de l'hommage réclamé par l'Académie pour l'illustre Lyonnais.

M. Sauzet répondit que la Commission, en exprimant un semblable avis, n'avait pas voulu imposer, mais indiquer un moyen d'exécution à l'autorité administrative, qui demeurait, d'ailleurs, maîtresse de sa décision. L'Académie,

Digitized by Google

ajouta-t-il, n'ignorait pas les difficultés qui pourraient lui être opposées, si elle demandait l'érection d'une statue sur une place publique. Or, c'était pour écarter ces difficultés, qui pouvaient compromettre le succès de sa démarche, qu'elle demandait moins, sans perdre l'espoir d'obtenir davantage. Heureuse si l'hommage était tout à fait digne de celui dont il devait perpétuer la mémoire.

A la suite de ces explications, les conclusions de la Commission furent approuvées par la Compagnie et transmises à M. le Sénateur, chargé de l'administration de la ville de Lyon et du département du Rhône.

Ce vœu semble avoir été accueilli favorablement par M. Vaïsse, qui remplissait alors ces fonctions. Mais, à ce moment, de grands travaux engageaient les finances de la ville. La rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Gasparin venaient de s'ouvrir. Les ressources municipales étaient consacrées tout entières à la transformation de la ville et l'on renvoyait volontiers à une époque ultérieure tous les projets ayant seulement un caractère artistique et d'embellissement.

Ce qui est certain, c'est que jusqu'à la fin de l'administration de M. Vaïsse, il ne fut fait aucune réponse officielle à la demande de l'Académie.

Mais si on paraissait l'avoir oubliée à l'Hôtel de Ville, l'Académie ne la perdait point de vue, car, dans la séance du 5 avril 1864, M. Sauzet, président, en annonçant à la Compagnie la mort récente de Jean-Jacques Ampère, s'exprimait ainsi :

« La famille d'Ampère fut un rare exemple de l'hérédité « du génie, et ce qui est plus rare encore, deux générations « successives sont arrivées à la gloire par des chemins « divers. Chez l'un et chez l'autre, rien n'appartient à « l'imitation. Tout fut à l'inspiration seule, et le fils a su

Digitized by Google

« égaler le père, sans lui ressembler et sans le suivre. Le « père fut le plus puissant et le plus populaire mathéma- « ticien du siècle, et vous lui avez fait justice en mettant « son éloge au concours et en demandant sa statue... »

Quelques mois plus tard, M. Vaïsse mourait, et M. Henri Chevreau lui succédait à la tête de l'administration. Le nouvel administrateur aimait les lettres et avait le goût des arts; il suffit de lui rappeler la demande de l'Académie, pour que la question fut étudiée sérieusement. Mais, en ce moment encore, on se heurta aux difficultés budgétaires, comme nous l'apprend la lettre suivante adressée par M. le Sénateur-préfet, au Président de l'Académie, le 5 avril 1866 :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, au nom de l'Académie impériale de Lyon, un rapport tendant à obtenir l'exécution aux frais de la ville, d'une statue d'Ampère, qui serait placée sous le péristyle des nouveaux bâtiments des Facultés.

Cette demande, qui remonte à une époque déjà éloignée, n'avait pas été perdue de vue, mais j'attendais pour y répondre que la situation du budget municipal fût nettement établie en regard des prévisions de l'exercice courant.

Aujourd'hui que ce travail est terminé, j'ai le regret de vous informer qu'il ne serait pas possible d'imposer à nos finances la dépense dont il s'agit, si pleinement justifiée qu'elle puisse paraître, au point de vue surtout de l'amour-propre lyonnais.

Mais précisément à ce point de vue, ne serait-il pas préférable de devoir l'exécution de la statue d'Ampère à une souscription publique plutôt qu'à un vote du Conseil municipal ? Ce moyen, vous le savez, réussit toujours à Lyon, où le sentiment des gloires du sol a toute la vivacité d'une affection de famille.

Digitized by Google

La ville s'inscrivant des premières, pour une somme de quelque importance, entraînerait bien vite l'adhésion de tout ce qui s'occupe, à Lyon, de sciences, d'art et de littérature.

Veuillez, je vous prie, M. le Président, communiquer cette lettre à l'Académie, en l'assurant de tout mon concours, dans le cas où elle adopterait l'idée d'une souscription publique.

Jusqu'à ce jour, on avait pu espérer que la ville, après avoir pourvu au plus pressé, n'aurait plus à invoquer des motifs d'économie, pour retarder davantage un acte de justice envers la mémoire d'Ampère. Cette réponse venait dissiper les illusions que l'Académie croyait être autorisée à se faire.

En formulant sa demande, comme le déclara M. Sauzet, à la suite de la lecture de cette lettre, l'Académie avait voulu rendre sans doute un juste hommage à son illustre associé, mais elle avait cru devoir céder à la ville de Lyon l'honneur d'ériger une statue au savant lyonnais. L'Administration déclarant que les finances de la ville ne lui permettaient pas de prendre à sa charge cette dépense, il appartenait à l'Académie d'organiser, comme le proposait le Chef de l'administration, une souscription à laquelle s'empresseraient certainement de prendre part non seulement l'Institut, mais encore toutes les Sociétés savantes.

En présence du refus motivé qui lui était signifié, l'Académie n'avait plus, en effet, que ce parti à adopter, et elle se résigna à nommer une Commission, composée de MM. Dareste, Jourdan et Dieu, pour étudier la question et lui présenter un rapport.

Mais, à peine la nouvelle Commission avait-elle eu le temps d'aborder l'examen de l'œuvre à entreprendre, qu'un événement, mémorable dans les Annales de l'Académie, vint donner une autre direction à ses travaux.

Digitized by Google

M. Cheuvreux, légataire universel de Jean-Jacques Ampère, avait appris, par M. Sauzet, les démarches faites par l'Académie auprès de l'Administration de la ville de Lyon, pour obtenir qu'une statue fût élevée au père de son ami.

Ce témoignage de vénération pour cette grande mémoire toucha vivement M. Cheuvreux, et ce motif ne fût point étranger à la détermination qu'il prit de créer dans la patrie d'Ampère une œuvre à laquelle son nom fût à jamais lié, en fondant, avec le modeste patrimoine dont il avait hérité de Jean-Jacques Ampère, le prix Ampère-Cheuvreux, en faveur d'un jeune homme sans fortune, né à Lyon ou dans le département du Rhône.

Ce fut dans la séance du 12 juin 1866, que M. Sauzet communiqua à l'Académie la lettre par laquelle M. Cheuvreux lui faisait connaître son intention. Après avoir rappelé d'abord ce que l'Académie avait voulu faire pour honorer la mémoire d'Ampère, l'orateur ajoutait :

« Il semble qu'au moment où notre Compagnie s'occupe de cette grande mémoire, ce soit cette mémoire elle-même qui vienne doter la ville d'un bienfait. »

Puis après avoir exposé, à grands traits, les bases de la nouvelle fondation, M. Sauzet demanda que pour les détails d'exécution seulement, l'examen de la lettre du généreux donateur fût renvoyé à la Commission de la statue. S'il insistait, dit-il, pour que cette Commission fût conservée, c'est parce qu'elle pouvait être appelée à reprendre sa première tâche, dans un jour prochain. Car il y avait lieu d'espérer que M. le Sénateur, chef de l'administration, qui avait regretté de ne pouvoir donner jusqu'ici un concours plus efficace au projet qui lui était soumis, trouverait dans l'acte de munificence, accompli au nom de

Digitized by Google

la famille Ampère, un motif puissant pour déterminer le Conseil municipal à entrer le plus complètement possible dans les vues de l'Académie.

Cette communication faite, M. Pottón, président de la classe des Sciences, après avoir annoncé que l'Académie acceptait, avec la plus profonde gratitude, la mission de confiance dont l'honorait la famille Cheuvreux, ajouta, conformément au désir exprimé par M. Sauzet, qu'à compter de ce jour, la Commission de la statue reprenait ses fonctions.

Et comme sa mission allait s'élargir, par suite des questions se rattachant à la nouvelle fondation, trois nouveaux membres : MM. Gilardin, Reignier et Pétrequin, furent adjoints à l'ancienne Commission, composée de MM. Dareste, Jourdan et Dieu.

Mais dès ce moment aussi, le projet d'érection de la statue d'Ampère se présentait sous un jour nouveau. Si l'exécution de la fondation Ampère-Cheuvreux était confiée à l'Académie, en réalité le véritable bénéficiaire en était la ville de Lyon, puisque le prix décerné sous le nom illustre d'Ampère ne pouvait être attribué qu'à un enfant de la cité ou du département.

Il ne s'agissait plus, dès lors, d'un hommage gratuit rendu à la mémoire du grand savant lyonnais ; le rôle d'obligé était interverti. Or, la ville de Lyon ne devait-elle pas à sa propre dignité de répondre à un grand bienfait, par une manifestation officielle et publique de reconnaissance ? Le projet de solliciter des souscriptions individuelles fut ainsi abandonné, et l'on préféra attendre que l'état des finances de la ville pût lui permettre de voter le crédit nécessaire pour l'érection de la statue demandée. En attendant, l'Académie n'oublia point de rappeler, en toute occasion, sa demande

Digitized by Google

à l'Administration, et l'on trouve encore dans le procès-verbal de la séance du 11 mai 1869, la preuve de l'accueil toujours favorable que ses démarches obtenaient auprès des administrateurs de la Ville.

Mais ce n'était là malheureusement qu'un espoir trompeur et de vaines promesses. Les temps meilleurs qu'on espérait ne vinrent point. Les événements de 1870 firent oublier, avec bien d'autres, un projet que l'Académie caressait avec amour. Dans les années qui suivirent, on n'eût guère osé renouveler une demande qui n'avait point réussi, à une époque moins troublée et plus prospère. Et pourtant, c'est à ce moment même que la question allait entrer dans une phase nouvelle et que les pouvoirs publics allaient se résoudre à réaliser un vœu, qui était dans le cœur de tous les vrais Lyonnais.

II

Les années, en s'écoulant, n'avaient point fait oublier, en effet, le projet d'élever une statue à Ampère. Mais l'honneur de le proposer au Conseil municipal, élu par le suffrage universel, en revient tout entier à M. Édouard Aynard, qui le reprit heureusement, en déposant sur le bureau, dans la séance du 14 novembre 1879, la proposition suivante :

« Les soussignés ont l'honneur de proposer au Conseil municipal d'élever sur une des places publiques de Lyon une statue à André-Marie Ampère. »

Cette proposition était signée des noms suivants : Ed. Aynard, J. Dubois, E. Grinand, Despeignes, V. Clavel, Ph. Dubost, Gailleton et E. Vacheron.

Digitized by Google

M. Gailleton fit connaître au Conseil les raisons qui avaient déterminé la Commission des intérêts publics à adopter cette proposition. M. Ampère était Lyonnais, dit-il, c'était le plus grand physicien de notre époque et l'inventeur du télégraphe électrique. Perpignan venait d'élever une statue à Arago, le collègue et le collaborateur d'Ampère. Lyon ne devait pas rendre un moindre hommage à ce dernier.

M. Aynard ajouta que s'il avait été l'un des signataires de la proposition, c'était parce qu'il lui tardait de voir enfin reconnaître par cet hommage public la gloire de l'homme qui avait le plus honoré Lyon. Si la ville de Lyon avait produit une foule d'hommes d'un talent supérieur, elle ne pouvait cependant compter qu'un homme d'un véritable génie ; c'était Ampère.

Toutes les opinions pouvaient se rallier autour de son nom, parce que c'était celui d'un savant désintéressé, aussi grand par le cœur que par l'esprit et qui s'était toujours tenu à l'écart des luttes de parti. Les immortelles découvertes, qui ont amené l'application de l'électricité à la télégraphie, étaient assurément de celles qui devaient être particulièrement appréciées par une assemblée démocratique, comme ayant le plus contribué à la diffusion de toutes les connaissances humaines. Il ne suffisait pas, pour honorer un grand homme, de propager ses travaux; ceux d'Ampère notamment ne sont pas de nature à tomber sous le sens des masses; sa statue, au contraire, constituerait un enseignement pour tous.

Quant aux objections financières, elles ne pouvaient être sérieuses. L'État fournit habituellement le marbre ou le bronze qui doit servir à honorer la mémoire d'un homme

Digitized by Google

de génie, et la dépense qui en résulterait serait assez minime pour un budget tel que celui de la ville de Lyon : « Le Conseil municipal, disait-il, en terminant, s'honorera « lui-même, en honorant la grande, noble et pure mémoire « d'Ampère. »

Peut-être l'orateur aurait-il pu ajouter aussi que la fondation du prix Ampère-Cheuvreux imposait à la ville un devoir impérieux de reconnaissance, s'il n'était quelquefois imprudent de rappeler des dettes de cette nature à un corps délibérant aussi bien qu'aux individus.

Quoi qu'il en soit, il semble que dans une assemblée composée de Lyonnais, cette proposition eût dû être votée sans opposition. Il n'en fut point ainsi ; elle fut combattue par quatre membres du Conseil et il n'est peut-être pas sans intérêt de faire connaître les objections qu'ils soulevèrent.

Le premier déclara que la mémoire des grands hommes devait leur survivre par leurs œuvres, leurs travaux et la reconnaissance des générations futures, et non par des statues, qui constituent une dépense superflue.

Le second, perdant de vue le mobile, essentiellement lyonnais, qui dirigeait les auteurs de la proposition, refusa de voter l'érection d'une statue à Ampère, tant qu'on n'aurait pas élevé, à Lyon, une statue à Voltaire.

Le troisième, mort récemment député du Rhône, M. Rochet, combattit la proposition par une considération, qui nous permet de croire que l'honorable conseiller se figurait que les hommes comme Ampère ne sont point rares : « Il convenait, dit-il, d'éviter les compétitions que pourrait « provoquer une semblable détermination. Si on votait une « statue à Ampère, cette décision créerait un précédent « compromettant, car on ne pourrait plus refuser à l'un ce « qu'on aurait accordé à d'autres. »

Digitized by Google

Le quatrième, enfin, déclara que les statues existant sur les places publiques de Lyon lui paraissaient être en nombre suffisant.

Comme on le pense bien, la question financière écartée, de semblables raisons ne pouvaient guère arrêter le Conseil, et ce fut, à une grande majorité, que dans sa séance du 17 novembre 1879, il décida « qu'une statue monumentale serait élevée, sur une des places publiques de la ville de Lyon, pour honorer la mémoire du grand savant lyonnais, André-Marie Ampère, et que l'Administration était invitée à faire préparer un programme pour la mise au concours de cette statue. » Le Conseil ajoutait que ce programme, qui serait soumis à son approbation, devrait être accompagné d'une proposition concernant l'emplacement sur lequel serait élevé le monument.

Ce fut ainsi que trois emplacements lui furent proposés, dans sa séance du 22 avril 1880 :

1° La place Sathonay, qu'on pouvait rendre libre, en transportant la statue de Jacquard sur une des places de la Croix-Rousse;

2° La place Henri IV, qu'on devait débarrasser prochainement de ses échoppes et de ses boutiques;

Et 3° enfin, la place Grolier, sur laquelle la statue d'Ampère pourrait remplacer une fontaine publique, devenue sans utilité.

La discussion, qui s'éleva dans le sein du Conseil, porta seulement sur le choix à faire entre ces deux derniers emplacements. La Commission des intérêts publics se prononçait en faveur de la place Grolier, qui ne se recommandait guère que par sa situation en face du bâtiment des Facultés et en prévision de la construction projetée du pont sur le Rhône. Mais cette proposition fut combattue vivement par

Digitized by Google

MM. Édouard Aynard et Combet. La place Grolier n'était ni assez spacieuse ni assez fréquentée. Or, comme le dit M. Aynard, quand on veut décerner un hommage, il faut qu'il soit aussi public que possible.

Cet avis fut adopté et par sa délibération du 22 avril 1880, le Conseil décida que la statue d'André-Marie Ampère serait élevée sur la place Henri IV, qui prendrait le nom de place Ampère.

Il ne restait plus qu'à ouvrir un concours pour l'érection de la statue. L'Administration ne perdit pas du temps. Dès le 29 avril 1880, elle soumettait au Conseil municipal un projet de programme, d'après lequel cette statue, exécutée en vue d'être coulée en bronze, serait représentée debout ou assise, dans les proportions d'une figure de trois mètres de hauteur, placée sur un piédestal en pierre ou en marbre, qui pourrait être décorée d'emblèmes, inscriptions ou ornements allégoriques. Le concours serait ouvert entre tous les sculpteurs français et trois prix étaient destinés aux concurrents; le premier, de 1,500 francs; le second, de 1,000 francs et le troisième de 500 francs.

Ces diverses questions furent soumises au Conseil municipal, dans la séance du 29 juillet 1880. La Commission des intérêts publics proposa, au contraire, de réduire le chiffre des prix proposés et de n'admettre au concours que les sculpteurs habitant Lyon. Mais cet amendement fut combattu par M. Edouard Aynard, qui fit observer, avec raison, qu'on ne pouvait faire un concours sérieux, dans des limites aussi restreintes et que le projet réduit présenté par la Commission avait le grave inconvénient d'exclure du concours plusieurs artistes lyonnais de talent, qui s'étaient fixés à Paris.

Digitized by Google

D'ailleurs, fit observer un autre membre du Conseil, M. Dubois, si l'on excluait du concours les artistes étrangers à la ville de Lyon, les autres villes pourraient prendre la même mesure vis-à-vis des artistes lyonnais.

L'amendement proposé par la Commission fut donc rejeté, et le programme préparé par l'Administration fut approuvé dans son entier.

On sait quels furent les résultats de ce concours, auquel douze projets furent envoyés. Ouvert, le 11 février 1881, dans la salle des réunions industrielles au Palais du Commerce, il fut clos, le 2 mars suivant, par la décision du jury d'examen (2), qui décerna le premier prix à M. Textor de Lyon, le second prix à M. Degeorge, sculpteur, et Gaspard André, architecte, et le troisième à M. Jacques Perrin, de Paris.

M. Textor fut chargé ainsi d'exécuter la statue projetée, qui fut achevée au commencement de l'année 1887 ; car le 25 mars de cette année, l'artiste invitait les membres de l'Académie à se rendre, le dimanche 27, dans l'ancienne église du Bon-Pasteur, où la statue d'Ampère était exposée.

Dans son projet primitif, M. Textor avait cru devoir accompagner cette statue de quelques instruments de physique et de certains appareils télégraphiques. Mais ces accessoires, dont la forme peu artistique pouvait prêter à l'équivoque, furent supprimés, dans le projet définitif, sur

(2) Le jury d'examen était composé de MM. Edouard Aynard, président du Conseil d'administration des Musées ; Louvier, architecte du département ; Hirsch, architecte de la ville ; Dumas, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts ; Fabisch, professeur de sculpture ; Echernier, architecte ; Javot, Bessières, Guichard et Clapot, conseillers municipaux.

Digitized by Google

l'avis du jury d'examen. Et, en effet, le côté matériel de l'œuvre d'Ampère est peu de chose, si on le compare aux prodigieux efforts d'esprit qu'ont exigés ses grandes découvertes, dont une seule, celle de l'électro-magnétisme, aurait suffi pour immortaliser son nom.

D'ailleurs, Ampère n'était pas seulement un savant de laboratoire ; c'était aussi un profond métaphysicien, qui a beaucoup écrit, et dont l'œuvre philosophique, encore en majeure partie inédite, achève de nous révéler la puissance de ce grand génie, qui savait, comme le disait un jour M. Bertrand, « arriver avec tant de facilité au spiritualisme, par la seule force du raisonnement » (3). L'artiste a donc eu raison de représenter Ampère assis, dans une attitude pensive, le regard perdu dans l'immensité, la main gauche tenant une tablette, pendant que la droite s'appuyant sur le bras du fauteuil, tient une plume. L'expression de la figure est bonne ; c'est bien là le penseur, qui savait s'isoler au milieu de la foule et des bruits du dehors, et dont l'attention pénétrante était dirigée toujours vers quelques-uns de ces grands problèmes, que lui seul pouvait résoudre.

*
* *

Telles sont les diverses phases de la statue d'Ampère. Par cet hommage rendu à l'illustre savant, la ville de Lyon, comme on l'a dit fort justement, s'est honorée elle-même. A l'inauguration de ce monument, l'Académie, représentée par son bureau et neuf de ses membres, tenait une place

(3) Séance de l'Académie de Lyon du 13 novembre 1888. (V. *Revue du Lyonnais*, t. VI, p. 454.)

Digitized by Google

qui lui était due à un double titre : Ampère était un des siens, et elle avait eu la première initiative de cette glorification de son génie ; après avoir été à la peine, il était juste qu'elle fût à l'honneur. Mais ce que cette fête présentait surtout de particulier, c'est la communauté d'idées de tous ceux qui y ont pris part ; rien n'y rappelait nos querelles de chaque jour ; c'était bien là vraiment la fête de la science, et si la présence du chef de l'Etat et des représentants des grands corps constitués lui donnait plus d'éclat, les pouvoirs publics n'ont point hésité à s'effacer, pour laisser à des voix autorisées le soin de nous parler du savant et de nous faire l'éloge de ses immortelles découvertes. Cet éloge aujourd'hui n'est plus à faire. Après l'étude si consciencieuse et si complète, consacrée à la vie d'Ampère et à ses travaux par M. Valson, c'est dans les deux discours prononcés par M. Teissier, président de l'Académie et par M. Cornu, membre de l'Académie des Sciences, que l'on saisira, dans une vue d'ensemble et d'une merveilleuse netteté, la grandeur du génie de l'illustre Lyonnais. L'éloquence des deux orateurs aura ainsi, comme la main de l'artiste, fixé, en traits ineffaçables, le souvenir d'un homme, dont le nom restera écrit, sur les pages de l'histoire des connaissances humaines, à côté de celui de Newton.

A. VACHEZ.

Digitized by Google

A M. Ch. TEXTOR

Statuaire Lyonnais

LA STATUE D'AMPÈRE

Nomen ab æterna posteritate feres.
Ovide.

O maître, dont la main empressée à sa tâche,
Cisèle avec amour et pétrit sans relâche,
Dis-moi donc quel génie ou démon familier,
Quand tout rit au soleil, hors de chaque demeure,
Dans le feu du travail te fait oublier l'heure
Jusqu'au soir, à ton atelier ?

Serait-ce par pitié pour notre pauvre argile,
En voyant tous les jours l'humanité fragile
Retomber en poussière aux pieds de son auteur,
Que jaloux de Dieu même et lui portant envie,
Tu voudrais comme lui rendre ou donner la vie
Au gré d'un souffle créateur ?

Digitized by Google

Il semble que tes bras, dans l'ombre, ô statuaire,
Arrachant un fantôme aux plis de son suaire,
Le rappellent au monde, au mépris de son sort,
Et que ton art sublime, en domptant la matière,
A ceux qu'il ressuscite ouvre une autre carrière
Hors des atteintes de la mort.

Quand, les voiles tombés de ton œuvre savante,
Il surgit, à la fin, une image vivante
Où respire ton âme aux rayons du grand jour ;
Quand son regard profond suit ton œil qui l'embrasse
Et que vous vous parlez tous les deux, face à face,
Que te répond-elle à son tour ?

Ce célèbre penseur né de ta patience,
Avec un front qui penche au poids de sa science,
Lui qui portant jadis devant tous un flambeau,
De l'électricité sut deviner la foudre,
A-t-il pu seulement, en secouant la poudre,
Se réveiller de son tombeau ?

Te dit-il que la gloire, en couronnant la tête
Du héros qu'elle place, aux clameurs d'une fête,
Sous l'auréole d'or de l'immortalité,
L'enivre aux flots d'encens dont il reçoit l'hommage,
Et que dans son orgueil, il se voit, d'âge en âge,
L'égal de la divinité ?

Te dit-il que le cœur accuse une faiblesse
S'il met encor sa foi dont la raison se blesse

Digitized by Google

Dans un souverain maître invisible à nos yeux,
Et qu'il serait assez d'un culte moins austère,
Aux monuments d'airain dont l'homme, sur la terre,
Forme un olympe avec ses dieux ?

Non, il te dit tout bas que l'on doit à la foule,
Quand sa chaîne mouvante en anneaux se déroule,
Représenter debout, sur un haut piédestal,
Celui qui fut longtemps, avant qu'on le contemple,
Dans son fécond passage, un glorieux exemple
Honorant son pays natal.

Il dit que vainement pour accomplir son rêve,
L'homme, sous le destin, s'agite et se relève,
Jaloux de se soustraire à d'immuables lois ;
Qu'en vain sur un autel il se dresse en idole,
Car le flot populaire à sa fureur l'immole,
Bientôt, pour la seconde fois.

Mais que, si ton chef-d'œuvre illustre sa mémoire,
Ce bronze, en parlant mieux qu'une page d'histoire,
Vous lie au même sort tous deux à l'avenir,
Et que ton nom gravé sur l'angle le plus sombre,
Jusqu'aux siècles futurs rayonnera dans l'ombre,
Sans que rien le puisse ternir !

Aug. VETTARD.

Lyon, 3 mars 1888.

Digitized by Google

RECHERCHES

Historiques & Généalogiques

SUR LA

Commune de MAYS

ET

SUR LA FAMILLE DE CE NOM

MAYS, village et paroisse situé à huit kilomètres de Saint-Symphorien-le-Château, fait partie du canton de ce nom, et du département du Rhône. Il appartenait, cependant, à la province de Forez. Là, comme sur plusieurs autres points, la délimitation départementale ne fut pas conforme à celle des provinces.

Mays formait une seigneurie dont la justice dépendait, pour la plus grande partie, du château de ce nom et, pour le reste, du château de la Menue. Il occupe une éminence

Digitized by Google

bordant la partie occidentale du vallon arrosé par la Brevenne. Autrefois ce groupe d'habitations était fortifié au moyen d'une muraille flanquée de tours rondes; il en reste encore quelques vestiges.

L'étymologie de ce nom paraît dérivée du mot de la basse latinité *Mansus* (mas : territoire — Meys, Mex, Meix ; enclos, jardin, verger).

D'Anville lui donne une origine plus relevée, dans ses *éclaircissements géographiques sur la Gaule* (page 420.) Il place, entre Feurs et Lyon, la station gallo-romaine appelée *Mediolanum*, et qui ne serait autre que Mays.

Cochard, érudit dont les écrits font autorité, a fait cependant, à ce sujet, une confusion inexplicable, en avançant que cette même situation était donnée à *Mediolanum*, sur la table de Peutinger ; tandis que la table Théodosienne indiquait cette station entre *Rodumna* (Roanne) et *Forum* (Feurs). Comment ne savait-il pas que *la table de Peutinger*, et *la table Théodosienne* sont un seul et même document qui a été désigné : ici par la date qu'on lui a attribuée ; là par le nom de son premier possesseur connu, qui vivait au XVIe siècle?

Mays est l'une des nombreuses localités où, dans ces derniers temps surtout, on a voulu voir l'emplacement de l'introuvable *Mediolanum* de la table de Peutinger. Sanson d'Abbeville, et d'Anville après lui, paraissent être les premiers qui aient cherché à fixer la position de cette ville mystérieuse.

Il paraît donc plus prudent d'accepter, pour Mays, l'origine indiquée ici en premier lieu.

Quoi qu'il en soit, une famille, éteinte depuis près de quatre siècles, et qui eut une existence importante en Forez et en Lyonnais, a porté le nom de Mays (Meys, Meix),

Digitized by Google

qu'elle prit originairement, sans aucun doute, du lieu où elle exerçait sa juridiction seigneuriale ; à l'époque où l'usage des noms patronymiques s'introduisit en France, c'est-à-dire vers le IXe siècle (1).

I. Le premier de ce nom dont on ait connaissance, à ce jour, est Willelme de Mays qualifié chevalier ; lequel fut témoin et caution, en 1209, avec Odo de Vernoille, de la promesse faite par Renaud de Forez, archevêque de Lyon, et par son chapitre, qu'ils ne s'opposeraient pas à ce que le sire de Beaujeu fît hommage au comte de Forez (Guy IV), de la terre de Chamelet (2) (3).

De plus, en juin 1217, intervint un accord entre l'archevêque et le comte, au sujet de l'hommage de la même terre de Chamelet. Parmi les seigneurs qui en jurèrent l'observation avec le comte, on trouve W. (Willelme) de Mays ; puis Odo de Vernoille déjà nommé ; P. d'Albigny ; Hugues de Graisolles ; Acharie Mauvoisin ; *Gotechaleo* de la Tour (*sans doute Gotchau*).

Actum ad Chasalet, anno Domini millesimo ducentesimo decimo septimo (*M° CC° XVII.*) *mense junii.* (*Archives du Rhône, titres de Saint-Jean ; armoire Elias, vol. IV, pièce n° 4* (4).

---

(1) Voir : Cochard, *Notice historique et statistique du canton de Saint-Symphorien-le-Château.* — Voir aussi Expilly, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules.* — *L'Almanach de la ville de Lyon et des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, pour l'année 1760.* — Au sujet de *Mediolanum*, voir la savante étude de M. Vincent Durand, publiée par la *Société de la Diana*, dans son recueil de *Mémoires et Documents sur le Forez, année 1873*, pp. 45 à 110.

(2) Le Laboureur. *Mazures de l'abbaye de l'Ile-Barbe.* Tom. II, p. 433.

(3) Chamelet, canton de Bois-d'Oingt (Rhône).

(4) Cette charte a été publiée par MM. Valentin Smith et Guigue, dans la *Bibliotheca Dumbensis.* Tom. II, pp. 78-79.

Digitized by Google

On trouve encore qu'à la suite de difficultés survenues entre Renaud de Forez (l'archevêque de Lyon) et Guy, comte de Forez, au sujet du fief de Chamelet, survint un traité, en date du mois de juin 1220, que les parties contractantes jurèrent d'exécuter. Le comte y déclare que, s'il ne remplissait pas ses engagements, il viendrait lui-même, en otage, avec Willelme de Mays, O. de Vernoille, P. d'Albigny, Hugues de Graisolles, Zacharie Mauvoisin, et Godefroy d'Estrées. (Aubret, *Mémoire pour servir à l'histoire des Dombes*. Tom. Ier, p. 450.)

Enfin, le même Willelme de Mays est mentionné dans une charte du mois d'août 1220, par laquelle il se porte caution, avec Pierre de Lasnay, Zacharie de Fontanès, Dalmace de Saint-Symphorien, et Zacharie Mauvoisin, au sujet de la vente passée par ce même acte, à Guy, comte de Forez, par Mme Varenne, veuve d'Otmard de Vernoille, du droit qu'elle avait sur la succession de son fils décédé.

Domina Varenna uxor quondam Otmari Vernolli, vendidit Guigoni, comiti Forensi, pro centum et quindecim (*C. XV*). *marchis argenti builli ; cedendo ei omne jus et omnem actionem que ad eam devenerant ex successione unici filii sui mortui, quem ipsa de jam dicto Otmaro dudum mortuo susceperat.* (*Cartulaire des Francs-Fiefs du Forez, aux Archives nationales*) (5).

On voit, par ce qui précède, que cette famille tenait un rang élevé au commencement du XIIIe siècle.

Willelme devait être père de Girard et de Guillaume, qui suivent :

---

(5) Cette charte a été publiée par le comte de Charpin-Feugerolles, avec la totalité du cartulaire, et un appendice de chartes isolées.

Digitized by Google

II. Girard et Guillaume de Mays, *frères* (le premier nommé était certainement l'aîné), firent concession, en 1239, au Chapitre de Saint-Just de Lyon, de tous les droits qu'ils avaient sur la dîme des fruits de la paroisse de Mays, sous la réserve du dixième du charnage (droit qui se payait pour les troupeaux qui paissaient ou passaient sur les terres du seigneur). De plus, ils cédèrent, audit Chapitre, les droits qu'ils possédaient sur une maison située à Saint-Galmier, proche la Font-Forte (extrait de l'inventaire général des titres et papiers qui sont renfermés dans les archives du Chapitre de Saint-Just (liasse 74, pièce n° 1 — conservés actuellement aux archives du département du Rhône) (6).

Le même Girard, qualifié damoiseau (domicellus), rendit hommage au comte de Forez, en 1281, pour subventions, cens, tailles et autres usages, au château de Chaignon, acquis d'Artaud de Roussillon, seigneur d'Annonay, neveu d'Aymar de Roussillon, archevêque de Lyon, pour en jouir comme avait fait Agnès, fille de feu Jocerand Raynier, chevalier, et femme d'Étienne Paturel de Saint-Priest, chevalier (7).

La seigneurie de Mays n'appartenait plus, déjà, au milieu du XIIIe siècle, à la famille de ce nom. Une charte du mois d'août 1278 contient, sous le sceau d'Aymar de Roussillon, archevêque de Lyon, un traité entre Guigue Payen (Paganus), damoiseau, *seigneur de Mays*, et le chapelain ou curé

(6) Une copie de cet inventaire existe aux archives du château de Feugerolles. Le titre original, qui existe également aux archives du Rhône, est encore muni du sceau de Girard de Mays. L'écu est chargé d'un chevron.

(7) Bétencourt. *Noms féodaux*, p. 626.

Digitized by Google

de cette paroisse. Le seigneur s'oblige à faire payer annuellement, au curé, onze setiers de seigle à l'aire, et un d'avoine; il l'autorise, en outre, à percevoir la dîme sur quelques parties du territoire. Au moyen de ce, le curé, tant pour lui que pour ses successeurs, se départit de tout droit de novales (dîme que les curés levaient sur les terres nouvellement défrichées). L'archevêque approuva cet accord qui avait été moyenné par Jean, archidiacre de Courzieu, qu'il avait député pour cet objet (Cochard, *Notice sur Saint-Symphorien-le-Château*, pp. 193-195).

En 1322, Paulette de Clermont, *dame de Mays*, donna en dot, à sa fille Béatrix, ce château qu'elle apporta à Jacques de Jarez, son mari (Le Laboureur, *Mazures de l'Isle-Barbe*). Il passa, avec l'immense succession de la maison de Jarez, dans celle d'Urgel, par le mariage, contracté au commencement du XIVe siècle, de Matalone de Jarez avec Josserand d'Urgel, seigneur de Saint-Priest (en Forez). Briand d'Urgel en disposa, par son testament du 12 août 1377, en faveur de Guyot de Saint-Priest, son fils aîné. Celui-ci donna, à Philiberte de Mellon, son épouse, le château de Mays pour son douaire, par testament du 20 février 1415. Il passa ensuite dans les mains de ses fils et petit-fils. Enfin, il appartenait au marquis de Pons, au moment de la Révolution (8).

La perte de la seigneurie de Mays, dont la cause est

---

(8) 1334. « Magister Guillelmus Posolis, de consensu et auctoritate Petri Chantronis, de fabrica, domicelli, procuratoris nobilis domine Beatricis, domine de Argentano et *de Mays*. Redditus *in mandamento de Mays*. » (Extrait du registre des fiefs et hommages rendus à Guy VII, comte de Forez, par devant Barthélemy Barbier, de Montbrison, 1333 *ad* 1341). (Archives de la Diana.)

Digitized by Google

restée inconnue, marque la première phase de la décadence de cette famille.

III. Girard de Mays fut père de Guillaume et d'autre Girard, religieux de l'abbaye de l'Ile-Barbe en 1309 (Le Laboureur, *Mazures de l'Isle-Barbe*).

Guillaume, qualifié chevalier, seigneur de Cuzieu, et Jean, son fils émancipé, revendirent à Jean, comte de Forez, le 30 novembre 1320, pour le prix de 350 livres viennois, les cens, rentes, coutumes et autres devoirs qu'ils possédaient aux mandements de Saint-Just-en-Chevalet et de Cervière (archives nationales, P. 1394², cotes 54 et 64. — Huillard-Bréholles, *Inventaire des titres des ducs de Bourbon*, n° 1568).

Le même Guillaume se trouve au nombre des nobles de Forez, qui firent alliance avec ceux de Champagne, pour la défense commune, le 11 février 1314 (ce traité est conservé aux archives nationales). Parmi les sceaux des contractants, on voit celui de Guillaume. Il a été décrit et dessiné à la plume dans un manuscrit in-f° de la bibliothèque nationale intitulé : *Hommages du Forez* (fonds Gaignières, 643, f° 45) et dont une copie existe aux archives du château de Feugerolles. Ce sceau porte un chef chargé de deux molettes d'éperon (9).

Il fut marié avec Béatrix de Lavieu, dame d'Unias (*de Unitate*), qui rendit hommage au comte de Forez, étant veuve, le 1er novembre 1323, pour sa maison d'Unias; plus pour maison, domaine et mouvances à Vendranges, en la châtellenie de Lay (10).

---

(9) Contradiction avec celui de Girard de Mays, ci-dessus décrit.

(10) Archives nationales, P. 493¹, cote 923. — Id. P.P. 38. — La Mure, édité par Chantelauze, tome Ier, p. 359. — Bétencourt, *Noms féodaux*.

Digitized by Google

Le 18 juin 1334, elle rendit également hommage, au comte, pour cens et rentes à Montbrison, et dans les paroisses de Savignieu et de Moind, et pour sa maison d'Unias (*ad Unitatem*) (11).

De Guillaume (12) de Mays elle eut un fils, nommé Jean, qui suit; et Girard de Mays, chanoine de l'église, comte de Lyon, en 1336 (13).

IV. Jean de Mays, damoiseau, seigneur de Cuzieu, est mentionné dans une charte du 27 avril 1325, par laquelle le comte de Forez, Jean Ier, reconnaît tenir en fief et hommage lige, d'Édouard, comte de Savoie, le château de Cuzieu (*de Cusiaco*), avec son mandement et dépendances que tient, de lui, Jean de Mays, *fils et héritier de Guillaume de Mays* (14).

Le même rendit hommage, *au nom de son épouse, Jeanne de Saint-Germain*, sœur de feu Artaud de Saint-Germain,

---

(11) Archives nationales, P. 490[1], cote 79.

(12) Guillaume d'Aulgerolles, seigneur de Sapolgue, fit hommage à l'Église de Lyon, le 21 mars 1319, de divers biens qu'il avait à Saint-Symphorien-le-Château, Rive-de-Gier et ailleurs ; sauf l'hommage et fidélité au comte de Forez. Il promit, au surplus, d'accomplir l'accord fait entre cette même Église et *Guillaume de Mays*. Il reçoit encore, en fief, plusieurs cens et rentes. On lit, dans cet acte, que 16 faix de foin valaient dix trousses. Les témoins furent : *Artaud de Saint-Germain*, chevalier ; *Étienne de Saint-Priest*, seigneur de Fontanais ; *Hugonin Charpinel* ; *Hugues de Beczi*, damoiseau ; et *Hugonin d'Aulgerolles*, seigneur d'Yvort (château situé à Oullins). (Cochard, *Notice sur Saint-Symphorien-le-Château*, p. 95.)

(13) Le Laboureur, *Mazures de l'Isle-Barbe*, à l'article de Mays, tome IIme.

(14) Archives nationales, P. 1400[2], cote 953. — Huillard-Bréholles, no 1770. — Archives de la Chambre des comptes de Turin.

Digitized by Google

seigneur de Montrond, pour cens, rentes, et autres droits *à Essertines-en-Donzy*, 14 septembre 1332 (15).

Enfin, il rendit hommage au comte, le 4 septembre 1333, *étant veuf de Jeanne de Saint-Germain*, pour le château de Cuzieu et appartenances, et pour ce qu'il possédait à Craintilleu (16).

De Jeanne de Saint-Germain, Jean de Mays eut un fils nommé Girard, qui suit :

V. Girard de Mays, damoiseau, est connu par une procuration, en date du 22 février 1347, qui fut passée par Messieurs du Chapitre de l'Église de Lyon, pour notifier à noble Girard de Mays, seigneur de Cuzieu, le contenu dans une requête par laquelle il est exposé :

Que feue damoiselle Béatrix de Lavieu, dame d'Unias *(de Unitate)*, *aïeule maternelle* dudit Girard, et son fils, avaient vendu, audit Chapitre, les jurisdictions, fiefs, maisons, biens, droits, actions, et chacun les revenus et servis annûels à eux appartenant, acquis auparavant, par ladite de Lavieu, étant dans le château et mandement de Chaignon ; de laquelle vente Jean [de Mays], seigneur de Cuzieu, fils de ladite Béatrix, aurait été plège et répondant.

Cette procuration porte pouvoir de sommer ledit Girard de Cuzieu de garantir ledit Chapitre du trouble qui lui a été fait par messire Aymar de Roussillon, prétendant que tout était de son fief (17).

---

(15) Archives nationales, P. 491[4], cote 850.

(16) Archives nationales, P. 491[2], cote 443.

(17) Archives du Rhône, *Titres de l'église primatiale de Lyon*, armoire Josué, volume 52, pièce n° 6. — Et pages 269 et 270 de l'inventaire conservé aux mêmes archives et dont une copie existe aux archives du château de Feugerolles.

Digitized by Google

Girard eut pour femme Béatrix du Vernay, qui était fille de Guillaume du Vernay, dit Morel, et d'Isabelle d'Yllins. Elle rendit hommage, en qualité de son épouse, au comte de Forez, pour une rente de 20 livres viennois, assise en les paroisses de Saint-Julien-la-Vêtre, *mandement de Cervière*, et de Saint-Just-en-Chevalet, le 15 février 1339 (18).

Le même Girard rendit hommage, le 15 avril 1344, comme héritier de Béatrix de Lavieu, son aïeule, pour ce qu'il avait dans les paroisses de Montbrison, de Moind, de Savignieu et autres lieux, et pour sa maison d'Unias (19), et renouvela cet hommage le 2 juin 1362 (20).

On voit s'accentuer, par les ventes mentionnées ci-dessus, la décadence de cette famille; malgré ses alliances avec les puissantes maisons de Lavieu et de Saint-Germain; et on en trouve la preuve, encore plus évidente, en la personne de Guillaume de Mays, qui suit :

VI. Guillaume de Mays, écuyer du duc de Bourbon, reçut *en don*, de ce prince, en 1375, divers prés que tenait Jean de Vichy au territoire d'Arsant (21).

Il est à remarquer que Guillaume de Mays ne prend plus la qualité de possesseur d'aucune seigneurie, et que l'infortune dans laquelle il était tombé, lui fit accepter la situation d'écuyer du duc de Bourbon, et un don de prairies fait par ce prince, lequel paraît peu important. A défaut de preuve certaine, on ne peut affirmer qu'il fut père de Hugonin de

---

(18) Archives nationales, P. 490³, cote 283. — *Hommages du Forez*, manuscrit de la bibliothèque Nationale, fonds Gaignières, 643, f° 37.

(19) Bétencourt, *Noms féodaux*.

(20) Archives nationales, P. 493³, cote 1083.

(21) Bétencourt, *Noms féodaux*.

Digitized by Google

Mays, établi à Donzy, lieu voisin d'Essertines-en-Donzy où, comme on l'a vu plus haut, sa famille avait eu des possessions. Mais l'origine de cet Hugonin paraît, du moins, très probable.

VII. Hugonin de Mays, établi à Donzy, vivant en 1400, prenait la qualité de bourgeois de cette petite ville du Forez. Il eut un fils, nommé Hugues, qui était marié, en 1461, à Jeanne de la Forge, fille de Guillaume de la Forge, bourgeois de Cervière. Dans deux actes, dont suit l'analyse, Hugues de Mays prend, comme son père, la qualité de bourgeois de Donzy, à laquelle il ajoute celle de clerc notaire public.

Voici ces deux pièces :

1. Du 8 février 1461. — Jeanne, fille de honorable homme Guillaume de la Forge, fils de sage homme Pierre de la Forge, bourgeois de Cervière, femme de discret homme *Hugues de Mays*, bourgeois de Donzy (*Personaliter constituta Johanna filia honorabilis viri Guillelmi de Forgia filii sapientis viri Petri de Forgia burgensis Cerverie, uxor viri discreti Hugonis de Mays, burgensis de Donziaco*), du consentement de son aïeul, de son père et de son mari, renonce, en faveur dudit Guillaume de la Forge, son père, à tous les droits qu'elle peut prétendre en l'hoirie de ses père, mère, frère, sœur, etc. — Donné à Donzy (*apud Donziacum*), le 8 février 1461 (vieux style) ; en présence de discret homme Pierre de la Forge, prévôt de Donzy — acte reçu et signé Johan de Lestra, de Cervière, clerc notaire juré de la Cour de Forez.

2. Du 12 juin 1504. — Mathieu et Anthoine de Bonacieu, de la paroisse de Cottance, afin de subvenir à leurs nécessités, et principalement pour s'acquitter d'une somme

Digitized by Google

de 10 livres tournois à laquelle ils sont obligés envers honorable homme *Hugues de Mays*, bourgeois de Donzy, clerc notaire public, vendent un pré confiné audit acte à discret homme *Pierre de Mays* [sans doute frère de Hugues], curé de Cleppé, et titulaire de la prébende fondée, en l'église de Feurs, par feu, de bonne mémoire, Florimond de la Forge [en son vivant chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Montbrison]. Ladite vente faite pour l'œuvre de ladite prébende — acte rédigé en latin, fait et passé à Donzy, le 12 juin 1504, pardevant maître Claude Fournier (Forneri), prêtre en la paroisse de Cremeaux, clerc notaire public juré de la cour de Forez.

(Ces deux pièces proviennent des archives du château de Génetines, et sont conservées, actuellement, dans celles de la *Diana*, à Montbrison. (Communiquées par M. le docteur Octave de Viry.)

Au terrier Jurien, de Feurs, conservé aux archives du département de la Loire (en date des années 1473 et 1474), figurent Pierre de la Forge, notaire royal de Donzy, et *Antoinette de Mays*, sa femme, pour une maison dans la ville de Feurs et autres héritages. [Elle était probablement sœur de Hugues de Mays.] Il y est question aussi de Jean de Mays, notaire de Feurs, et du même Hugues de Mays, qui paraît être le dernier de ce nom.

Comte de CHARPIN-FEUGEROLLES.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

Couvent des Grands Carmes

DE LYON

CHAPITRE III

COSTUME DES RELIGIEUX. — PERSONNEL. — HIÉRARCHIE
ORGANISATION CIVILE & RELIGIEUSE

I. *Costume.* — Les Grands Carmes avaient une robe noire, le scapulaire et le capuce de même couleur, la chape ou manteau et un camail blancs avec capuchon. Leur chevelure était rasée de manière à former la couronne.

Les Frères portaient le même costume, moins le capuchon et chape, ils sortaient coiffés du chapeau noir à large bord. Ils n'avaient pas la couronne de cheveux.

II. *Personnel, hiérarchie.* — Le couvent n'a jamais renfermé plus de quarante religieux Pères ou Frères. Son importance, parmi tous les couvents de cet ordre dans la province de Narbonne, l'avait fait désigner pour être la

Digitized by Google

résidence du R. P. provincial. A la tête de la communauté était le prieur ; après lui venaient le sous-prieur, le sacristain, le Procureur et trois clavaires ou porte-clefs du couvent.

Après les Pères il y avait les Frères clercs et les Frères laïcs ou convers. Les premiers étaient les Frères admis à la profession comme aspirants à la prêtrise et devant être un jour Pères. Les Frères laïcs ou convers, quoique soumis à la double formalité de la prise d'habit et de la profession, ne recevaient jamais la prêtrise, ni la qualité de Pères. Ils étaient chargés du service intérieur et extérieur du couvent.

Enfin, depuis 1649, en vertu d'une décision du chapitre provincial, tenu cette même année dans le couvent de Lyon, une maison de novices y fut établie. Les postulants au noviciat y étaient reçus pendant quelques jours en habit séculier. Puis ils prenaient sans solennité l'habit de Frère clerc ou Frère laïc, suivant qu'ils aspiraient ou non à la prêtrise, mais restaient novices pendant un an. Le noviciat pouvait être abrégé de deux mois par une dispense du Pape. Après ce temps ils recevaient solennellement l'habit religieux et étaient alors par leur profession engagés définitivement dans les ordres. Si les novices devenus profès avaient été antérieurement reçus prêtres, ils étaient nommés Pères immédiatement après leur noviciat, puisqu'ils n'avaient pas à passer par les ordres inférieurs.

III. *Organisation religieuse, élections, chapitre provincial, discret ou socius, définiteur, visites.* — Le prieur aussi bien que les autres officiers du couvent étaient élus par la Communauté assemblée capitulairement et à la majorité des voix. Les Pères avaient seuls le droit de voter, mais l'élection n'était valable que si le candidat avait réuni la majorité plus un des suffrages de tous les religieux, composant le cou-

Digitized by Google

vent. Ces élections se renouvelaient tous les trois ans, avant la réunion du chapitre provincial, car c'était au sein de ce chapitre que devait être validée l'élection du prieur pour le trienne suivant, un vicaire était nommé pour gérer le couvent durant l'absence du prieur. Outre le prieur et les officiers du couvent, était encore élu un *discret*, qui devait accompagner le prieur au chapitre provincial et dont les fonctions étaient expirées après la clôture de ce chapitre. Ce *discret* est appelé quelquefois *socius*. Il avait voix délibérative au chapitre comme le prieur lui-même. Il n'en était pas nommé quand le chapitre provincial devait se tenir au couvent de Lyon.

Les chapitres provinciaux se tenaient tous les trois ans ; le P. provincial qui en était le président désignait dans quel couvent de la Province il devait se tenir. Le P. provincial était nommé par chaque chapitre et pour trois ans, de même que le Révérendissime Père général de l'ordre des Carmes était nommé par le chapitre général, qui toutes les dix années devait avoir lieu à Rome ; aussi chaque P. général était-il nommé pour six ans.

A côté du R. P. provincial, il existait un définiteur qui était nommé aussi par le chapitre provincial et qui formait avec ce P. provincial une sorte de Conseil appelé Définitoire, lequel siégeait quatre fois par an pour régler les intérêts de l'ordre dans la province ; son pouvoir s'exerçait en matière de discipline surtout, car chaque communauté dirigeait souverainement suivant son bon plaisir ses intérêts temporels.

Le chapitre général nommait de même un définiteur auprès du Révérendissime Père général de l'ordre, c'était un conseiller à côté du pouvoir exécutif. Aussi certains ordres

Digitized by Google

religieux admettaient-ils l'existence d'un *définiteur particulier* auprès du prieur de chaque couvent. Cette institution n'existait pas parmi les Grand Carmes, du moins dans le couvent de Lyon. Les religieux de ce monastère étaient en effet très jaloux de leurs prérogatives. Ils ne déléguaient leurs attributions que lorsque la nécessité leur en imposait le devoir. Aussi évitaient-ils de créer au-dessus d'eux un conseil qui aurait pu se passer de leurs avis sur toutes les questions intéressant leur communauté. C'était dans ce but qu'ils formulaient si fréquemment leur désir de voir tenir le chapitre provincial dans leur couvent, parce que leur prieur ne devant pas s'éloigner, ils n'avaient pas à lui donner un discret ou mandataire ; ils retenaient alors dans leurs propres mains le pouvoir de se prononcer eux-mêmes sur tout ce qui pouvait être mis en discussion au sein du chapitre provincial. Enfin les constitutions de l'ordre exigeaient que chaque année le R. P. provincial vînt visiter tous les couvents de sa province et consigner sur un registre à ce destiné les recommandations qui lui paraîtraient motivées par les abus tolérés dans la communauté.

IV. *Organisation civile.* — L'impression que fait sur l'esprit la lecture du livre de leurs résolutions capitulaires ne réveille pas des idées exclusivement religieuses. Si nous possédions ceux qui ont précédé l'année 1542, on pourrait suivre presque jour par jour l'histoire de la vie intime de ces moines. Malheureusement, les archives départementales ne renferment que le registre qui va du 2 mai 1642 jusqu'au 26 juillet 1732. Ce document, bien qu'il n'embrasse qu'une période de 90 ans, suffit cependant pour nous faire juger ce qu'était ce couvent. L'esprit d'association y était fortement développé. Les rangs hiérarchiques n'avaient droit au respect qu'au point de vue de la discipline religieuse ; en

Digitized by Google

dehors de cet ordre d'idées, l'égalité la plus complète régnait parmi tous les membres de la communauté. S'agissait-il de réaliser un prêt ou un emprunt, de plaider en demandant ou en défendant, de faire la plus minime des réparations au couvent ou de le reconstruire, d'engager enfin le plus léger des intérêts du monastère, aussitôt le prieur devait réunir en chapitre particulier tous les religieux, leur soumettre une proposition; et conformément à l'avis que la majorité avait fait prévaloir, les choses devaient ensuite s'exécuter. C'est aussi en assemblée capitulaire, qu'était désigné le personnage influent de la ville, que les Grands Carmes chargeaient de représenter au dehors leurs intérêts civils; c'était leur *père temporel ;* les mêmes formes s'appliquaient à la nomination de leurs avocats et avoués, de leurs barbiers, apothicaires et médecins, etc., etc. Dans le dernier livre de cet essai, nous inscrirons sous le titre de *tablettes chronologiques*, ce que leur plume indulgente ou sévère nous a livrés pour tracer au naturel, le portrait de quelques physionomies lyonnaises, dont nous chercherions vainement ailleurs le souvenir.

CHAPITRE IV

RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ

Nous avons vu précédemment le parti avantageux que les Grands Carmes avaient su tirer du vaste tènement qu'ils possédaient au lieu appelé *les Auges*; tout y produisait en effet des revenus : l'église et les fondations qui s'y rapportaient, le grand réfectoire du couvent, les chambres des étages supérieurs du bâtiment claustral, les maisons qu'ils avaient fait élever au-dessus de quelques dépendances du

Digitized by Google

monastère, toutes les constructions pour hôtelleries ou pour habitations particulières, qui formaient comme une enceinte autour du sol plus spécialement consacré à l'usage des religieux, avaient fini par augmenter notoirement leurs richesses; ils en étaient venus à ne plus oser acheter ni construire sous leur nom, tant le titre de moines mendiants et les privilèges qu'ils en voulaient faire sortir leur paraissaient condamnés par l'état de leur fortune! Mais si une énumération de leurs biens peut suffire pour en fournir l'inventaire, l'intérêt historique ne sera satisfait que par une désignation, quelquefois détaillée, de ces sources aussi nombreuses que fécondes où leur a laissé puiser, pendant des siècles, l'esprit religieux ou de charité de la ville et de ses environs. C'est ainsi que nous sommes amené à parler des corporations et des confréries, des élections de sépultures, des subsides royaux et consulaires, des aumônes, etc., dont s'est enrichi le trésor du couvent.

Avant d'aborder ce sujet nous devons, pour ne rien négliger de ce qui appartient au même ordre d'idées, dresser le tableau des possessions de la communauté hors de l'emplacement dit des Auges.

I. *Possessions immobilières.* — Dans Lyon, ils avaient acheté à la Grand' Côte la maison qui portait pour enseigne un saint Sébastien.

Au Chemin-Neuf, ils possédaient aussi une maison d'assez belle apparence.

A la Croix-Rousse, ils avaient acquis une grange qui s'étendait sur les deux paroisses de Saint-Pierre et de Saint-Sébastien.

Ils avaient encore plusieurs domaines à Romanèche, à Limonest et à Vourles. Et comme les aumônes et les services religieux étaient les deux meilleures causes de profits,

Digitized by Google

ils ne négligeaient pas d'élever de modestes églises au milieu de leurs vastes possessions. C'est ce qu'attestent une permission de célébrer la messe dans leur chapelle de Limonest, après la cérémonie de la bénédiction, délivrée le 30 juin 1679 et le certificat de l'accomplissement de cette solennité religieuse, signé par le vicaire-général Morange, le 11 juillet 1680. RG.

Une permission de l'archevêque de Lyon, pour bénir leur chapelle de Vourles, leur fut également accordée le 26 août 1761. Et une autorisation épiscopale, valable pour trois ans, datée du lendemain, mais renouvelable à volonté, leur octroyait même le droit d'y célébrer les offices religieux les jours prohibés dans le diocèse.

Les Grands Carmes se prétendaient toutefois dispensés de solliciter de l'autorité diocésaine toutes ces permissions, et libres en vertu de leurs privilèges d'établir des chapelles au milieu de tous leurs domaines; mais ils ajoutent qu'il aurait fallu plaider contre l'archevêque, qui émettait des prétentions différentes et que pour éviter des contestations, ils ont préféré agir avec son agrément.

II. *Aumônes. — Revenus divers.* — Les aumônes étaient certainement la source la plus importante des revenus du monastère. Les troncs de la sacristie, de l'église, des chapelles s'emplissaient tous les jours de sommes qui paraissaient ne rien coûter à la charité publique et dont l'ensemble permettait aux religieux de reconstruire, au XVIIIe siècle, presque tout leur couvent. Les quêtes en ville, dans les communes de l'extrême limite du Lyonnais, les prédications dans toute la province, par les religieux, valaient à leur maison des libéralités nombreuses et considérables accusées par leur situation de fortune officiellement établie en 1789. Nous ne possédons qu'un registre de leurs

Digitized by Google

recettes; il va de juin 1754 à la fin de 1756, et sans compter le produit de l'Eau des Carmes, dont la réputation gagnait aux religieux un profit annuel de 2,000 francs par an, en prenant la moyenne des seules aumônes versées dans les troncs ou dans le bassin exposé durant chaque office aux yeux des fidèles, c'étaient plus de 8,000 livres que la piété rendait chaque année au trésor des Grands Carmes. Aussi ne négligeaient-ils aucune occasion de faire appel à cet esprit public de charité; mais il leur arrivait cependant quelquefois de rencontrer des résistances et la justice était chargée alors de prononcer dans quelles mains devait tomber le prix de la pénitence et du repentir. En 1506, une peste effroyable décimait la ville; l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes, réservé aux pestiférés, ne suffisait plus à les contenir; le grand hôpital de Lyon dut leur ouvrir ses portes, mais les ressources pécuniaires de ces deux grands établissements d'assistance publique étaient insuffisantes. Louis XII et Anne de Bretagne ne restèrent pas sourds aux doléances de la ville et de ses consuls. Ils sollicitèrent du Pape une bulle autorisant un pardon général en faveur de qui ferait une aumône à l'un des deux hôpitaux de Lyon. Jacobins, Carmes et Cordeliers se prévalant des privilèges concédés par d'anciennes bulles non approuvées par le Souverain Pontife régnant, firent placer de *grands troncs* au mur extérieur de leur église, afin de répondre à cet appel solennel fait au nom de la misère du peuple. Mais le consulat s'opposa à cette prétention; il ordonna d'intenter une action judiciaire contre les trois couvents; le Pape intervint et satisfaction fut donnée aux intérêts généraux de la commune. Malheureusement, les épidémies venaient fréquemment décimer les populations de cette époque; et le récit des ravages qu'elles produi-

Digitized by Google

saient laisse apercevoir dans ces temps d'affliction publique de tristes témoignages d'égoïste jalousie. Que penser, en effet, du couvent des Capucins, qui ne pouvant s'approprier les aumônes, refusait aux échevins de laisser placer un tronc contre les murs de leur monastère (2)? Ne faut-il voir enfin qu'un écho des impressions douloureuses du moment dans l'initiative prise par François de Vasy, supérieur des *Pères de la mort*, de Rouen, lorsqu'il proposait au consulat d'envoyer à Lyon des religieux de son ordre pour y soigner les pestiférés de la ville (3), ou était-ce un exemple de courageux et utile dévouement donné à l'esprit de charité, alors trop souvent isolé de l'esprit de religion (4)?

III. *Subsides royaux et consulaires.* — Nous trouvons, dans nos Archives, de nombreux témoignages des subsides qui furent accordés aux Grands Carmes, soit par le Roi, soit

---

(1) Archiv. municip. de Lyon, BB. 27, du Mardi-Saint antépnult. de mars 1507.

(2) Archiv. municip., AA. 44 reg.

(3) Archiv. municip., AA. 79 portef.

(4) Lorsque la peste régnait à Lyon, elle y exerçait des ravages extraordinaires. Vainement les mesures les plus rigoureuses étaient-elles prises pour prévenir l'invasion de l'épidémie; de Paris, de Chambéry, comme de Marseille, il arrivait incessamment des pestiférés; la santé publique s'alarma au point de faire subir d'humiliants traitements à quiconque paraissait *suspect* de contagion. Les échevins découragés, en étaient venus à traiter avec un charlatan piémontais, Jean-Pierre de Seignoribus, qui passait pour un très habile homme et qui excellait à désinfecter les localités frappées de la peste; on utilisa ses talents en 1535. A. C. BB. 52. Trente ans plus tard, les ravages du mal étaient si terribles, que le consulat jugea à propos de consigner dans ses requêtes qu'en cette année 1564, 60,000 personnes de la ville y sont mortes du fléau. A. C. AA. 141.

Digitized by Google

par l'administration consulaire. En voici quelques exemples par ordre chronologique :

1571, janvier 20. — Lettres patentes de Charles IX, qui les dispense de tous droits et impositions pour blé, vin, bois, avoine, chair, foin, paille et choses nécessaires pour leur entretien.

1572, septembre 30. — Lettres patentes de Charles IX, qui leur fait don annuel de 40 livres par an, pour leur tenir lieu de subside. Il a été maintenu par ses successeurs.

1630, février. — Lettres patentes du Roy, par lesquelles Sa Majesté fait aux couvents de Saint-Dominique, Saint-Bonaventure, Carmes Augustins et Augustins de Lyon, don et aumône de deux minots de sel à réclamer chaque année aux fermiers des gabelles. Privilège octroyé à perpétuité, mais devant être renouvelé à chaque règne.

1634, mai 10. — Sentence du Président et élus en l'élection du Lyonnais, donnée à la poursuite du prieur et des religieux du couvent des Carmes de Lyon contre les consuls, manans et habitans de la paroisse de Limoneys, sur la requête présentée par les prieurs et religieux, aux fins que les biens par eux acquis situés en la dite commune de Limoneys, pour subvenir en partie à leurs nécessités et à celles de leur couvent, étant l'un des quatre ordres mendians, et suivant leurs privilèges, fussent exempts des tailles imposées ès-roles des dits consuls et défenses à eux faites de les y imposer pour raison des dits biens, sur quoy par la dite sentence il est ordonné qu'à la prochaine affiche des tailles du dit lieu, ces fonds sont déclarés exempts des tailles et charges du dit lieu, avec défense de les y comprendre, tant et si longuement que les dits prieur et religieux les posséderont et serviront pour leur patrimoine et

Digitized by Google

seront résidens dans cette ville et seront les cottes des anciens propriétaires rayées et rejetées sur le général, sauf à imposer le granger des religieux, pour le juste profit que le dit granger ou fermier pourrait faire. — Sur cette même matière, défense des consuls, qui disent que les religieux devraient se contenter de posséder deux beaux domaines exempts et francs à Limoneys, sans en prétendre un troisième, nonobstant leurs privilèges qu'ils étendraient plus que celui de la noblesse, des cours souveraines et des commensaux du Roi. Ils veulent aussi faire exempter même les cultivateurs de leurs terres.

1640, novembre 6. — Délibération du consulat de la ville de Lyon, qui décharge les Carmes des droits d'entrée de 37 pièces de vin ; 4 janvier 1657, même décharge pour 45 pièces. Ces décisions étaient souvent précédées de différends quelquefois très vifs. V. *Arch. mun.* AA. 99, f. V.

En 1657, non contents d'avoir obtenu du consulat l'exemption des droits sur 45 pièces de vin, ils exposent, dans une requête aux conseillers de ville, qu'il s'en consomme beaucoup plus dans le couvent, et demandent l'exemption sur tout celui dont ils ont besoin. Les consuls finissent par étendre leur privilège à 10 pièces de plus par année, mais les engagent à se départir du bénéfice de l'exemption, si cette quantité n'est pas nécessaire à leurs besoins personnels. AC. BB. 212, f° 53.

1660. — Le Consulat accorde aux Carmes une aumône de 25 livres tournois, en considération de leurs nécessités présentes.

1672, juillet 19. — Signification aux Carmes de l'arrêt du Conseil d'Etat, donné à la requête des consuls, manans et habitans de Limonest, sur ce que contre la déclaration

Digitized by Google

du mois d'août 1669, pour le règlement des privilèges accordés aux véritables bourgeois et habitans de Lion, les dits bourgeois puissent jouir de l'exemption des tailles pour les maisons de plaisir qu'ils ont dans le dit plat pays du Lionnais, lesquelles ils pourront faire valoir par leurs mains, valets et domestiques, avec le clos y joint s'il y en a, et que pour les autres fonds ils seraient tenus de les bailler à ferme à gens taillables ; les habitans du Lionnais, sous prétexte d'exemption des dites maisons de plaisir, étendaient indifféremment les dits privilèges sur autres héritages, ce sur quoy est commis au sieur Dugué, intendant, de se transporter sur les lieux, vérifier les titres d'acquisition depuis 20 ans, pour être ordonné ce que de raison.

1673, janvier 7. — Sommation aux Carmes par les consuls et collecteurs des tailles de Limonest, aux fins que ces religieux possédant quatre domaines, un à Vourles et trois à Limonest, ils disent lequel ils veulent travailler pour bailler les autres et les soumettre aux tailles.

1685, mars 4. — Sauvegarde accordée aux PP. Carmes, par monseigneur Camille de Neufville, commandant pour le Roi au gouvernement de la ville et généralité de Lyon, par laquelle il fait très expresses défenses à tous gens de guerre, tant de cheval que de pied, de loger dans la maison des PP. Carmes à la Croix-Rousse et aux consuls et habitants du faubourg de donner aucun billet de logement à peine de punition.

Requête ou placet présenté à M. le maréchal de Villeroy, gouverneur des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, tendant au renouvellement de la dite sauvegarde, mais qui n'a point été appointée.

Digitized by Google

1698, mars 8. — Le P. Prieur ayant exposé que les PP. Jacobins, Cordeliers et Augustins, ont le projet de présenter requête à M. de Villeroy, gouverneur de Lyon, pour qu'il ait la bonté de les décharger des entrées du vin, propose de se joindre à ces religieux pour concourir aux présents et frais nécessaires pour bien disposer en leur faveur le R. P. Gardien des Cordeliers de Paris, dont on connait depuis longtemps le crédit sur la personne de Monseigneur de Villeroy.

1718, avril 4. — Requête présentée par les Carmes aux membres de la Chambre ecclésiastique, pour qu'elle les décharge des impositions qu'elle a faites sur le clergé.

*
* *

Nous avons renoncé à indiquer toutes les libéralités soit en argent, soit en nature, que le consulat a accordées aux Grands Carmes. Il n'était si mince événement qui ne devînt un prétexte à sollicitation de secours. A l'occasion de chaque chapitre provincial, qui se tenait au couvent, pour l'arrivée et le séjour à Lyon du général de l'ordre, dans les temps de disette, aussi bien qu'aux époques d'abondance, les consuls finissaient toujours par céder à leurs obsessions en leur accordant quelque aumône. Il faut avoir parcouru les registres des actes consulaires, pour se faire une idée des sommes que la ville donnait sans profit pour l'intérêt général, aux divers monastères. Aussi ne doit-on pas s'étonner de la résolution que finit par prendre le Consulat de ne plus laisser fonder à Lyon de couvents de religieux, à moins qu'ils ne justifiassent avoir des moyens suffisants d'existence. Les Récollets furent les premiers à sentir les

Digitized by Google

effets de cette mesure, mais leur opiniâtreté eut raison de la sagesse de l'administration communale. L'appui éclairé du Roi leur ayant fait défaut, l'esprit plus faible d'une Reine interposa entre eux et le Consulat son patronage et les fit recevoir.

IV. *Fondations.* — *1310.* — Testament de Henri de Ravenne, chanoine de Digne, *sigillifer* de la cour de l'official de Lyon: *Item fabrice ecclesie carmelittorum decem solidos vienn. semel lego.* (Note communiquée par M. V. de Valous sous-biblioth. au Palais des Arts.)

1376. — Accord passé entre le prieur et les religieux du couvent et Pierre de Villeneuve, par lequel les premiers s'obligent à célébrer dans leur église neuve et au grand autel une messe. Acte reçu par Léonard Brunel, 28 juin 1376.

1412, 10 décembre. — Estienne Manissier et Janete Bolo, sa femme, barbier, habitant Lyon, ont élu sépulture dans la chapelle du Saint-Sépulcre, bâtie par eux dans l'église des Carmes. Pierre Fissoti, notaire.

1451, 2 septembre. — Mandement aux prieur et couvent des Carmes de la ville, de la somme de 100 sols tournois pour employer et convertir à la réparation de leur église, laquelle naguère est tombée. D. C.

1482, 13 avril. — Testament de veuve Vasco, élisant sa sépulture dans le couvent des Grands Carmes de Lyon, et dans la chapelle de Saint-Eutrope, proche le tombeau de son mari. Savary et Planchot, notaires.

1495, 5 mars. — Jeanne, mère de Pierre Masson, élit sépulture dans l'église, devant l'autel des 11,000 vierges.

1514, 9 janvier. — Pierre Cressaud, boulanger, fonda une messe à dire dans la chapelle Saint-Honoré, construite par les boulangers de Lyon et où les religieux lui donnent

Digitized by Google

sépulture pour lui et les siens, à la condition de faire une cave à ses dépens. Jean Domeyn, notaire.

1539, 7 novembre. — Pierre Dalmais, dit grand Pierre, veut être enterré au-dessous du pilier de la chaire du prédicateur, et contre ce pilier veut être dressé un autel comme celui qu'Antoine Mollard a fait dresser contre autre pilier ; veut être mis au milieu une image de crucifix, et saint Pierre et sainte Catherine à côté. Ant. Violard, notaire. Il a été enterré dans son tombeau, le 10 juin 1541.

1493, 4 mars. — Denis Dallières, marchand de Lyon, élit sépulture dans la chapelle Saint-Denis, bâtie et fondée par lui à côté du grand autel, côté du levant. Meyresy, notaire.

1531, 2 janvier. — Antoine du Molard fonde un autel contre le pilier de la chaire du prédicateur. Violard, notaire.

1582, 31 décembre. — Jacques Bochu, dit Bellinquant, élit sépulture dans la chapelle Saint-Blaise, qu'il a fait édifier. Germain du Chef, notaire.

1586, 8 juillet. — Antoinette Rapet élit domicile dans le tombeau de son mari, dans la chapelle au-dessous le clocher. François Poillet, notaire.

1654, 29 octobre. — Laurent Durand, bourgeois de Lyon (5), élit sépulture dans la chapelle Sainte-Reine, et donne pour orner cette chapelle deux tableaux de marbre.

---

(5) Ces Durand étaient apparemment une des plus recommandables familles de la ville, puisqu'il a plu à un roi de France d'ordonner à l'un de leurs auteurs, Pierre Durand, de remettre sa fille au baron de La Garde, chargé de la mener à la Cour où elle devait être mariée au sieur de La Graverie. AC. AA. 136, L. Cependant cet ordre ne s'exécuta pas sans avoir provoqué des résistances, puisque nous voyons que

Digitized by Google

Dans un codicille il révoque la désignation qu'il avait faite de ces deux objets d'art, et décide que les religieux et son héritier s'entendront pour le choix des deux tableaux, que dans sa galerie on trouvera les plus convenables pour la décoration dont s'agit. Et les PP. Carmes devaient y faire graver les armes du donateur, qui sont : un soleil en chef, trois étoiles au milieu et un rat en bas. Le 14 mai 1655, le P. François Menassier, procureur du couvent, a reçu d'Anthoine Durand, bourgeois de Lyon, héritier de son oncle, deux grands tableaux en marbre avec leur cadre en bois, où sont dépeints : en l'un, la Conversion de saint Paul, et en l'autre, le Martyre de sainte Catherine. Acte reçu Monin, notaire, en présence de noble Pierre Carnet, seigneur de Vernes en Mâconnais, et Jean Rolland, étudiant en théologie.

1350, 30 juillet. — Monard, architecte, a touché la fondation de Philibert Vitalli, pour la bâtisse de la chapelle Saint-Laurent. Roger, notaire.

1526, 28 janvier. — Jean de Lorme, maçon de Lyon, quittance son mémoire de travaux pour l'achèvement du clocher et des piliers de l'église du couvent. Jean Domain et Pierre Pollisson, notaires.

C. Brouchoud.

---

le Consulat intervint, pour adresser des remontrances au cardinal de Tournon, au sujet de la mission dont se prétendait chargé le capitaine Paulin, de prendre et mettre en garde cette jeune fille, pour la marier à certain gentilhomme à qui le Roi voulait qu'elle fût mariée. A. C. BB. 62. On ne doit pas oublier que François Ier et sa cour avaient, quelques années avant cet événement, fait à Lyon un séjour qui fut marqué par des fêtes magnifiques, dans lesquelles les plus jolies femmes de Lyon avaient l'honneur de figurer sous les yeux du galant monarque et de ses gentilshommes.

Digitized by Google

LES VOYAGES de Mme de SÉVIGNÉ Dans le Lyonnais

(1672 à 1694) (1)

Madame de Sévigné, arrivée en Provence dans les derniers jours de juillet 1672, y séjourna quatorze mois et prit congé de sa fille le 5 octobre 1673, pour revenir à Paris par Lyon et la Bourgogne. Elle lui écrit ce jour même de Montélimar, le lendemain de Valence et le mardi 10 octobre de Lyon, où elle est encore reçue chez ses amis, le chamarrier, le comte et la comtesse de Rochebonne, dans leur hôtel du cloître de Saint-Jean. Elle passe dans cette ville la journée du mardi 10 octobre chez les religieuses de Sainte-Marie de la Visitation, qu'elle ne manquait jamais d'aller voir, en sou-

(1) Voir le numéro de janvier 1889 de la *Revue du Lyonnais*.

Digitized by Google

venir de Mme de Chantal, sa grand'mère, et leur fondatrice, chaque fois qu'elle traversait une ville possédant un couvent de l'ordre. Les religieuses de Sainte-Marie de la Visitation avaient à Lyon trois maisons. Celle du quartier de Bellecour, le premier monastère de la Visitation fondé en France en 1624, qui couvrait tout l'espace situé entre les rues Sala et Sainte-Hélène, depuis la rue Saint-Joseph à l'est, jusqu'au mur de clôture (6) à l'ouest, qui dernièrement encore séparait le couvent des religieuses de Sainte-Claire de l'ancienne maison des Jésuites; le couvent de l'Antiquaille et enfin le couvent de Sainte-Marie des Chaînes, situé sur le quai de Serin, au point où la Saône était barrée la nuit à l'entrée de la ville. Ce fut sans doute le monastère de Bellecour où mourut saint François de Salles, le 16 décembre 1622, et où l'on conservait son cœur, que Mme de Sévigné visita lors de son second passage à Lyon. En effet, dans sa lettre du 11 octobre, écrite le jour de son départ, à la première étape, elle dit avoir vu à Lyon des tableaux admirables. Or, il y avait dans l'église de la Visitation de Bellecour de belles peintures, notamment au-dessus du maître-autel, un tableau représentant l'histoire de la Visitation de Notre-Dame, par Charles Lagon, peintre angevin, comme nous l'apprend Debombourg, dans ses recherches sur *les tableaux des églises de Lyon en 1675*.

Dans cette même lettre, Mme de Sévigné blâme son gendre de n'avoir pas accepté une peinture qu'elle a vue chez l'archevêque de Vienne, Henri de Villars, que celui-ci voulut donner à M. de Grignan. « C'est le plus joli « tableau, dit-elle, et le plus décevant qu'on puisse voir, » à cause, paraît-il, d'un effet de perspective très bien rendu.

(6) A. Steyert. *Echo de Fourvière*, 2 février 1889.

Digitized by Google

Le comte de Grignan était amateur d'objets d'art. Il mettait de grosses sommes à satisfaire son goût, et sa prévoyante belle-mère lui reprochait parfois en termes assez vifs, ses folies et ses prodigalités. Pour une fois, elle regrette qu'il n'ait pas voulu augmenter sa collection, sans qu'il lui en coûtât rien. Sans doute ce qui semblait une bonne affaire à l'économie de la marquise, n'avait paru qu'une mauvaise acquisition au goût éclairé du collectionneur, moins soucieux de son argent que de la qualité de ses tableaux.

Mme de Sévigné partit de Lyon le 11 octobre 1673, accompagnée de toute la famille de Rochebonne. « Je suis « partie, dit-elle, à 8 heures de Lyon, entourée de tous les « Rochebonne, que j'aime et que j'estime fort. M. de « Rochebonne s'en va dans ses terres (au château de « Theizé), pour donner ordre à ses affaires ; il veut être « prêt pour la guerre en cas d'alarme. » On était, en effet, à la veille d'une coalition de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Espagne alarmées des prétentions de la France après l'écrasement de la Hollande. Le 15 octobre, l'Espagne déclarait la guerre, et Louis XIV ne tardait pas à se repentir, après la perte d'une partie de ses premiers avantages, d'avoir cédé aux avis et aux exigences de son ministre Louvois, en continuant la guerre.

Le soir même de son départ de Lyon, arrivée au premier gîte, la marquise écrit à sa fille et date ainsi sa lettre : « D'un petit chien de village, à six lieues de Lyon, mer- « credi au soir, 11e octobre. » Quel est ce petit village situé à six lieues de Lyon, sur la route suivie par les voyageurs allant de cette ville à Paris ? M. Walckenaer, dans ses *Mémoires*, et après lui tous les commentateurs des lettres de Mme de Sévigné, estiment que ce doit être la ville d'Anse, sur la route de Paris. La même indication est donnée par

Digitized by Google

l'éditeur des lettres de la collection des grands écrivains de France. M. Péricaud, dans ses *Notes et Documents*, veut que ce soit Bagnols près du Bois-d'Oingt, où l'on montre encore dans le château de ce village, la chambre où coucha, dit-on, Mme de Sévigné. Or, il résulte de la lettre même, dont voici le commencement, que c'est là une double erreur, et que le petit village en question ne peut être ni Anse ni Bagnols : « Me voici arrivée, ma fille, dans un lieu « qui me ferait triste quand je ne le serais pas ; il n'y a rien, « c'est un désert. Je me suis égarée dans les champs pour « chercher l'église ; j'ai trouvé un curé un peu sauvage, et « un commis qui connaît M. l'abbé, et qui m'a promis de « vous faire tenir cette lettre. Chamarande est à une lieue « d'ici ; il est seigneur de cinq ou six paroisses ; il attend « le retour du roi. »

Ce Chamarande (7), dont les terres sont à une lieue du petit village d'où la lettre est datée, est un personnage de la Cour de Louis XIV, Clair-Gilbert d'Ornayson, seigneur de Chamarande en Champagne, mort en 1699, suivant Saint-Simon universellement estimé, considéré et regretté, demeurant à la Cour et recevant chez lui la plus illustre compagnie. Saint-Simon rapporte que lorsque son père le présenta au Roi et ensuite à ce qu'il y avait de plus principal à la Cour, il le mena voir Chamarande. Clair-Gilbert d'Ornayson de Chamarande, avait épousé Marie-Anne de Trellon, d'une famille de Lyon qui lui apporta en dot de riches domaines dans la Dombes. Il était comte de la

(7) De la Chesnaie-des-Bois. *Art.* Ornaison-Chamarande. — Gordon de Ginoulhiac. *Dictionnaire des fiefs.* Vo Chamarande. — Révérend du Mesnil. *Armorial de l'Ain*, p. 487. — Jules Baux. *Nobiliaire de la Bresse et des Dombes*, pp. 178, 180, 227.

Digitized by Google

Bâtie et seigneur haut justicier dans les paroisses de Montceau, Chaneins, Genoulieux, Guerins, Mognenins, Saint-Trivier, Montmerle, Messimy, Lurcy et Villeneuve, pour lesquelles il rendit hommage en 1675. La château de la Bâtie, sur le territoire de Montceau était sa résidence. La Bâtie passa, au commencement du XVIIIe siècle, aux de la Tour-Vidaud, et appartient aujourd'hui à la famille de Chabannes.

Ces détails peuvent servir à déterminer le lieu où Mme de Sévigné a écrit sa lettre du 11 octobre 1673. Ce ne peut être Anse, parce que, si cette ville est à peu près à six lieues de Lyon, distance marquée dans la lettre, elle est à cinq lieues en ligne droite du château de la Bâtie où résidait d'Ornayson de Chamarande et sur la rive droite de la Saône, tandis que la Bâtie est sur la rive gauche; or, la marquise s'en disait éloignée d'une lieue seulement. De plus, Anse est située sur la route de terre, et Mme de Sévigné qui voyageait avec ses chevaux, ne manquait jamais, afin de les ménager, de franchir en bateaux, avec tout son équipage, la distance de Lyon à Chalon. C'est donc sur le bord de la Saône, et sur la rive gauche, dans le voisinage de la seigneurie de la Bâtie, qne doit être cherché le lieu où la marquise se trouvait dans la soirée du 11 octobre 1673. La diligence d'eau faisant le service public des voyageurs qui remontaient la Saône, avait un premier arrêt à Riottier, sur la rive gauche. Riottier est à six lieues de Lyon et méritait bien d'être appelé *un petit chien de village*. Il se composait de quelques pauvres maisons, d'une hôtellerie au bord de l'eau, dont le vieux bâtiment subsiste encore, et d'une tour à créneaux dominant le cours de la rivière. Il n'y a jamais eu d'église à Riottier, mais sur le territoire voisin de Jassans. Aussi Mme de Sévigné peut-elle dire : « Il n'y a

Digitized by Google

« rien ; c'est un désert. Je me suis égarée dans les champs « pour chercher l'église. » Tout cela ne peut convenir à Anse, ville fortifiée, centre de population d'une toute autre importance. Il est vrai que la lettre dit : « Chamarande est « à une lieue d'ici », tandis qu'il y a deux lieues et demie de Riottier au château de la Bâtie. Mais Mme de Sévigné pouvait à Riottier se croire dans le voisinage très proche de son ami, parce que les terres dont il était seigneur venaient presque jusque-là. La paroisse de Villeneuve, comprise dans le comté de la Bâtie, confinait au territoire de Riottier, situé en Franc Lyonnais. Il est donc probable que les commentateurs des lettres de Mme de Sévigné se trompent lors qu'ils lui font dater d'Anse sa lettre du 11 octobre 1673.

Quant à Bagnols, il n'y faut même pas penser. Ce village n'est ni sur la route de Paris ni dans le voisinage de la Bâtie. Nous verrons bientôt ce qu'il faut croire de la tradition relative à un séjour de Mme de Sévigné au château de Bagnols.

Mme de Sévigné arriva à Paris le 1er novembre 1673, après un arrêt de dix jours en Bourgogne dans sa terre de Bourbilly, près de Semur et au château d'Époisses, chez ses amis le comte et la comtesse de Guitaut. Elle demeura ensuite dix-sept ans sans retourner en Provence et ne revit Lyon qu'en 1690.

Dans cet intervalle sa fille vint à Paris quatre fois et séjourna toujours à Lyon à l'aller et au retour.

En septembre 1679, Mme de Grignan est à Lyon, venant de Paris, qu'elle a quitté le 13, logée chez sa belle-sœur de Rochebonne. Sa mère, toujours inquiète à l'excès de tout ce qui peut être pour elle une cause de fatigue, lui écrit le 18 : « Vous voilà à Lyon; il me semble, ma fille, que vous « parlez bien haut et que tout cela vous achemine à la bise

Digitized by Google

« de Grignan, et que ce pauvre sang, déjà si subtil, est agité « de cette sorte. » Il paraît que Mme de Rochebonne était très sourde, ce que nous apprend une lettre de la marquise du 4 octobre 1677.

Elle écrit encore le 27 septembre, en réponse au récit des divers incidents du voyage : « Je vous vis arriver ven- « dredi à Lyon : je n'avais pas vu la friponnerie de vous « attacher à un grand bateau pour vous faire aller douce- « ment et épargner les chevaux; mais j'avais vu tous les « compliments de Châlon; j'avais vu le beau temps qui « vous a accompagnée jusque-là, le soleil et la lune faisant « leur devoir à l'envi; j'avais vu votre chambre chez Mme de « Rochebonne, mais je ne savais pas qu'elle eût une si belle « vue. » Sur ce dernier point, on partagera l'étonnement de la marquise, si l'on se rappelle que l'hôtel de Rochebonne était à l'entrée du cloître de Saint-Jean, dans la rue Porte-Froc.

A l'occasion de ce même voyage, la mère et la fille se moquent assez méchamment de la vanité un peu ridicule, il est vrai, de Mme de Coulanges et de sa sœur, Mme de Bagnols, qui se vantaient à Lyon, pour se faire valoir, des relations qu'elles avaient à Paris. Mme de Sévigné écrit à sa fille, le 6 octobre : « Vous me faites rire des vanités des « deux sœurs, et que l'aînée ne néglige pas de nommer « dans ses lettres à Lyon, tous les noms dont elle s'honore « ici; l'autre est aimable de dire qu'on la presse d'aller à « Chantilly; la vanité est plaisante; imaginez-vous que la « pensée de ce voyage a duré un moment dans la tête de « M. de La Rochefoucauld; il me le dit en l'air; je le redis « à ces femmes ici; on n'en a pas redit un seul mot; on « jette son bonnet par-dessus les moulins, et voilà ce qu'elle « appelle une partie dont on la tourmente; ah! il est vrai,

Digitized by Google

« nous eussions eu bien de la peine à la débaucher. Il y a « des styles à quoi je ne me puis accoutumer. »

Lors de son retour en Provence, en 1688, par la route de la Bourgogne, qu'elle choisissait de préférence pour éviter, en naviguant sur la Saône depuis Châlon, un trop long voyage sur les routes de terre, la comtesse de Grignan fit un détour pour visiter, dans son château de Theizé en Lyonnais, sa belle-sœur, la marquise de Rochebonne. Sa mère lui écrit, le 20 octobre 1688 : « Nous avons vos lettres de « Teizé : vous nous en faites une aimable peinture. On ne « croirait pas trouver tant de politesse sur le haut d'une « montagne; la maîtresse du logis est toujours noble, jolie « et digne d'être aimée. » Mme de Grignan avait déjà fait un séjour à Theizé en juin 1677.

Les seigneuries de Theizé et Oingt échurent à la famille de Châteauneuf-Rochebonne en 1577, par le testament de dame Huguette de Fougères, première femme de Pierre de Châteauneuf-Rochebonne, au profit de son mari. Une fontaine rappelle encore, sur la place de Theizé, la mémoire de Huguette de Fougères. Son père, Claude de Fougères, tué à la bataille de Cérisolles en 1544, fit construire, vers 1531, le chœur de l'église de Theizé et celui de l'église actuelle d'Oingt, qui est l'ancienne chapelle de la forteresse. Dans cette dernière église, les traits du brave chevalier, ceux de sa femme, de son jeune fils et de plusieurs autres membres de sa famille sont reproduits gravés sur la pierre, à la base des cintres qui supportent la voûte du chœur.

L'arrière-petit-fils de Pierre de Châteauneuf-Rochebonne fut Charles-François de Châteauneuf, marquis de Rochebonne, maistre de camp du régiment de cavalerie de la Reine, commandant pour le Roi dans les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, marié à Thérèse Adhémar

Digitized by Google

de Monteil de Grignan et beau-frère, par conséquent, de la comtesse de Grignan. Charles-François de Châteauneuf était presque toujours tenu éloigné de sa résidence par les devoirs de ses fonctions publiques et sa femme le remplaçait dans l'administration de ses vastes domaines. C'est d'elle que Mme de Sévigné dit, dans sa lettre du 20 octobre 1688, que la maîtresse du logis est toujours noble, jolie et digne d'être aimée. C'est d'elle que nous trouvons cet éloge dans *le Mercure galant* d'avril 1703 : « Mme de Rochebonne a tous les mérites du monde, c'est une dame d'une vertu édifiante, qui connaît parfaitement les devoirs de son état dans l'observation desquels elle se complaît. » Elle avait pour maître d'hôtel Pierre Garnier. François Merle, docteur en théologie, était à la fois son aumônier et le précepteur de ses nombreux enfants. Ses cinq filles entrèrent en religion et de ses quatre fils, l'un, Charles-François, fut archevêque de Lyon de 1731 à 1740; un autre, chevalier de Malte, périt en 1701 avec son vaisseau coulé bas par les Turcs; enfin, l'aîné fut tué en 1709 à la bataille de Malplaquet, à la tête du régiment de Villeroy qu'il commandait.

Charles-François de Rochebonne, archevêque de Lyon, survécut seul, dernier représentant de la famille et possesseur des seigneuries d'Oingt et de Theizé. C'est lui qui fit construire, vers 1720, le château actuel de Theizé. A la mort de son frère, tué à Malplaquet, dernier espoir de la famille, il était à peine entré dans les ordres, mais pourtant déjà assez pour que son père ne pût pas le faire relever de ses vœux.

Après lui, les seigneuries d'Oingt et de Theizé passèrent, en 1740, à Jean-Antoine Rique, écuyer, secrétaire du Roi, qui les céda, par testament du 17 avril 1778, à Jean-Baptiste de Nervo, chevalier et ancien conseiller à la Cour des Monnaies de Lyon. Ce dernier les possédait encore en 1789.

Digitized by Google

Dans l'aveu et dénombrement de la vicomté d'Oingt, Sainte-Paule, Moiré et Theizé, donné le 1er octobre 1779, par J.-B. de Nervo, le château de Theizé, se trouve ainsi désigné : « Le château de Theizé, flanqué de deux grosses tours rondes avec ses dépendances, qui consistent en une grande cour sur le devant et une sur le derrière, avec parterre, vieux cuvier et grenier, pièce d'eau lavoir, un petit jardin, pigeonnier, terrasse, une grande cave et fenière, maison de vigneron, cour, loge, son grand jardin-verger, contenant environ 26 bicherées, joignant le chemin tendant de Theizé à Villefranche, d'orient. »

Mais le château ainsi décrit et qui subsiste encore, n'est pas celui dont il est question dans les lettres de Mme de Sévigné. Il ne fut construit que vers 1720, par Charles-François de Rochebonne, archevêque de Lyon. Auparavant, les Rochebonne avaient leur résidence au château de Sarroux, sur le territoire de Theizé, ainsi qu'en témoignent plusieurs documents possédés par M. Auguste Bedin, l'obligeance de qui nous devons tous ces détails sur les Rochebonne et leurs seigneuries d'Oingt et de Theizé.

Il est plusieurs fois question dans le dénombrement donné en 1779 par J.-B. de Nervo, du château du Sarroux, qui existait encore à cette époque et dont il ne reste presque rien aujourd'hui. C'est sans doute au château du Sarroux, situé plus bas que le village et le château actuel de Theizé, que résidait la marquise de Rochebonne, belle-sœur de Mme de Grignan ; c'est là que la fille de Mme de Sévigné a séjourné en 1677 et 1688 ; c'est de là qu'elle a écrit plusieurs lettres à sa mère (8).

(8) Archives de M. A. Bedin. — Sur la famille de Châteauneuf-Rochebonne. Voy. *Mercure Galant*, avril 1703, mars 1710. —

Digitized by Google

Dans une lettre du 28 mars 1689, Mme de Sévigné se plaint de la douane de Lyon qui était une entrave pour les envois qu'elle avait à faire à sa fille : « Tout le monde, dit-« elle, se plaint si fort de la douane de Lyon, qu'on ne « veut plus de cette voie. Mme de Bagnols en fait grand « bruit et le désordre pourra y apporter un ordre. » La douane de Lyon, établissement unique dans le royaume, faisait partie des privilèges extraordinaires destinés à favoriser le commerce et les foires de cette ville et confirmés par de nombreux édits royaux. La douane prélevait à l'entrée de la ville, sur certaines marchandises, surtout sur les draps d'or, d'argent et de soie des droits dits d'imposition foraine, domaine forain et haut passage.

Dans une lettre du 11 septembre 1678, Mme de Sévigné a déjà donné des détails intéressants sur la douane de Lyon.

Il s'agissait alors d'un envoi de ballots contenant la corbeille de mariage de la fiancée de M. de la Garde, parent et proche voisin des Grignan. Parmi les objets envoyés, il y avait entre autres une fameuse perruque, une merveille qui excite la verve de la marquise. Celle-ci annonce à sa fille l'expédition : « Je passai mercredi chez la d'Escars : je « mourais d'envie de voir la perruque, mais elle était « emballée. Elle m'assura que c'était la plus belle chose « du monde, la plus vive, la plus décevante, la plus natu-« relle, la plus parlante, la plus jeune, la plus ondoyante, « la plus blonde, la plus surprenante, et que pourvu que « Montgobert (la femme de chambre de Mme de Grignan)

De Charpin-Feugerolles et Morel de Voleine. *Recueil de documents pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon.*

Digitized by Google

« y voulut seulement passer les doigts, elle serait aussi « bien après le voyage qu'en partant de Paris. Mais cette « bonne d'Escars était bien en colère contre la douane ; il « en coûte plus de cenr francs ! Et pourtant, elle a sur la « conscience d'avoir fraudé la gabelle de plus de la moitié, « c'est une chose cruelle que cette sujétion ». Cent francs de droit sur une perruque, dont on n'a déclaré que la moitié de la valeur, c'est plus que n'oseraient rêver les partisans du régime le plus protecteur. Mais il est à croire que le droit de cent francs avait été perçu sur l'envoi tout entier, dont la valeur était de 300 louis d'or et qui contenait « un très beau manteau, une belle jupe, de la toile « d'or et d'argent pour une toilette et de quoi faire un « corps de jupe ; la dentelle pour la toilette ; une petite « pour les sachets et pour les coiffes noires ; les souliers, « la perruque, les rubans, le tout admirablement beau. »

Le 3 octobre 1690, Mme de Sévigné partit de son château des Rochers, près Vitré en Bretagne, et se rendit d'un trait et sans passer par Paris jusqu'à Lyon, et de là à Grignan, où elle arriva le 24 octobre, après avoir parcouru en 21 jours une distance de 200 lieues qu'elle fit en litière, puis en bateau sur la Loire et sur le Rhône. Elle avait eu déjà, en d'autres temps, l'idée de ce long voyage autrement pénible que le trajet direct de Paris à Lyon. La crainte de fatigues excessives l'en avait détournée, et en 1671, elle écrivait de Bretagne à sa fille : « La Bretagne et la Provence « ne sont pas compatibles. C'est une chose étrange que les « grands voyages ! si l'on était toujours dans le sentiment « qu'on a quand on arrive, on ne sortirait jamais du lieu « où l'on est. Mais la Providence veut qu'on oublie. C'est « la même chose qui sert aux femmes qui sont accouchées ; « Dieu permet cet oubli afin que le monde ne finisse pas et

Digitized by Google

« que l'on fasse des voyages en Provence. » Il paraît qu'en 1690 Mme de Sévigné avait oublié ; le voyage de Vitré à Lyon ne l'effrayait plus, et à peine arrivée, elle écrivait, toute à la joie de revoir ses chers Grignan : « J'ai trouvé en arri-« vant que je n'étais pas même venue assez tôt ni d'assez « loin. »

Elle avait eu avec elle pendant le voyage, comme compagnon de route, un lyonnais, l'abbé Charrier, dont le nom revient souvent sous sa plume dans les lettres de cette époque. L'abbé Guillaume Charrier appartenait à la famille noble de ce nom, originaire d'Auvergne, dont la branche principale établie à Lyon, posséda des terres considérables, notamment le superbe château de la Roche à Jullié en Beaujolais, des offices et des dignités dans l'église et la magistrature (9). Il était fils de Gaspard Charrier de la Rochette, prévôt des marchands en 1664 et 1665, conseiller du Roi, assesseur criminel à la sénéchaussée et au siège présidial de Lyon, que l'amitié unissait déjà à la marquise de Sévigné. L'abbé Guillaume Charrier mourut au château de la Roche, le 14 septembre 1717.

Il est souvent question dans les mémoires du cardinal de Retz, d'un abbé Charrier, son ami et secrétaire, qui l'accompagna à Rome et l'assista au conclave de 1655. Au dire de Retz, l'abbé Charrier était mieux intentionné et plus échauffé pour lui que lui-même. Il était abbé de Notre-Dame de Chaage de Meaux et grand obéancier de Saint-Just, de Lyon. En 1634, il remplissait l'office de conseiller et

(9) *Recueil des lettres de relief* de MM. Charrier (cat. Coste n° 17,380). De la Chesnaie des Bois. *Art.* Charrier. — De Charpin-Feugerolles, et Morel de Voleine. *Recueil de documents* pour servir à l'histoire de l'ancien gouvernement de Lyon.

Digitized by Google

aumônier de Monsieur, frère du Roi. Cet abbé Charrier que l'on a confondu parfois avec l'abbé Guillaume Charrier, l'ami de Mme de Sévigné, était son oncle. Ses relations avec Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, dont il était aumônier, le mêlèrent aux partisans de la Fronde et expliquent sa liaison avec le cardinal de Retz et aussi les rapports de Mme de Sévigné avec plusieurs membres de la famille lyonnaise des Charrier. Cette famille était si nombreuse que la grand'mère de l'abbé Guillaume Charrier, Gabrielle du Four, testant le 14 juin 1666 (10), remercie Dieu au début de son testament de ce qu'il a prolongé sa vie et comblé sa famille assez, pour qu'elle puisse laisser 181 enfants et petits-enfants jusqu'à la 5e génération.

Il n'est donc pas étonnant qu'il se soit fait quelque confusion entre les membres d'une telle famille. Ainsi, Ménestrier raconte que le cardinal de Retz serait venu, après s'être échappé de prison en 1654, se cacher pendant quelque temps dans la maison de son ami située près de Lyon. Évidemment, ce fait ne se rapporte pas à l'abbé Guillaume Charrier, mais à son oncle, l'ami du cardinal. Du reste, ce fait est sans doute inexact, car après son évasion du château de Nantes, en août 1653, Retz gagna Belle-Isle et de là, par mer, les côtes d'Espagne et ensuite l'Italie. Il ne vint donc pas à Lyon. Mais c'est au contraire de l'abbé Guillaume Charrier qu'il est question dans un pamphlet de Sénecé contre le cardinal de Retz, où cet auteur prétend que les *Mémoires* du cardinal ne sont pas entièrement de sa main et que l'abbé Charrier a collaboré à leur composition. Un fait plus vraisemblable, c'est que l'abbé Guillaume

(10) Puitspelu. *Vieilleries Lyonnaises*, p. 199.

Digitized by Google

Charrier serait l'auteur de l'*Abrégé de la vie du cardinal de Retz*, placé en tête de l'édition des *Mémoires*, imprimée à Lyon (11). Les relations étroites qui unissaient l'oncle au cardinal, ont pu mettre entre les mains du neveu assez de renseignements, sinon pour écrire les *Mémoires*, au moins pour composer une biographie.

Guillaume Charrier était abbé de Sainte-Croix de Quimperlé en Bretagne, où il résidait. Cette situation lui permit de rendre des services à Mme de Sévigné pour l'administration des biens qu'elle possédait en Basse-Bretagne. En octobre 1690, l'abbé Charrier devait se rendre de Bretagne à Lyon auprès de sa famille. Mme de Sévigné, qui avait passé l'été dans son château des Rochers et ne voulait pas retourner cette année-là à Paris, dont le séjour trop dispendieux l'effrayait, éprouvée par des embarras d'argent passagers, inquiète de l'excessive dépense de son gendre dans son gouvernement, résolut de faire des économies, de profiter de l'occasion et d'affronter, en compagnie de l'abbé Charrier, un si long voyage d'un bout de la France à l'autre pour fuir Paris et aller passer en Provence l'hiver de 1691. « Je n'irai point à Paris, écrit-elle le 19 avril 1690. Je mé« dite de loin et j'en ai parlé à l'abbé Charrier, qui sera « alors à Lyon, de m'en aller dans la fin de septembre, en « litière, faire le trajet de Vitré à Grignan, y passer l'hiver « avec vous, ma chère bonne, et sur la fin de l'été, m'en « retourner avec vous à Paris, ou peut-être avant vous, « pour me redonner comme une femme qui n'est ni fugi« tive, ni poursuivie, mais qui a donné ordre à ses affaires. »

(11) *Mémoires du cardinal de Retz*, éd. Régnier, t. I, p. 25 de la notice, note.

Digitized by Google

Ce projet ne souriait pas à Mme de Grignan, qui aurait voulu que sa mère revînt des Rochers à Paris, où elle désirait se rendre elle-même et où elle l'aurait rencontrée. De là, un échange de lettres où se montre, comme en d'autres endroits de la correspondance, le caractère égoïste et peu aimable de la comtesse de Grignan. Mais sa mère clôt le débat en lui écrivant, le 17 septembre : « Ma bonne, vous « vous fâchez contre moi ; vous appelez mes lettres chiennes; « vous dites que j'ai pris de travers ce que vous m'avez « mandé : nous traiterons cette affaire à Grignan, huit jours « après la Toussaint, s'il plaît à Dieu. »

« ..... Si vous m'aviez vu faire mes marchés de litière et « de voituriers, vous ne croiriez pas que je manque de « courage... »

Mme de Sévigné quitta les Rochers le mardi 3 octobre 1690, coucha le premier jour à Laval, puis à Sablé, au Lude et à Tours, d'où elle écrit : « Me voici, ma chère enfant, « en parfaite santé, fort contente de la litière : cela passe « partout, on ne craint rien. On dit que cette voiture est « triste : je la trouve bien gaie quand on n'a pas peur. »

Elle arrive à Lyon le 19 octobre et écrit le même jour : « Je suis arrivée à midi, ma chère bonne, avec mon ami, « l'abbé Charrier, qui m'a été d'un secours en toutes ma- « nières dans une route que je ne connais pas, que vous « pouvez aisément vous représenter. » A Lyon, la marquise de Sévigné n'est pas reçue, cette fois, dans la famille de Rochebonne, ses hôtes habituels, sans doute, parce que la comtesse de Rochebonne était absente. Une lettre du 27 août nous apprend qu'elle était, à cette date, au château de Grignan, chez son frère. Ce fut la mère de l'abbé Charrier, Antoinette Liotaud, son père, Gaspard Charrier, étant mort depuis peu, qui logea Mme de Sévigné dans son

Digitized by Google

hôtel. (12). La marquise n'y paraît pas à son aise car elle écrit : « Je suis descendue chez Mme Charrier, qui m'a « donné un grand dîner et me fait une chère qui « m'embarrasse, et encore plus de ne pouvoir parler de « son mari, ni le regretter : nous en parlons tout bas, l'abbé « et moi. »

« Je me porte si parfaitement bien, que j'en suis surprise « moi-même; je ne suis point du tout fatiguée, et je ne « souhaite que de m'embarquer samedi ou dimanche. »

La marquise écrivait cela le soir de son arrivée à Lyon, après un voyage de dix-sept jours.

Après trois jours passés à Lyon, Mme de Sévigné en repart le lundi 22 octobre pour la Provence, où elle demeure les derniers mois de l'année 1690 et toute l'année suivante. Vers la fin de 1691, elle passe encore à Lyon, lors de son retour à Paris, qu'elle avait quitté depuis près de trois ans et où elle arrive avec sa fille, son gendre et sa petite-fille Pauline dans les derniers jours du mois de décembre.

Ce serait au cours de l'un de ses deux voyages, de 1690 ou 1691, que la marquise de Sévigné aurait pu faire un séjour dans le Lyonnais, au château de Bagnols, chez l'intendant du Gué-Bagnols, père de Mme Emmanuel de Coulanges. Il n'y a pas trace de ce séjour dans aucune partie de la correspondance. Mais une tradition religieusement conservée au château de Bagnols, propriété actuelle de M. du Chevalard, en a gardé le souvenir, et l'on y montre aux visiteurs la chambre démeublée, mais encore dans son ancien état, de la marquise de Sévigné. Le château de

(12) L'hôtel Charrier qui existe encore au no 8 de la rue Boissac, passa au XVIIIe siècle aux de Monspey, par une alliance entre les deux familles.

Digitized by Google

Bagnols, situé à une demi-lieue du Bois-d'Oingt, sur la route de Tarare à Villefranche, dominant la vallée d'Azergues, a eu le rare bonheur de ne subir jusqu'à ce jour ni démolition, ni restauration, si ce n'est qu'il a été découronné de ses tours ramenées au niveau du toit. Le corps de bâtiment construit en carré avec cour intérieure, l'enceinte des fossés, les vastes appartements avec leurs boiseries et leurs fermetures anciennes, la belle salle d'honneur avec sa cheminée monumentale, tout cet ensemble intact et bien conservé, aide puissamment l'imagination à se représenter l'arrivée de la marquise de Sévigné dans cette noble demeure, son carrosse roulant lourdement sur le vieux pavé, franchissant le pont-levis et l'antique porte voûtée, et s'arrêtant au bas de l'escalier dans la cour intérieure, près du vieux puits qui conserve encore sa garniture de fer. Mais, sans doute, tout cela n'est qu'un rêve, car il est remarquable que la voyageuse, qui note soigneusement les étapes et les visites à ses amis, surtout lorsqu'elle dut pour les faire, comme à Bagnols, s'écarter de sa route, ne parle nulle part de celle-là. En tout cas, si, comme le rapporte la tradition locale, elle a visité Bagnols, ce ne peut être qu'en 1690, lors de son grand voyage de Vitré à Lyon, ou à son retour à Paris, à la fin de l'année suivante. En 1690, elle venait de Moulins et passa à Tarare. Elle était accompagnée de l'abbé Charrier, dont la famille fut alliée à celle des du Gué-Bagnols. Dans une lettre du 13 novembre 1690, elle dit qu'elle a pris en route quelques jours de repos, peut-être était-ce au château de Bagnols.

Mme de Sévigné et Mme de Grignan, revenues ensemble à Paris à la fin de 1691, ne se quittèrent plus jusqu'au printemps de l'année 1694. Le 23 mars de cette année-là, la comtesse de Grignan repart seule pour la Provence, d'où

Digitized by Google

elle est absente depuis deux ans. Elle traverse le Bourbonnais, s'arrête à Moulins et à Lyon, et fidèle à la tradition de sa famille, elle va vénérer dans la première de ces deux villes les reliques de sainte Chantal sa bisaïeule, et dans la seconde celles de saint François de Salles, que Mme de Sévigné appelle à cette occasion et par une aimable familiarité son grand-père. Elle écrit le 5 avril : « Vous m'attendrissez en me parlant du cœur de ma grand-mère ; il « avait été rempli de l'amour de Dieu. Vous aurez trouvé « celui de mon grand-père à Lyon marqué à la même « marque : ces bonnes personnes-là doivent bien prier Dieu « pour nous. » L'innocente plaisanterie de Mme de Sévigné nommant saint François de Salles son grand-père, à raison des rapports spirituels qui unirent l'évêque de Genève à sainte Chantal, a produit une singulière méprise de la part de M. Capmas, éditeur du manuscrit des lettres découvert à Dijon en 1873 : « Il semble résulter, dit-il dans une note, de ce que dit Mme de Sévigné, que son grand-père avait été enterré à Lyon. On sait que le baron de Chantal mourut dans une partie de chasse à l'âge de 37 ans ; mais nous ignorions le fait particulier que paraît révéler notre lettre » (13). La lettre ne révèle rien du tout, et l'éditeur n'a pas compris que la marquise entend parler de saint François de Salles mort à Lyon, et dont le cœur, déposé d'abord chez les dames de Sainte-Marie de la Visitation de Bellecour, fut transporté, à l'époque de la Révolution, par les religieuses de ce monastère au couvent de la Visitation de Venise, où elles se réfugièrent et où il est encore l'objet de la vénération des fidèles.

---

(13) *Édition Capmas*. T. II, p. 502.

Digitized by Google

Dans cette même lettre, publiée pour la première fois en 1876, dans l'édition Capmas, après la découverte du manuscrit de Dijon, Mme de Sévigné fait une curieuse allusion à un fait bien connu de notre histoire locale, mais qui paraît inexplicable à l'éditeur bourguignon, moins au courant que la marquise des anciennes traditions lyonnaises. Mme de Sévigné écrit à sa fille : « Vous y êtes aujourd'hui à ce beau « Lyon ; je suppose que les voleurs de *Vise* vous auront « laissé passer : ceux que vous avez trouvés en chemin « pendus et roués, étaient ou doivent être des passe-ports. « Nous ne vous perdons point de vue sur ce Rhône si fier, « nous vous croyons encore plus fière et qu'il aura pour « vous la conduite de ces anciens fleuves, qui étaient « galants. » A propos de ces mots : » Je suppose que les « voleurs de *Vise* vous auront laissé passer, » l'éditeur publie cette note : « Nous ignorons de quelle localité il « s'agit, et le nom pourrait bien avoir été mal écrit ; la « première lettre est douteuse dans le manuscrit et l'on « pourrait lire *Dise,* aussi bien que *Vise.* » Puis il propose de substituer au mot du manuscrit tel autre nom de localité qui s'en rapproche par la terminaison, parmi celles que la comtesse avait traversées dans son voyage depuis Paris (14). Mais il est évident que c'est la seconde lettre du mot et non la première qui a été mal lue, que *Vise* a été mis pour *Vèse,* qui s'écrivait anciennement par *è* au lieu de *ai* et que la marquise a écrit à sa fille : « Je suppose que les voleurs « de Vèze vous auront laissé passer, » faisant allusion au mauvais renom des bois traversés à l'entrée de Lyon par la route de Paris, et redoutés des voyageurs à l'égal de la

(14) Edition Capmas, loc. cit.

Digitized by Google

forêt de Bondy dans le voisinage de la capitale. La marquise avait assez fréquenté Lyon pour connaître le dicton populaire, conservé jusqu'à nous, qui dit d'une personne disparue qu'*elle a passé par Vaise*.

La comtesse fit en bateau sur le Rhône, par un fort mauvais temps, le trajet de Lyon en Provence. Sa mère, reprise de ses anciennes terreurs, lui écrit le 19 avril : « Mon Dieu, ma chère bonne, quelle pensée que celle de « ce Rhône que vous combattez, qui vous gourmande, qui « vous jette où il veut ! Ces barques, ces cordages, ces « chevaux qui vous abîmaient dans un instant, s'ils eussent « fait un pas : Ah mon Dieu ! que tout cela me fait mal ! « un bon patron vous eût mis à couvert dès qu'il aurait vu « la bise si mutine : J'en avais un qui n'aurait pas fait un « pas dans tous les périls que vous me représentez... Nous « verrons bientôt comme nous nous démêlerons de ce « fleuve si fier et si peu traitable. »

En effet, Mme de Sévigné qui avait depuis plusieurs années contracté l'habitude de ne plus se séparer de sa fille, ne tarde pas à aller la rejoindre. Elle doit d'abord partir de Paris le samedi 9 mai 1694, puis pour ne pas manquer la messe le dimanche, elle remet son départ de Paris au lundi 11 mai. Arrivée à Grignan, elle écrit le 20 juillet à la comtesse de Guitaut, la châtelaine d'Epoisses : « Je partis le « 11 mai, j'arrivai à Lyon le onzième jour, je m'y reposai « trois jours, je m'embarquai sur le Rhône, et je trouvai « le lendemain sur le bord de ce beau fleuve ma fille et « M. de Grignan, qui me reçurent si bien et m'amenèrent « dans un pays si différent de celui que je quittais *et où* « *j'avais passé*, que je crus être dans un château enchanté. « Enfin, madame, jugez-en, puisqu'on n'y voit ni misère, « ni famine, ni maladie, ni pauvres. On croit être dans un

Digitized by Google

« autre monde, mais on ne laisse pas de se souvenir de ses « amis. » Dans une lettre antérienre du 25 avril, écrite de Paris à la comtesse de Guitaut, Mme de Sévigné a déjà parlé des calamités publiques et privées dont elle avait hâte de fuir le spectacle en allant en Provence : « Comme j'aime « cette campagne de Grignan, et le château et le pays, et « le repos qu'on y troûve, je me suis résolue d'aller me « mettre à couvert pour quelque temps, jusqu'à ce que « l'orage qui nous accable ici de toute part soit un peu « passé. J'ai perdu mes deux premières amies, Mme de « Lafayette et Mme de Lavardin. Pour le chevalier de « Grignan, il est sur le point de manger du pain de feuilles « et de fougères, n'ayant au monde qu'une pension « de Menin qu'on ne lui paie plus. » Elle se plaint ailleurs « de n'avoir plus que « de mauvaises terres qui deviennent « des pierres au lieu d'être du pain. »

Au cours des années 1693 et 1694, la misère était grande dans le Royaume. Une vraie famine sévissait par le fait des mauvaises récoltes et aussi de la mauvaise politique du Roi privé de ses ministres, dont la mort avait marqué le déclin du règne. « Les efforts du gouvernement, dit M. Henri « Martin parlant de 1693, ne portèrent qu'un faible et « tardif remède à la disette, qui engendra de cruelles épi- « démies, suite ordinaire de l'épuisement populaire. On « prétend (sans doute le chiffre est exagéré), qu'il mourut « cette année à Paris 96,000 personnes. »

Dans les provinces, les maux n'étaient pas moindres. A Lyon, en 1693, le blé valait 10 francs le bichet. Le nombre des métiers était tombé de 10,000 à 3,500 (15). Le 17 mai

(15) Péricaud. *Notes et documents*, 17 mai 1693.

Digitized by Google

1693, une émeute populaire mit en danger la vie des échevins et ne fut apaisée que par l'intervention personnelle de l'archevêque Camille de Neufville, qui mourut, le 3 juin, peu de jours après ce dernier service rendu à la paix de la cité. Mais si l'ordre était rétabli, la misère publique ne cessa pas, puisqu'un an après, en mai 1694, Mme de Sévigné qui venait de traverser Lyon, se félicite d'être à Grignan, dans un pays si différent « de celui où elle a passé », où l'on ne voit ni misère, ni famine, ni maladie, ni pauvres.

Mme de Sévigné ne devait pas revenir de la Provence. Arrivée à Grignan, l'esprit attristé par les malheurs publics et la mort de ses meilleures amies, elle y retrouva, pour la fin de sa vie, un peu de bonheur au milieu de tous ceux qu'elle aimait. Au cours de l'année 1695, elle assista au double mariage de son petit-fils le marquis de Grignan et de sa petite-fille Pauline, devenue Mme de Simiane. Ces deux alliances avec des familles opulentes étaient à point pour rétablir les affaires des Grignan, gravement compromises par l'excessive dépense et le train fastueux qui causaient à Mme de Sévigné un si cruel souci.

Ainsi rassurée sur l'avenir de sa maison, la marquise de Sévigné mourut de la petite vérole à Grignan, le 17 avril 1696. Elle fut inhumée dans l'église collégiale de Saint-Sauveur, voisine du château. Une pierre et une inscription indiquent encore le lieu de la sépulture. Mais le tombeau est vide depuis que la fureur révolutionnaire, acharnée jusque dans la mort, contre ses royales victimes, a violé la tombe de celle qui fut, elle aussi, une reine par l'intelligence.

A. Poidebard.

Digitized by Google

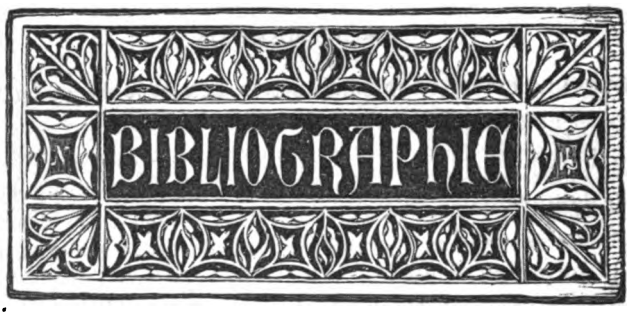

L'ARMORIAL DU BOURBONNAIS, DE M. LE COMTE DE SOULTRAIT, 2me édition, publiée sous la direction de M. ROGER DE QUIRIELLE. — André Paris, libraire-éditeur à Moulins (Allier) (1).

On nous annonce de Moulins, la publication prochaine de la deuxième édition de l'*Armorial du Bourbonnais*, de M. le comte Georges de Soultrait. Nous nous empressons d'en porter la nouvelle à nos lecteurs, que la rareté de cet important ouvrage a pu gêner souvent dans leurs recherches.

L'*Armorial du Bourbonnais* restera l'œuvre maîtresse de notre éminent et regretté collaborateur, qui avait apporté à l'édification de ce monument héraldique toutes ses qualités de conscience et d'érudition.

Avec sa largeur de vue habituelle, il s'était affranchi du cadre étroit d'un nobiliaire qu'un petit nombre seulement d'intéressés goûte, et que l'on peut trop facilement soupçonner de complaisance et de flatterie; il avait entendu dresser un inventaire complet des blasons du Bourbonnais et fournir ainsi, non pas une satisfaction à quelques-uns, mais une source précieuse de documents et de notes à tous ceux qui s'intéressaient à l'histoire et à l'archéologie de cette province.

L'ouvrage avait paru en 1857, il avait valu à son auteur une mention de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et le savant Vallet de Viriville l'avait proclamé, dès son apparition, le modèle des

(1) L'*Armorial du Bourbonnais* formera un gros volume in-4°, imprimé sur Hollande, tiré à peu d'exemplaires.

Prix : 60 fr., 50 fr. pour les souscripteurs.

Adresser les souscriptions à M. Paris, libraire à Moulins.

Digitized by Google

armoriaux de province. Son succès auprès du monde savant fut tel qu'au bout de très peu de temps cette édition fut épuisée.

M. de Soultrait, qui, pendant plus de trente années, n'avait cessé de réunir les notes nécessaires pour compléter et améliorer encore dans une deuxième édition son œuvre primitive, venait enfin, à la sollicitation de ses nombreux amis, de se décider à la donner au public, quand la mort est venue le frapper.

C'est cette édition, préparée par lui, que va publier incessamment son élève et son ami, M. Roger de Quirielle.

L'ouvrage est précédé d'une introduction dans laquelle M. de Soultrait explique le but qu'il s'est proposé et où il traite certaines questions héraldiques.

Il est divisé en quatre parties : la première renferme la description des armoiries des derniers sires et de tous les ducs de Bourbon, de leurs femmes et des diverses branches de cette illustre maison, la plus grande des races royales; la seconde partie donne les blasons des évêques de Moulins et des établissements religieux de la province; dans la troisième sont rangés les écussons des villes et des corporations; enfin, la quatrième partie, de beaucoup la plus considérable, est consacrée aux familles nobles ou bourgeoises, ayant eu des armoiries, chaque article indiquant, autant qu'il a été possible de le faire, les noms des fiefs et seigneuries possédés par ces familles en Bourbonnais, leurs alliances, la description de leurs armoiries, enfin l'indication des ouvrages et documents consultés.

Ajoutons que l'ouvrage, édité avec le plus grand luxe par la maison Paris, de Moulins, sera enrichi, par les meilleurs procédés de la lithochromie, de 35 planches en couleurs, donnant 650 blasons.

G. S.

LA LÉGENDE DU GRAND SAINT ANTOINE, *translatée de latin en françois*, par Frère PIERRE DE LANOY, *prescheur*, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit d'Antoine du Saix, commandeur de Saint-Antoine de Bourg, par M. C. GUIGUE, archiviste en chef du département du Rhône et de la ville de Lyon. — Lyon, Jules Palud, libraire, 1889, in-4°. Prix : 15 fr.

Digitized by Google

Ce livre est le dernier que le regretté M. Guigue ait livré au public. Il renferme d'abord le récit légendaire de la vie de saint Antoine, traduit du latin, par un religieux dominicain, Frère Pierre de Lanoy, et dédié par ce dernier à Claude du Saix, seigneur de Revoyre, conseiller et chambellan de Charles VIII et du duc de Savoie.

Ce récit, qui forme la partie principale de l'ouvrage, est un monument curieux de notre vieille langue du XVe siècle. Mais les lecteurs lyonnais, qui s'attachent de préférence aux souvenirs de notre histoire locale, trouveront aussi dans l'introduction et les documents inédits, recueillis par M. Guigue, de curieux renseignements sur l'ancien Hôpital de la *Contracterie* et celui que l'Ordre de Saint-Antoine fonda, à la fin du XIIIe siècle, dans notre ville, pour soulager les malheureux atteints de l'une des plus terribles maladies, dont les annales du Moyen Age nous aient gardé le souvenir.

Quelle était d'abord la véritable nature de l'affection, dont souffraient les *contracts*, ainsi nommés parce qu'ils avaient les membres contractés et dont le nom revient si souvent dans les chartes et les testaments de cette époque reculée? Ne fallait-il pas qu'elle fût bien répandue, pour qu'un hospice leur fût particulièrement réservé dans notre ville? Et ne doit-on pas en conclure qu'elle ne témoigne guère, assurément, en faveur de la salubrité des habitations au Moyen Age?

Quel était, de même, ce mal des ardents, appelé aussi *feu sacré* et *feu de saint Antoine?* Voilà autant de questions à étudier et à résoudre pour l'hygiéniste et l'homme de l'art. L'un et l'autre trouveront, dans ce volume, plus d'un nouveau document, utile à consulter pour cette étude de l'un des plus curieux chapitres de l'histoire de la médecine et de l'hygiène publique.

Ajoutons que ce volume est imprimé avec luxe. Par le soin donné à la typographie, par ses lettres ornées et ses encadrements gracieux et variés, c'est l'une des publications les plus remarquables qui soient sorties des presses de notre habile imprimeur, M. Mougin-Rusand.

A. V.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. — *Séance du 5 février 1889.* — Présidence de M. Léon Roux. — L'Académie décide que le discours prononcé à l'inauguration de la statue d'Ampère, par M. Cornu, membre de l'Académie des Sciences, sera inséré dans le volume de ses Mémoires actuellement sous presse. — M. Caillemer présente un rapport sur l'état des finances de l'Académie en 1888, et sur le budget arrêté par la Commission des finances pour 1889. — Conformément à ce budget, les sommes à distribuer, pour les prix à décerner en 1889, sont fixées comme il suit : 1° Fondation Lombard de Buffières : 5,000 francs ; 2° Fondation Livet : 3,000 francs ; 3° prix Dupasquier : 300 francs ; 4° prix Ampère-Cheuvreux : 1,800 francs. Les prix Christin et de Ruolz, Herpin, du prince Lebrun et Chazière ne seront pas distribués cette année. — L'Académie vote des remerciements à M. le docteur Teissier, pour le don gracieux qu'il vient de lui faire, dans le but de créer un fonds de réserve, dont les revenus seuls seront employés aux dépenses annuelles de la Compagnie.

Séance du 12 février 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président communique à l'Académie deux circulaires de M. le Ministre de l'instruction publique, l'une, accompagnant l'envoi d'un programme pour l'étude de l'habitat en France, c'est-à-dire des dispositions que présentent les bourgs, villages, hameaux et habitations isolées dans les diverses régions de la France, et, la seconde, relative aux observations météorologiques faites antérieurement à 1870. —

Digitized by Google

Après avoir annoncé que, depuis la dernière séance, l'Académie a eu le regret de perdre l'un de ses mèmbres, M. Guigue, décédé le 8 février, à Trévoux, où il s'était retiré depuis quelques mois, M. le Président donne lecture d'un discours dans lequel il rappelle à grands traits la vie du défunt et l'ensemble de ses travaux. Né à Trévoux le 16 octobre 1832, M. Guigue fut vraiment le fils de ses œuvres. A peine sorti de l'Ecole des Chartes, son nom était déjà connu par son savant mémoire sur les *Causes de la dépopulation des Dombes et l'Origine de ses étangs*. Ce travail fut suivi bientôt de nombreuses monographies, parmi lesquelles on remarque surtout son étude sur *l'Origine de la signature et de son emploi au Moyen Age*, et plus tard, ses *Recherches sur Notre-Dame de Lyon*, et *l'origine du pont de la Guillotière*, et sa savante étude sur les *Voies antiques du Lyonnais, Forez et Beaujolais, déterminées par les Hôpitaux du Moyen Age*. Mais sa *Topographie historique du département de l'Ain*, qu'il publia, en 1873, demeure son œuvre capitale. A ces travaux originaux, M. Guigue a ajouté une longue série de publications de documents inédits. *L'Obituaire de l'Église de Lyon*, ceux des églises de Saint-Paul et de Saint-Pierre, les deux *Cartulaires d'Ainay* et le *Cartulaire Lyonnais*, notamment, fourniront toujours des renseignements inestimables aux historiens de Lyon et de nos provinces. Aussi sa perte sera-t-elle vivement ressentie par tous ceux qui portent un vif intérêt à l'étude de notre histoire. — Après cette lecture, conformément aux usages de l'Académie, la séance est levée en signe de deuil.

Séance du 19 février 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — A l'ouverture de la séance, M. le Président annonce qu'il a le regret de faire connaître à la Compagnie que l'état de santé de M. Teissier, tombé gravement malade, inspire les plus grandes inquiétudes. L'Académie décide que les membres du Bureau se rendront à son domicile pour lui témoigner l'intérêt que la Compagnie prend à son état de maladie. — M. Bonnel donne communication d'une lettre par laquelle M. Cornu autorise l'Académie à publier, dans ses Mémoires, le discours qu'il a prononcé à l'inauguration de la statue d'Ampère. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Gaspard Bellin, ancien magistrat, annonçant qu'il se porte candidat à une place vacante dans la classe des lettres. — M. Beaune communique une étude sur le *Contrat de louage*, extraite d'un travail en cours de publication sur les *Contrats dans l'ancien droit*. Le louage des immeubles fut lent à s'établir, à cause des obstacles

Digitized by Google

apportés par le régime féodal. Ce régime avait pour base la terre, distribuée en petites parcelles par les grands possesseurs du sol, sous la réserve d'un droit de cens. Or, c'est à côté de la censive et de nombreuses autres tenures roturières, que se forma d'abord le métayage, puis le bail à ferme, qui se développa surtout aux dépens de ce dernier. En France, on ne trouve guère d'exemple de bail à ferme, avant la fin du XIe siècle. Mais, en Angleterre, il apparaît deux siècles plus tôt, comme nous l'apprennent les œuvres de saint Anselme. Les lois Lombardes traitent, de même, du bail à ferme ; il est aussi connu en Palestine, et Beaumanoir nous en parle dans ses *Coutumes du Beauvoisis*. Enfin, dans le Grand Coutumier, il est question à la fois des baux de fermes et de maisons. Depuis le XIIIe siècle, en effet, ce contrat s'est étendu, chaque jour, dans les provinces les plus riches et les plus fertiles du nord et de l'est de la France, et pendant que le midi et le centre demeurent fidèles au métayage, ses progrès sont continus jusqu'en 1789. — Sur une observation de M. Rougier, au sujet des anciennes sociétés taisibles, M. Beaune ajoute que la dernière société taisible, qui existait dans le Nivernais, a disparu en 1868. — Sur une autre observation présentée soit par M. Caillemer, soit par M. Berlioux, au sujet des ressemblances qui existent, sur ce point, entre le droit lombard et les lois anglaises, M. Beaune répond que dans l'étude d'un pareil sujet, il convient de constater le fait avant d'étudier le droit. C'est ainsi qu'on trouve en Angleterre, plutôt qu'en France et dans tous les autres pays, des contrats qui servent à expliquer les mots employés dans nos plus anciennes législations.

Séance du 26 février 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président donne communication de deux lettres, l'une, par laquelle M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, pose sa candidature à la place laissée vacante par la mort de M. Guigue, et, la seconde, de M. Gaspard André, architecte, qui sollicite le titre de membre de la section des Beaux-Arts, en remplacement de M. Danguin, nommé membre émérite. — Après avoir rappelé à la Compagnie la perte qu'elle vient d'éprouver en la personne de M. le docteur Teissier, président de la classe des Sciences, M. le Président donne lecture du discours qu'il eût prononcé sur sa tombe, si, suivant les désirs du défunt, tout discours n'eût été interdit à ses funérailles. — Né en 1813, M. Teissier fut, au Lycée de Lyon, un élève de l'abbé Noirot, envers

Digitized by Google

lequel il garda toujours une vive reconnaissance. Nommé interne des hôpitaux, au concours de 1834, ses mérites furent bientôt appréciés par M. le docteur Bonnet, qui se l'attacha comme secrétaire. Sous l'influence du maître, il se livra d'abord à la chirurgie, mais il revint bientôt à la médecine et fut nommé médecin des hôpitaux, en 1844. Créateur du service de la clinique dans nos hospices, il fut aussi le premier professeur chargé de cette partie de l'enseignement médical à notre Ecole de médecine. Ses nombreux élèves garderont toujours le souvenir de ses leçons, si remarquables à la fois par la clarté, la sûreté de la méthode et la science. En leur enseignant les secrets de l'art médical, il s'attachait aussi à eux, et il inspira à plusieurs des travaux de longue haleine, qui honorent l'Ecole lyonnaise de médecine.

A la fois professeur érudit, praticien consommé, observateur attentif, M. Teissier était encore doué, au suprême degré, de la bonté, qualité si précieuse au lit du malade, qu'elle console et dont elle relève le courage ; chez lui, on peut dire que la bonté a été un instrument de la thérapeutique. Et cette vertu, il la pratiquait non seulement envers ses malades, mais aussi envers les indigents, dont il soulageait, en secret, la misère. A l'Académie, le discours de réception qu'il prononça en 1865, sur la *Mission sociale de la médecine*, et dans lequel il manifesta hautement ses sentiments de chrétien, n'a point été oublié au sein de la Compagnie. M. Teissier s'était attaché à l'Académie comme à une seconde famille et l'Académie lui en a été reconnaissante, en l'élevant exceptionnellement, à deux reprises, aux honneurs de la présidence. Frappé par un mal subit, il est mort entouré de l'affection de tous les siens, résigné et heureux d'aller rejoindre sa chère compagne, dont la perte encore récente lui avait été si sensible. Ses funérailles, suivies par une foule immense d'assistants, ont eu le caractère d'un deuil public, auquel l'Académie tout entière s'est associée avec un empressement légitime, car elle ne comptait pas de membres plus dignes et plus dévoués. — Après la lecture de ce discours, la séance est levée en signe de deuil.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 16 janvier 1889.* — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. le Président présente le compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1888. — M. Alexandre Poidebard achève la lecture de son

Digitized by Google

récit des *Voyages de Madame de Sévigné dans le Lyonnais*. — M. Grillet donne communication de quelques poésies de Jules Favre, qu'il étudie comme poète. — M. Bleton lit une étude sur la Société industrielle lyonnaise, désignée, le plus souvent, par les lettres initiales de sa raison sociale U M D P.

Séance du 30 janvier 1889. — Présidence de M. Vettard, vice-président. — M. Richard communique une étude historique intitulée : *Les Dominicains ou Jacobins à Lyon au XIIIe siècle*. — M. Beauverie lit une pièce de vers, adressée par M. Gabriel Colin, membre correspondant et intitulée : *Le Jasmin*. — M. de Cazenove donne communication d'une étude sur le *Congo français*, due à la plume de M. de Cazenove fils. — M. Vettard donne lecture d'une pièce de vers, ayant pour titre : *Le cœur ne vieillit pas*.

Société d'Économie politique de Lyon. — *Séance du 8 février 1889*. — Présidence de M. Ed. Aynard. — Cette séance est consacrée à l'examen de la question des syndicats, et notamment de la mesure dans laquelle les uns ou les autres sont légitimes ou non. — M. le Président, précisant la question, appelle l'attention de la Compagnie sur les syndicats financiers ou industriels, tels que celui du cuivre, et des syndicats destinés à réglementer la production. — M. Jacquand fait observer que l'article 419 du Code pénal ne s'applique point aux syndicats financiers, quand ils s'occupent de valeurs autres que celles de l'État, à moins qu'ils emploient des manœuvres dolosives. — M. Chardiny est d'un avis contraire : la jurisprudence frappe les syndicats, en dehors de toute manœuvre frauduleuse et par cela seul qu'il y a coalition. — M. le Président observe que s'il en est ainsi, les Sociétés en participation pourraient être poursuivies, et l'on devrait appliquer l'art. 419 à des syndicats légitimement constitués, tels que ceux destinés à relever les cours des valeurs injustement dépréciées, et les syndicats agricoles, ayant pour objet de procurer à leurs membres le sulfure à bon marché. — M. Waldmann, expliquant la portée et l'esprit de l'art. 419, répond qu'il ne frappe que les coalitions organisées en vue d'empêcher le libre jeu de l'offre et de la demande. — M. le Président fait observer que s'il en est ainsi, il sera difficile aux tribunaux d'apprécier les conditions économiques dans lesquelles ce texte de loi

Digitized by Google

est applicable. — M. Falcous estime qu'un syndicat ne peut être considéré comme immoral et illicite, que s'il a pour unique mobile l'intérêt de ses membres, sans se préoccuper de l'intérêt général.— M. Bonzon fait remarquer qu'un syndicat de cette nature subirait nécessairement les conséquences de ses propres agissements. — M. Isaac pense que les syndicats ayant pour but la réglementation de la production et étant ainsi la manifestation de la liberté du commerce, il convient de les laisser fonctionner avec la plus grande latitude. — M. le Président, résumant la discussion, fait observer qu'il résulte de ces appréciations diverses et contraires, que la question de la légitimité et de l'utilité des syndicats ne peut être considérée comme devant être résolue de si tôt.

Séance du 22 février 1889. — Présidence de M. Ed. Aynard. — M. Sabran, président du Conseil d'administration des Hospices civils de Lyon, donne communication d'une étude sur l'assistance médicale dans les campagnes.

Société de Géographie de Lyon. — *Séance du 7 février 1889.* — M. Breittmayer présente un compte rendu sur les séances du Congrès des Sociétés françaises de Géographie, tenu à Bourg, en 1888. — M. E. Chambeyron, vice-président, communique une étude sur les *Océans et les intérêts français dans le Pacifique.*

Club alpin français. — *Séance du 5 février 1889.* — M. Théodore Camus fait une description du Tyrol et du pays des Dolomites.

Digitized by Google

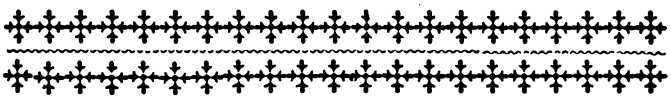

Chronique de Février 1889

1er Février. — Conférence faite, par M. le docteur Aubert, au siège de la Société de Géographie et sous le patronage des Dames Françaises sur les *Maladies infectieuses.*

2 Février. — Mgr Thibaudier, évêque de Soissons et ancien évêque auxiliaire de Lyon, est nommé archevêque de Cambrai.

— Grande revue militaire des troupes composant le 14e corps d'armée, passée par le général baron Berge, sur la place Bellecour.

— Conférence faite par M. Regnaud, professeur à la Faculté des Lettres : *Béranger.*

4, 11 et 18 Février. — Conférences de M. Bertrand, professeur à la Faculté des Lettres, sur les *Droits de l'homme et du citoyen.*

6 et 13 Février. — Conférences de M. Brunot, à la Faculté des Lettres, sur la *Poésie contemporaine.*

7 et 14 Février. — Conférences de M. Holleaux, à la Faculté des Lettres, sur l'*Asie-Mineure.*

8 Février. — Mort de M. Guigue, archiviste en chef du département du Rhône et de la ville de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, du Comité des Beaux-Arts des départements et de

Digitized by Google

l'Académie de Lyon, décédé à Trévoux (Ain), à l'âge de 56 ans. Les publications de M. Guigue sont trop nombreuses pour être énumérées ici, mais nous publierons prochainement une étude sur sa vie et ses œuvres, due à la plume de l'un de nos collaborateurs.

— Mort de M. Francisque Guinet, ancien fabricant, vice-consul du Chili, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. M. Guinet était un homme de bien, et parmi les œuvres charitables qui lui sont dues, il convient de rappeler l'Hospice international, qu'il a fondé à Jaffa, et qui est d'une utilité si grande pour les pèlerins catholiques se rendant en Terre-Sainte.

— Conférence de M. Lepercq, professeur à la Faculté catholique des sciences, sur la *saccharine*.

9, 16 et 23 Février. — Conférences de M. Hennequin, à la Faculté des Lettres : *la Responsabilité chez les criminels.*

11 Février. — Ouverture de la première session des assises du département du Rhône, sous la présidence de M. Darrigrand, conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM. Pradier-Fodéré et Devienne, conseillers à la même Cour.

13 Février. — Installation de M. Vialla, nommé substitut près le Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Brocard.

14 Février. — Conférence faite par Donato, au Théâtre-Bellecour, sur *l'Hypnotisme,* au bénéfice de l'Œuvre des Fourneaux de la Presse lyonnaise.

15 Février. — Conférence faite par M. Donnadieu, professeur à la Faculté libre des Sciences, sur les *Ennemis de la vigne et spécialement le phylloxéra.*

17 Février. — M. Marcel Monnier fait, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, et sous les auspices de la Société de Géographie, le récit de son exploration à travers les Cordillères des Andes.

— Troisième grand concert, donné au Grand-Théâtre, par la Société du Conservatoire de musique.

Digitized by Google

19 et 26 Février. — Conférences de M. Gallois à la Faculté des Lettres, sur l'*Asie anglaise* et l'*Asie russe.*

20 et 27 Février. — Conférences de M. Allègre, à la Faculté des Lettres, sur le *Don Quichotte et Michel Cervantès.*

21 Février. — Conférence de M. Lafaye, professeur à la Faculté des Lettres : *Rues de Lyon; Tables-Claudiennes.*

22 Février. — Mort de M. le docteur Benoît-Marie Teissier, professeur honoraire à la Faculté de médecine, médecin honoraire des Hôpitaux, président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, ancien président de la Société nationale de médecine, associé national de l'Académie de médecine de Paris, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique, décédé à l'âge de 76 ans. — Cette mort a inspiré d'universels regrets dans notre ville ; aussi une foule immense a-t-elle assisté à ses funérailles, qui ont eu lieu le 25 février, à l'église d'Ainay.

— Mort de M. Abel Sauzey, ancien vice-président du Conseil de Préfecture du Rhône, ancien président de la Société d'agriculture de Lyon et du Comice agricole du Haut-Beaujolais, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 65 ans.

— Ouverture de l'Exposition de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, sur la place Bellecour.

— Conférence de M. Donnadieu, professeur à la Faculté libre des Sciences, sur les *Maladies cryptogamiques de la vigne*, et la *Vigne américaine.*

23 Février. — Grand bal donné au Théâtre-Bellecour, par les Étudiants des Facultés de l'Etat, au bénéfice des pauvres de la ville de Lyon.

25 Février. — Conférence de M. Fontaine, professeur à la Faculté des Lettres : *Voltaire à Berlin.*

26 Février. — Mort de M. le docteur Louis Perroud, médecin honoraire des Hôpitaux, professeur-adjoint à la Faculté de médecine, ancien administrateur des Hospices, membre des Commissions de vaccine du

Digitized by Google

département du Rhône, et d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement du Rhône, ancien président des Sociétés de médecine et des Sciences médicales de Lyon, décédé à l'âge de 56 ans.

27 Février. — Conférence faite dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres, par M. Joseph Garin, avocat, sur l'*Histoire du Lycée de Lyon.*

— M. Auguste Boyer, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, est nommé chef de division du personnel au ministère de la justice et des cultes, et chargé de la direction du cabinet du Garde des sceaux.

— M. Pélagaud, substitut du Procureur de la République près le Tribunal de première instance de la Seine, est nommé conseiller à la Cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Boyer.

28 Février. — Conférence de M. Lafaye, à la Faculté des Lettres : *le Centenaire de l'Université de Bologne.*

— M. J.-Et. Beauverie, ancien président de la Société littéraire, obtient le premier rang dans le 15e concours de *la Gerbe*, société littéraire de Soissons, pour sa pièce de vers : *le Combat pour la Vie* (sujet imposé), et pour une autre pièce intitulée : *l'Idéal* (poésie libre).

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais

CHAPITRE PREMIER

LA VALLÉE DE L'AZERGUES. — COURS DE CETTE RIVIÈRE
POSITION DE CHAZAY
SON ORIGINE. — SON CHATEAU-FORT

Filles qui n'ont vu le Baboin
Oncques mari ne trouvent point.
(Vieux dicton) (1).

Aux pieds des Monts-d'Or, du côté du septentrion, s'ouvre une vallée riante enserrée par des collines aux contours arrondis, aux pentes légères et gracieuses. La petite rivière d'Azergues la traverse et lui donne son nom. Allant du nord-ouest à l'est, ce cours d'eau arrose des champs fertiles et voit se mirer dans ses eaux de pittoresques villages.

(1) Plusieurs auteurs ont fait de Chazay la plus gracieuse description; dans l'*Album du Lyonnais*, M. Gacogne; dans *la France par cantons*, M. Th. Ogier; dans *l'Histoire d'Anse*, M. Y. Serrant.

Digitized by Google

L'Azergues, *Azargues* dans les anciennes histoires du Lyonnais, *Azelgo* et *Azerguo* dans les vieilles chartes de l'abbaye d'Ainay, vient du mot *hasardeux*, nous dit Nicolas de Nicolay dans sa description de la province du Lyonnais. « Et cela à cause de ses crues subites et de tous les hasards qu'elle amène avec elle comme un enfant terrible. »

Cette explication du mot Azergues nous paraît tant soit peu *hasardée*, on pourrait plutôt admettre une étymologie celtique qui se serait transmise jusqu'à nous. Cette rivière sort des hautes montagnes du Beaujolais, ce sont les cimes boisées de Poules, de Claveisolles, de Saint-Nizier-d'Azergues, qui lui donnent naissance. Un ruisseau sortant des forêts de sapins des Echarmeaux, qui se serait appelé l'As, vient rejoindre à Lamure un autre ruisseau descendant des bois de Claveisolles et qui se serait nommé l'Ergues. Ainsi serait formée l'Azergues, avons-nous entendu dire autrefois. Est-ce bien cela ? Peut-être est-ce une étymologie beaucoup plus simple, aux Aigues *ad aquas*, dont on a fait Azelgues, puis Azergues.

Après avoir parcouru plus de soixante et dix kilomètres, l'Azergues arrive sous les murs de Chazay, laissant dans la plaine les nombreuses dévastations de son cours capricieux. Elle a vu en passant Lamure, Allières, Chamelet, Ternand, les Ponts-Tarez où elle reçoit la rivière de Valsonne, Le Breuil, Courbeville, Chessy et Châtillon avec leurs vieilles ruines.

Au pont de Dorieux (Duo Rivi), près de Lozanne, elle voit entrer dans son cours la Brevenne, déjà chargée de la

---

Voir : *Album du Lyonnais*. Lyon, Boitel, 1863, pag. 95 ; la *France par cantons*. Lyon, 1856, t. II, pag. 18 ; *Hist. d'Anse*. Villefranche, Pinet, 1845, pag. 255.

Digitized by Google

Tardine ou Turdine, qui descend des montagnes de Tarare.

Tous ces cours d'eau en font parfois un torrent impétueux qui porte avec lui désastres et ruines. Plus calme à Chazay, elle reflète dans ses ondes le bourg, ses tours et ses clochers, puis tranquille elle continue son cours au milieu des riches plaines des Chères et d'Anse. Là elle se jette dans la Saône, dont elle est un des principaux affluents. Citons encore Nicolas de Nicolay :

« La rivière Azargues, venant de Chazay, passe près la ville d'Anse et est très dangereuse à passer à gué aux temps des crues, et advient souvent que plusieurs personnes s'y noient à faute de faire réparer et entretenir pont et bonnes et fortes planches; lesquelles encore que souvent elles soient refaictes, sont tôst après par un malheur rompues. Est la commune opinion que c'est d'autant qu'elles empêchent le lucre du bac, qui y est tenu en divers endroits aux grandes eaux, avec un arrançonnement à l'endroit de ceux qui y passent le plus grand monde. Ce furieux torrent d'Azargues entre dans la Saône vers Ambérieux, paroisse assise un peu plus bas que la ville d'Anse (2). »

Les dangers que faisait courir à ses riverains cette fougueuse petite rivière étaient réels, car aucun pont n'existait sur son cours entre Dorieux et Anse avant le XIIe et le XVe siècles. Impossible de construire aucun édifice de ce genre, dans cette plaine où l'Azergues coule sans berges et sans encaissements. De telle sorte qu'à la moindre crue toute la plaine était envahie et le pont aurait couru grand

(2) Nicolas de Nicolay. *Description du Lyonnais.* Lyon, Mougin-Rusand, 1882, pag. 216 et 242.

Digitized by Google

risque d'être emporté lui-même. Il aurait fallu faire digues et jetées, travaux bien difficiles avant notre siècle. Le plus ancien pont sur notre rivière est celui de Dorieux, il est fait dans un lieu où les eaux sont profondément encaissées; il date des ouvriers pontifes au XIIIe siècle. Le second, celui d'Anse, fut construit pour obvier aux fréquents désastres signalés par Nicolas de Nicolay.

Louis de Gletteins, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, laissa en mourant une somme de mille francs d'or pour édifier sur l'Azergues un pont reliant le grand chemin d'Anse à Lyon. Ce qui fut exécuté en 1448; ce pont ne devait avoir qu'un *arc* et quinze toises de long (3).

Malgré ce renom de torrent furieux, l'Azergues est ordinairement une rivière calme et gracieuse, parcourant les pays les plus riches et les plus variés. Tantôt elle glisse ses ondes sous les hauts peupliers, les vernes et les saules, offrant sur ses rives des sites enchanteurs; tantôt elle côtoie les terrains les plus fertiles et couverts des plus riches moissons, car ces crues dangereuses n'arrivent d'ordinaire que pendant la mauvaise saison. Nous aurons à parler plus loin de ces inondations qui s'étendent parfois à près de trois cents mètres de largeur dans les plaines de Civrieux et de Marcilly.

Parmi les nombreux villages qui s'étagent coquettement sur le parcours de l'Azergues, un des plus remarquables est Chazay; comme une garde avancée il protège l'accès de cette vallée et donne un attrait tout particulier au paysage.

---

(3) *Mazures de l'Ile-Barbe.* MM. Guigue, Lyon, Vitte et Perrussel, 1887, tom. Ier, pag. 502 et 503.

Digitized by Google

Chazay, *Casetus* ou *Casetum*, a dû succéder à quelque ancien poste romain, placé là pour garder la route de la rive gauche de la rivière qui, venant de la ville d'Anse, se dirigeait vers les montagnes du Lyonnais (4). Nous pouvons dire, croyons-nous, de la ville de Chazay, ce que M. Vachez dit de Châtillon-d'Azergues, qu'un grand nombre de forteresses du Moyen Age ont remplacé des châteaux de l'époque romaine construits pour garder un cours d'eau, surveiller une plaine ou l'entrée d'un rapprochement de collines (5).

Or, ici le point culminant où se trouve le bourg de Chazay, nous paraît parfaitement choisi pour y bâtir une ville fermée, un de ces châteaux-forts capables d'offrir un asile assuré aux habitants de la région. A l'orient et au midi, une pente raide offre un accès presque impossible; à l'occident et au nord, le mamelon, quoique moins bien accentué, ne laisse pas cependant d'offrir une déclivité de terrain assez forte pour rendre également de ce côté les abords des murailles fort difficiles. On aperçoit surtout l'admirable position de Chazay, quand on le considère du haut de Saint-Jean-des-Vignes ou des collines des alentours.

Une vue très étendue sur le pays, des eaux abondantes et limpides, descendant des pentes de Saint-Jean et de Charnay, pour arriver naturellement après les infiltrations de la plaine des Varennes jusqu'au sommet de la berge où se trouve le bourg, la fertilité du pays, qui produisait céréales et vins renommés dès les temps les plus reculés, tout y était un attrait naturel pour y construire une ville, chef-lieu de quelque seigneurie.

---

(4) La rive droite était gardée en face par le village de Marcilly, autre poste romain, établi par Marcellus, lieutenant de César.

(5) *Châtillon-d'Azergues*. Vachez, Lyon, A. Brun, 1883, p. 1.

Digitized by Google

Ce nom de *Casetus* (petit châtelet) ainsi que les médailles romaines de Gallien et de Postumus, trouvées dans les fouilles faites sur le territoire, nous prouvent une ancienne origine. Non loin du bourg était un cimetière gallo-romain, qui serait assurément très curieux à explorer. Il est situé prés du Mas, au midi de la propriété Compte-Calix, dans une prairie actuellement appelée le Champ-d'Asile, à cause des tombes de pierre et des squelettes d'une grandeur remarquable que les paysans y ont maintes fois mis à découvert. On y voit encore des restes de murailles faites de ce ciment bien connu, qui brave la durée des siècles.

Nous avons dit que Chazay gardait la route de la rive gauche de l'Azergues. Cette route, venant d'Anse par l'Iserable, passait par le bourg et descendait au midi, vers le ravin où coule le ruisseau de Pressin, où sera plus tard un hôpital. Cette voie, que nous croyons romaine et qui devait relier le camp des légions à Anse avec les postes de la montagne, se dirigeait de là vers le cimetière gallo-romain, pour gagner Gages et Lozanne.

Dans le bourg, il n'est pas, que nous sachions, des constructions ou ruines romaines; cela pourrait tenir à ce que Chazay a été reconstruit plusieurs fois pour les besoins de la défense. Peut-être qu'en détruisant les restes des murailles de l'antique forteresse trouverait-on des substructions qui indiqueraient cette origine.

Sur cette colline dominant l'Azergues fut construit en premier lieu le *castrum*, qui fut, dès le principe, une demeure seigneuriale gallo-romaine, puis burgonde et enfin féodale.

Digitized by Google

Comme Chazay a tiré de ce château toute son importance, nous croyons utile de décrire ici sa forme et sa position.

Ce château-fort, que nos vieilles chartes appellent *castrum*, exista avec son aspect redoutable jusqu'au XVIIe siècle, époque où le donjon fut démantelé, comme tant d'autres, par les ordres du cardinal de Richelieu. Ce château occupait plus d'un kilomètre de circuit et était protégé par d'épaisses murailles crénelées, flanquées de grosses tours dont on retrouve les traces. Il avait trois portes : l'une vers le sud-est, en haut de la montée des Balmes ; elle existe encore et se trouve surmontée de la statue légendaire du Baboin. A cent pas plus loin, au bas du chemin pavé, qui monte vers l'ancienne église paroissiale, était la seconde, qui communiquait avec le petit bourg. La troisième donnait accès dans le grand bourg ; elle était construite après la maison à tourelle au nord-ouest, maison qui passe pour avoir appartenu aux sires de Châtillon et plus tard aux de Chalamont.

Dans cette vaste enceinte, qui formait un ovale allongé, se trouvaient le donjon ou citadelle, deux églises, le château des abbés d'Ainay, celui de l'archevêque de Lyon, le prieuré et son cloître, enfin une dizaine d'autres maisons nobles appartenant aux principales familles du pays ; n'oublions pas l'hôpital, desservi par un frère d'Ainay. Plusieurs clochers, des tours crénelées ou au toit pointu donnaient à cet ensemble un aspect aussi redoutable qu'imposant.

Une première enceinte gardait les abords et se trouvait à cent cinquante mètres des remparts de la ville. Elle commençait au midi, près du vivier large et bien pourvu d'eau, dit des abbés d'Ainay, rencontrait une tour d'avant-garde, que l'on voit encore au bas des Balmes, et dont on

Digitized by Google

a fait sauter la moitié pour l'élargissement de la route de Marcilly. De là elle continuait en suivant la clôture actuelle du clos Mazet-Tabard, pour suivre le chemin qui fait le tour du bourg, à l'ouest et au nord.

Tout était à découvert dans l'espace qui séparait les remparts de cette première enceinte, les constructions actuelles n'existant pas. Après avoir pris cette première muraille, l'ennemi était donc obligé de se découvrir pour approcher de la ville et s'exposer ainsi à tous les traits des assiégés. Il arrivait alors aux bords des fossés, derrière lesquels s'élevaient des murailles hautes, crénelées et d'une grande épaisseur. Elles existent encore en partie, mais elles ont perdu leur aspect depuis qu'on y a percé des ouvertures pour en faire des maisons d'habitation, tandis que les fossés comblés sont devenus des jardins fertiles. Ces remparts étaient coupés de distance en distance par de hautes tours rondes à créneaux et machicoulis, maintenant elles sont découronnées et nivelées à la hauteur des maisons voisines. Elles apportaient alors un grand secours à la défense ; reliées entre elles par le chemin de ronde et des voies souterraines, elles protégeaient les fossés, soutenaient les murailles, servaient de magasins et donnaient les moyens de prendre l'ennemi en flanc.

La ville avait deux grandes portes, défendues par des créneaux, des barbacanes, des meurtrières et munies de pont-levis.

L'une, au midi, appelée la porte du grand bourg et plus tard du Baboin, parce qu'elle fut surmontée pendant plusieurs siècles de la statue de ce héros jusqu'en 1870, fut malheureusement détruite pour donner au village une entrée plus large, mais beaucoup moins pittoresque. Elle était ogivale, d'un style très pur, comme celle

Digitized by Google

qui existe encore aux Balmes, mais beaucoup plus grande.

L'autre, au nord, appelée porte des Varennes ou de Morancé, était dans les mêmes conditions, elle fut détruite vers 1830.

Quand l'ennemi, après un siège long et difficile, s'était emparé du grand et du petit bourgs, il venait se heurter contre les murs du castrum, plus épais et plus redoutables encore. Ceux-ci enlevés, il se trouvait en face de la citadelle ou donjon, qui couvrait le point culminant de la colline. Au midi et à l'orient, il était imprenable, quoique touchant aux remparts de ce côté-là. Car il était au sommet d'une pente si raide et défendu par de tels terrassements, qu'il était impossible de le surprendre du coté de l'Azergues. C'était une vaste construction crénelée, sans fenêtres, flanquée de quatre tours énormes et percée de meurtrières (6). La porte de cette citadelle, dont les abords maintenant sont si changés, se trouvait derrière l'église paroissiale, au fond d'un couloir étroit, gardé par de hautes murailles et la plus haute tour de Chazay dite du beffroi. Il fallait s'engager dans cette passerelle pour arriver au bas de la porte surmontée de machicoulis. Il était facile alors de faire pleuvoir sur l'ennemi huile bouillante, plomb fondu, pierres énormes et projectiles divers. Cette porte massive, garnie de clous et de ferrures, ne pouvait être enfoncée qu'à coups de

(6) La citadelle occupait tout l'emplacement où se trouve actuellement le pensionnat des Sœurs Saint-Charles. L'on peut voir par les terrasses qui existent combien il était difficile d'escalader ces remparts. L'on aperçoit encore les vestiges des deux tours de la façade méridionale et orientale, l'une sous la grande terrasse, qui soutient la chapelle et d'où sort la belle source qui alimentait le château et les fossés ; l'autre est le bâtiment carré, à peu de distance de la porte de Balmes et où se voit un balcon.

Digitized by Google

hache. Cette entrée une fois brisée, la citadelle pour cela n'était pas encore prise, il fallait en faire le siège pièce par pièce, étage par étage, car à chaque pas meurtrières et barrières de fer arrêtaient les assaillants. Aussi, la citadelle de Chazay ne fût-elle prise qu'une fois, en 1408, par les Bourguignons, en ces temps malheureux où la France épuisée et trahie par ses propres fils ne pouvait plus se défendre.

D'immenses caves souterraines, que l'on retrouve encore, conservaient les provisions, recueillaient les vassaux et leur bétail en cas de siège, et gardaient les malfaiteurs frappés par la haute justice de l'abbé d'Ainay, seigneur de Chazay. On n'a trouvé nulle part des traces d'oubliettes, ces punitions cruelles et terribles n'entraient guère dans les mœurs des gens d'Église.

Au xe siècle, époque où commence cette histoire, notre bourg, ainsi que les villages environnants, faisait partie de l'*Ager Mons aureacensis*, subdivision du grand *Pagus Lugdunensis;* cet *ager*, qui s'étendait depuis Anse jusqu'aux montagnes de Tarare, comprenait les archiprêtrés d'Anse, de l'Arbresle et de Courzieux (7).

L'abbé L. PAGANI.

(*A suivre.*)

---

(7) *Cart. de Savigny*. A. Bernard, Paris, Impr. Impér., 1853. Introduction, pag. XLVI.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

Couvent des Grands Carmes

DE LYON (1)

CHAPITRE V

CONFRÉRIES ET CORPORATIONS

Ces associations ont commencé à se former au XIIIe siècle; elles peuvent être considérées comme un des résultats du mouvement des croisades. Mais, inspirées par l'esprit religieux ou de charité, elles n'eurent pour objet à l'origine que des œuvres de piété ou de dévouement. L'usage s'en répandit à la

(1) Voir les numéros de septembre, octobre, novembre et décembre 1888, et celui de février 1889, de la *Revue du Lyonnais*.

Digitized by Google

faveur même de cet autre grand fait historique, qu'a vu s'accomplir le moyen âge, l'affranchissement des communes. Toutefois, devant à cette cause politique leur principal développement, elles lui empruntèrent un caractère nouveau, devant lequel s'effacèrent les premières marques de leur formation. La vie municipale, née de la lutte de la féodalité et du tiers état, ne fut pas du premier coup reconnue comme une conquête définitive de l'esprit de liberté ; tous les pouvoirs suzerains, qui s'étaient vu imposer un jour par la force ou par toute autre nécessité l'émancipation de leurs vassaux, cherchaient à reprendre leur autorité perdue ; l'esprit d'association apparut comme le meilleur moyen de résistance à ces efforts et la classification la plus naturelle, celle qui se trouvait toute faite, puisqu'elle résultait de la seule distinction des métiers et professions, devint la base des associations nouvelles.

L'œuvre de l'affranchissement une fois consommée, quand il n'y eut plus à craindre que la servitude féodale ne vînt faire peser sur la commune sa main de fer, l'esprit d'association mentant à son origine devint à son tour un instrument de tyrannie. Il oublia l'intérêt général au nom duquel il avait triomphé et ne vit plus, dans les institutions qu'il avait créées, qu'une source de jouissances et de profits bons à maintenir et à augmenter par l'injustice et le privilège. Aussi, tandis que quelques associations purement religieuses s'organisaient, des corporations industrielles ne trouvant pas, dans les seules relations matérielles de la vie, assez d'occasions de rapprochement et d'entente entre ses membres, se transformèrent-elles en associations pieuses sous le nom de confréries. Les évêques, dont l'approbation était nécessaire pour leur donner le caractère d'êtres moraux capables d'acquérir et de posséder, ne refusaient

Digitized by Google

jamais d'exercer en leur faveur cet acte de juridiction épiscopale (2); ainsi se resserrèrent, au profit du pouvoir ecclésiastique, les liens qui unissaient, au point de les confondre, la société civile et la société religieuse.

L'édit du 6 février 1776, par son art. 14, a supprimé toutes ces confréries; il a même dissous les corporations industrielles dont les Statuts portaient nécessairement atteinte à la liberté du travail (3). L'expression de *confrérie* a survécu pendant longtemps encore dans l'usage; aujourd'hui, elle tend de plus en plus à disparaître.

Nous n'avons à parler ici que des confréries ou associations qui ont eu des rapports avec les PP. Carmes.

En premier lieu doivent figurer les confréries n'ayant eu qu'un but religieux, ensuite viennent les confréries d'artisans. Enfin, nous relèverons dans les archives du couvent tout ce qui concerne les corporations des notaires, des médecins, des chirurgiens, lesquelles, sans former des confréries, empruntaient soit l'église des Grands Carmes pour y faire célébrer quelques offices religieux, soit leur réfectoire pour y tenir des séances (4).

---

(2) C'était aux évêques qu'il appartenait d'approuver leurs officiers et même de recevoir les comptes de ces derniers (Dalloz, Rep. de Jurisprud. V. Culte). mais ces concessions devenaient si nombreuses que le consulat finit par s'en inquiéter. (V. Péricaud, N. et doc., an. 1476).

(3) Les conditions d'admission imposées aux enfants des membres de la corporation ou aux maris des veuves de confrères décédés étaient moins rigoureuses pour eux que pour des étrangers. (V. Édit du 6 février 1776).

(4) A la fin du XVIe siècle tous les corps de métiers étaient constitués. Si ces corporations ne datent que du XVIIe siècle, c'est que la profession elle-même n'est pas plus ancienne ou que l'idée d'association, en se développant, provoque des formations de confréries distinctes

Digitized by Google

I. Confréries purement religieuses

1° *Confrérie du Saint-Scapulaire.* — Le 8 janvier 1692, le courrier de la confrérie fait demander aux Grands Carmes des objets décoratifs en argent, pour une fête que les confrères veulent célébrer chez les Jésuites de Bellecour. La communauté les refuse en disant qu'ils ne sont pas la propriété de la confrérie; qu'ils ont été fondus avec l'argenterie de feu le R. P. Robert Berthelot, carme, et que fussent-ils fondus avec les fonds de la confrérie, ils ne doivent orner que l'église des Carmes, car c'est chez eux que se célèbre la fête de la sainte Vierge pour l'honneur et la gloire de laquelle a été instituée la confrérie. On sait que les traditions carmélitanes racontent que cette partie du vêtement des religieux de l'ordre qui porte le nom de

---

avec des éléments qui jusqu'alors avaient vécu confondus dans une étroite communauté. Ainsi les imprimeurs, les fondeurs de caractères, les libraires, les relieurs de livres, les imagiers et les maîtres écrivains de Lyon qui, en 1575, ne faisaient qu'une confrérie, se divisèrent en plusieurs à partir de 1653, tout en conservant le même patron, saint Jean-Porte-Latine. Les cochers et les portefaix, réunis en 1667, se séparèrent en 1674 et continuèrent à fêter la même patronne, sainte Geneviève. La confrérie des paumiers (on appelait ainsi ceux qui donnaient à jouer à la paume) s'est établie en 1594 et fêtait sainte Barbe dans l'église des Jacobins, devant l'autel dressé sous ce vocable. La Compagnie des Indes se forme elle-même en confrérie en 1672; sa fête patronale avait lieu le 31 août, le lendemain de la fête de sainte Rose. Avant de venir célébrer aux grands Carmes leurs fêtes patronales de saint Yves et de saint Cosme et saint Damien, les notaires et les chirurgiens avaient fondé leurs confréries aux Jacobins, puisqu'ils figurent parmi les bienfaiteurs de ces religieux en 1613 et en 1658 (P. Ramette, vol. II, fol. 139-141v.

Digitized by Google

scapulaire a été présenté par la sainte Vierge à Simon Stock, quand, général des Carmes, il sollicitait la Mère de Dieu, patronne de l'ordre, de lui donner un témoignage miraculeux de sa faveur souveraine. Le scapulaire porté par les confrères est une représentation réduite et mieux appropriée par sa forme et ses dimensions aux convenances et aux habitudes du monde. Les Carmes ont gardé, à l'exclusion de tous ordres religieux, le droit de distribuer le scapulaire, et comme Simon Stock vivait sous Innocent IV, les Carmes déchaussés ont le même pouvoir que les Grands Carmes, car tous les privilèges antérieurs à 1593 sont communs aux uns et aux autres. Tout office célébré ailleurs que chez les Carmes, par la confrérie du Scapulaire, ne paraît donc avoir que le caractère d'un simple acte de dévotion à la Vierge. La fête patronale de la confrérie avait lieu le 16 juillet et avis en était donné par billets imprimés dans toutes les paroisses et même par cris publics dans les rues et les carrefours de la ville. Malgré la pompe qui présidait à sa célébration, la confrérie du Scapulaire rendait au couvent plus de cent écus par an.

2° *Confrérie de Saint-Eutrope, évêque et martyr.* — Établie sous Amédée de Talaru, suivant permission de l'archevêque, du 17 juillet 1439. Instituée surtout pour la pratique en commun d'exercices de piété dans l'église des Carmes, chapelle Saint-Eutrope. Le jour de la fête du Patron de la confrérie, prêche, procession et indulgences.

3° *Confrérie de Sainte-Reine.* — Contrat de fondation, Me Roger, notaire royal, le 26 septembre 1645. A certaines fêtes de l'année, messe dite dans l'église des Carmes, à l'autel de Sainte-Reine, pour les vivants et les trépassés de la confrérie. Le jour de saint Mathieu, les religieux, au

Digitized by Google

nombre déterminé par le prieur, doivent aller à Notre-Dame de l'Ile, pour y dire une grand'messe.

II. Confréries d'artisans

1° *Confrérie des boulangers et pâtissiers.* — Cette confrérie était l'une des plus anciennes de la ville de Lyon. Les premiers titres relatant l'époque de sa fondation ont été égarés au XVIIe siècle, mais une transaction intervenue entre les confrères, et les prieur et religieux du couvent, reçue Me Barrier, notaire, le 2 mars 1614, se réfère à un titre du 26 mai 1455, dressé pour l'érection de la confrérie et la procession que les confrères et les religieux carmes devaient faire par la ville (signé Catharini). La même transaction parle aussi d'une cloche que les boulangers et les pâtissiers auraient fait faire; c'était la deuxième du clocher de l'église des Carmes; elle s'appelait *la Boulangère* et portait l'inscription : *ad honorem sancti Alberti me fecerunt*, 1509, et les armoiries des boulangers et pâtissiers. Cette cloche ayant été rompue a été refaite aux dépens des dits confrères. Celle-ci pesait 1675 livres. Autour de la cloche était gravé : *ad honorem sancti Alberti me fecerunt*, et « j'ay esté refondüe en l'année 1614. J'appartiens aux boulangers et pâtissiers. » On y avait gravé les images de plusieurs saints et notamment de saint Honoré et les armoiries de messieurs les confrères.

Cette même transaction porte qu'on sonnera la cloche *la Boulangère* toutes les fois que l'on fera faire quelque service pour les confrères, et cela sans rétribution pour la sonnerie, à l'exception des messes grandes qui se diront pour le décès de chaque confrère et au bout de l'an. Il fut enfin

Digitized by Google

convenu que les PP. Carmes ne pourraient jamais demander à la confrérie d'augmentation de prix et que *la Boulangère* ne pourrait jamais servir d'horloge au couvent.

Quand cette confrérie a été supprimée en 1777, tous les objets mobiliers qui lui appartenaient furent cédés et abandonnés aux Carmes par le Roi aux termes d'une ordonnance signée par Necker, directeur général des finances, le 2 février 1781. La cloche *la Boulangère* leur fut vendue 600 livres, suivant quittance du 12 février 1781, signée de l'Horme, subdélégué. M. de Flesselles, intendant de Lyon, par lettre du 7 février 1781, ratifia l'abandon fait aux PP. Carmes.

2° *Confrérie des cardeurs de soie.* — Par acte reçu Me Guetton, notaire, le 26 mars 1610, les Pères cèdent à cette confrérie un autel posé dans l'église, au deuxième pilier du côté de main senestre, au droit de celui de Notre-Dame-de-Grâce, et promettent de dire chaque année à cet autel une messe basse et de faire une procession.

3° *Confrérie des charrons.* — Acte reçu Me Pomier, notaire royal, le 30 novembre 1633. Les Carmes cèdent à ces confrères la chapelle et l'autel de la Croix, proche la turbine du côté de bise, et y doivent dire chaque dimanche une messe basse pour la confrérie.

4° *Confrérie de Saint-Louis des aveugles ou des Joueurs d'instruments.* — Acte reçu Me Monin, le 15 septembre 1654. Les Carmes promettent de dire une grand'messe par an au grand autel, le jour de la fête de saint Louis, et une messe basse le deuxième dimanche de chaque mois. Depuis longtemps il y avait à Lyon des sociétés musicales; il en est fait mention, notamment en 1569, dans le procès-verbal des

Digitized by Google

réjouissances, si brillantes, par lesquelles fut célébrée, dans notre ville, la nouvelle de la victoire de Jarnac. Toutes les autorités civiles, militaires, judiciaires et ecclésiastiques figurent dans le cortège de la procession, qui eut lieu en cet honneur ; une immense population s'y mêla ; les poètes du temps s'ingénièrent à composer des sonnets, huictains, devises, etc., qui furent chantés en musique. Le siège d'un château, construit sur la place Bellecour, l'attaque et l'abordage au milieu des eaux de la Saône, d'une galère, par un brigantin, des pièces d'artifice, et le concours prêté par les diverses compagnies de gens d'armes à ces scènes militaires, sont avec détails décrits dans cette relation. Sous le rapport musical, elle contient des citations curieuses à noter. Dans le cortège venait, avant l'archevêque et le gouverneur, « la bande de joueurs de viollons touchant magnifiquement bien. » Devant des reposoirs établis de distance en distance, avait lieu « après les prières ecclésiastiques, la musique organique et instrumentale de hautbois et de cornets à bouquins, avec une allegre armonie et armonieuse allegresse. » Devant l'un d'eux « furent faites prières, oraisons et louanges à Dieu, en musique vocale solennelle de chant et de lettres. » Nous ne pouvons, à propos de ces appréciations, songer à faire l'histoire de la musique. Il conviendrait cependant de fixer le sens de ces mots « musique vocale nouvelle de chant et de lettres. » Est-ce à dire que l'air et les paroles avaient été composés exprès pour la circonstance, comme du temps de Diodore de Sicile, les *Victricia Carmina ?* Nous ne pouvons les interpréter autrement, ne connaissant aucune transformation dans l'art musical à la date précitée. Mais ce document nous montre que si Lyon avait, au XVIe siècle, des poètes renommés, il avait aussi ses compositeurs, et plu-

Digitized by Google

sieurs des hymnes mises en musique comptaient plus de trente vers. Le goût de la musique était assez répandu pour que, vers cette époque, on y ait représenté l'opéra. Le premier théâtre de la ville ne date donc pas de 1713, comme le dit Cochard, qui le place vers la rue de la Baleine. Les registres consulaires nous apprennent que, le 1er décembre 1689, il y eut un incendie dans les maisons et jeu de paume des Terreaux, dans lequel jeu de paume avait été établi l'opéra de cette ville. R. C.

5° *Confrérie des celliers et canoniers.* — Acte de fondation reçu Me Pouvier, notaire royal, le 3 juillet 1653. Messe aux deux fêtes de saint Eloi, leur patron, et à la chapelle de Saint-Eloi dans l'église des Carmes.

6° *Confrérie des cordiers.* — Par acte reçu Me Pouvier, notaire royal, le 18 février 1653, les PP. Carmes fixent leur rétribution pour le service de la chapelle des cordiers, le jour de la fête de saint Paul, leur patron, dans la chapelle Saint-Paul, l'ermite.

7° *Confrérie des benniers.* — Par acte reçu Me Mollard, notaire, le 16 novembre 1631, les PP. Carmes leur donnent la chapelle de Tous les Saints, et promettent, moyennant salaire, d'y dire tous les dimanches une messe basse pour les confrères et une grand'messe le jour de la fête de saint Simon, leur patron.

8° *Confrérie des arquebusiers ou de Saint-Roch.* — Contrat de fondation passé par Me Gajan, notaire royal, entre le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Lyon, pour la compagnie des arquebusiers et les PP. Carmes, le 31 décembre 1647. La chapelle Saint-Roch, hors des murs

Digitized by Google

de la ville, ancienne chapelle de Saint-Roch et Saint-Sébastien, fondée en 1581, devant être affectée à perpétuité aux cérémonies religieuses faites au nom de cette confrérie, elle sera entretenue aux frais de celle-ci ; les PP. Carmes, à la fête de Saint-Roch, iront processionnellement y dire une grand'messe ; ces religieux pourront y faire inhumer qui leur plaira, à condition qu'il n'y aura ni caveaux ni épitaphes sur les tombes. Les statuts de cette confrérie autorisaient les personnes des deux sexes à s'y agréger. Cette confrérie avait, antérieurement à cette époque, sa chapelle aux Jacobins. Comme à partir de 1647 elle négligea de l'entretenir, les Dominicains s'en firent rendre, en 1696, la clef, et en cédèrent la jouissance à des particuliers. L'origine de cette confrérie n'est pas connue ; le P. Ramette, vol. II, fol. 139, dit qu'elle était très ancienne, que si l'on n'en trouve les traces dans les registres de comptabilité du couvent, qu'à partir de 1572 il faut l'attribuer aux désordres de 1562 et années suivantes, mais que la chapelle Saint-Roch et Saint-Sébastien était fondée longtemps avant. Le Consulat avait néanmoins dans l'église des Carmes une chapelle sous le même vocable. D. C., année 1750, fol. 146.

9° *Confrérie des bourreliers.* — Acte reçu Me Prost, notaire, le 17 octobre 1673. Les Carmes s'engagent à dire une grand'messe le jour de la fête de saint Eloi, et deux messes durant le reste de l'année.

10° *Confrérie des matelassiers ou cardeurs de laine.* — Acte reçu Me Levet, notaire. A partir du 21 février 1727, les services religieux célébrés le jour de la fête de saint Blaise, leur patron, dans l'église des Carmes, auront lieu dans la chapelle de l'Ange-Gardien, que l'archevêque de Lyon, P. de Neufville, les a autorisés à fonder.

Digitized by Google

III. Corporations savantes

1° *Collège des médecins. 1755.* — Reçu de M. Munet, pour l'honoraire d'un acte en notre réfectoire, pour sa réception au collège des médecins, 12 livres.

1756. — Reçu de M. de Boissieu, pour l'honoraire de son premier acte, pour être reçu au collège de médecine, 12 livres.

1756. — Reçu de M. Munet, pour l'honoraire de son deuxième acte de réception au collège des médecins, fait dans notre réfectoire, 12 livres.

1756. — Reçu de M. de Boissieu, pour l'honoraire de son huitième acte de réception au collège de médecine, 12 livres.

2° *Communauté des chirurgiens. 1756.* — Reçu du prévôt de la communauté des chirurgiens pour l'honoraire du service de saint Côme, fait en notre église la présente année pour la première fois, 50 livres.

A cette époque la séparation est nettement tranchée entre les chirurgiens, les apothicaires et les perruquiers-barbiers qui ont tous, pendant longtemps, empiété sur les attributions des uns des autres. La communauté des chirurgiens est la première qui ait été réglementée; on en connaît en effet les statuts dès 1434; son importance s'est surtout développée à l'occasion de la peste de 1628 (V. Pernetti, V. Jacques Cretenet). Mais à mesure que l'art de la chirurgie a fait des progrès, ses adeptes ont négligé de plus en plus des pratiques vulgaires, pour le succès desquelles il n'est besoin que de peu de science et c'est ainsi que se sont

Digitized by Google

créées à des degrés inférieurs les professions d'apothicaires, puis de perruquiers barbiers. En 1662, la limite des attributions de chacun était encore très incertaine, car nous voyons que Pierre Fabre, nouvellement pourvu d'une charge de maître perruquier-barbier, avait été assigné par les maîtres chirurgiens pour être empêché de faire le poil et la barbe. Le consulat, trouvant que ce n'est pas là s'immiscer dans l'art de la chirurgie, décide qu'il défendra Fabre contre les demandeurs (Péricaud N. et Doc., 4 janvier 1662). Cette réclamation tendrait à faire croire que la considération attachée au collège des médecins ne s'était pas encore communiquée à la communauté des chirurgiens. Toutefois le consulat ne fit pas si bon marché des titres de ceux-ci à l'estime publique; les mêmes distinctions honorifiques vinrent bientôt encourager et récompenser l'étude de la médecine et celle de la chirurgie. Aussi ne voyons-nous que les apothicaires anoblis accusés de déroger aux règles de la noblesse, en continuant à exercer ce métier après leur anoblissement (5).

3° *Corporation des apothicaires.* — *1754.* — Reçu de M. Albouy, pour la séance de sa réception au rang des apothicaires, la dite séance tenue en notre réfectoire, le samedi pendant le chapitre, 50 livres.

1755. — Reçu de M. Lucron, syndic des apothicaires, pour le louage de la salle de leurs assemblées, 30 livres.

1755. — Reçu de M. Couze, pour l'honoraire de l'acte de sa réception au corps des apothicaires, fils de maîtres,

(5) Instance au Parlement de Paris, contre les frères de Pierre Vive, A. M. AA., 101 p.

Digitized by Google

et pour cette raison, tandis que les autres paient 50 livres, seulement 25 livres.

1719. — Juillet, 29. Les PP. Carmes en assemblée capitulaire, acceptent la proposition qui leur est faite par MM. les Apothicaires, de payer 25 livres à la réception des fils de maîtres de la ville de Lyon, et 50 francs à celle d'étrangers, au lieu de donner une livre et demie pour leurs assemblées qu'ils font de temps en temps au couvent.

4° *Corporation des notaires. 1756.* — Reçu de MM. les Syndics du corps des notaires, pour l'honoraire du service solennel de mort, fait en notre église le 19 novembre pour la première fois, 48 livres.

C. Brouchoud.

(*A suivre.*)

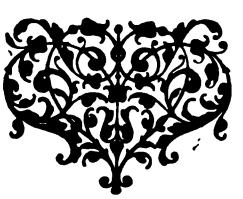

Digitized by Google

Étude de littérature comparée

DON QUICHOTTE

ET

PICKWICK-CLUB

Voila deux titres qu'on s'étonnera de voir accolés l'un à l'autre. Ces deux ouvrages diffèrent tellement par leur origine, par leur sujet, par leur contexture, par l'esprit des sociétés au milieu desquelles ils sont nés et que leurs auteurs ont voulu peindre ! L'Espagne et l'Angleterre, le XVIe siècle et le XIXe, une société violente, toute agitée de passions guerrières et religieuses, et par contre un peuple calme, rassis, voué au négoce et au travail industriel. Quel rapport peut-il y avoir entre les productions de deux sols si différents ?

Digitized by Google

Et cependant, à y regarder de près, il nous semble distinguer entre le chef-d'œuvre de Cervantes et celui de Dickens des ressemblances qui l'emportent sur les différences. Elles nous autorisent presque à supposer que l'auteur anglais en écrivant son livre a pensé à son illustre prédécesseur; qu'il a conçu, peut-être inconsciemment, une œuvre analogue, transportant dans l'atmosphère brumeuse de l'Angleterre et dans le monde affairé de ses compatriotes le thème créé jadis par Cervantes pour les routes ensoleillées de l'Espagne, ses hidalgos, ses aubergistes, ses étudiants et ses muletiers.

Des deux côtés le cadre est le même et les héros se ressemblent. De part et d'autre c'est un honnête homme, généreux, loyal, dévoué, mais un peu fou. Fou, dis-je, sur un seul point, et de la folie la plus douce, la plus excusable, on pourrait dire la plus honorable ; puisque dans les deux cas c'est un rêve de gloire et d'humanité, l'excès chez l'un de la pitié envers les faibles et du désir de les protéger, chez l'autre du zèle encore pour l'humanité, et en outre pour la science et pour le progrès. Ici et là ce sont deux amoureux d'un idéal mal entendu, du moins à divers degrés. Et à côté de l'un et de l'autre, trait bien significatif, il y a un personnage tout différent qui représente la raison positive, pratique, terre à terre, faisant sans cesse avec cet idéalisme excessif le contraste le plus plaisant. Don Quichotte a près de lui Sancho Pança, M. Pickwick a Samuel Weller ou Sam ; la prose à côté de la poésie, les soucis vulgaires de la vie et le grossier bon sens tempérant les aspirations les plus hautes de l'âme ; les plus hautes, dis-je, mais aussi dans les deux cas les plus chimériques.

Don Quichotte, petit hobereau qui vit chichement dans sa pauvre châtellenie, s'est absorbé dans la lecture des

Digitized by Google

romans sur la chevalerie errante. Il s'est échauffé l'imagination au récit des aventures de ces illustres vagabonds qui parcouraient le monde, comme autrefois Hercule parcourait la Grèce primitive, cherchant partout pour les combattre et les exterminer d'autres espèces de monstres, le mal et la violence sous toutes leurs formes. Rien de plus beau et de plus noble à l'origine. Au moyen âge, dans ces sociétés naissantes où la loi du plus fort était seule respectée, le dévouement chrétien avait conçu et adopté ce beau rôle de mettre la force et la valeur au service de la faiblesse et du droit. Le chevalier, c'était la justice ambulante, qui allait cherchant la victime pour la protéger, les méchants pour les châtier ; terrible à qui faisait le mal, clémente et secourable à l'innocent. Mais peu à peu le monde a marché ; la société s'est transformée ; elle s'est organisée, s'est assise dans un ordre et une légalité relative qui lui donnent, en échange d'une poésie de plus en plus suspecte, une bien plus haute dose de bien-être et de sécurité. Désormais, ce n'est plus la lance des chevaliers errants qui fera régner la justice sur la terre ; il y a pour cela des juges et des tribunaux. A quoi servirait de courir les grandes routes pour arrêter les malandrins ? C'est affaire à la maréchaussée et à la Sainte-Hermandad. Les Amadis et les Galaor n'ont plus de raison d'être, leur rôle est fini. Ils ne seraient plus qu'un obstacle, un embarras, un danger.

Voilà ce que Don Quichotte n'a pas compris. L'esprit troublé par les beaux récits d'un âge expiré, récits enjolivés par l'imagination fantasque des conteurs, il croit de bonne foi à sa mission de pourfendeur des méchants et de protecteur des humbles. Les yeux fixés sur cet idéal, il part en guerre ; et dès ses premières courses commet mille bévues qui lui attirent mille inconvénients. Il prend un pauvre

Digitized by Google

barbier de village pour un chevalier errant, et lui cherche querelle au nom de la dame de ses pensées, parce que c'était l'usage consacré dans les romans de chevalerie. Cet épisode n'est guère que plaisant ; mais voici du sérieux. Rencontrant une chaîne de forçats que l'on conduit au bagne, il se figure que ce sont d'innocentes victimes ; il fond sur les gardes-chiourmes, les met en fuite, délivre les prisonniers, qui profitent de leur liberté pour tomber sur lui et le rouer de coups. Que de fois il est maltraité, battu, presque assommé ! Notamment par le muletier de Maritorne, pour s'être mêlé de ce qui ne le regardait pas ; par les bergers dont il a effrayé les troupeaux ; par bien d'autres encore. C'est son lot de chaque jour. Ce beau rôle de redresseur des torts ne lui réussit pas ; il n'en retire que des horions. Et il les mériterait s'il n'avait pour excuse tant d'illusions honorables mais dangereuses. Il fait le mal en voulant faire le bien. Partout il gêne, il dérange, et avec les meilleures intentions du monde il trouble l'ordre naissant.

M. Pickwick est certainement moins fou. Ce n'est même chez lui qu'une douce manie. Les maladresses qu'elle lui fait commettre ont moins de gravité pour l'ordre public et des conséquences moins fâcheuses pour lui-même, bien qu'elles le mettent souvent dans d'assez mauvais cas. Lui aussi est épris d'humanité et de justice ; partout où il croit voir une victime, et souvent bien à tort, il se jette à la traverse, faisant plus de mal qu'il n'en voulait empêcher, et n'en recueillant que des mésaventures. Mais en outre de la justice et de l'humanité, il a un autre idéal, moins bien entendu encore et plus chimérique ; c'est la passion de la science. Notre siècle est le siècle de la science. Les grands progrès qu'elle a accomplis sont l'objet légitime des plus

Digitized by Google

vives admirations ; ses merveilles enflamment l'imagination au moins autant qu'autrefois les romans de chevalerie, et font naître d'aussi vastes espoirs. M. Pickwick est féru de cette noble ambition. Par malheur la vocation manque, et aussi la méthode, sans laquelle toute recherche scientifique est frappée de stérilité. Les efforts de M. Pickwick à la poursuite de la science ne sont pas moins puérils ni moins plaisants que les exploits du héros de la Manche. Bon bourgeois de Londres, il pourrait jouir en paix d'une large aisance, vivre doucement et commodément en faisant du bien autour de lui, comme son excellent naturel l'y porte, mais modestement et sans éclat. Loin de là, il veut être un savant, illustrer son nom, doter l'humanité de quelque grande découverte scientifique, comme les héros de la science anglaise, les Newton, les Watt, les Davy. Il a fondé avec quelques-uns de ses amis une petite Académie, un *club*, comme on dit en Angleterre ; et là, pour débuter par un grand coup, il a lu un savant mémoire, fruit d'études approfondies, sur une palpitante question d'histoire naturelle, la transformation des têtards en grenouilles. Mais ces travaux sont d'un intérêt trop restreint pour une si belle ambition, bien qu'ils aient ravi la docte assemblée dont la compétence et l'aptitude scientifique sont juste au niveau de ce qu'elle admire chez son président. On convient d'élargir le cercle de ces savantes recherches. Pour cela, il faut sortir de la vie casanière ; il faut quitter Londres, et, en parcourant l'Angleterre, il est immanquable qu'on ne rencontre des sujets d'étude plus féconds, plus riches en points inexplorés sur lesquels le génie de M. Pickwick pourra se donner carrière. De là à faire de grandes découvertes et à devenir une nouvelle gloire de sa patrie, il n'y a qu'un pas.

Digitized by Google

Et voilà M. Pickwick qui se met en campagne, avec son sac de nuit, son chapeau mécanique et son parapluie. Trois de ses amis, ses collègues, ses admirateurs dévoués, veulent le suivre et s'attachent à ses pas ; trois caractères divers non moins plaisants chacun dans son genre, et qui donnent lieu à nombre d'épisodes divertissants. Si Dickens, comme nous le croyons, a pensé à Don Quichotte, il a jugé sans doute avec raison que la douce folie de son héros prêtait moins aux aventures que celle de l'amant de Dulcinée, et qu'il fallait y mêler d'autres éléments d'intérêt et de gaieté. Il y a certes bien réussi. Toutefois son œuvre plus compliquée laisse un peu regretter la simplicité lumineuse du livre de Cervantes.

Les quatre amis, M. Pickwick en tête, vont donc çà et là, au hasard, à la recherche de sujets d'études dignes de leur zèle scientifique. Il y a trois sciences qui semblent être à la portée de tout le monde, et qui par conséquent sont fort goûtées des amateurs : l'histoire naturelle, l'archéologie et la statistique. A côté des vrais savants dont elles sont le domaine, les esprits superficiels et les savants d'occasion y trouvent à glaner; aussi c'est là qu'ils se jettent de préférence, prenant des niaiseries insignifiantes pour de grandes découvertes, s'admirant eux-mêmes, et se faisant admirer des simples qu'ils étourdissent par leurs grands mots. A côté des vrais naturalistes, il y a les collectionneurs ; à côté des érudits et des statisticiens sérieux, qui de nous ne connaît quelques-uns de ces personnages que notre charmant comique Labiche met si plaisamment en scène dans plusieurs de ses comédies ? Par exemple ce M. Poitrinas qui prend une vieille lèchefrite pour un bouclier romain, et un vieux vase cassé (et quel vase !) pour un lacrymatoire de

Digitized by Google

la décadence (1)? Ou bien encore ce grave personnage, si plaisant dans les *Vivacités du capitaine Tic*, M. Magis, qui fait de la statistique en comptant le nombre des veuves qui ont passé en une année sur le pont des Arts? Dans les deux cas la plaisanterie tourne à la charge; mais les travaux et les découvertes de M. Pickwick ne sont pas plus sérieux. Naturaliste, nous l'avons vu s'illustrer aux yeux de ses compagnons par sa théorie des têtards. Archéologue, il achète très cher une inscription fruste et illisible qu'il prend pour un rare débris des âges reculés, et qui n'est que la borne d'un champ où le propriétaire a grossièrement gravé son nom, ce qui attire au pauvre savant force moqueries et force déboires. Statisticien, il s'informe de l'âge du cheval qui traîne son cab, de l'âge du cocher, de mille autres circonstances aussi intéressantes, qu'il inscrit soigneusement sur son carnet; et le cocher, qui le prend pour un mouchard, le boxe et lui poche un œil. Ainsi la critique de Dickens, plus fine et plus délicate que celle de Labiche, ne porte pas moins juste. Loin de lui la pensée de ridiculiser les vrais savants; il raille seulement les prétentions saugrenues qui déshonoreraient la science si elle pouvait être déshonorée.

L'âge de la chevalerie errante était passé à l'époque que nous peint Cervantes, et Don Quichotte était un anachronisme. On peut dire que quelque chose d'analogue s'est produit dans les méthodes scientifiques, et que M. Pickwick de même est venu trop tard. Longtemps la science a été chose tout individuelle; de nos jours elle tend de plus en plus à devenir collective. Aujourd'hui les recherches scientifiques ne sont pas l'œuvre exclusivement personnelle de

(1) *La Grammaire.*

Digitized by Google

tel ou tel individu, mais plutôt l'œuvre commune d'une école. Autour de tout grand savant se groupe un certain nombre de disciples, qui travaillent sous sa direction dans le sens qu'il leur indique ; et quand les recherches partielles aboutissent à une grande découverte, le chef de l'école en recueille la principale gloire, mais il ne se l'attribue pas toute entière, et chacun de ses collaborateurs en a sa part. Ainsi, M. Pasteur à Paris, Hemholz et Virckow en Allemagne, MM. Henzen et Helbig au milieu de leurs jeunes collègues de l'Institut archéologique de Rome. Quiconque s'isole et veut travailler seul se voue à l'impuissance ; et, si la prétention s'en mêle, le ridicule n'est pas loin. Ainsi M. Pickwick et ses compagnons. Ralliés à une école sérieuse, se soumettant à une direction, à une discipline, ils deviendraient peut-être de vrais savants ; voulant tout faire par eux-mêmes, suivre leur caprice, s'étendre dans tous les sens, ils tombent justement sous la férule indulgente et paternelle de Dickens, comme Poitrinas et Magis sous les moqueries du parterre que M. Labiche met en gaîté.

L'archéologue et le statisticien de M. Labiche ne sont que des fantoches grotesques qui font rire et rien de plus. Don Quichotte et M. Pickwick font penser. Ce serait se méprendre étrangement de ne voir en eux que de simples caricatures. Ce sont des hommes, ce sont des âmes, et des âmes douées de qualités éminentes que leur folie ne voile pas, qu'elle fait plutôt ressortir. Au milieu des plus cruelles et des plus ridicules mésaventures qu'il s'est bénévolement attirées, Don Quichotte déploie de véritables vertus, la patience, la douceur, une fermeté qui ne se dément pas, un rare courage, un dévouement à son idéal qui serait admirable s'il s'employait à de meilleures causes. De même M. Pickwick, si bienveillant, si affectueux, si patient dans

Digitized by Google

ses épreuves, si ardent à entreprendre les démarches les plus périlleuses, pour se porter au secours des infortunes vraies ou imaginaires qui éveillent sa compassion, peut-on ne pas l'estimer, ne pas l'aimer ? Aussi comme ils sont aimés tous deux, M. Pickwick par ses compagnons qui lui témoignent en toute occasion la plus affectueuse déférence; Don Quichotte par son écuyer Sancho, par ses voisins, le licencié et le barbier, si affligés de la maladie qui trouble l'esprit de cet excellent homme !

J'ajoute que Don Quichotte et M. Pickwick, en toute autre chose que l'objet de leur manie, se montrent très raisonnables, pleins de sens, de l'esprit le plus juste et le plus élevé. En mille occasions ils tiennent les discours les plus sensés et donnent d'excellents conseils. Ceux qui les écoutent sont émerveillés de ce mélange de raison et de folie. Le lecteur partage cet étonnement. Qu'est-ce donc que l'esprit de l'homme et cette intelligence dont nous sommes si fiers ? Qui sait si nous n'avons pas nous aussi quelque idée fixe qui trouble notre jugement sur certains points ? Les aliénistes se trompent-ils, quand ils disent qu'il y a des degrés dans la folie, mais que tous les hommes, sans exception, en ont un brin plus ou moins visible et plus ou moins gros ?

M. Pickwick et Don Quichotte ne pèchent que par un excès d'idéalisme. Ils sont les types de ces intelligences toujours tournées en haut, qui ne voient que leurs idées sans jamais abaisser leurs regards sur les réalités. Il y a des esprits de cet ordre, dont les yeux ne voient pas, dont les oreilles n'entendent pas, qui vivent comme dans un rêve, rêve souvent ridicule mais quelquefois sublime. Les amoureux et les poètes sont de cette catégorie; j'oserais dire aussi certains pieux personnages qui, absorbés dans leurs con-

Digitized by Google

templations, passent à travers le monde presque sans le voir, à qui les réalités du ciel cachent pour ainsi dire celles de la terre; comme saint Bernard, qui, tout un jour, longe à cheval le lac de Genève, et le soir, arrivé au gîte, demande où donc est ce beau lac dont on lui avait tant parlé. Don Quichotte, roué de coups chaque jour, oublie ses souffrances en pensant à Dulcinée, qui n'existe que dans son imagination ; M. Pickwick, pris dans un piège et passant la nuit au froid et à la pluie dans un parc où il a pénétré, pour délivrer ce qu'il croit la victime d'une séquestration tyrannique, déploie le même stoïcisme. La pensée du bien qu'il a voulu faire le rend presque insensible au mal qu'il souffre, ou du moins l'en console. Tous deux recommenceront le lendemain, oublieux de leur mésaventure et dévoués comme la veille à leur idéal.

Mais pourtant la réalité a des droits qu'on ne saurait toujours méconnaître; son empire s'impose à l'homme par des exigences et des lois qu'on ne peut enfreindre que dans une mesure très limitée. Si le bon Sancho Pança n'y veillait, Don Quichotte mourrait de faim tous les jours, en dépit de sa sobriété et de son désir d'imiter les héros de ses livres, qui, parfois, il s'en souvient bien, passaient plus d'un mois sans manger. Aussi Sancho Pança, qui n'est point du tout idéaliste, ne néglige pas le bissac aux provisions ; il met du fromage jusque dans le casque de son maître. Sancho est le représentant de la réalité comme Don Quichotte celui de l'idéal ; et c'est un trait de génie dont on ne saurait trop admirer Cervantes d'avoir imaginé ce contraste et de le poursuivre avec tant d'ingénieuses variantes dans tout le cours de son livre.

Eh bien, voici un trait qui me paraît rendre extrêmement plausible l'hypothèse d'une imitation au moins inconsciente

Digitized by Google

dans le roman de Dickens. M. Pickwick a rencontré dans une auberge un garçon qui lui a plu; il se l'est attaché comme valet de chambre. Samuel Weller, ou plutôt Sam, suit partout son maître, pour la plus grande utilité du rêveur idéaliste qui chaque jour, par sa générosité imprudente, se met dans d'assez mauvais cas. C'est toujours Sam qui l'en tire. Ignorant comme Sancho, Sam a comme lui le gros bon sens qui ne confond jamais les vessies et les lanternes. Comme lui, dévoué à son maître, il veille à ses besoins, il le morigène avec respect; souvent, il réussit à lui faire éviter des maladresses; et quand il n'a pu l'écarter du péril, ni l'empêcher de tomber dans le piège, il trouve dans son bon sens et son esprit pratique les moyens de l'en tirer avec le moins de dommage possible.

Sam, qui accompagne partout M. Pickwick, cause sans cesse avec lui, comme Sancho avec Don Quichotte; et, dernier trait de ressemblance, il a, comme Sancho, un tic bien amusant. Qui n'a ri des proverbes intarissables de Sancho qui, suivant son expression, en a plein le ventre? Sam ne parle point en proverbes, mais il termine tous ses discours par une histoire comique qu'il appelle à l'appui de son dire. Ces histoires, il en a un stock inépuisable pour toutes les situations où il se trouve. On dit que les proverbes sont la sagesse des nations; c'est surtout celle des classes populaires et illettrées pour qui les idées générales n'existeraient pas, ou seraient difficilement saisissables, sans ces formules où elles se figent et se matérialisent pour se fixer dans les esprits les plus simples. Les histoires saugrenues de Sam ont un caractère analogue. Ces drôleries imprévues nous révèlent ce qui représente chez les gens du peuple l'*humour* anglais, souvent si fin dans les classes élevées. C'est, par exemple, le condamné qu'on mène pendre

Digitized by Google

et qui dit au bourreau : « Prenez votre temps, mon ami, je ne suis pas pressé. » Remarquons que c'est tout à fait comme si l'on disait sous forme proverbiale : « Qui va à la mort n'est pas pressé. » Les deux procédés rentrent l'un dans l'autre. Dickens n'a pas voulu copier Cervantes en donnant à Sam le langage de Sancho; mais par une autre voie, il arrive à produire le même effet. Du reste, Sam y joint aussi quelquefois des proverbes en forme : « Il ne faut pas laisser à la marmite le temps de se refroidir. » D'autres fois enfin les deux procédés sont employés simultanément : « Ce qui est fait est fait, il n'y a plus de remède, comme disait le Turc qui avait coupé la tête d'un innocent par erreur. » Malheureusement, les drôleries et les proverbes de Sam, sont souvent difficiles à comprendre pour les étrangers, hérissés qu'ils sont d'abréviations populaires et de termes d'argot, qu'on ne peut guère connaître quand on n'a point fréquenté les ruelles sombres de White-Chapel et les ports de Southwark.

Ce bon sens vulgaire qui s'exprime en proverbes ou en citations plaisantes est surtout fait d'expériences journalières sur les détails de la vie. Rien de plus opposé à l'idéalisme, aux sublimes aspirations, aux prétentions ambitieuses. Mais rien pourtant n'est plus nécessaire pour l'existence matérielle dans les conditions d'humilité et de dépendance où le Créateur nous a placés. Quand cette humble sagesse ne descend pas à la grossièreté et à la bassesse d'âme qui en sont trop souvent l'excès, il faut reconnaître sans fausse honte que le plus grand nombre des hommes fait bien de s'y tenir, et que personne ne saurait la dédaigner impunément. L'homme est fait pour marcher sur la terre; là il risque moins de tomber; s'il entreprend de voler dans les airs, il a bien des chances de se casser le

Digitized by Google

cou. De même au moral. Qui veut trop s'élever s'expose aux grandes chutes. Molière, après saint Paul (qui n'avait pas prévu un pareil disciple), Molière comme saint Paul, nous apprend qu'il faut être sage avec sobriété. Aimons le vrai, le beau, le bien, la justice, la science, l'humanité, et efforçons-nous de les servir de notre mieux; mais n'allons point prendre des moulins à vents pour des ennemis à combattre; gardons-nous même de la simple manie, et au besoin sachons écouter les bons conseils des Sancho et des Samuel Weller, que la Providence bienveillante a placés à côté de nous. Il n'est guère à craindre qu'aucun de nos contemporains ait la fantaisie de se faire chevalier errant; mais puisque aujourd'hui la science et la philanthropie ont leurs Don Quichotte, tâchons de ne les imiter que dans leurs bonnes intentions et leurs vertus.

H. HIGNARD.

Digitized by Google

UNE VISITE

A

L'ÉGLISE SAINT-SORLIN

De SERRIÈRES (Ardèche)

Inscriptions funéraires. — L'épitaphe d'un enfant lyonnais

L'ÉGLISE Saint-Sorlin, plus communément appelée Saint-Sornin, située au midi du bourg de Serrières, dans le département de l'Ardèche, n'est pas de celles dont l'architecture rustique intéresse l'artiste ou l'archéologue. Elle offre cependant une assez curieuse disposition des bas-côtés et on peut remarquer aussi dans ses chapelles latérales, deux voûtes biaises dont l'obliquité permet de voir le maître-autel; l'une d'elles, dont un pied-droit a été retaillé après coup, attire surtout l'attention par son irrégularité.

S'il faut en croire la date récemment inscrite au-dessus de l'entrée principale, la construction de cette église remonterait à la dernière année du XIVe siècle. Les ogives des

Digitized by Google

arcades des bas-côtés ne contrediraient pas cette opinion, si elles ne se montraient en compagnie d'arcs en plein cintre et en segment de cercle. Il y a lieu, croyons-nous, de penser que la majeure partie de l'église a été construite antérieurement.

Quoi qu'il en soit, au xve siècle, des chanoines de Saint-Ruf desservaient cette église et y avaient un prieuré conventuel. Elle faisait partie de l'archiprêtré d'Annonay, était sous le vocable de saint Saturnin et sous le patronage du prieur du lieu (*51. Prioratus sancti Saturnini Siriere*, IIe XX, *Statistique ecclésiastique, pouillé du diocèse de Vienne*, par l'abbé U. Chevalier. *Bulletin arch. de la Drôme*, tome Ier, p. 349).

Avant le concordat, elle était église paroissiale et elle est aujourd'hui remplacée dans cette destination par l'église actuelle de Serrières, qui n'était autrefois qu'une ancienne chapelle de pénitents.

Comme dans plusieurs églises de la rive droite du Rhône, des caveaux creusés dans le sol même de cet édifice étaient affectés à la sépulture des différentes familles de la localité, qui y avaient chacune un emplacement déterminé et de dimensions réglementaires. De larges pierres, pourvues chacune d'un fort anneau, recouvrent des ouvertures pratiquées dans la nef principale, tandis qu'à droite et à gauche sont des pierres tombales avec épitaphe; quelques-unes ne sont pas sans intérêt comme on pourra le voir d'après l'énumération suivante :

1° A l'entrée de la chapelle latérale, qui est du côté du nord et près de la porte d'entrée, se voit une dalle où on lit ces simples mots : B. PERROT. 1691.

Digitized by Google

2° Dans cette même chapelle se trouve une inscription assez fruste que je n'ai pu lire en entier ; ses deux premières lignes étant cachées sous un confessionnal. C'est l'épitaphe d'un « *bourgeois de Seriere,* » nommé, croyons-nous, « *Sorel,* » *qui décéda le* 25 juillet, ainsi que celle d' « *honnête Marguerite Dastier, sa femme, de la ville de Tournon, aussi décédée le..... du dict mois, l'an 1573.* » Au-dessous, un blason en forme de cartouche, de..... à la fasce de..... accompagné en chef de trois besants de..... et en pointe d'une canette (?) de..... et plus bas, les mots « *priez pour eulx.* »

3° Sous une des arcades qui fait communiquer le chœur avec la dernière chapelle latérale du midi, une autre inscription dont on ne lit plus que ces mots: TVMVLVS NO | BILI GRATIANI.

4° Au milieu de cette dernière chapelle une pierre tombale munie de deux anneaux placés à gauche et en dehors du texte de l'inscription qui se lit ainsi :

CLAVDIVS·DV·PORT· | ET.LVDOVICA·ANDRO | HVNC · TVMVLVM · SIBI · | SVORVMQUE · PAREN-TV(m) | POSTERITATI | POSVERVNT | .

Au-dessous, une sorte de blason elliptique sur lequel se trouve une croix pascale entre trois croissants (celui de dessous étant de dimensions supérieures aux deux autres), et plus bas, les mots :

REQVIESCANT · IN · PAC(e).

5° Sur le pilier méridional de l'arc qui sépare le chœur de la nef, on voit encastrée dans la maçonnerie, à 3 mètres

Digitized by Google

de hauteur et renversée sur le côté, une inscription funéraire romaine, dont la présence en ce lieu ne peut s'expliquer que par l'emploi de matériaux trouvés sous la main. M. Allmer, à qui j'ai remis un estampage de cette inscription, a bien voulu la publier et la faire suivre, dans sa *Revue épigraphique*, d'un savant commentaire, que l'on peut lire dans le n° 48 (janvier, février, mars 1888). Voici la lecture et la traduction que je reproduis ici avec l'agrément de leur auteur.

D(iis) M(anibus) | DECI · AMABILI · | · CECILIVS
CONIVGI | · M · ANTONIA · SOROR · | · P · Q.

Aux dieux Mânes · *Decia Amabilis* / Cecilius à son épouse morte, Antonia, sa sœur..... Pieds carrés.

6° Au-dessous de cette inscription romaine, mais sur le sol, se trouve une pierre tombale ($1^m,22 + 0,67$) de la dernière période ogivale : légende en caractères gothiques sur le bord de chacun des quatre côtés. Au centre, blason sans cimier ni support. L'état de détérioration de cette dalle tumulaire, dont une partie a été gâtée pour le scellement d'une barrière placée récemment à côté, ne nous permet d'en donner qu'une lecture incomplète, et cela est d'autant plus regrettable, que la partie ainsi cachée et recouverte de ciment est justement celle où doit se lire le nom resté ignoré du noble et puissant défunt.

Cy · gist · noble gaston · fils de noble et puissat s (eigneur) francoys de..... qui trespassa le xviii d'octob(re) Mil. V ceuts et dix.

Au centre, blason mi-parti coupé.

Digitized by Google

Digitized by Google

A dextre, parti de..... à 3 pals de..... au chef de..... chargé de trois hydres de.....; à senestre, mi-coupé au 1 de..... au lion rampant de.....; au 2 parti de..... plein; parti de..... à 3 fasces de.....

Joyeuse porte : pallé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules, chargé de trois hydres d'or. Ces armes qui sont bien celles qui figurent sur notre pierre tombale nous ont été signalées, avec sa bienveillance habituelle, par M. le comte de Charpin-Feugerolles.

Les renseignements historiques donnés sur cette illustre maison par le P. Anselme et par Moréri, viennent à l'appui de cette opinion et nous apprenons, par les ouvrages de ces deux auteurs, « qu'en 1504, Francoys de Joyeuse, seigneur « de Bothéon et de Préaux, épousa Anne de Gaste, dame « de la Barge... »

Nous croyons reconnaître les armes écartelées de Gaste et de Bernières dans la partie senestre du blason.

Gaste, parti d'or plein, parti d'azur à trois fasces de pourpre.

Bernières, de gueule au lion d'argent, rampant et appuyant sa patte dextre sur un tronc écoté d'or et pour devise : *Ah Feuge!* (*Arm. du Dauphiné*, par Rivoire de la Bâtie, p. 263, et *Nobil. du Dauphiné*, par Guy Allard, p. 48 et 153.)

Gaste et Bernières seraient alors les aïeux maternels du défunt. Le nom qui manquait à notre inscription est retrouvé et nous pouvons la lire de la façon suivante :

Cy gist noble Gaston, filz de noble et puissant seigneur Francoys de Joyeuse et de Banzac? qui trespassa le XVIII *d'octobre mil cinq cents et dix.*

« Randon de Châteauneuf, nous dit le P. Anselme, fut « seigneur de Joyeuse, à cause de sa femme, Vierne « d'Anduze, dame de Joyeuse après Bernard d'Anduze,

Digitized by Google

« son frère, mort sans enfants de Raymonde de Roquefeuil « en 1238. Elle était fille de Bernard d'Anduze, seigneur « d'Aletz en partie et de Vierne de Luc, dame de Joyeuse. »

De cette illustre famille sortirent les comtes de Grandpré dont descend François de Joyeuse. Nous voyons, en effet, dans le P. Anselme (*Hist. gén. de la Mais. de France*, p. 840) que Louis le premier membre de cette branche fut le père même de Françoys.

Louis fils de Tanneguy, vicomte de Joyeuse et de Blanche de Tournon (mentionné pag. 837), fut « seigneur de Bothéon en Forets, de Banzac, de Saint-Geniez, « de Rochefort, de la Roche-sur-Yon et de Champigny, « comte de Chartres, conseiller et chambellan des rois « Louis XI, Charles VIII et Louis XII, avait le bail et gouvernement de François de Bourbon, comte de Vendôme « et autres enfants de feu Jean de Bourbon, comte de Vendôme, le 24 juillet 1479, à cause de Jeanne de Bourbon, « sa femme, fut lieutenant au Gouvernement de Paris, « Isle-de-France, Senlis, Beauvoisin, Vermandois, Champagne et Brie, gouverneur de Mouzon et de Beaumont « en Argonne. Le roi Louis XI lui donna la seigneurie de « Marvejou en Languedoc et celle de la Roche-sur-Yon, en « décembre 1441. Il mourut au château de Saint-Rambert « en Rethelois le 4 mars 1498.

« Sa femme, Jeanne de Bourbon, dame de Rochefort et « de Saint-Geniez, que le roi Louis XI lui fit épouser le « 3 février 1477, était fille aînée de Jean de Bourbon, comte « de Vendôme, 2e du nom et d'Isabel de Beauveau, et « était morte en 1497. »

Ils eurent deux enfants : 1° François de Joyeuse, seigneur de Bothéon et de Préaux, qui épousa Anne de Gaste ; et

Digitized by Google

2° Anne de Joyeuse, mariée le 3 octobre 1497 à Gabriel de Lévis, baron de Couzan, bailli de Forez.

Anne de Gaste était probablement la fille de Jean de Gaste, marié à Catherine de Bernières, et qui fut tué à Fornoue en 1495. De son mariage avec François de Joyeuse, le P. Anselme aussi bien que Moréri ne mentionnent qu'une fille unique, Jeanne de Joyeuse, dame de Bothéon, mariée en premières noces à Claude, seigneur de Saint-Chaumont et en secondes noces, à François de Montmorin, seigneur de Saint-Hérem, gouverneur d'Auvergne.

Il n'est donc pas fait mention du défunt auquel se rapporte notre pierre tombale, jeune enfant qui ne pouvait avoir plus de cinq ans lorsqu'il mourut, ayant à peu près le même âge que le jeune de Rochefort, à côté duquel il a été enseveli et dont nous allons examiner l'épitaphe.

7° Enfin une dernière tombe ($1^m,07 \times 0^m,55$), heureusement moins fruste que les précédentes, est au pied de l'autel de la chapelle dite des *morts*. C'est l'épitaphe d'un jeune enfant lyonnais qui se noya dans la Saône, et dont le corps retrouvé à Serrières y fut pieusement enseveli par les soins d'un père dont le nom et la magistrature se rattachent, comme nous le verrons, à l'histoire de notre cité.

CY-GIST ESTIENNE DE ROCHEFORT, FILZ DE NOBLE LOVIS DE ROCHEFORT, CONSEILLER DV ROY AV PRÉSIDIAL DE LYON, LEQVEL AGÉ DE 4 ANS ET 7 MOIS SE NOYA EN SAOVSNE LE 11 MAI 1596 ET VINT ABORDER EN CE LIEV LE VINGTIÈME JOVR SVIVANT.

Digitized by Google

CY GIST ESTIENNE DE
ROCHEFORT FILZ DE
NOBLE LOYS DE ROCHEFORT
CONSEILLER DV ROY AV PRÉSIDIAL DE
LYON LEQVEL AAGÉ DE 4 ANS ET 7
MOYS SE NOYA EN SAOVSNE LE
11 MAY 1596 ET VINT ABORDER
EN CE LIEV LE 20ᵉ IOVR
SVIVANT

LE PÈRE A SON FILZ
COMME VNE BELLE FLEVR
QVI COMENCOIT A NAISTRE
QVE L'ORAGE VENTEVX A
FAICT TVMBER A BAS ✻
AINSI TV T'ES RVÉ
MON FILZ SOVBZ LE TRESPAS
O MALICE DES EAVLX
QVAND TV COMANCOIS D'ESTRE

Digitized by Google

Au dessous, blason, sur lequel est un chêne; — casque et lambrequins; de chaque côté une tête de mort placée sur deux fémurs en sautoir; puis ces mots inscrits plus bas:

LE PÈRE A SON FILZ

Et le quatrain suivant :

COMME VNE BELLE FLEVR QVI COMENÇOIT A NAISTRE,
QVE L'ORAGE VENTEVX A FAICT TVMBER A BAS.
AINSI TV T'ES RVÉ MON FILZ SOVBZ LE TRESPAS,
O MALICE DES EAVLX QVAND TV COMANÇOIS D'ESTRE.

L'*Armorial du Lyonnais* mentionne trois familles de Rochefort.

Après les Rochefort de Saint-Jean-de-Vestre et les différentes branches des Rochefort-Lavalette (de Cenas, d'Esparcieu et de Mallevalle), vient la famille consulaire de Rochefort, dont le blason est : *D'or au chêne de sinople fruité d'or*, et pour devise : *Nec fulmen*.

Cette famille compte bon nombre de conseillers de ville, presque tous plusieurs fois appelés à ces importantes fonctions, depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au milieu du XVIe.

Le plus ancien membre connu est Guienot de Rochefort, drapier, mentionné au syndicat de 1370. On trouve ensuite les conseillers suivants : Humbert (*1388, 90, 92, 97, 99*); Claude (*1467, 68, 73, 76, 77*); Jean (*1484, 85, 91, 95, 99. 1500*), tous trois drapiers, mentionnés dans les *Origines des familles consulaires*, de Vital de Valous, comme ayant : « le « premier, par mandement du 16 novembre 1389, reçu la « somme de 32 fr. 1/2, prix de cinq aulnes d'écarlate rouge « donnée au bailli pour accompagner le consulat à l'entrée « du roi ; le second comme ayant vendu au prix de 24 écus

Digitized by Google

« d'or les quatre aulnes de drap écarlate données par le con-
« sulat à la générale de Languedoc, le 11 septembre 1463,
« et le troisième comme étant en avance de 32 écus d'or,
« d'après le carnet des prêts et avances de 1496. »

Viennent ensuite Denis de Rochefort (*1504, 05*); Benoît (*1517, 18, 24, 29, 34, 36*) et Jean (*1531, 38, 44*), et enfin un conseiller au Parlement de Dombes en 1629, mentionné sans autre désignation individuelle dans l'*Armorial*, et qui n'est autre que Louis de Rochefort, appelé à cette magistrature 33 ans après la mort de son jeune enfant.

En effet, dans l'histoire de Jarnioux (*de Varax*, p. 75), ce magistrat est cité comme « ayant assisté le 15 mars 1601
« en compagnie de ses collègues, à l'ouverture du testament
« de Rolland Henri, seigneur de Jarnioux, et nous savons
« aussi par Guichenon (II 32), qu'Abraham Vallier, con-
« seiller au Parlement de Dombes, ayant, le 4 janvier 1629,
« résigné ses fonctions en faveur de Louis de Rochefort,
« membre du présidial et sénéchaussée de Lyon, ce dernier
« fut reçu le 18 septembre suivant. » Nous devons cette note à l'obligeance de M. A. Vachez.

Nous rappellerons en quelques mots l'origine des présidiaux créés par Henri II en 1551, époque peu éloignée de celle qui nous occupe. « Le petit nombre des parlements » (nous dit M. E. Fayard, ancien conseiller à la Cour de Lyon, dans son *Etude sur les anciennes juridictions lyonnaises*, (p. 189), « et leur extrême éloignement des plaideurs ren-
« daient le recours aussi difficile qu'onéreux. Ce fut le
« désir d'abréger les longueurs et les frais du procès, qui
« décida Henri II à rendre l'édit de création des présidiaux.
« Ces tribunaux intermédiaires entre les parlements et les
« sénéchaussées furent établis dans les grands bailliages pour

Digitized by Google

« juger sans appel les affaires d'une importance médiocre, « jusqu'à la somme de 500 livres de principal et 25 livres de « rente. Les membres du siège présidial avaient le titre de « conseiller, et ils furent autorisés par Louis XIII à porter « la robe d'écarlate, non seulement à l'ouverture de leurs « audiences, à la Saint-Martin et aux processions générales, « mais encore dans les séances solennelles. Dès 1551, « Lyon obtint, comme étant l'une des villes les plus consi- « dérables par son commerce et sa population, un siège « présidial. Mais en 1637 et 1639, sous prétexte de faciliter « l'administration de la justice et de soulager le peuple, on « créa des présidiaux à Montbrison et à Mâcon, qui furent « entièrement composés du démembrement du siège pré- « sidial de Lyon, de telle sorte que ce dernier siège ne « conserve pour ressort que la ville et les faubourgs de « Lyon. »

Le triste événement qui plongea dans le deuil le conseiller Louis de Rochefort est, comme nous le voyons bien, antérieur à ce démembrement. Le présidial de Lyon avait encore toute son importance en l'année 1596, celle-là même pendant laquelle furent rendus à Lyon les arrêts des Grands jours.

Claude de Rubys, qui était le collègue de notre conseiller, rapporte en effet (p. 453, *Histoire véritable de la ville de Lyon, 1604*), que « l'année d'après, 1596, sur la fin du « mois de juillet, arriva à Lyon M. le président Forget, « avec une belle et grande compaignie de conseillers de la « Court du Parlement de Paris, envoyez par le roy pour y « tenir la séance par forme de Grands jours, comme ils « firent jusques environ les fêtes de Noël suyvant et tindrent « leurdite séance au couvent des Carmes. La majesté de « cette grande Cour non jamais plus veue à Lyon, « engendra un grand désir ès-cœur de tous les bons citoyens

Digitized by Google

« d'avoir une Court de Parlement en leur ville, mais à ce « que je vois leurs vouloirs ne sont pas de saison pour ce « regard. »

Il existe dans le médailler de la Ville un jeton de mariage, qui est du plus grand intérêt, puisqu'il nous révèle le nom de l'épouse de Louis de Rochefort, et certainement, si celui-ci n'a pas eu plusieurs femmes, le nom de la mère de son fils Etienne.

Au droit : LOVIS · DE · ROCHEFORT · CATHERINE D' LAVRENCIN, en légende circulaire : dans le champ, un écu écartelé au 1 et au 4, aux armes de Rochefort, déjà citées, et au 2 et 3 : *De sable au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent*, qui est de Laurencin ; le tout sommé d'un casque taré de profil et orné de lambrequins.

Au revers : + croix. VNIO · INSEPARABILIS, en légende circulaire ; dans le champ deux mains enlacées — pas de millésime.

Bien que ce jeton ne soit pas daté, le style de sa fabrication nous autorise à remonter à l'époque où vivait notre conseiller au présidial de Lyon, qui avait recherché, comme nous l'apprenons, l'alliance des Laurencin, famille consulaire, dans laquelle on compte comme dans celle des Rochefort, plusieurs conseillers de ville, ayant fait partie de l'honorable corporation des drapiers.

Le plus ancien membre cité de cette famille est *Etienne Laurencin*, albergeur, établi au Gourguillon, qui figure comme hôtelier au syndicat de 1463. Après lui, *Etienne Laurencin, deuxième du nom*, mentionné comme drapier en 1485, et dont le meuble est évalué à 2,000 livres, élu 8 fois conseiller de ville (*en 1470, 78, 82, 83, 86, 87, 92-95*) ; *Claude Laurencin*, changeur en 1494, qui fut le premier

Digitized by Google

baron de Riverie et fut élu 8 fois (*en 1498, 99, 1602-08, 09, 12*) ; *Barthélemy Laurencin*, conseiller de ville en 1510 et 1511. Nous trouvons ensuite un drapier, *Pierre de Laurencin*, qui, en 1515, reçut 10 écus d'or valant 17 livres 10 sous, pour avoir vendu au Consulat cinq aulnes de satin noir données à M. le vicomte Coltereau le jour de Pâques, pour la gratification d'aucuns services et plaisirs par lui faiz à icelle ville. (*Orig. des familles consulaires*, par Vital de Valous, page 55.)

Enfin *Claude de Laurencin*, receveur des tailles, taxé à 130 livres, d'après le roole de la cotisation en 1571 (*op. laud.*), qui est, suivant toute probabilité, le père de Catherine, et qui fut aussi plusieurs fois conseiller de ville (*1518, 27, 28, 33, 49, 54, 55, 58, 62* et *63*).

L'excellent travail de M. Vachez sur les tombeaux de Saint-Pierre-le-Vieux (*Mémoires de la Société littéraire*, p. 866, p. 261), nous fournit une généalogie de Laurencin, dans laquelle nous voyons que Claude III de Laurencin avait épousé Claire du Puy, qui vivait encore en 1602 et dont il eut les six enfants dont voici les noms :

1° Claude, seigneur de Prapins ;

2° François, *obéancier* de Saint-Just ;

3° Isaac ;

4° Benoît ou Bénédict, qui épousa Marie Tollet, fille d'un médecin de cette ville, en 1586 ;

5° Catherine, sans autre désignation, et qui suivant Saint-Allais est restée fille ;

6° Louise, mariée à Nicolas Daussier, seigneur de Vaux, le 1er juin 1579.

D'après cette généalogie, Catherine serait l'aînée de Louise. Peut-être s'est-elle mariée après elle ? Quoi qu'il en

Digitized by Google

soit, l'année 1596, date de la mort d'Etienne de Rochefort, se concilie très bien avec la période pendant laquelle Catherine de Laurencin et Louis de Rochefort sont restés unis par les liens alors indissolubles du mariage. L'union de ces deux familles paraît absolument rationnelle et tout à fait en harmonie avec les usages depuis longtemps observés dans notre antique ville de Lyon.

Telles sont les quelques recherches que m'a suggérées la tombe de ce jeune lyonnais. J'ai dû pour cela m'écarter de mon but, qui est de relater les curiosités de l'église Saint-Sorlin, et j'aurais terminé déjà s'il ne me restait à signaler un singulier spectacle que l'on peut voir dans les combles de cette église.

Les corps conservés par la nature, sans le secours de préparations balsamiques ou autres, méritent toujours l'attention et le respect du visiteur, et il est regrettable que ceux de Serrières n'aient pas été depuis longtemps l'objet de soins destinés à les préserver d'une fatale et trop rapide destruction. Le lieu où ils sont exposés n'est autre qu'une vaste pièce, recouvrant la partie des bas-côtés qui longe le chœur du côté du nord.

On monte au clocher (1) par un escalier étroit, contournant l'église à l'extérieur, et en descendant on aperçoit, à gauche, à travers une ouverture pratiquée dans un des murs de cet appartement, un spectacle étrange et vraiment macabre. Ce sont trois corps momifiés, dans des attitudes variées, et dont

---

(1) Il existe une cloche datée de 1636 et aux armes de l'abbaye de Saint-Antoine en Dauphiné.

IHS MARIA JOSEPH SANCTE
CLEMENS ORA PRO NOBIS

Digitized by Google

l'aspect saisit tout d'abord d'étonnement. L'un est debout appuyé contre un mur et les mains jointes ; à sa gauche, assis par terre, est un personnage fantastique regardant du côté du visiteur et semblant lui-même stupéfait de l'apparition de ce dernier. Le vide de ses orbites ajoute à sa physionomie une expression de douleur qui éveille l'idée de prisonniers morts dans un cachot. Dans l'angle de droite de ce singulier ossuaire, un troisième corps demi-étendu, la tête reposant contre le mur, est dans une attitude plus affaissée. A ses pieds, un torse dont les membres inférieurs gisent au milieu d'os humains entassés pêle-mêle, et comme couronnement à ce sinistre tableau, une corniche faite de trente-sept crânes rangés à la suite les uns des autres sur un retrait de la maçonnerie.

MM. les docteurs Dufour, de Saint-Vallier et La Saigne, de Tournon, qui m'ont accompagné dans une seconde visite faite à ce curieux charnier, ont soigneusement examiné les corps et ont reconnu que leur conservation était due à un phénomène absolument naturel. Le premier, celui qui est debout, est le corps d'une femme mesurant 1 mètre 44 centimètres environ. Le crâne était revêtu d'un bonnet dont on voit des fragments recouvrant quelques cheveux d'un blond ardent. Le membre inférieur droit est surtout remarquablement conservé, la poitrine et l'avant-bras sont en assez bon état. Le deuxième corps qui est assis mesure 1 mètre 77 centimètres. Le troisième est à peu près de même taille et a encore la poitrine enveloppée d'un linge grossier et raccommodé. Tous les crânes examinés appartiennent manifestement à des cadavres adultes, à l'exception d'un seul, dont les sutures sont imparfaitement ossifiées.

Ces corps, qui sont depuis longtemps l'objet de la curiosité des gens du pays, étaient autrefois plus nombreux et

Digitized by Google

d'une absolue conservation ; sept, et suivant un autre témoignage, onze corps étaient exposés en ce lieu aux injures du temps et des hommes. Ceux qui ont résisté à ces causes de destruction ont eu beaucoup à souffrir dans différentes parties, qui ont pris un aspect fibreux analogue à celui du bois fusé.

Consulté sur l'origine de ce dépôt funéraire peu fréquent dans les combles d'église, le sacristain, âgé de soixante et onze ans, m'a dit l'ignorer, mais avoir toujours vu en ce lieu ces corps désignés par les habitants de la localité sous le nom de *mandulons* ou *mandurons*. Son témoignage a du reste été confirmé par celui d'une personne plus âgée.

Il est peu probable que ces corps aient été enlevés, comme on a voulu le dire, pendant la Révolution; on s'expliquerait difficilement, en effet, qu'ils aient été déposés dans l'ossuaire actuel après avoir été profanés. Il serait encore plus téméraire d'en faire remonter l'origine aux guerres de religion, et une opinion plus vraisemblable veut que ces corps aient été retirés d'un caveau de l'église, par suite des dégâts causés par le Rhône pendant une de ses grandes inondations. Peut-être aussi a-t-il fallu les transporter en ce lieu pour faire des réparations urgentes, et la curiosité des gens s'est-elle depuis injustement opposée à ce qu'ils soient réintégrés dans leurs sépultures primitives.

On connaît bon nombre de corps conservés naturellement et qui n'ont pas, comme ceux-ci, subi de détérioration partielle. On leur donne le nom de momies naturelles. Tels sont ceux que l'on voit dans la crypte de Saint-Bonnet-le-Château, mentionnés dans l'histoire de cette ville et dont la renommée est établie depuis leur découverte en 1837. Sans parler des momies dites gauloises, trouvées en Auvergne pendant le siècle dernier et dont la conservation

Digitized by Google

est attribuée au sol, on connaît de nombreux exemples de ce genre de phénomènes. Citons notamment les momies naturelles du grand couvent des capucins de Palerme, de l'ancien couvent des Augustins à Bergame, du couvent du grand Saint-Bernard, où l'on voit une chapelle dans laquelle on porte les malheureux voyageurs trouvés ensevelis sous la neige et où les cadavres conservent leurs traits pendant deux ou trois ans; le caveau de plomb de la cathédrale de Brême, le cimetière Saint-Nicolas, sur le territoire de Toulouse, ainsi que les caveaux du couvent des Cordeliers et des Jacobins de cette ville.

A Bordeaux il existe, en-dessous de la tour Saint-Michel, un caveau renfermant une trentaine de corps à l'état de momie. Mais s'il faut en croire M. J.-F.-A. Perrot, auteur d'un *Essai sur les momies* (*Histoire sacrée de l'Égypte expliquée*, 1845, p. 25), le phénomène de conservation naturelle le plus étonnant serait ce qui suit :

« On a découvert depuis peu, dans l'ancien couvent des « Carmélites, transformé nouvellement (*en 1845*) en caserne « de gendarmerie, à Perpignan, le corps d'une Sœur supé- « rieure de cette communauté, morte depuis cent soixante- « six ans, dans un état de conservation si parfaite que la « peau est sensible au toucher et cède à la pression. Elle « est de couleur jaune cire. »

Il ne m'appartient pas d'entrer dans des considérations scientifiques à ce sujet et d'étudier les différentes causes de ces phénomènes de conservation. Le climat de l'Égypte est peut-être le plus propre à conserver les corps et à les momifier; de malheureux voyageurs y ayant été retrouvés par leurs compagnons dans un état voisin de l'apparence de la vie. Tout le monde connaît aussi les curieuses propriétés

Digitized by Google

de la congélation. On peut attendre un semblable résultat de la nature du sol ou de la vivacité de l'air. Il en serait de même de l'humidité, à laquelle M. Perrot attribue la conservation des corps de Bordeaux, et peut-être en est-il ainsi à Serrières pour les momies naturelles que nous venons de signaler et qui, malgré quelques détériorations regrettables, n'en sont pas moins dignes d'un intérêt tout à fait particulier.

L.-B. MOREL.

Digitized by Google

LA

MAISON MILLANAIS

Cette magnifique maison entièrement détruite par le feu, il y a environ quarante ans, avait eu pour architecte le célèbre Soufflot, ce qui ressort évidemment de la pièce suivante que m'avait remise Mme Millanais, et que j'ai déposée aux archives municipales.

L. M. de V.

Du 12 décembre 1742, sentence rendue par Barthélemy-Denis Dervieu de Villieu, conseiller d'honneur à la Cour des Monnaies, lieutenant-général d'épée en la sénéchaussée.

Mmes Anne de Melun, abbesse de Saint-Pierre; Marguerite de Virieu-Beauvoir, prieure; Françoise Perrin, sous-prieure; Philiberte de La Martinière, présidente; Jeanne

Digitized by Google

Reynon, Anne-Charlotte de Montaigu, Marie de Virieu, Marie de Chevrières, Suzanne de Loras, Elisabeth de Camus, Virginie Sauge de Saint-Maurice, Gabrielle du Sauzey de La Vénerie, Henriette de Senecé, Françoise du Lovat, Gabrielle Bollioud de Fétans, Françoise Brono, Anne de Camus, Catherine de Chaponay, Anne-Claudine du Chastelard, Marie Aymon, Claudine du Sauzey de La Vénerie, Marguerite de Laurencin, Marguerite de Lévy, Cécile Aymon, Henriette Regnel, Anne-Françoise de Montferrand, Anne de Rivirie, Antoinette Vallot, Marie Bertrand, Marguerite Vallot, Suzanne Regnaud, Marie Artaud de Saint-Mars, Elisabeth Ducret, Louise Bonaventure de Romanait de Rosay, Anne de Beck, Marie Bombourg, Catherine Champion et Marguerite de Sainte-Colombe, religieuses professes de la dite abbaye, capitulairement assemblées.

Vu les dépenses qu'elles ont faites pour les nouvelles constructions et réparations de leur église et le besoin de trouver des fonds, les déterminent d'aliéner le tènement de maisons, jardins et vignes appelé Saint-Clair, du revenu de 650 francs porté par un nouveau bail à 850 francs.

Que les sieurs Jacques Breton, bourgeois; Léonard Millanois, marchand fabriquant à Lyon; Jean Desraisses, aussi bourgeois, et Jacques-Germain Souflot, architecte à Lyon, ont offert de les prendre moyennant une somme proportionnée à leur juste valeur.

Ont cru de l'intérêt de l'abbaye de donner la préférence aux offres des dits, et dans cette vue la dite abbesse leur a passé un contrat de vente sous seing privé le 16 novembre dernier, ratifié par les religieuses le 20 du même mois, approuvé et confirmé par S. E. le cardinal de Tencin,

Digitized by Google

archevêque de Lion, le 28 du même mois, désirent, en présence desdits et de dame Marguerite Tissot au nom du sieur Millanois, son mary, rédiger le contract de vente en acte public, reconnaissent avoir vendu, etc...

Un tènement de maisons, jardins et vignes, y compris la chapelle de Saint-Clair et bâtimens en dépendant avec la petite place placée au-devant de la porte d'entrée de la chapelle..., située au quartier Saint-Clair..., confiné : par le Rhône, le chemin tendant au boulevard Saint-Clair entre deux d'orient, le tènement des religieuses du troisième monastère de Sainte-Elisabeth, un chemin entre-deux d'occident, et partie au septentrion par le boulevard Saint-Clair et par la chapelle, bâtiments et jardin des pénitents de la Croix au midi et partie d'occident.

A la charge des cens et servis annuels et perpétuels de laods et milaods et moyennant la somme de 50,000 fr., de laisser la chapelle de Saint-Clair ou de la reconstruire de même largeur, longueur et hauteur, si les dames de Saint-Clair ne l'ont pas transférée dans leur église.

Du 12 décembre 1742.

PERRIN, notaire.

L'approbation du Roy, de Versailles, en janvier 1743.

NOTES

Léonard Millanois, deuxième fils de Jean-Baptiste Millanois, marié en 1695 à Sybille Perret, épousa Marguerite Tissot et fut père de Marie-Alix qui épousa Claude de Regnauld de Bellescize, prévost des marchands de 1772 à 1775, commandant du château de Pierre-Scize. Son frère Charles épousa Jeanne Carra, et fut père de Mme Sauvage de Saint-Marc; 2° de Jean Millanois, marié à Mlle Lafond père de

Digitized by Google

Mmes de La Roche-Negly, du Peloux et Montgolfier; 3° de Charles Millanois de la Thibaudière qui épousa : 1° Mlle de La Roche; 2° Sophie de Regnauld de Bellescize.

Son fils Charles-Jean Millanois de La Thibaudière, mourut trésorier de la ville de Lyon le 10 juin 1856, sans postérité de sa femme Elisabeth de Berlhe. Ses sœurs avaient épousé MM. Duport, Sauvage, de Saint-Marc et Verny.

En 1547 Marie Nesmes, veuve de Léonard Millanois, fonda des dîners à l'hôtel de Lyon.

L'entrée de l'église de Saint-Pierre sur la place, heureusement conservée, est le seul reste de l'ancienne église carlovingienne, rebâtie par l'archevêque Leidrade, mais la porte très curieuse doit être du XIe siècle. Il y a dans l'église de beaux tableaux de Blanchet, Frotier et Lafosse.

(Voir COCHARD.)

Digitized by Google

UNE SURPRISE

Habent sua fata libelli
(Terentianus Maurus.)

A Monsieur Léon Galle.

Guidé par le hasard sur les quais, un poète
Passait indifférent au seuil d'un brocanteur
Où viennent échouer, dans leur honte muette,
Les livres, vieux ou neufs, rebutés du lecteur.

Il portait haut son rêve en cherchant pour sa tête,
Au-dessus de la foule, un souffle inspirateur
Quand, le regard troublé, tout à coup, il s'arrête
Devant l'œuvre sans prix dont il était l'auteur.

Digitized by Google

O surprise ! ô revers ! Cet affront qui l'oppresse
Le doit-il au mépris ou bien à la détresse ?
Par quel fatal retour a-t-il si bas roulé ?

Soudain, la main fiévreuse, il entr'ouve une page
Et voyant que des pleurs ont terni ce passage,
Puisqu'un cœur l'a compris, il s'en va consolé.

Aug. VETTARD.

Digitized by Google

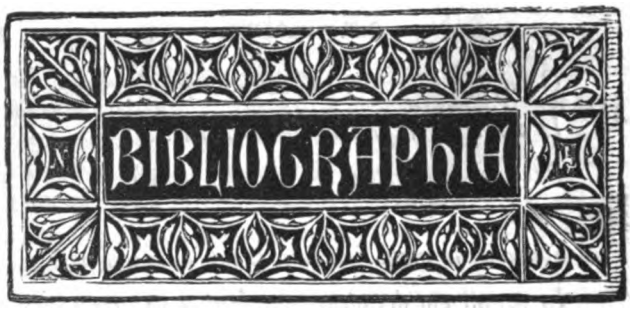

POÈMES BIBLIQUES ET ÉVANGÉLIQUES, par J.-E. Beauverie, dessins de Charles Beauverie. — Lyon, Mougin-Rusand, éditeur, 1889, in-12. — xx-516 pages avec portrait de l'auteur, lettre-préface et liste des souscripteurs.

Voici un livre de « bonne foy, » mais dans un sens plus large que ne l'entendait Montaigne : c'est l'œuvre d'un sincère et d'un croyant.

Quelle que soit la mélodie qui ait un instant captivé notre rêve, quel que soit le tableau qui ait arrêté nos regards avec complaisance, quel que soit le livre qui ait éveillé ou exalté notre esprit, quand le chant harmonieux s'est évanoui, quand les formes qui expriment la beauté ont disparu, quand le livre est fermé, il reste, si l'œuvre est œuvre d'art, un sentiment, une impression, ou bien tout se dissipe bientôt et s'oublie. La poésie, c'est l'âme ; l'émotion est le but ; tout l'art n'est qu'un moyen pour y parvenir. C'est donc l'impression que m'ont laissée ces *Poèmes bibliques et évangéliques*, que je voudrais essayer de traduire pour ceux qui ont gardé l'âme ouverte à la poésie.

En lisant le livre de M. Beauverie, on se sent gagné peu à peu par cette voix grave et fervente. Quelle conscience cela respire, quelle âme droite et sérieuse on y devine, et comme l'impression que l'on en reçoit est religieuse ! Un accent vrai et pénétrant, une forme claire et harmonieuse nous touchent bien plus sûrement que les fantaisies du style, les tours de force de langage et les enfantillages des rimes. C'est

Digitized by Google

l'œuvre méditée et sentie, je dirais vécue, n'était l'abus qu'on fait du mot, de toute une vie modeste, mais heureuse dans la médiocrité de ses désirs; œuvre que l'auteur n'abandonne pas cependant sans une certaine crainte. Modestie et pudeur délicate qu'on ne connaît plus guère. Que le poète se rassure, car les nombreux amis qu'il est digne de compter l'en remercieront bientôt. A une époque qui compte si peu de caractères et d'âmes fortes, on est attiré vers les hommes convaincus, qui restent courageusement fidèles à leurs premiers cultes. De plus, cette longue suite de poèmes et de chants est remarquable en elle-même, car les longues conceptions sont rares et les volontés fragiles.

« Dieu ne fait pas de bruit, » dit l'Écriture; il en est de même de ces vers qui parlent à la méditation, au silence recueilli que recherche la pensée. Je ne sais plus qui a défini l'homme : « Un être demi-dieu et demi-brute. » Ils seront toujours assez nombreux ceux qui s'accommoderont à nos faiblesses; arrêtons-nous donc un peu pour écouter ceux qui chantent pour le demi-dieu et qui cherchent à entretenir en nous l'amour du noble et du pur.

« La poésie ne s'enseigne pas, écrivait Maurice de Guérin. Chaque poète a sa poétique écrite au fond de l'âme ; il n'y en a point d'autre. » Qu'on ne s'attende donc point à me voir établir un parallèle à propos de ces poèmes inspirés de la Bible et de l'Évangile; nos livres sacrés pourraient, sans en être épuisés, inspirer des générations de poètes épiques ou lyriques. Il suffit que les poèmes de M. Beauverie aient leur caractère et leur accent et qu'une intime vertu anime et soulève ses vers pour mériter notre attention.

Ces poèmes sont divisés en quatre parties : *Poèmes bibliques*, *Paraboles*, *Poèmes évangéliques*, *Chants bibliques*. Le poète a mis au seuil de chaque livre un *Prélude* en strophes lyriques, qui non seulement viennent ajouter par leurs rythmes divers un charme de plus dans l'ensemble, mais nous trahissent la pureté des sentiments, la noblesse des goûts et des pensées d'un auteur qui s'efface devant les grandes figures et les scènes immortelles qu'il évoque. Je tiens à signaler le premier prélude, *l'Inspiration*. Cette pièce est remarquable; l'auteur y est vraiment inspiré. Lisez-la et dites-moi si elle ne réveille point en vous le souvenir des *Harmonies religieuses* de Lamartine ou des *Odes et Poèmes* de Laprade ?

Digitized by Google

Toi qui vois le néant du vil siècle où nous sommes,
Pour relever les cœurs à qui verseras-tu
Ce trésor des conseils qui suggèrent aux hommes
La sereine vertu ?

A qui verseras-tu ces paroles de flamme,
Ces chants consolateurs dont l'accent pénétré
Calme les deuils amers et sur les maux de l'âme
Met un baume sacré ?

Ce rôle glorieux est celui que tu donnes
Au poète éloquent que ta force inspira :
C'est à lui de chanter ; mais si tu l'abandonnes,
Qui te glorifiera ?

Le premier des poèmes bibliques est *la Tour de Babel;* il faut lire surtout la destruction de la tour et la dispersion des races. Ce récit des vieux âges est plein d'enseignements pour le temps présent. Ne sommes-nous point ramenés à la confusion des langues, et y a-t-il deux esprits modernes parlant le même langage ? Après tant de siècles écoulés, n'a-t-on point repris le vieux projet qui échoua au pays de Seinhar ? On a voulu y voir un effort sans précédent du génie humain ; on n'a construit, bévue colossale, qu'un long tube où tous les Anglais grimperont. Ce que l'on verra s'étaler, c'est notre orgueil, notre foi aux algèbres, la laideur et l'industrialisme de Barnum. Elle n'empêchera pas l'alouette de monter plus haut pour aller saluer dans l'azur immuable le soleil de Dieu qu'elle chantera toujours.

Le don des sujets éternels est de les faire paraître toujours nouveaux. Vient ensuite la fuite désespérée d'Agar et d'Ismaël à travers les repaires et les sables inhospitaliers des déserts de Bersabah. Plus loin les plaintes touchantes de *la Fille de Jephté* se font entendre et forment avec *Samson* et *le Lévite d'Ephraïm* une funèbre et dramatique trilogie. La mort de Samson est traitée avec une grande vigueur. Sombre et terrible est la colère du Lévite d'Ephraïm, mais l'Eternel va punir Guibba, la ville maudite :

Tout à coup vers le ciel monte, sonore, immense,
Du côté d'Israël un hourra furieux ;
Benjamin vers Guibba tourne aussitôt les yeux.
Un spectacle effrayant frappe les deux armées :

Digitized by Google

Dans un nuage obscur aux tremblantes fumées,
L'air brûlait. On eût dit qu'à la voix d'Israël,
La ville s'élançait, toute en feu, vers le ciel.
Le vaste embrasement, fleuve aux nappes grondantes,
Croulait, comme une pluie, en flammèches ardentes...
Des champs de Menua jusqu'au désert mouvant,
Que teint d'ocre et de feu l'éclat du jour levant,
Ses morts, disséminés, jalonnent monts et plaine.
Par les vents avertis de la tuerie humaine,
Les vautours se jetant sur ces restes épars,
Des bouts de l'horizon viennent de toutes parts...

Pour nous reposer de ces sombres tableaux, voici de gracieuses idylles : *Ruth, Abigaïl* et *Tobie*. Florian avait déjà traité les deux sujets de Ruth et de Tobie, mais il ne l'a point fait avec cette exactitude et cette conscience. Une scène émouvante s'offre dans *Respha*, défendant contre les chacals et les vautours les cadavres de ses sept enfants. Le poète nous conduit ensuite avec *Saül chez la Pythonisse d'Endor*, ou nous fait assister au *Festin de Belsatzar*. Nous arrivons au *Livre de Job*. M. Beauverie en a traduit maints passages avec bonheur. Dans l'immense concert des lamentations humaines, Job est par excellence le grand poète de la douleur, et toujours on découvre dans ses plaintes des profondeurs nouvelles. Nul n'a été plus avant émouvoir les fibres de notre cœur, nul n'a poussé un cri plus déchirant, exhalé une amertume plus profonde. Ses accents sont trop puissants pour être les accents d'une douleur privée, le cri d'une seule âme. Cette douleur embrasse toutes les douleurs humaines, répond aux souffrances de toutes les âmes, c'est la plainte de l'humanité. La harpe sacrée de Job a rendu toutes les notes de cet hymne lamentable, qui monte du fond des âmes, tantôt humble et mélancolique comme la résignation, tantôt violent et déchirant comme l'indignation. Sublime élégie du mystère de la tristesse, gouffre sans fond et plein d'ombres redoutables. Les poètes, bien mieux que les philosophes, savent traduire ces chants d'amertume. Le poète crie ou chante sous le coup d'une impression, sa parole a quelque chose de spontané comme un mouvement irréfléchi qui trahit l'état de l'âme. Mais quel est donc cet instinct qui fait aimer à l'âme les chants de douleur? Ce n'est point certes un instinct de cruauté qui lui fait trouver sa joie dans le malheur de ses frères. Non,

Digitized by Google

c'est une sympathie ; c'est qu'elle entend en elle des échos répondre à cet hymne universel, c'est que ces chants lui prêtent des voix pour exhaler ses propres souffrances, c'est qu'unissant sa plainte à toutes ces plaintes, elle se sent elle-même munie et aidée de toute leur puissance pour se répandre au dehors en soupirs et en lamentations. Nul parmi les profanes ne peut être comparé aux poètes bibliques pour la profondeur de l'accent, l'immensité de la pensée, la grandeur de la tristesse. Job est encore un peintre merveilleux. Il a le don d'animer la nature insensible et de lui prêter une vie et une intelligence. Le plus souvent c'est par des personnifications ; ainsi ce qu'il dit de la foudre, de la mer, de l'aigle et du cheval, en nous les faisant voir sous l'impulsion de l'Etre divin qui leur communique la force et la vie. D'autres fois il fait vivre les choses, la nuit, les torrents, la lumière, en les mettant en communion avec ses propres sentiments.

Les *Paraboles* sont précédées d'un prélude en deux parties, écrites à des dates différentes (1858-88). Ces strophes bien venues me plaisent particulièrement. *Pourquoi nous aimons les Poètes :*

Pourquoi nous aimons les poètes,
Vous, mes amis, le savez-vous ?
C'est qu'ils sont les vrais interprètes
Des sentiments puissants et doux.
Lorsque la voix du temps réclame
Pour la tombe nos fronts courbés,
Eux seuls savent rendre à notre âme
Les biens qu'il nous a dérobés.

Pour que l'espoir en nous renaisse
Sur le seuil même du tombeau,
Le soleil de notre jeunesse
Dans leurs chants reluit, pur et beau,
Eclairant les routes fleuries
Où nous avons rêvé longtemps,
Quand les aubépines, flétries,
Avaient huit jours et nous vingt ans.

C'est à regret que je limite mes citations. Toute cette pièce est fort belle. Dans les *Paraboles*, il faut mentionner *le Semeur*, l'*Enfant prodigue* surtout, *les Vierges sages et les Vierges folles*, où l'auteur s'est

Digitized by Google

heureusement inspiré d'un vieux mystère du XIe siècle. *L'Idéal* est le prélude des *Poèmes évangéliques*, et il ouvre dignement la série de ces chants nouveaux par ses strophes harmonieuses et larges. Je signalerai les poèmes que j'ai lus avec le plus d'émotion : *la Tentation*, *la Samaritaine*, *le Fils de la veuve de Naïm* et la belle description de l'asile des morts, *l'Insomnie d'Hérode Antipas ou Salomé* et les noires visions qui viennent l'obséder, *Jésus marchant sur la mer* et les beaux vers sur la contemplation et la prière, *la Femme adultère* et la prière de Jésus sur les sommets, *la Fille de Jaïre* et *Jésus chez Simon le lépreux*.

Le volume se termine par des *Chants Bibliques*. Les plus remarquables sont *le Dernier Chant de Moïse* et *les Larmes de l'exil*. Un dernier cantique de reconnaissance et d'amour sert de finale à cette divine symphonie. Cette note très personnelle, très touchante, nous montre dans toute sa noblesse le zèle d'un disciple fervent et, je le répète, un poète sincère et convaincu.

Ajoutons que Charles Beauverie, le frère du poète, *Arcades ambo*, a orné ces poèmes de dessins et d'un beau portrait de l'auteur. Le volume, sorti des presses de M. Mougin-Rusand, a été imprimé avec un soin qui fait honneur une fois de plus au maître imprimeur lyonnais. C'est donc doublement un beau livre.

Marius GRILLET.

PIERRE BOSSAN, ARCHITECTE, SA VIE, SON CARACTÈRE, SON ŒUVRE, SA DOCTRINE, par Sainte-Marie PERRIN, architecte (avec 5 gravures). Lyon, Mougin-Rusand, grand in-8o, 1889. — En vente chez Louis Brun, rue du Plat, 13, et les principaux libraires.— Prix : 3 francs.

Le grand artiste, dont nous annonçions la mort l'année dernière, était digne de l'hommage que vient de rendre à sa mémoire l'un de ses plus fervents admirateurs et le continuateur de la plus importante de ses œuvres.

Digitized by Google

Né à Lyon, le 23 juillet 1814 et mort à la Ciotat (Bouches-du-Rhône), le 23 juillet 1888, Bossan laisse une œuvre considérable, dont nous aimons à retrouver la nomenclature presque complète dans la notice biographique que M. Sainte-Marie Perrin, architecte, vient de livrer au public.

Mais, pour les Lyonnais, Bossan est, avant tout, l'architecte de la basilique de Notre-Dame de Fourvière. C'est là, en effet, l'œuvre maîtresse, qui doit consacrer sa renommée, car nous y retrouvons, plus que partout ailleurs, l'empreinte de son génie, qui, avec les éléments les plus divers, savait créer toujours des œuvres pleines d'unité et de grandeur.

Aussi, M. Sainte-Marie Perrin, qui, mieux que personne, a pénétré la pensée du maître, s'est-il attaché surtout à nous faire connaître les caractères distinctifs de ce monument, en le comparant avec une autre de ses œuvres, la basilique de Saint-François-Régis à la Louvesc. Et à cette occasion, il fait ressortir fort justement que quelles que soient les différences que présentent les monuments dus à Bossan, tous se ressemblent par l'harmonie de l'ensemble, cette qualité supérieure que le grand architecte recherchait avant tout. Ajoutons que tous se distinguent par la noblesse du style. Dans son œuvre, rien de banal et de vulgaire; partout on retrouve l'artiste au goût sûr, aux idées grandes et élevées. Même pour un humble village, il eût jugé indigne de lui et de son art, de produire une œuvre médiocre. Et c'est ainsi que l'artiste, comme le simple curieux, est surpris de retrouver, dans quelques-unes des églises de nos campagnes, comme à Machezal (Loire), tout un ensemble d'ornementation : autels, chaires, boiseries, mosaïque, dont il a fourni les dessins.

Cette dignité dans l'art, on la retrouve, d'ailleurs, dans toutes les œuvres de Bossan, et non seulement dans les monuments d'architecture qu'il a élevés dans la région lyonnaise, mais aussi dans ces ouvrages d'orfévrerie, dont il a tracé les modèles et dont un autre artiste, M. Armand-Calliat a fait des chefs-d'œuvre, en s'inspirant, avec une habileté peu commune, des idées du maître.

Cette influence exercée autour de lui, par Bossan, sur tous les artistes qui l'approchaient ou qui travaillaient sous sa direction, a été grande, comme le fait observer, en terminant, M. Sainte-Marie

Digitized by Google

Perrin. Espérons, dans l'intérêt de l'art, qu'elle sera aussi féconde, et que de plus en plus, et grâce à la notice que nous sommes heureux de signaler à l'attention de nos lecteurs, on comprendra mieux ce qu'il y a de grand et de vraiment artistique dans l'œuvre de Bossan.

A. V.

LETTRES DU MARÉCHAL DE TESSÉ, à Madame la duchesse de Bourgogne, Madame la princesse des Ursins, Madame de Maintenon, M. de Pontchartrain, etc., etc., publiées par le comte DE RAMBUTEAU. — Paris, Calmann-Lévy, 1888, in-8° de XXXI-505 pp. — Prix : 7 francs 50.

L'homme ne vit que par ses œuvres, et le maréchal de Tessé nous en fournit un nouvel exemple. De son vivant, il s'était élevé aux plus hautes situations de l'État, mais aucun acte éclatant n'avait jeté sur son nom « ce rayon de vraie gloire, » qui consacre une renommée. Plus habile diplomate que grand capitaine, Tessé dut surtout sa haute fortune aux négociations qu'il conduisit, avec succès, en Italie et en Espagne. Mais c'était un homme aimable et un vrai courtisan, qui savait écrire avec autant d'aisance que de naturel et dont l'esprit fin et enjoué donne un grand charme aux lettres choisies, publiées récemment par l'un de nos compatriotes, M. le comte de Rambuteau, et qui viennent d'appeler, avec un certain éclat, l'attention publique sur ce grand personnage, quelque peu oublié de nos jours, de la fin du règne de Louis XIV.

Ces lettres ne sont, en effet, qu'une faible partie de celles que nous a laissées leur auteur. Car c'est d'un recueil, qui ne compte pas moins de onze volumes que l'éditeur, laissant de côté les lettres politiques et militaires, vient de les extraire avec un soin particulier, en s'attachant uniquement à sa correspondance privée avec les personnages les plus connus de l'époque. Le plus grand nombre de ces lettres sont adressées à la duchesse de Bourgogne. La part que Tessé avait prise aux négociations de son mariage avec l'héritier présomptif de la couronne de France, lui avait valu la reconnaissance de la jeune princesse, qui le

Digitized by Google

choisit pour son premier écuyer. Et c'est ainsi que Tessé, obligé de rejoindre l'armée d'Italie ou de prendre le commandement de l'armée de secours, envoyée en Espagne, fut chargé de l'instruire des événements de la vie mondaine ou de Cour dont il serait le témoin.

De là, cette correspondance écrite sous une forme vive, alerte, et d'un tour bien gaulois, où nous trouvons un tableau vivant des mœurs et de la société de cette époque. Les bons mots, les petites nouvelles du moment, les historiettes risquées s'y succèdent tour à tour, en nous montrant, sous son vrai jour, un monde peu mêlé et dont l'exquise politesse s'accommode fort bien d'une grande liberté de langage, pourvu que l'esprit ne lui fasse point défaut.

Mais si c'est toujours sous une forme légère et spirituelle que nous y voyons jugés les hommes et les choses, n'oublions pas que ces correspondances privées, où l'homme se révèle tout entier, nous font connaître, mieux que la grande histoire, le caractère des personnages historiques et souvent la véritable cause des événements. Les publications, comme celle des *Lettres du maréchal de Tessé*, n'offrent donc pas seulement un simple intérêt de curiosité. Les révélations qu'elles renferment achèvent de nous faire comprendre une époque et complètent ainsi les informations recueillies par les chroniqueurs contemporains. Et rien ne le démontre mieux que le parti habile qu'a su tirer de ces lettres M. le comte de Rambuteau, dans l'introduction qui les précède et dans laquelle il nous peint au vif leur auteur, en résumant, dans un tableau lumineux, les événements auxquels fut mêlé le maréchal de Tessé.

A. V.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 12 mars 1889.* — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président donne communication d'une lettre par laquelle le comité, formé pour l'érection du buste de M. le docteur Teissier, dans la salle de clinique de l'Hôtel-Dieu, invite l'Académie à souscrire à ce monument. Après un échange d'observations présentées par divers membres, il est décidé que la Compagnie ne souscrira pas collectivement, mais que chaque membre remettra à l'un des secrétaires généraux le montant de sa souscription, et que le total sera versé entre les mains du trésorier du Comité et annoncé sous cette forme : Souscription recueillie parmi les membres de l'Académie. — M. le Président donne ensuite connaissance d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant que l'ouverture de la prochaine réunion des Sociétés savantes et des Beaux-Arts à la Sorbonne, a été fixée au 11 juin prochain. — M. Bonnel rappelle que le programme des prix à distribuer, en 1889, par l'Académie, a été publié récemment dans les journaux, et que la clôture du concours pour les prix Ampère-Cheuvreux et Dupasquier est fixée au 1er juillet prochain, et pour les prix Lombard de Buffières et Livet, au 1er août. — M. Beaune fait hommage à l'Académie du volume qu'il vient de publier sous ce titre : *les Contrats dans l'ancien droit.* — M. Caillemer offre au nom de

Digitized by Google

M. Bertrand, professeur à la Faculté des Lettres, un volume intitulé : *François Rude et son œuvre.* — M. André dépose le Questionnaire, adressé par M. le Ministre de l'instruction publique sur les observations météorologiques antérieures à 1870, et auquel il a répondu, en consultant les recueils d'observations, déjà publiées précédemment, en même temps que les observations, encore inédites, faites par le P. Béraud de 1750 à 1780, et par M. Clerc, de 1832 à 1844.

M. Charvériat communique une étude historique sur les moyens employés par Richelieu pour gouverner Louis XIII, en s'attachant spécialement aux événements accomplis pendant les années 1629 et 1630 : c'est-à-dire la répression de la révolte des huguenots dans le Languedoc et la guerre soutenue, en Italie, pour la succession du duché de Mantoue, en faveur de Charles de Gonzague, duc de Nevers. Après avoir rappelé le mémoire communiqué au roi, le 13 janvier 1629, et dans lequel le cardinal donnait à Louis XIII des leçons présentées avec une habileté merveilleuse, l'orateur signale l'activité étonnante de Richelieu et ses prodigieuses ressources d'esprit soit pour la conduite de la guerre, soit pour les négociations diplomatiques, soit pour conserver son influence sur un roi malade, dont l'attachement envers son ministre variait suivant l'état de sa santé. M. Charvériat fait connaître, à ce sujet, plusieurs correspondances curieuses qui jettent un jour nouveau sur les difficultés qu'avait à vaincre le cardinal et sur les intrigues formées pour l'écarter du pouvoir. Malgré sa faiblesse, due surtout à son état maladif, Louis XIII comprenait combien Richelieu lui était nécessaire. Après avoir promis d'abord à la reine-mère de s'en séparer après la paix, le roi, dominé par l'intérêt de l'Etat, et alors que l'on croyait le cardinal en pleine disgrâce, lui rendait un pouvoir souverain qu'il garda jusqu'à sa mort. — M. Humbert Mollière ajoute à ce tableau historique quelques détails intéressants sur Bouvard, médecin de Louis XIII et sur la maladie de ce prince, qui était atteint d'une tuberculose générale ; il rappelle aussi que l'expédition de Mantoue fut funeste à Lyon, car à leur retour d'Italie, nos troupes rapportèrent la peste dans notre ville. Il fait connaître, à cette occasion, le dévouement d'un médecin nommé Marcellin, dont la pierre tombale subsiste encore dans l'ancienne église des Minimes. — M. Beaune fait observer que M. Soulié, ancien conservateur des musées de Versailles, avait retrouvé les registres d'un autre médecin de Louis XIII, qui nous font connaître les remèdes donnés, parfois d'une manière abusive, à ce prince.

Digitized by Google

Séance du 19 mars 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président adresse ses félicitations à M. Bouillier, membre émérite, et président de l'Académie des Sciences morales et politiques, qui assiste à la séance. — M. Bouillier remercie la Compagnie des témoignages de sympathie dont il est l'objet et lui fait hommage du dernier ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Questions de morale pratique*, dont un chapitre intitulé : *Encouragement au bien et prix de vertu*, concerne particulièrement l'Académie de Lyon, qui partage, avec l'Académie française, le privilège de décerner des prix de vertu. — M. Locard communique une étude sur les Escargots sympathiques, qui firent un certain bruit, en 1850, grâce à la presse parisienne, qui vit dans cette prétendue découverte, une invention qui devait rivaliser avec le télégraphe électrique. Malheureusement ce n'était là qu'une mystification, due à un halluciné, nommé Benoit (de l'Hérault), qui vint à Paris, en 1849, pour faire connaître sa découverte. Sous le prétexte qu'une sorte de fluide sympathique existe entre deux escargots, mis momentanément en rapport, Benoit avait fait construire deux boîtes carrées, dans lesquelles il avait placé une série de godets, portant chacun une lettre de l'alphabet, et renfermant un escargot, dont chaque mouvement devait être reproduit par l'escargot du godet correspondant. Après une première épreuve tentée dans des conditions fort suspectes, Benoit disparut, quand il fut mis en demeure de la répéter sérieusement, en laissant seulement le souvenir d'une mystification n'ayant eu d'autre mérite que d'occuper pendant quelque temps l'attention des Parisiens. Dans cet essai de communication à distance, Benoit avait été encouragé surtout par le concours du nommé Alix, qui devait devenir plus tard membre de la Commune, et dont les récits fantaisistes dans le journal *la Presse* avaient contribué à donner à cette prétendue découverte une célébrité qu'elle ne méritait guère.

M. Rougier donne lecture d'une étude sur la Balance du commerce. Peu de questions sont plus connues, mais aucune peut-être n'est entourée de plus d'erreurs et de préjugés. Il en est ainsi, notamment, de l'axiome vulgaire, d'après lequel un pays, où l'importation l'emporte sur l'exportation, marcherait inévitablement à sa ruine. Les faits démentent, en effet, chaque jour une doctrine aussi absolue. La richesse d'une nation ne vient pas toute du numéraire. C'est là une erreur qui remonte au XVIe siècle, époque où l'accroissement des espèces monnayées vint accroître le luxe et le salaire des travailleurs. De là sont venues

Digitized by Google

aussi les entraves du système prohibitif. Mais cette erreur repose sur une étude insuffisante de la question. Le chiffre des exportations révélé par les tableaux des douanes est incomplet. Pour rétablir la balance, il faut lui ajouter: 1° les profits des marchands ayant vendu à l'étranger; 2° les frais de transport des marchandises vendues; 3° les intérêts des capitaux placés en pays étrangers; 4° les dépenses faites par les étrangers venant séjourner dans un pays; 3° les ventes de navires à l'étranger ; et 6° la commission des banquiers faisant des opérations à l'étranger. D'autre part, comme l'a dit J.-B. Say, l'excédent des importations serait plutôt un signe de prospérité et de richesse. Toutefois, dans cette matière, tout doit être entendu avec mesure et sans esprit de parti. Si l'importation des matières premières est un élément de prospérité, il en est différemment de l'importation des denrées et des produits manufacturés dans un pays qui peut en produire. En somme, par la force même des choses, la balance du commerce ne peut offrir de bien grandes différences entre deux pays, et toute ingérence de l'Etat, dans le commerce international, est inutile, maladroite et dangereuse.

Séance du 26 mars 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. Valson est chargé de l'examen d'un Mémoire de mathématique, en allemand, adressé à l'Académie. — La Société d'Encouragement à l'enseignement libre et catholique fait hommage de deux exemplaires d'un opuscule : *le Travailleur chrétien; principes élémentaires d'économie chrétienne à l'usage des écoles primaires.* — Communication est donnée du programme du Congrès international de géologie, avec invitation d'y assister. — M. Locard fait hommage à l'Académie du premier fascicule de la publication de la Société Linnéenne, ayant pour titre: *Catalogue descriptif des mammifères sauvages et domestiques qui vivent dans le département du Rhône et dans les régions avoisinantes.* — Sur le proposition de M. Rougier, l'Académie déclare s'associer tout entière au deuil récent de l'un de ses membres, M. Charvériat, qui vient d'être frappé si douloureusement par la mort prématurée de son fils, M. François Charvériat, professeur agrégé à la Faculté de Droit d'Alger. — M. Gallon donne quelques explications sur les sinistres récents arrivés à deux torpilleurs, l'un à Toulon, l'autre près de Cherbourg. Les causes en sont faciles à signaler. Les premiers modèles des torpilleurs offraient des garanties de stabilité suffisante; leur seul défaut était

Digitized by Google

d'avoir leurs tubes de lancement au ras de la mer, ce qui offrait quelque danger en cas de gros temps. Pour y obvier, on a modifié leur construction, en plaçant ces tubes à un mètre au-dessus du niveau de la mer. Mais le nouveau modèle, trop rétréci et trop chargé à l'avant, est d'une stabilité insuffisante. Et c'est ainsi que le n° 102 a chaviré, sous un coup de mer violent, dans la rade de Toulon, et que le n° 110 a sombré de même, près de Cherbourg. Mais le remède est facile; il suffit de revenir simplement au système de construction des premiers torpilleurs. — M. Valson communique un aperçu historique sur les projets proposés, sous la Révolution, pour l'organisation de l'Instruction publique. Le premier de ces projets est celui de Mirabeau, qui consistait dans la création d'un Lycée national, école unique, dans laquelle un enseignement encyclopédique devait être donné à 100 élèves, dont on devait favoriser les aptitudes naturelles pour les préparer à devenir des maîtres. Ce projet se retrouve, plus tard, mais considérablement élargi, dans celui de Talleyrand, qui voulait créer un Institut national, dans lequel chacun serait instruit, suivant sa destinée et ses projets. Mais en homme de gouvernement, Talleyrand demande que l'unité de direction de l'enseignement soit assurée par la surveillance d'un Comité directeur établi à Paris, et qui est la première idée de l'Université, créée plus tard par Napoléon Ier. Mais, sous la Révolution, le plan de Talleyrand fut écarté. Vint ensuite Condorcet, qui ne demande pas que l'enseignement soit soumis à l'État, mais placé sous la direction d'une Société encyclopédique. L'exposé de ce projet demandant quelques développements, la continuation de la lecture de M. Valson est renvoyée à la prochaine séance. — M. Gobin communique à l'Académie la description d'une explosion de mine qui a eu lieu récemment au Thel, pour l'exploitation de la chaux hydraulique. La montagne de roche calcaire livrée à cette exploitation et qui mesure une hauteur de 100 mètres, est découpée périodiquement en énormes tranchées, dans lesquelles sont pratiqués des fourneaux de mine. Le 14 mars dernier, le feu a été mis, au moyen de l'électricité, à la mine, chargée de 8,500 kilogrammes de poudre; les témoins de ce spectacle grandiose ont vu alors la montagne soulevée en avant et rejetée tout entière au fond de la carrière; l'éboulement opéré ainsi représente environ 80,000 mètres cubes. M. Gobin ajoute que, pour cette exploitation, la poudre est préférée à la dynamite, qui a l'inconvénient de réduire la pierre en trop petites parcelles. — M. Leger fait observer aussi que la dynamite

Digitized by Google

a l'inconvénient de produire des projections dont il est impossible de prévenir les effets. Quant à la mélinite, son emploi est abandonné; à cause des dangers de ce produit, qui fait explosion au moindre frottement avec un corps métallique. Il ajoute que la mélinite présente aussi cette particularité curieuse qu'elle fait explosion ou non, suivant que ses vibrations sont en harmonie avec le corps mis en contact. — M. Gallon confirme l'exactitude de cette dernière observation, en ajoutant que le fulmi-coton, employé pour les torpilles, peut être coupé avec un corps tranchant, frotté avec une lime, percé avec un fer rouge, sans faire explosion, tandis qu'il détonne au moindre choc, s'il est frappé de manière que ses vibrations soient en concordance avec le corps contondant lui-même.

Société des Bibliophiles lyonnais. — Assemblée générale annuelle du 8 mars 1889. — Présidence de M. H. de Terrebasse, président. — Après la redditiou des comptes de l'année 1888, présentés par le trésorier, M. Léon Galle lit un rapport sur les différentes publications de la Société en préparation. Il termine par une étude sur la partie iconographique du dernier volume qui vient d'être achevé : *Récits de messire Millet, curé de Notre-Dame de la Platière* (1629-1651), publiés et annotés par Ferdinand Frécon. A la fin de la séance, ce volume est distribué aux sociétaires.

Digitized by Google

Chronique de Mars 1889

1er Mars. — Conférence de M. Blanc, professeur à la Faculté de Théologie, sur *l'Hypnotisme et l'Éducation.*

2 Mars. — M. Eugène Chapuis est nommé avoué près le Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Vincent Chapuis, son père, démissionnaire en sa faveur.

— Conférence de M. Legouis, à la Faculté des Lettres : *Dickens.*

6 Mars. — Conférence de M. Allègre, professeur à la Faculté des Lettres : *Michel Cervantes.*

7 Mars. — Conférence de M. Bayet, doyen de la Faculté des Lettres : *Lyon romain, d'après des travaux récents.*

8 Mars. — Conférence de M. Gairal, professeur à la Faculté libre de Droit : *la Révolution et le Calendrier.*

9 Mars. — Conférence de M. Waddington, professeur à la Faculté des Lettres : *la Pologne au* XVIIIe *siècle.*

10 Mars. — Conférence faite par M. Martel, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres et sous les auspices de la section lyonnaise de l'Alpin-Club, sur la *Région des Causses* et le *Massif du mont Blanc*, avec projection à la lumière oxydrique.

Digitized by Google

12 Mars. — M. Chevalier, avocat, est nommé juge suppléant au Tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Bouvier, démissionnaire.

14 Mars. — M. Crescent, professeur au Lycée, fait à la Société de Géographie une communication sur l'Irlande : *Le pays et sa race, son histoire et son état actuel, légitimité de ses revendications.*

15 Mars. — Conférence de M. Boucaud, professeur à la Faculté libre de Droit, sur la *Famille et le Droit électoral.*

16 Mars. — M. de Chavannes est nommé lieutenant gouverneur du Gabon et du Congo, en remplacement de M. Ballay.

— Représentation de gala donnée au Grand-Théâtre au bénéfice de l'Œuvre des Fourneaux de la Presse. Le programme se composait de la répétition générale du *Roi d'Ys*, de solos et du ballet de la Korrigane, de notre compatriote Ch. Widor, dansé par Mlle Rosita Maury, de l'Opéra, et par M. Vasquez, également de l'Opéra.

17 Mars. — Fête annuelle de l'Association des Étudiants des Facultés de l'État.

18 Mars. — Première représentation, au Grand-Théâtre, du *Roi d'Ys*, opéra en 3 actes et 5 tableaux, paroles d'Édouard Blau, musique d'Édouard Lalo.

— Conférence de M. Thamin, à la Faculté des Lettres : *Les Congrégations musulmanes dans le nord de l'Afrique.*

19 Mars. — Conférence de M. Gallois, professeur de Géographie à la Faculté des Lettres : *Asie russe* (*Turkestan*).

20 Mars. — Conférence de M. Loret à la Faculté des Lettres : *Promenades en Égypte.*

21 Mars. — Mort de M. Claude Vachez, chevalier de la Légion d'honneur, notaire honoraire, ancien président de la Chambre des Notaires de l'arrondissement de Lyon, président de la Société de Patronage pour les enfants pauvres de la ville de Lyon, premier vice-président du bureau de Bienfaisance de Lyon, président de la Commission

Digitized by Google

administrative du Dépôt de mendicité d'Albigny et ancien adjoint au Maire de Lyon, décédé à l'âge de 81 ans.

— Conférence de M. Lafaye, à la Faculté des Lettres : *Les Monuments de Lyon à l'époque romaine.*

22 Mars. — Conférence de M. Brac de la Perrière, doyen de la Faculté libre de Droit, sur *les Constitutions de la France.*

— M. Maillard, procureur général près la Cour d'appel de Lyon, est nommé premier président de la Cour d'appel de Montpellier.

— M. Fochier, procureur général près la Cour d'appel de Dijon, est nommé procureur général près la Cour d'appel de Lyon.

23 Mars. — Conférence de M. Waddington, professeur à la Faculté des Lettres : *le Premier Roi de Prusse.*

24 Mars. — Quatrième et dernier concert donné au Grand-Théâtre par la Société du Conservatoire.

— Mort de M. François Charvériat, agrégé des Facultés de Droit, licencié ès lettres, professeur à l'Ecole de Droit d'Alger, membre du Conseil général des Ecoles d'enseignement supérieur, décédé à Alger, à l'âge de 34 ans.

25 Mars. — Conférence de M. Thamin, à la Faculté des Lettres : *le Déisme sous la Révolution.*

— Vote des récompenses décernées par la Société lyonnaise des Beaux-Arts. — La médaille du Salon est attribuée à M. Fontan, sculpteur, et la médaille régionale à M. Saint-Cyr Girier, peintre.

26 Mars. — Conférence par M. l'abbé Ducrost, professeur à la Faculté catholique des Sciences : *l'Antiquité de l'homme et les chronomètres naturels basés sur les tourbières, la marche des glaciers*, etc.

27 Mars. — Conférence de M. Rougier, avocat, professeur à la Faculté de Droit, au Cercle commercial sur *la Question de la monnaie et du double étalon monétaire* à l'occasion de l'exposition de 1889.

28 Mars. — Conférence de M. Brunot, à la Faculté des Lettres : *Un vieux magistrat, Guillaume du Vair.*

Digitized by Google

— Première soirée littéraire donnée par M. Alphonse Scheler et Mlle Hélène Scheler, dans le salon de l'Hôtel Collet.

— Matinée enfantine, donnée dans la salle du Casino, au profit de l'Œuvre de l'Hospitalité de Nuit.

29 Mars. — Conférence faite à la Faculté catholique des Lettres, par M. l'abbé Gonnet, sur les *Vestales.*

31 Mars. — Conférence faite, dans le Grand amphithéâtre du Palais des Arts, et sous les auspices de la Société de Géographie, par M. Charles Soller, explorateur africain, sur le projet de faire aboutir à l'île d'Arguin les caravanes du Soudan partant de Tombouctou.

— Grand Concert, donné par M. Charles Lamoureux, de Paris, dans la salle du Casino, au profit de l'Œuvre des Fourneaux de la Presse.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

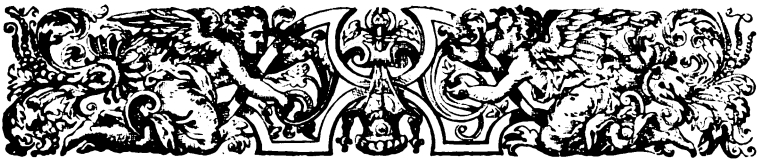

CATALOGUE DES PRIEURS

DES

CHANOINESSES-RÉGULIÈRES

ET DES

Chanoinesses-Comtesses

DE

NEUVILLE-LES-DAMES

1260-1790

Saint Romain, premier abbé de Condat (aujourd'hui Saint-Claude), fonda vers l'an 450 (1), si l'on en croit une légende, que cependant rien ne justifie, un monastère de femmes, dont sa sœur fut la première abbesse (2) : il lui donna une règle particulière. Lors de l'invasion des Goths, Visigoths ou Vandales, soit

(1) 430, dit l'abbé Gourmand, *Hist. du Chapitre noble de Neuville*, p. 4; il ajoute saint Lupicin comme fondateur avec saint Romain.

(2) Vicomtesse de Gabrielli, *la France Chapitrale*, p. 175.

Digitized by Google

pour les soustraire aux outrages de ces barbares, soit parce que leur maison avait été détruite, il transporta ses religieuses à Neuville-en-Bresse, *Nova Villa* (3), où il y avait une paroisse, dès l'an 1009, sous le vocable de Saint-Maurice (4).

Quelques auteurs prétendent qu'elles remplacèrent un prieuré d'hommes dépendant de Saint-Claude, alors existant à Sessains en Dombes (5), lequel se réunit au chef d'ordre pour céder la place aux religieuses de Saint-Romain, mais cette assertion n'a jamais été prouvée (6). Une seule chose est certaine, c'est qu'à l'exemple de Marcigny, il était administré par un prieur et géré par une prieure : « Leurs intérêts étaient communs et identiquement les mêmes (7). »

Le prieuré de religieuses existait certainement en 1050 sous la règle de Saint-Benoît, comme dépendance de Saint-Claude, qui en reçut, en 1184, confirmation de l'empereur Frédéric Barberousse (8). Par cet acte, l'Empereur prend sous sa protection le couvent de Neuville, l'église de Saint-Martin et la chapelle de Saint-André du même lieu, ainsi

---

(3) Cette localité située sur le ruisseau de Renom, d'où son nom actuel de Neuville-sur-Renom, s'est successivement appelée *Novilla, Moniales Ville Nove*, Neuville-les-Moines, Neuville-les-Nonains, Neuville-les-Dames, et enfin, Neuville-les-Comtesses.

(4) Charte datée de la XVIe année du règne de Rodolphe, roi de Bourgogne, citée par M. Guigue, *Topographie de l'Ain.*

(5) Guichenon, *Hist. de Bresse,* 1re partie, p. 85.

(6) L'abbé Gourmand admet un prieuré d'hommes, fondé le premier, puis plus tard un couvent de femmes, fondé par des religieuses envoyées de la Beaume, p. 5. Il ajoute que le sceau des hommes avait un lion au centre et celui des femmes une colombe, p. 6.

(7) Guigue, *Topographie historique de l'Ain*, p. 271.

(8) *Ibidem.*

Digitized by Google

que plusieurs autres églises qui se plaignaient des incursions et des pillages journaliers des seigneurs, et sollicitaient pour s'en délivrer la sauvegarde impériale : *Ab incursionibus et inquietudine exteriorum quotidiane insultantium.* (*Arch. de l'Ain,* H. 352.) D'un autre côté, on lit dans le *Cartulaire de l'abbaye de Gigny*, la mention suivante, tirée du procès-verbal de la *Translation du corps de saint Taurin :*

« Apud locum, qui dicitur Nova Villa, monasterium est « sanctimonalium qui secundum regulam sancti Benedicti, « et sub cura Abbatis sancti Eugendi præteritos decoquere « errores, et novos inducere mores Deo promiserat, ubi « cum Beati viri corpus deferretur... » (*Hist. de l'abbaye de Gigny*, Preuves, p. 648.)

Que nous traduisons :

« Près du lieu appelé Neuville est bâti un monastère de religieuses qui suivent la règle de Saint-Benoît : il dépend de l'abbaye de Saint-Oyen. Dès que le corps du Bienheureux leur fut présenté, elles promirent à Dieu de renoncer à leurs erreurs passées et d'adopter de nouvelles mœurs... »

Ce qui prouve que dès cette époque de 1157, un certain relâchement s'était introduit parmi elles ; c'est peut-être ce qui a autorisé l'abbé Gourmand à dire, p. 7, que « les chanoinesses de Neuville avaient été autrefois séculières, et que l'état régulier ne s'était introduit parmi elles que successivement et sans l'approbation de l'autorité ecclésiastique. »

Le pape Benoît XIV, par sa bulle du 26 mars 1751, n'aurait donc fait que les ramener à leur institution primitive (p. 8).

Digitized by Google

Le 26 juin 1448, le prieur François de Grilly obtint, du duc Louis de Savoie, l'autorisation de fortifier le monastère et d'appliquer le dernier supplice.

Par lettres du 20 mai 1445, 19 janvier 1457 et 2 juillet 1648, adressées au gouverneur de Châtillon-sur-Chalaronne et à celui de Bresse, l'exercice de la haute et moyenne justice lui fût ôté pour en avoir abusé (9); mais ce droit de justice leur fut bientôt rendu et elles le conservèrent jusqu'à la Révolution. D'autre part, elles obtinrent, de la duchesse de Bourbon et du roi Henri IV, exemption du logement des gens de guerre.

Lors de la visite pastorale faite, en 1656, par l'archevêque de Lyon, « le couvent de religieuses de Neuville était composé de dix-sept demoiselles régies par une prieure perpétuelle, élue par le couvent et confirmée par l'abbé de Saint-Claude. »

La gestion du prieuré subit diverses modifications, car en 1705, les fonctions de prieure furent supprimées; le Chapitre eut la haute, moyenne et basse justice; les chanoinesses devinrent *Dames de Neuville* et continuèrent d'être chanoinesses régulières. Elles étaient sans clôture et avaient chacune leur maison séparée. Ces privilèges durent être la cause d'un certain relâchement; aussi voit-on, dans tous les procès-verbaux de visites faites depuis 1527, que « les RR. PP. visiteurs reprochent en général aux dames chanoinesses trop de luxe mondain, tel que « manchettes et gor« gerettes brodées et en guippures, » assistance à l'office

(9) *Almanach de Lyon*, 1790; *État des provinces*, p. 120.

Digitized by Google

sans l'habit de chœur; quelques-unes ne viennent à la méditation du matin et à matines qu'à la fin du troisième psaume et « en coëffe de nuict. » Ils ordonnent de mettre des barreaux de fer aux croisées du rez-de-chaussée chez certaines dames et de boucher quelques petites portes des remparts qui donnent sur la campagne du côté de Châtillon. » (*Arch. de l'Ain*, H. 358.)

Le monastère de Saint-Claude ayant été sécularisé en 1741, les chanoinesses se mirent sous la juridiction de l'archevêque de Lyon, par délibération capitulaire du 28 juillet 1742; dès lors, ce prélat fut en possession de délivrer les brevets des chanoinesses, comme les donnaient, avant lui, les abbés de Saint-Claude.

En voici un, pour indiquer dans quelle forme ce brevet, sur parchemin, était octroyé aux demoiselles impétrantes :

« ANTOINE DE MALVIN-MONTAZET, par la miséricorde divine et l'autorité du Saint-Siège, archevêque et comte de Lyon, primat de France;

« Les preuves de noblesse de damoiselle Elisabeth-Claudine de Neucheise ayant été faites et admises dans le Chapitre des dames chanoinesses, comtesses de Neuville, suivant le certificat du onze de ce mois de décembre de la présente année, signé de Mme de Damas de Leugny, chanoinesse, comtesse et secrétaire dudit Chapitre, Nous avons accordé et accordons à ladite damoiselle Elisabeth-Claudine de Neucheise, notre brevet de chanoinesse en titre, comtesse de Neuville, pour jouir à son tour et rang, suivant le brevet de la prébende qui lui sera affectée, à la forme des décrets, lettres-patentes et règlements dûment enregistrés, et seront les présentes insérées dans deux mois à compter de ce jour dans les registres du Chapitre.

Digitized by Google

« Donné à Paris sous notre scel archiépiscopal le 20 décembre 1765.

« † ANTOINE, *archevêque de Lyon.*

Et plus bas : « Par Monseigneur,

(*Sceau aux armes du prélat*). « BAZILE. »

Les chanoinesses n'étaient, en effet, admises qu'après avoir fait preuve, par titres originaux, de cinq (10) générations nobles du côté paternel, sans compter la présentée; il fallait même des marques honorifiques jusqu'au septième aïeul. Du côté maternel, il suffisait que la mère fût *demoiselle*, c'est-à-dire, fille de père et mère nobles. Un décret du cardinal d'Estrées avait, en 1669, renouvelé et réglé la production et la vérification des preuves de noblesse.

Le Chapitre fut sécularisé par le pape Benoît XIV, par bulle du 7 août 1751, obtenue à la sollicitation du cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, lequel décréta, les 21 septembre 1751 et 29 octobre 1752, l'union au Chapitre des monastères de Blyes et de la Bruyère, qui furent supprimés (11).

Le Saint-Père donna aux religieuses de Neuville des Statuts conformes à l'état de chanoinesses régulières; ils furent agréés par le Chapitre de Saint-Claude et autorisés par lettres-patentes du Roi du 4 novembre 1755 (12).

---

(10) *Neuf*, antérieurement à 1751.

(11) La vente de leurs biens fut autorisée pour l'acquittement de leurs dettes.

(12) A cette époque, d'après l'abbé Gourmand, *loco citato*, p. 11, les revenus du couvent étaient de. . . . . 6,759 l. 16 s.
Et les charges de . . . . . 2,964 l. 13 s.

Soit un revenu annuel net de. . . . . 3,795 l. 03 s.

Digitized by Google

Louis XV, à son tour, leur accorda le titre de *comtesses*, avec la décoration d'un cordon distinctif, c'est-à-dire, un ruban bleu liseré de rouge, porté en écharpe, au bas duquel était placé une croix épiscopale. Le règlement de 1751 avait remplacé la croix par une médaille sur l'un des côtés de laquelle était représentée la sainte Vierge Marie et sur l'autre sainte Catherine, avec cette légende : *Genus, decus et virtus.*

Elles portaient le noir à l'église et dans les cérémonies; l'habit de chœur était un manteau noir bordé d'hermine et traînant à terre, en étamine l'hiver et de voile en été. Elles avaient aussi le couvre-chef en bande de mousseline de trois doigts de largeur avec une chenille noire cousue dans le milieu (*Règlement*, ch. VI, art. 11), sans bijoux, pierreries ni dentelles (art. 4); elles ne pouvaient avoir sur le visage ni mouche ni fard et leur poitrine devait être couverte (art. 4 et 5).

Le Chapitre fut composé de trois dignités :

1° La *Doyenne*, élue par le Chapitre; c'était la première de toutes; elle seule faisait vœu de chasteté, de stabilité et d'obéissance;

2° La *Chantre*, seconde dignité, alternativement à la nomination de l'archevêque de Lyon et de l'abbesse de Saint-Pierre;

3° La *Secrète*, troisième, nommée alternativement par la doyenne et par l'abbé d'Ambronay.

C'est ce qui avait été cause de la réunion des prieurés de Blyes en Bugey et de la Bruyère en Dombes au Chapitre de Neuville-les-Dames.

Digitized by Google

Le Chapitre nommait à la cure de la paroisse de Neuville.

De nombreux bienfaiteurs, dont M. Guigue a cité, dans sa *Topographie historique de l'Ain*, une liste de 1176 à 1392 et dont on trouvera une suite plus longue encore aux *Archives de l'Ain*, H. 359 à 361, s'étaient plu à enrichir le monastère de nombreux biens, auxquels l'archevêque de Lyon réunit, le 21 septembre 1751, les possessions du prieuré de Blyes, et, le 27 novembre 1752, celles du prieuré de la Bruyère, supprimées comme nous l'avons dit plus haut. Louis XVI augmenta encore ses revenus, en lui adjoignant, par ordonnance du 27 septembre 1781, la moitié des fonds appartenant à l'abbaye de Tournus, qu'il supprimait. En 1790, M. de Saint-Christophe, comte de Lyon, alors prieur commendataire, tirait seulement 2,000 livres du prieuré, toutes charges déduites, et donnait à chaque religieuse une prébende fort modique.

On trouve néanmoins que leurs revenus étaient, savoir :

En 1766, recette de 33,467 livres;
En 1790, recette de 35,998 livres 13 sols.

Ce qui constitue des rentes assez considérables pour le temps et don le chiffre, à notre époque, eût supposé un revenu de dix fois le premier de ces deux nombres; il est vrai qu'il était à peu près absorbé chaque année par les frais de gestion et les prébendes.

Le nombre des chanoinesses a varié suivant les époques. S'il était, suivant la visite pastorale de 1656, de dix-sept demoiselles, les prébendées étaient vingt en 1755 et les non prébendées en nombre illimité; en 1790, il y avait cinquante-huit chanoinesses titulaires, six honoraires, six

Digitized by Google

chanoinesses d'honneur et trois prétendantes aux places de chanoinesses d'honneur (13).

Celles qui étaient pourvues de prébendes devaient, aux termes du règlement de 1751, résider pendant neuf mois consécutifs dans le monastère. Les dix-neuf premières avaient dix-neuf maisons capitulaires. Elles pouvaient avoir leur ménage et même y recevoir des étrangers, mais seulement à l'âge de vingt-cinq ans.

Il est impossible de donner la liste complète des demoiselles de famille qui eurent l'honneur de faire partie du noble prieuré de Neuville (14). Les titres de la maison ont été en grande partie brûlés par les révolutionnaires de 1793, mais, en compulsant de nombreux documents imprimés ou manuscrits, nous avons pu recueillir un nombre relativement considérable de titulaires, comme on pourra en juger par le catalogue qui suivra.

D'abord, les anciens prieurs, chargés du temporel et nommant les curés de Chaneins et de Clémencia, sont, d'après Guichenon, *Histoire de Bresse*, 1re partie, p. 85 :

1. « Guillaume DE MEYSERIA, prieur en 1260 et 1262. Son sceau en des titres que j'ay veu est d'*un lyon*, et celuy du monastère des filles d'*une colombe*, et autour : S. CONVENTUS NOVILLE (15). »

Il était d'une famille chevaleresque à laquelle nous rattachons, dans notre *Armorial de Bresse, Bugey*, etc., p. 427,

(13) *Almanach de Lyon*, 1790; *Ibidem*, p. 120.

(14) Lors de la suppression de l'abbaye de Tournus, le 2 septembre 1781, Louis XVI réunit moitié de ses biens au Chapitre de Neuville (l'abbé Gourmand, p. 19). Leur revenu atteignit alors le chiffre de 54,321 livres 12 sous (p. 20).

(15) Ce double sceau est la cause de l'erreur signalée dans la note 6 ci-avant.

Digitized by Google

Urric et sa femme Ermengarde, qui donnèrent, vers 966, à Saint-Vincent de Mâcon, un curtil dépendant de l'*ager Cosconacensis*. Ils remontent, en tout cas, à Hugues de Meyseria, mentionné dans un titre de 1151, et s'éteignirent par Salomon de Meyseria, seigneur de Tirant, mort dès 1516.

Armes : *de sinople au pal d'argent.*

2. « Nicolas DE BUSSY, 1286, » qui devait être fils de Thomas de Bussy, chevalier, seigneur dudit lieu, quoique Guichenon l'ait omis dans la filiation qu'il donne de cette famille (*Ibidem*, 3e partie, p. 74). La branche directe finit vers 1640, par une fille Marguerite, morte jeune; quant aux branches d'Isarnore et de Chanay, et à celle d'Érya, elles avaient disparu avant leur aînée.

Armes : *écartelé d'argent et d'azur.*

3. « Pierre DE VARAX, 1347. » Guichenon paraît avoir ignoré à quelle branche de la grande famille du nom établie en Bresse dès 1272, et dont le dernier, Philibert de Varax, était mort, en 1560, non marié, il a appartenu.

Armes : *écartelé de vair et de gueules.*

4. « Hugues DE MARBOS, doyen de Buesle en 1363 et 1376, puis abbé de Saint-Michel de la Cluse. »

Nous ne connaissons de cette maison que Philippe de Marbos, chanoine, comte de Lyon en 1362; ses armes nous sont inconnues.

5. « Jean DE CORROBERT, 1392 et 1402. » Les Corrobert sont originaires de Bresse où l'on trouve Guichard, chevalier, faisant hommage en 1272. Au milieu du xve siècle, ils avaient failli par Marguerite, qui porta Corrobert à Bernard du Saix, lequel testa le 17 octobre 1454, dernier lui-même de la ligne directe de sa maison.

Digitized by Google

Armes : *d'argent, à une fleur de lys d'azur, chargée d'une bande de gueules brochante.*

6. « Jean DE JUYS, 1410 et 1431, » d'une famille chevaleresque de Dombes connue dès avant 994, fondue en 1441 dans les du Saix.

Armes inconnues.

7. « Anthoine DE FORNIER, 1446. » Les Fornier sont originaires de Montluel; ils s'éteignirent, croyons-nous, à la fin du XVIe siècle.

Armes : *écartelé aux 1 et 4 de sable au chevron d'or; aux 2 et 3 d'azur; le chef de l'écu d'argent à trois étoiles de gueules.*

8. « François DE GRILLY, 1449 », d'une très ancienne famille du pays de Gex, dont nous n'avons rien trouvé après notre prieur. Guichenon dit de lui, dans ses notes complémentaires, que « François de Grilly, conseiller et chambrier de Félix V, prieur de Neuville, par lettres patentes de Louys, duc de Savoye, dattées de Pignerol le 26 de juin 1448, eût l'exécution du dernier supplice dans son prieuré et sur ses hommes, avec pouvoir de faire fortifier la maison dudit prieuré. »

9. « Gilbert DE MATAFELON, qui fit hommage de la seigneurie et justice du prieuré de Neuville à Louys, duc de Savoye, en l'an 1455. Il était aussi prieur de Moute-en-Comté, et fut pourveu du prieuré de Neuville par Amé de Savoye, cardinal de Sabine, par Bulle, datée à Lausanne le 5 de mars 1450. » Guichenon le nomme Guibert.

Il était fils de Perceval de Matafelon, seigneur de Martigna et de Montillet, et d'Alix de Mareste.

Armes : *d'azur à un taureau passant d'or.*

Digitized by Google

10. Jean DE MATAFELON, que Guichenon a oublié dans sa liste des prieurs de Neuville, quoiqu'il le mentionne ainsi dans la *Généalogie*, p. 160 : « Jean de Matafelon, docteur ès droictz, *Prieur de Neufville* et de Moutte en 1471, puis de Saint-Pierre de Mascon en l'an 1472 ; il étoit religieux de l'ordre de Saint-Benoist, et fut député du clergé du Maconnois aux Etats généraux tenus à Tours sous le roy Charles VIII. »

Il était frère cadet de Gilbert, cité précédemment.

11. « Jean DE MARMONT, 1478. »

Il était prieur de Mâcon en 1470 et fut ensuite prieur de Neuville : il était fils de Jean, seigneur de Marmont et de Longes; le nom de sa mère ne nous est pas connu : elle devait être de la maison de Matafelon.

Armes : *d'azur à une bande d'argent.*

12. « Jean DE LORIOL, prieur de Brou, depuis evesque de Nice, 1494. »

Guichenon ne le cite pas dans la filiation des Loriol, qui étaient alors seigneurs de la Tour de Neuville : notre prieur devait être fils de Louis de Loriol, écuyer et maître d'hôtel du duc de Savoie et frère de Gillette de Loriol, que l'on trouvera religieuse chanoinesse à Neuville à la même époque.

Armes : *d'azur à une tour d'argent avec son avant-mur de même.*

13. « Jean ANDREVET DE CORSANT, 1518 et 1536. » En 1526, il était chanoine et chantre en l'église de Mâcon.

Il était fils de Philibert Andrevet, onzième du nom, seigneur de Corsant, Montfalcon, etc., et de Louise de Marmont.

Digitized by Google

Armes : *d'argent à trois fasces de sable à la bande de gueules brochant sur le tout.*

14. « André de Moyria, 1539. »

Guichenon ne le cite pas dans la généalogie de cette maison, mais il est à croire qu'il était fils d'Anthoine de Moyria, écuyer, seigneur de Chastillon de Corneille et de Merignat, et d'Etiennette de Tenay.

Armes : *d'or à la bande d'azur, accompagnée de six billettes de même mises en orle.*

15. « Anthoine de Gorrevod, abbé de Saint-Paul à Besançon, premier prieur commendataire de Neuville, 1563. »

Il était fils de Jean de Gorrevod, chevalier, comte de Pont-de-Vaux, vicomte de Salins, etc., chambellan de l'empereur Charles V et de Claude ou Claudine de Semur de Tremont.

L'historien bressan le rappelle ainsi : « Anthoine de Gorrevod, évêque et comte de Lausanne, prince du Saint-Empire, abbé de Saint Paul de Besançon, prieur de Neuville-en-Bresse et prévôt de l'église Saint-Anatoyle de Salins, seigneur de Saint-Julin-en-Bresse et de Charmettes en Savoie.

« Il gît en l'église Saint-Etienne de Besançon, dans la nef; il mourut le 24 février 1598 et fut abbé de Saint-Paul l'espace de 51 ans. Mgr l'évêque de Saluces, en son *Catalogue des évêques de Lausanne,* a fait mention de luy et du temps de sa mort. »

Armes : *d'azur à la bande d'or, chargée de trois étoiles de gueules et accompagnée de deux croissants d'argent, l'un en chef et l'autre en pointe.*

Digitized by Google

16. « Estienne de la Cous, abbé de Saint-Rambert, 1583. »

Il était fils de François de la Cous, seigneur de la Combe-en-Bugey, petit-neveu de François de Bachod, abbé d'Ambronay et de Saint-Rambert, évêque et prince de Genève.

Armes : *d'azur à trois hérissons d'or, 2 et 1.*

17. « Crestien de MOLPRAY, 1593 et 1597. Il gît en l'église de Neuville, avec cette épitaphe :

Cy gist Crestien d'Aleman, dit de Molpré, seigneur et prieur de Neuville, qui mourut en 1597. »

Il était de la grande famille des Alleman du Dauphiné, qui n'ont pas formé moins de vingt branches depuis le xe siècle : une branche s'était établie en Bugey, mais elle s'éteignit en 1494. Notre prieur devait appartenir à la branche de Demptezieu, venue des Alleman de Rochechinard, et devait porter *écartelé aux 1 et 4 de gueules semé de fleurs de lys d'or, à la bande d'argent brochant sur le tout; aux 2 et 3 d'azur à un lion d'argent couronné et armé de gueules, accompagné d'un chef d'argent.*

18. « Philippe DE MOLPRÉ, 1602 et 1618. »

Il était frère cadet du précédent.

19. « Jean-Baptiste DE LA BAUME DE MONTREVEL, 1621. »

Il était fils d'Antoine de la Baume, chevalier, VIIIe comte de Montrevel, marquis de Saint-Martin-le-Chastel, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, etc., et de Nicole de Montmartin.

Il naquit en 1593 et fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique : ses premiers bénéfices furent les prieurés de Marboz, de Dompsure et de Neuville-en-Bresse, puis un canonicat à Besançon, mais son inclination pour les armes l'emporta,

Digitized by Google

et, sous le nom de marquis de la Baume, il fut grand capitaine, gouverneur du comté de Bourgogne, général de l'artillerie en Allemagne. On trouvera dans Guichenon, *Histoire de Bresse*, 3e partie, p. 52, le récit de ses exploits, qui n'auraient eu qu'un très médiocre intérêt pour le travail que nous donnons sur le prieuré de Neuville.

Il se maria en 1640 avec Lamberte de Ligne, dame de Villiers et de Messirenicot, et mourut, le corps couvert de soixante-six blessures diverses, à Gray, en Franche-Comté, sans laisser d'enfants.

Armes : *d'argent à la fasce brétessée par en bas de trois pièces d'azur, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

20. « Louis DE MONSPEY DE LUYSANDRE, 1630 et 1642. »

Il était fils d'Etienne de Monspey, seigneur de Luisandre, etc., et de Louise Guyot de la Garde, dame de Tavernost, mariés le 10 février 1609.

Comme son prédécesseur, il quitta l'habit ecclésiastique pour devenir seigneur de Bessay et épouser, le 6 avril 1652, Lucrèce de David, fille d'Alexandre, seigneur de Vallières-en-Beaujolais, de la même famille que les seigneurs de David-Beauregard en Languedoc, et de Louise de Foudras; par suite de cette alliance, il quitta la Bresse et fut s'établir en Beaujolais.

Il eut un fils, Antoine, qui continua la famille, et une fille, Marie, mariée, au mois de septembre 1680, à Jacques de Camus, seigneur d'Arginy.

21. « Alexis DE TENAY, fils du baron de Saint-Christophe-en-Brionnais, chanoine des églises de Lyon et de Saint-Pierre de Mâcon, et comte de Lyon, 1642 et 1650. »

Il était fils de Laurent de Tenay, chevalier, baron de Saint-Christophe et de Montaney, etc., et de Catherine de

Digitized by Google

Chauvigny de Blot du Vivier, mariés le 9 décembre 1613 : il mourut en 1666.

Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'or à la bande de sable*, qui est de Tenay ; *aux 3 et 4 d'or à la bande en grêlée de sable*, qui est de Lavieu.

22. Marc-Hilaire DE TENAY, né le 21 novembre 1636, frère du précédent, qu'il remplaça lorsqu'il mourut, au prieuré de Neuville, comme aux canonicats de Saint-Pierre de Mâcon et de Lyon : il fut seigneur de la Matrouille et de Fonds ; il vendit cette dernière terre en 1669 à Jean Bottu de la Barmondière.

Il mourut à Mâcon, sans avoir testé, le 14 mars 1694.

Nous ne savons quel fut son successeur ; l'abbé Gourmand, qui a publié en 1865 une trop courte *Notice sur l'ancien chapitre noble de Neuville-les-Dames*, a oublié de le rechercher : il n'en cite que sept, dont le dernier est Jean-Baptiste de la Baume de Montrevel, prieur, comme on l'a l'a vu ci dessus, en 1621.

Il n'y eut probablement qu'un seul prieur après Marc-Hilaire de Tenay, si même il fut remplacé, car, dit-il, « le prieuré d'hommes ayant été plus tard réuni au chef d'ordre dont il dépendait, le *titre en fut éteint*, et les biens, dont il jouissait, furent réunis au prieuré de femmes, en 1710, par un décret du cardinal d'Estrées, qui fut confirmé par lettres patentes de Louis XIV, en date du mois de juin de la même année. » Il y a évidemment erreur de sa part, car il n'y avait pas de prieuré d'hommes particulier en 1710, mais seulement un prieur qui avait intérêts communs avec la prieure, intérêts qui étaient identiquement les mêmes.

Le prieur commendataire tirait les revenus et donnait à chaque religieuse sa prébende.

Digitized by Google

Le monastère fut sécularisé par la bulle de Benoît XIV, du 7 août 1751, et les religieuses furent mises sous la juridiction de l'archevêque de Lyon.

L. Révérend du Mesnil.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

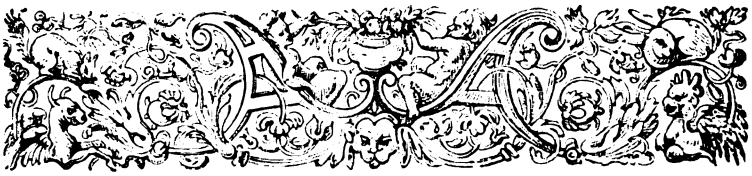

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais (*)

CHAPITRE SECOND

L'ABBAYE D'AINAY A CHAZAY (930). — L'ABBATIOLA. ÉGLISE DU IXe SIÈCLE. — ABBÉS D'AINAY, SEIGNEURS.

AINAY, cette illustre abbaye lyonnaise, avait vu rapidement grandir son importance et ses richesses. Dès le xe siècle, ses domaines étaient nombreux dans notre province (1), et la charte la plus ancienne, concernant le couvent d'Ainay, nous le donne déjà établi à Chazay vers 930.

RAYNALD Ier, 930-963. — L'abbé Raynald Ier gouvernait alors les moines d'Ainay et se trouvait seigneur de Chazay en même temps que patron de son sanctuaire, c'est-à-dire

(*) Voir le numéro de mars 1889.

(1) Vers le milieu du IVe siècle, nous dit le *Bréviaire lyonnais*, au 19 août, un homme de Dieu, nommé Badaulf (*sanctus Badulfus*), poussé par sa piété, vint s'établir au lieu où un grand nombre de chrétiens

Digitized by Google

ayant droit d'y pourvoir au culte. De qui l'abbaye d'Ainay obtint-elle le fief et la seigneurie de Chazay? Le *Petit Cartulaire* du couvent, qui contient les actes les plus anciens, ne peut nous renseigner, les vingt-trois premières chartes ayant été égarées. Perte malheureuse, car elles auraient jeté un grand jour sur l'arrivée des moines d'Ainay dans nos pays.

Les quelques auteurs, qui ont parlé de Chazay, veulent que l'abbaye ait acquis cette seigneurie de l'archevêque de Lyon, en 1173 (2). Cette assertion a eu sa source dans ce

---

avaient été martyrisés sous Septime Sévère. Ce lieu était situé au confluent du Rhône et de la Saône. Près de là, le saint cénobite se construisit une petite cellule et visitait assidûment la crypte où étaient conservés les restes des martyrs; jour et nuit il leur adressait ses plus ferventes oraisons. Il se vit bientôt entouré d'un certain nombre de disciples que le bruit de sa sainteté lui avait amenés, et il jeta ainsi les premiers fondements du célèbre monastère d'Ainay. Parvenu à une extrême vieillesse, il mourut vers le milieu du IVe siècle et son corps fut enseveli sous l'autel du sanctuaire. Ses dépouilles sacrées furent profanées et dispersées par les calvinistes au XVIe siècle. De plus, dans la légende de saint Romain, illustre ermite, qui vivait au Ve siècle, il est fait mention d'un saint Sabin, avec lequel saint Romain avait vécu intimement avant d'embrasser la vie érémitique. Ce saint Sabin, homme vénérable, était abbé, à Lyon, d'un monastère désigné par les mots de *Lugdunensis interamnis* (couvent lyonnais entre les fleuves), qui ne pouvait désigner que l'abbaye d'Ainay. Soumise d'abord à la règle de saint Martin, cet illustre français, qui venait de fonder le monastère de Marmoutiers, Ainay adopta, en 612, la règle de saint Benoît sous laquelle elle vécut jusqu'en 1685, époque où elle fut sécularisée. Voyez *Bréviaire lyonnais*, 1844 (*Pars hiemalis*, 28 février). — *Pet. Cart. d'Ainay*, A. Bernard, t. II, p. IV-VI. — *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, p. VII.

(2) Voir Ogier, 1856, t. II, p. 18. — Serrand, *Hist. d'Anse*. 1845, p. 257.

Digitized by Google

passage de la fameuse charte de 1173, par laquelle le comte Guy de Forez fait cession de ses droits sur le Lyonnais à l'archevêque de Lyon. Il y est dit que « le comte cède sur la rive droite de la Saône le château de Châtillon, tout ce qui y est renfermé et tout son mandement, pour lequel le seigneur dudit château doit fidélité et hommage (3). » Rien là ne nous prouve que les abbés d'Ainay ne fussent déjà seigneurs de Chazay et feudataires des comtes de Forez.

Tout ce que nous pouvons en déduire c'est que le mandement de Châtillon allait alors jusqu'à la Saône en comprenant Chazay et les villages circonvoisins. Ces villages avaient des seigneurs particuliers relevant de la justice du château de Châtillon et l'abbé d'Ainay devait posséder la seigneurie de Chazay, en attendant que son château-fort prenne le titre de châtellenie avec le droit de haute et basse justice. Ce qui n'arriva qu'en 1173, par suite de ladite transaction.

Nous serions portés à croire qu'Ainay s'établit à Chazay au temps de l'abbé Aurélien, qui vivait au milieu du IXe siècle. Comme il était très bien vu à la Cour du roi Boson de Bourgogne, il obtint de ce prince de grands dons en terres et en seigneuries, au nombre desquelles aurait été Chazay (4).

Ce serait donc en ce temps que l'abbaye serait venue établir dans notre bourg un de ces petits couvents, qu'on appelait alors *cella* ou *abbatiola*, car le nom de prieuré ne fut donné que plus tard, quand cet usage, venu de Cluny, se fut répandu vers le XIe siècle (5). Cette abbatiola, ou

(3) *Hist. de Châtillon*, Vachez, Lyon, Brun, 1883, p. 2.
(4) *Grand cart. d'Ainay*, Lyon, Pitrat, 1885, t. II, p. XIV.
(5) Chéruel, voy. Prieuré.

Digitized by Google

domus Caseti, était fondée pour surveiller les intérêts du couvent et pour encourager les donations pieuses en se faisant aimer par des actes de bienfaisance et par les services religieux qu'elle rendait aux populations de nos campagnes. Dès lors, un moine de l'abbatiola, puis du prieuré, remplit les fonctions curiales dans l'église de Chazay, jusqu'au jour où l'abbaye tomba en commende, ce fut alors un prêtre séculier nommé par l'abbé, usage qui se continua jusqu'en 1789. La petite abbaye fut installée en haut de la colline, à la suite de la citadelle, dans le *Castrum*, et en face de l'église romane. Elle jouissait de là d'une vue des plus gracieuses et des plus étendues sur la vallée de l'Azergues, ainsi que sur le massif du Mont-d'Or. Quelques moines (jamais moins de cinq), un supérieur, un préposé au culte public, un sacristain, un aumônier, un frère hospitalier, composaient ce couvent qui suivait en son entier la règle du monastère et avait cloître, réfectoire, dortoir et chapitre. Combien était douce et tranquille la vie de ces hommes de Dieu ! A l'abri de ce château fort, ils pouvaient en paix se livrer à leurs études, à la prière et à toutes les œuvres de charité que comportait leur vie religieuse. Le supérieur de cette abbatiole était un personnage d'autant plus important, qu'il représentait un plus grand maître, or, ici, l'abbé d'Ainay était un haut et puissant seigneur. Nommé par le père abbé, ce supérieur d'abord inamovible devint révocable à volonté, pour remédier à quelques abus, qui se glissèrent par la suite dans ces hautes fonctions.

En 930, nous trouvons donc l'abbaye d'Ainay propriétaire à Chazay, de l'importante terre ou tènement de Saint-Martin, qui a conservé ce nom jusqu'à nos jours, c'était une coutume monastique de donner à la première possession territoriale le nom du saint protecteur de l'ordre.

Digitized by Google

Le 20 février 932, un certain Sambadin de Chazay vend à l'abbé Raynald, au prix de XXXV sols, une vigne qui est située au territoire de Saint-Martin *in villa Caseti* (ici le mot *villa* est pris pour désigner le bourg et son territoire). Acte passé le 10 des calendes de mars, la vingtième année du règne de Rodolphe, *Radulfo regnante* (6). Telle est la charte qui nous annonce que l'abbaye établie à Chazay y fait une nouvelle acquisition. Cet abbé Raynald, qui jouit d'une certaine illustration, parvint par un sage gouvernement à donner une nouvelle vie au monastère d'Ainay et à ses abbatioles. Il reconstruisit en partie l'église du couvent, qui avait été renversée par l'invasion musulmane (7).

---

(6) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard, t. II. Chart. 2e.

(7) *Petit Cart. d'Ainay*, Bernard, t. II, p. v. — Les Sarrasins, profitant de l'anarchie et des divisions intestines qui désolaient la France sous les rois fainéants, passent les Pyrénées et se répandent comme un torrent dévastateur sur les riches plaines du Midi, dont ils s'emparent en 727. Quelques années plus tard, 732, ils arrivaient dans le Lyonnais, ruinant tout sur leur passage, détruisant surtout les églises et les monastères, et massacrant les moines et les religieux. Les peuples épouvantés s'enfuirent alors dans les montagnes et les bois, se réfugiant dans les lieux les plus inaccessibles et dans les cavernes les plus profondes, c'est certainement l'invasion qui nous a laissé le plus de traces de son passage. Non loin de Chazay, au territoire de Saint-Jean-des-Vignes, près du château de Pourrières, on voit encore une de ces sombres cavernes, qui n'est désignée dans le pays que sous le nom de *Sarrasinière*. Egalement au hameau de la Ronze, à Morancé, on montre la grotte du Sarrasin. La tradition veut que ce village de Morancé ait été une de ces colonies musulmanes, qui se formèrent dans quelques-unes de nos contrées, des débris de cette armée dispersée et taillée en pièces par Charles Martel. Le nom de Morancé (*Moriensis*), ne semble-t-il pas l'indiquer? — Voy. l'*Histoire du Forez*, par Bernard, t. Ier, p. 71. Montbrison, Bernard, 1835. *Hist. de Lyon.* Monfalcon, L. Perrin, 1859, t, Ier, p. 282. Autre trace du passage des Sarrasins,

Digitized by Google

Raynald Ier fut témoin, vers 934, d'une autre invasion dont nous trouvons les traces dans le *Cartulaire de Savigny*. Les Hongrois (les Huns) ravagèrent une partie du Lyonnais et détruisirent l'abbaye de Savigny et celle d'Ainay aux portes de Lyon (8.) L'abbé eut beaucoup à faire pour réparer alors les ruines de son couvent, il fut heureusement secondé et secouru par Amblard, le grand archevêque de Lyon. Grâce aux secours qu'il en obtint, il reconstitua les domaines de l'abbaye et continua à apporter dans nos pays l'heureuse influence de la foi chrétienne. Il fournit des préposés ou curés à tous les villages des environs de Chazay. Civrieux, Lozanne, Marcilly, Chasselay, furent desservis par des moines du couvent. De cette institution primitive, vint le droit pour l'abbé, jusqu'en 1789, de nommer à la cure de toutes ces paroisses. Que de bienfaits apporta ainsi dans nos campagnes le séjour de ces bons religieux, bienfaits de la science, des arts et de l'agriculture ! Pendant de longs siècles on sut apprécier leurs services, ce qui fut la cause des nombreux legs que nous verrons se multiplier en leur faveur. Puis quand le pays eut entièrement changé de face, quand nos populations possédant la lumière et les sciences que les moines leur avaient données, ne sentirent plus le besoin de leur secours et de leur protection, elles oublièrent leur heureuse influence. Si de nos jours les gens impartiaux reconnaissent l'œuvre extraordinaire des couvents aux temps passés, la plupart des hommes ignorants de l'histoire, ou

---

c'est le nom de notre rivière. D'érudits lyonnais, MM. Bertholon et Aimé Vingtrinier veulent que le mot Azergues soit formé de *Oued* et *Zergua*, eaux bleues, nom gracieux et des plus poétiques, qui convient fort bien à notre jolie rivière.

(8) *Cart. de Savigny*. Bernard. Paris, imp. Imp., 1863, p. LXXVII.

Digitized by Google

obéissant à une haine injuste, insultent à leur mémoire, les accusant d'ignorance et de paresse.

EGILBERT, 963, 977. — Au temps où Eibertus (*Egilbertus*) était abbé d'Ainay et seigneur de Chazay, le couvent reçut les deux premières donations, qui lui furent faites à Marcilly (9), *in villa Marcilliaco*, dans l'*Ager* du Mont-d'Or, au *pagus* lyonnais.

Les acquisitions et les dons y deviennent nombreux, ce qui engagea plus tard l'abbé à acheter la seigneurie de ce village.

RAYNAULD II, 978. — Raynauld II succède à Egilbert en la seigneurie de Chazay. Il fut témoin d'un événement, qui eut une grande influence sur le Lyonnais, nous voulons dire la nomination de Burchard II au siège archiépiscopal de Lyon en 980. Comme ce prélat était fils de Conrad le Pacifique, celui-ci lui concéda à son avènement tous ses droits seigneuriaux et domaniaux sur la ville de Lyon. De là les graves conflits qui s'élevèrent par la suite entre l'archevêque et le comte de Forez. Ce dernier soutint ses droits les armes à la main, ravageant les terres des vassaux de l'archevêque ou de ceux qui avaient pris son parti, comme l'abbé de Savigny (10), qui eut beaucoup à souffrir. Chazay, fief

(9) *Petit Cart. d'Ainay.* Chart. 3 et 4. — Marcilly, *Marcileu, Marciliacus et Marcilliacus*, tire son nom, dit le P. Ménestrier, de Marcellus, lieutenant de César. L'abbaye d'Ainay eut à Marcilly de nombreuses possessions, puis en acquit la seigneurie en 1315 de noble de Vego ou de Viego, qui la tenait des d'Anseu. L'abbé d'Ainay la conserva jusqu'en 1718, époque où il la vendit aux Riverieulx de Varax. Le curé de la paroisse était nommé par l'abbé, depuis les temps les plus reculés. Il y a sur son territoire plusieurs fiefs importants, le château de Genzé, entre autres.

(10) *Hist. du Forez.* Bern., t. Ier, p. 109.

Digitized by Google

du comte, fut heureusement préservé, gardé et bien défendu qu'il était par son château fort. Cette lutte malheureuse dura, avec des chances diverses, jusqu'au moment où intervint entre le comte du Forez et l'archevêque le traité de 1173.

ASTIER *Astérius*, 983-987. — L'abbé Astier, qui succéda à Raynauld II, fut seigneur de Chazay en 983. Comme patron de son église, il avait droit à tous les dons qu'elle recevait, et le couvent lui-même en devenait possesseur. Une sainte et noble dame, Engela « en vue du salut de son âme, de celles de ses deux fils Etienne et Arold, ainsi que de celles de sa sœur Arolda et de tous ses parents » donne à l'église de Saint-Pierre de Chazay, en la personne de dom Astère, abbé d'Ainay, un curtil avec maison, vignes, jardin, verger, terres labourables et forêts, le tout situé à Chasselay « et si quelqu'un ose jamais contredire à cette donation, qu'il soit traité comme Datan et Abiron », l'année quarante-sixième du règne de Conrad, 986 (11).

Saint Pierre était donc le patron de notre vieille église romane et ce patronage est encore unepreuve de l'antiquité de ce sanctuaire. En effet, ce sont les localités les plus anciennes qui ont eu pour titulaire un des saints apôtres. Ce ne fut que par la suite des âges que l'on mit les nouvelles églises sous le vocable des saints qu'avait produits notre France.

Cette église de Saint-Pierre, à Chazay, existe encore, et malgré les malheureuses mutilations qu'elle a subies, elle offre un morceau remarquable de pur roman du IXe siècle. Jusqu'au XIVe siècle, elle fut la seule église de la ville et du

(11) *Petit Cart. d'Ainay.* Bern., t. II. Chart. 26.

Digitized by Google

château, puis alors elle fut affectée au service seul de la demeure seigneuriale et une autre église fut construite pour la paroisse. Cet antique sanctuaire fut interdit au commencement du XVIIIe siècle, pour avoir servi à des usages profanes. Elle a vingt mètres de longueur, et est divisée en trois nefs à plein cintre. Celle du milieu est beaucoup plus élevée que les deux autres; toutes trois sont grossièrement construites et se terminent par des arceaux, actuellement murés, qui alors donnaient sur une église inférieure dont le sol est à un mètre environ plus bas que celui de l'église supérieure. L'église inférieure était probablement destinée au peuple tandis que l'autre était réservée aux moines. Les quatre piliers sont carrés, très forts, en pierres taillées simplement et ne portent point d'ornements aux chapiteaux. De chaque côté, trois croisées étroites ne laissaient passer qu'un demi-jour doux et favorable à la prière. A l'occident, elles ont été bouchées par des constructions nouvelles; à l'orient, la plus rapprochée du grand portail, nous indique son origine antique, la suivante a été refaite au XVe siècle, probablement à la suite du siège de 1408, et la troisième qui touche à la tour de beffroi, est garnie de grilles de fer. La toiture est faite de pierres plates, rangées symétriquement comme des ardoises. La façade est tournée au nord, elle a été complètement dégradée et a subi de grands changements. Au-dessus de la porte se voyait, il y a quelque quarante ans, très naïvement sculptée, l'image du Bon Pasteur, emportant sur ses épaules la brebis égarée, tandis qu'un loup fuyait en détournant la tête. Aux deux coins de la façade étaient deux petits clochers, aux toits pyramidaux et recouverts de dalles de pierre; ils ont été détruits au commencement de ce siècle. Un troisième clocher au midi était construit au chevet de l'église, un peu sur la droite, pour rappeler

Digitized by Google

la tête penchée du Christ sur la croix. C'était une tour carrée, très élevée, dominant de beaucoup tous les édifices du bourg; crénelée, munie de machicoulis elle renfermait le guetteur ainsi que la cloche d'alarme pour annoncer les sinistres ou l'apparition de l'ennemi. Elle existe encore, surmontée d'une belle statue de la Vierge (12).

Actuellement, cette vieille église de Saint-Pierre est enfouie sous une honteuse poussière et de fâcheux débris; elle sert de cave, de grenier, et personne ne se doute plus de son importance. A peine quelque touriste demande-t-il à la visiter; on pourrait croire que même les habitants de Chazay n'en connaissent pas l'existence. Le domaine légué plus haut par dame Angela à cette église, est la première possession de l'abbaye d'Ainay au territoire de Chasselay (13).

---

(12) Cette statue a été élevée par les soins pieux et généreux d'une bienfaitrice du pays, Mme Champin, née Malliavin.

(13) Chasselay, *Cacelacus* et *Cacilliacus*, dans l'*Ager Mons-Aureacencis*, au bas du côté nord du Mont-Verdun, est situé dans un pays très fertile, qui offre un aspect moitié riant, moitié sauvage, avec ses plaines fécondes et ses collines boisées. Le bourg de Chasselay était important et bien fortifié. Son château, défendu par de fortes murailles et des fossés profonds, a acquis une certaine célébrité au temps où les archevêques de Lyon en avaient la suzeraineté, et cela de 1173 à 1789. Les abbés d'Ainay eurent plusieurs fois des démêlés assez sérieux avec l'archevêque, seigneur de Chasselay, au sujet des limites de leur juridiction respective. Plusieurs grandes familles avaient fiefs, rentes et servis à Chasselay. C'étaient les Arod, les de Franchelin, les de Guizeu de Vimy, les de Lorgues, les de Costa, les de Manisseu, etc. Ces châteaux et anciens fiefs appartiennent actuellement aux familles de Bouchaud, Morand de Jouffrey, Joannard, Garcin-de-Fenoyl. L'abbé d'Ainay nommait à la cure et en touchait les dîmes.

Digitized by Google

Sous l'abbé Astère, en 983 environ, deux nouveaux dons sont faits à l'abbaye, au territoire de Marcilly (14), le second jour de juin sous le règne de Conrad (15).

Dom Durand, 987, 993. — L'abbaye d'Ainay s'installait de plus en plus dans notre vallée, y répandant secours matériels et spirituels, et s'attirant ainsi de nombreuses donations. En 990, Adalbert fait don à l'église de Saint-Pierre de Chazay, qui se trouve sous la direction (*regimine*) de dom Durand (*Durannus*), d'une vigne située au territoire de Lozanne (16).

Parmi les témoins qui signent cette charte, se trouve un prêtre, nommé Anthelme, qui possédait de grands biens à Lozanne et à Civrieux. Il fut un des bienfaiteurs insignes de l'abbaye ; en 1020, il donne à l'église Saint-Pierre de Chazay et au souvent d'Ainay une vigne au territoire de Lozanne, il demande en retour des prières pour son frère Fulchère (17). Saint-Pierre de Chazay s'enrichit encore en 990 d'une vigne à Mont-Luzin, qui lui est donnée par Ayrbold et ses frères Eymin et Silvestre (18).

---

(14) *Petit Cart. Bern.* Chart. 18.

(15) *Petit Cart. Bern.*, chap. 20.

(16) *Lozanne*, *Lozanna*, et quelquefois *Lauzanne*, village gracieusement placé sur les bords de l'Azergues, rappelle un paysage suisse. L'abbaye d'Ainay, qui en eut plus tard la seigneurie, y apparaît vers 990. Il y eut au XIIe siècle une famille qui en portait le nom. L'église était une annexe de celle de Civrieux et était desservie par un moine d'Ainay. *Petit Cart. d'Ainay*, chap. 82.

(17) *Petit Cart. d'Ainay*. Chart. 125.

(18) Mont-Luzin, Mons Lisinius et Licinius, tire son nom, est-il dit, du fameux Licinius, l'affranchi d'Auguste, qui gouverna toute la contrée et la pressura par de telles exactions, que l'or qu'il en tira fit donner au pays le nom de Mont-d'Or, tellement il était riche et fertile.

Digitized by Google

Tout à côté, au village de Lissieu, l'abbaye commence à acquérir des biens importants, la dernière année du règne de Conrad, 993, le seigneur de Lissieu, Hyctère (19) et son épouse Gimberge, désirent que les moines d'Ainay prient pour leur fils Etienne, près du lieu ou repose son corps, c'est-à-dire le cimetière de Chazay, devant de l'église de Saint-Pierre. Dans ce but ils donnent à cette église et aux moines qui la desservent (en la personne de dom Raynald, abbé), un curtil (ferme), avec sa manse, jardin, verger et vigne, le tout situé à Lissieu au *Pagus* Lyonnais, *Ager* du Mont-d'Or (20). Ces nobles donateurs étaient d'importants personnages, qui avaient leur maison dans le *Castrum* de Chazay, et qui, en 992, pour avoir leurs tombeaux dans l'église du couvent d'Ainay à Lyon, lui donnent de grands biens (21) sur le territoire de Lissieu.

L'église de Chazay s'enrichit d'un nouveau don en 993 ; dame Ermengande et son fils Nanthelme lui font don d'une vigne à Lozanne, vigne bornée au midi par le cours de l'Azergues, *Aselgus currit* (22).

---

(19) Lissieu, *Lisseu* et *Lissiacus*, est un bourg très ancien, qui aurait pris son nom, de *Licius*, capitaine de César. Il y eut des seigneurs de ce nom dès le xe siècle, qui portaient le titre de viguier ou vicomte, et avaient le droit de haute et basse justice. La viguerie de Lissieu passa par l'extinction de cette famille, aux Lambert de Saint-Symphorien-d'Ozon vers le commencement du xve siècle ; les Masso de la Ferrière en furent les derniers seigneurs. Il reste encore quelques débris du vieux château de Lissieu, entre autres une tour qui renferme un cachot que l'habitant désigne sous le nom d'oubliettes. *Petit Cart. d'Ainay.* Chart. 37.

(20) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Chart. 54.

(21) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Chart. 47.

(22) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Chart. 94.

Digitized by Google

HUGUES, abbé, 994.— Un fait important pour notre province se passe en l'année 994. Au temps du roi de Bourgogne, Rodolphe le Fainéant, Burchard II, archevêque de Lyon, assemble un concile provincial en la petite ville d'Anse. On y vit siéger à côté de saint Odilon, Hugues, abbé d'Ainay, qui quoique ne figurant pas dans la liste des abbés donnée par le *Grand Cartulaire*, gouverna cependant le monastère dans le courant de 994, comme nous pouvons le voir dans l'*Histoire du Forez*, de A. Bernard. Cet Hugues était, nous dit cet historien, frère d'Arthaud II, comte du Lyonnais et d'Adesceline, abbesse de Saint-Pierre à Lyon. Il signe avec ses frères, Arthaud et Etienne, et sa sœur Adesceline une charte, qui contient de grandes donations en faveur de l'église de Saint-Irénée (23). Il ne siégea que très peu de temps, puisqu'en 993 nous trouvons dom Durand, abbé (24), et en 994 dom Raynald III, son passage si court sur la chaire abbatiale explique l'oubli qu'on en a fait dans la liste des abbés d'Ainay.

RAYNALD III, 994 — 1007. — La même année dom Raynald III le remplace et devient seigneur de Chazay.

Dom Raynald III, seigneur de Chazay en l'an 1000, augmente l'abbatiola d'une maison qui lui était voisine, elle lui est vendue par Aldoard et son épouse Raina. Les vendeurs reçoivent en retour un curtil, avec manse, jardin, et *IV quartalatas* (25) de terre labourable, situés aux Varennes (26).

---

(23) A. Bernard. *Hist. du Forez*, t. Ier, p. 108.

(24) *Grand Cart. d'Ainay*, introd., t. II, p. xv.

(25) *Quartalata*, mesure agraire employée plus spécialement pour la vigne (Ducange).

(26) *Petit Cart.* Bern. Chart. 78.

Digitized by Google

C'est la première fois que nous voyons citées les Varennes qui s'étendent au nord du bourg de Chazay. Là se trouvent les grandes et les petites Varennes, fief important (maison Gariot-Savigny), qu'habitait et que possédait au XIIe siècle la famille de Varennes, qui apparaît plusieurs fois dans cette histoire. Le Laboureur a fait sortir les de Varennes du château de Varennes, entre Bully et Avauges, ce château tirerait son nom d'un bois taillis qui règne de l'Arbresle à Tarare, appelé Garenne ou Varennes. Nous croyons plutot que les Varennes de Chazay furent véritablement le berceau de cette famille, qui jouit d'une certaine illustration dans le Lyonnais aux siècles passés. Elle eut, par la suite, la seigneurie de Courbeville près Châtillon-d'Azergues.

Comme seigneur, l'abbé d'Ainay possédait le cours de l'Azergues sur le territoire de Marcilly, Civrieux et Lozanne. Un nommé Gérauld voulant construire une écluse sur la rivière (Azelga), donne à l'abbaye en compensation une terre qui restera en possession des moines, qu'il construise ou non, lui ou ses héritiers, la dite écluse (27).

En 1002, l'abbaye reçoit un don à Civrieux la neuvième année de Rodolphe (28) et en avril 1003,

---

(27) *Petit Bern. d'Ainay.* Chart. 13.

(28) Civrieux, *Civriacus*, *Sivreu*, *Sivri*, et en patois *Sevri*, vient probablement de Sévère. L'empereur Septime Sévère, qui plaça là son camp quand il livra bataille à Albin, qui, de son côté, avait son quartier général à Albigny (*Albiniacus*). Ce ne fut qu'au XVIIIe siècle que par une faute probable de copiste, on commença à écrire le nom de ce village par un C. L'abbé d'Ainay nommait à la cure de cette paroisse et y tenait un moine dépendant de Chazay. L'église y est dédiée à saint Cyr, ce qui a fait croire que son nom de Civrieux venait de Cyriacus, mais ce n'est pas admissible, vu l'orthographe du nom. Le château appartint d'abord aux Aygliers, puis aux de Lanay. Au

Digitized by Google

elle en reçoit un autre à Lozanne sur les bords de l'Azergues (29).

En 1003, Benedict et son épouse Fecema, pour le salut de l'âme de leur parent, Gérald, donnent à l'abbaye et à Saint-Pierre de Chazay, une petite terre située à Marcilly, bornée au matin par la terre des enfants Gislabert, au midi, par celle de Gisland, et au nord par celle de Seyverd (30). Toujours sous Raynald, en 1005, Raimbauld et son épouse Arluysis donnent à l'abbaye un curtil à Civrieux (31); à Marcilly, Adolfred, son épouse Udulgarde et leur fils Ponce donnent à l'abbaye une manse, avec jardin, vigne et verchère, en 1007, la quinzième année du règne de Rodolphe (32).

Ranulfe, son épouse Adjeborz et leur fils, Ilion, en 1008, donnent aux moines de Chazay deux curtils qui sont situés à Chasselay, un troisième situé à Lozanne, et qu'avait fait construire le prêtre Anthelme; avec cette clause que les moines n'entreront en possession de ce dernier domaine qu'à la mort d'Ilion, « et si quelqu'un vient contredire à cette donation, qu'il soit excommunié, et, comme Datan et Abiron, jeté dans l'enfer avec tous les juifs et tous les damnés (33). » Quelle imprécation pour sauvegarder une

---

XIVe siècle une famille portait le nom de Sivrieux. Le château passa par une alliance aux de Sarron au XVe siècle. Maintenant une honorable famille lyonnaise, les Monterrad le possèdent. Civrieux dépendait de la châtellenie de Chazay et relevait de sa directe jusqu'en 1789. *Petit Cart. d'Ainay.* Bern. Chart. 128.

(29) *Petit Cart. d'Ainay.* Bern. Chart. 143.

(30) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Chart. 19.

(31) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Chart. 151.

(32) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Chart. 11.

(33) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Chart. 74.

Digitized by Google

donation qui devait valoir tant de prières ! Mais nous voyons par là que nulle puissance séculière n'était capable de faire respecter les droits de la propriété. Contre des seigneurs puissants, il ne fallait rien moins que les malédictions et les châtiments réservés au crime dans l'autre vie; menaces qui avaient une grande force à ces époques de foi.

En 1007, comme l'atteste la charte 144 du *Petit Cartulaire*, il est dit que Hugues donne à l'abbaye, régie par dom Raynald, un curtil, avec manse, jardin et vigne, le tout situé au Mont-Saint-Jean. Ce Mont-Saint-Jean, qui ne fut appelé qu'un peu plus tard *Sanctus Joannes Vineis*, était déjà à cette époque un petit village chrétien qui avait succédé à un bourg gallo-romain, comme le prouve le cimetière qu'on y a trouvé et qui indique l'époque romaine. Il est dit dans la charte citée qu'il était au *Pagus* lyonnais dans *l'Ager Valle Ansensis*, vallée d'Anse, comme appartenant à cette châtellenie. Du village de Saint-Jean-des-Vignes, pittoresquement placé au sommet de la colline, qui domine Chazay, l'on jouit d'un coup d'œil magnifique sur la vallée de l'Azergues. Il y eut une famille de ce nom vers le XIIe siècle, nous en parlerons en son temps. Vers le XIIIe, Saint-Jean devint une possession des abbés d'Ainay et dépendit du mandement de Chazay, suivant la Charte de Charles V, 1378, où ses habitants sont nommés comme devant contribuer à la défense de la forteresse de Chazay et s'y retraire en cas d'ennemis.

Raynald fut abbé jusqu'en 1013, quoique dans la liste des abbés au *Grand Cartulaire*, il ne siège que jusqu'en 1008, ce qui est établi par la charte de la comtesse Theuberge, qui donne en 1013, à l'abbaye gouvernée par dom Raynald, de grands biens à *Cerviacus* (34) au territoire de Ternant.

(34) *Petit Cart. d'Ainay*. Charte 147.

Digitized by Google

Arnould ne monta donc sur la chaire abbatiale qu'en 1013 (voir la note du *Petit Cartulaire d'Ainay*, p. 664).

En 1010, Gérard, du consentement de son épouse Sacia, donne au couvent d'Ainay, qui est sous le gouvernement de dom Burchard, archevêque *(sub regimine Burchardi archiepiscopi)*, en vue de sa sépulture, un curtil, situé à Civrieux (35). L'archevêque de Lyon avait alors haute juridiction sur l'abbaye d'Ainay, puissance qu'il perdra deux siècles plus tard.

De nobles personnages signent à cette donation, le chevalier Hugon, Adalon et Etienne fils, Gérard et Sacia, Fulchère, Arnolf, Otger. C'est la première fois que nous trouvons dans les chartes d'Ainay la qualification de chevalier, qui indiquait la première noblesse du pays. Deux années plus tard, 1012, reparaissent les mêmes personnages dans l'acte de donation de Milon et de son épouse Ildegarde (36). Ce Milon serait Milon de Charnay, qui avait de grands biens à Civrieux et dont la famille peut-être sortait de là, car on les trouve dans ce village avant de les voir paraître à Charnay, dont les Milon eurent la seigneurie pendant plusieurs siècles.

Arnould 1013 — 1023. — Arnould succéda à dom Raynald III en 1013. Sous lui, de nouvelles acquisitions sont faites en faveur d'Ainay à Lozanne (37), et à Civrieux (38).

Les donations pieuses abondent au commencement de ce siècle, un grand courant religieux se faisait sentir ; les

(35) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Charte CVII.
(36) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Charte 104.
(37) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Chart. 127, 152.
(38) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Chart. 158, 123.

Digitized by Google

fidèles s'empressaient d'apporter leurs offrandes aux monastères, où ils trouvaient le secours d'abondantes prières. L'on était alors sous l'empire d'une crainte terrible, on attendait la fin de toutes choses, on croyait avoir découvert dans les Saintes Écritures la preuve que la fin du monde, annoncée par N.-S. Jésus-Christ devait arriver vers le XIe siècle. Aussi vit-on les querelles cesser, les grands pécheurs faire pénitence et restituer le bien mal acquis. Beaucoup de riches seigneurs pour réparer leurs méfaits, ou pour gagner plus sûrement le ciel, donnaient leurs biens aux couvents, espérant ainsi restituer le fruit de leurs rapines. Le père Ménestrier nous parle d'un ancien *Cartulaire d'Ainay*, où il a puisé de nombreux documents et qui contenait deux cent sept actes de donation passés au temps du roi Conrad et de son fils Rodolphe.

Ces pièces étaient de la plus haute importance, nous dit l'auteur de l'*Abbaye d'Ainay*, dans *Lyon ancien et moderne*, on doit en déplorer la perte, car il est à croire qu'elles ne se retrouveront jamais, ayant été emportées, dit-on, par M. de Jarente, dernier abbé d'Ainay. C'est en vain qu'on les a réclamées à la famille.

Une charte, du 16 mai 1023 nous apporte la preuve de cette terreur superstitieuse « *Mundi termino appropinquante, ruinisque crebrescentibus,* » la fin du monde approchant et les ruines allant croissant, Vidon et ses frères, Adelard et Geoffroy, pour obtenir l'intercession de saint Martin et le secours des prières des moines d'Ainay contre les attaques du démon, donnent à saint Martin, et aux moines qui vivent sous la direction pastorale de dom Arnould, abbé, leur part de l'église de Saint-Léger-du-Bourget à Lissieux, avec les bâtiments et les choses qui lui appartiennent ; l'an

Digitized by Google

de l'incarnation de Notre-Seigneur, mille XXII (39). Ainsi nos grandes abbayes profitèrent de cette terreur qui s'était emparée du peuple et de la noblesse en ce temps d'ignorance. Faut-il le déplorer ? Le peuple n'eut qu'à gagner à cette richesse des monastères, qui répandaient autour d'eux abondance et secours, entretenant hôtelleries, écoles et hôpitaux. De temps immémorial les moines de Chazay distribuaient, chaque dimanche, aux indigents une ânée de vin et trois bichets de blé en pain. Les arts, les sciences, trouvèrent aussi chez eux un asile protecteur. Ils accumulèrent dans leurs bibliothèques ces admirables manuscrits et ces enluminures qui sont considérées de nos jours comme nos plus précieuses richesses historiques et littéraires.

En 1022, le moine préposé (*præpositus*) à l'église de Saint-Pierre à Chazay, était Girin, peut-être de la famille des Girin Calvi ou le Chauve, noble race qui possédait les dîmes de l'église de Civrieux-d'Azergues.

Dom Gérauld, abbé, 1023-1055. — Dom Gérauld (*Geraldus*), venait de succéder à dom Arnould, 1023. Dans une convention faite entre un certain Jean d'une part, et l'abbé Gérauld avec le moine Girin, *préposé* de Chazay, de l'autre, Gérauld, abbé, et le moine Girin donnent au dit Jean quatre quartalades de terre labourable sous la clause de ne vendre ce terrain qu'avec le consentement des susdits abbé et préposé. Cette terre, dite de Buissante, à Saint-Julien, doit en servis, deux sestiers de vin, quatre pains et six deniers pour la viande à la pitancerie des moines (40).

Les donations sont fréquentes sous dom Gérauld en 1023.

---

(39) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Charte 15.
(40) *Petit Cart. d'Ainay,* Bern., chart. 148.

Digitized by Google

Dame Alboare, Aschiric et sa femme Aremburge (41), donnent aux moines de Chazay, vignes, curtils, verchère, en vue de leurs sépultures et du salut de leurs âmes, le tout situé à Lozanne. — C'est encore Ilion qui donne également à Lozanne une vigne « afin d'être délivré au jour de sa mort des flammes de la gehenne... Si quelqu'un ose jamais s'opposer à cette donation, qu'il soit traité comme Judas, le traître, qui a livré Notre-Seigneur. » Toute la famille signe à cet acte: Ilion, son épouse Thécia, son fils Isilidiarde, sa sœur Eldegarde et son neveu Ranulphe (42).

Les habitants de Lozanne aimaient les moines de Chazay, la même année, c'est dame Eldegarde qui leur donne une vigne située près de la fontaine courbe ou tortueuse (*curva*) (43).

Dans cette charte, nous commençons à voir paraître les surnoms ou noms de famille. Les témoins cités sont Martin Bon, Aymin de Montessuis (*Montesicco*), Arthaud le jeune, Vicard Raspa et Bernard Coind (44).

Bien d'autres donations sont faites à l'abbaye, c'est une sainte dame Albaora, en 1026 (45), puis en 1030, c'est noble dame Aliburgis et son fils Ilion, qui donnent le domaine de *Buxo* (46) à Lozanne. A Civrieux-Marcilly, les

(41) *Petit Cart. d'Ainay*, Bern., chart. 112.

(42) *Petit Cart. d'Ainay*, Bern., chart. 132.

(43) *Petit Cart. d'Ainay*, Bern., chart. 162.

(44) *Petit Cart. d'Ainay*, Bern., chart. 162. Il existe à Lucenay une famille Coind, dont un de ses membres, le sympathique abbé Coind, ancien aumônier de la marine française, possède une collection curieuse d'objets d'art et d'oiseaux étrangers recueillis dans ses voyages. Il la montre aux visiteurs avec une complaisance et une aménité parfaites.

(45) *Petit Cart. d'Ainay*, Bern., chart. 112.

(46) *Petit Cart. d'Ainay*, Bern., chart. 97.

Digitized by Google

dons se multiplient : « En 1030, noble chevalier, Étienne Nigelle et sa mère Sazie, afin d'être arrachés aux peines de l'enfer et d'être emportés au ciel sur les bras des anges (*ulnis angelicis*), donnent aux moines tout ce qu'ils possèdent à Civrieux, près de la terre de Saint-Martin-d'Ainay (47).

A Marcilly, c'est noble Wilenc et sa femme Rotcenda, qui font un don important d'un curtil, de ses terres et de deux moulins (48), 1034. Ce Wilenc devait être de la famille seigneuriale de Marcilly à cette époque, vu l'importance du don et les domaines qui lui appartenaient.

Nous mentionnons rapidement ces donations parce que ces villages feront partie aux XIIe et XIIIe siècles de la baronnie de Chazay.

Sous l'abbé Gérauld eut lieu un autre Concile à Anse en 1025. Labbe le désigne ainsi : *Anno MXXV dominica, incarnationis convenerunt apud Ansam in Ecclesia sancti Romani*... l'an mille vingt-cinq (le dimanche qui suivit la fête de l'Annonciation de la Vierge) se réunirent à Anse dans l'église Saint-Romain... (49). Saint Odilon fut l'âme de ce Concile, il y prêcha avec ardeur la trève de Dieu, qui devait être adoptée en 1027, au synode d'Elne, et se rendit surtout célèbre par le zèle qu'il déploya en faveur des âmes du purgatoire. Il poussa à l'institution de la fête de la grande Commémoraison des morts, qu'il avait établie dans tous les couvents de son ordre, elle passa bien vite en usage dans toute l'Église (50). La trève de Dieu fut un

(47) *Petit Cart. d'Ainay*, Bern., chart. 115.
(48) *Petit Cart. d'Ainay*. Bern., chart. 22.
(49) Labbé, *Conciles*, tom. IX, col. 859.
(50) *Vie des Saints*, Guérin. Lyon, Briday, tom, I, pag. 207.

Digitized by Google

véritable bienfait pour nos pays, ravagés par la guerre incessante et acharnée que se faisaient les partisans de l'archevêque de Lyon et ceux du comte de Forez. Cet état de choses dura jusqu'à ce que Henri le Noir vînt mettre un terme à ces funestes luttes en donnant sa protection à l'archevêque Humbert, qui vers 1072, plus puissant que jamais, obtint de battre monnaie (51).

GUICHARD Ier, 1055. — Guichard Ier assiste en 1070 au troisième concile d'Anse (52), qui fut présidé par Hugues, évêque de Die, légat du Saint-Siège, et qui, plus tard, succéda à saint Jubin sur le siège de Lyon.

L'abbé d'Ainay, seigneur d'un grand nombre de domaines à Civrieux, y envoyait un préposé chargé de pourvoir au culte divin dans la petite église du bourg. Mais il paraît que ce curé ne pouvait pas vivre faute d'une manse suffisante. Cet état de chose motiva, vers 1080, une supplique des abbés Humbert ou Artaud (car ils se succédèrent de 1080 à 1102, sans qu'on ne connaisse rien de leur vie) à l'archevêque de Lyon, qui était l'illustre saint Jubin (53).

L'archevêque faisant droit à sa demande, donne à cet effet l'église de Saint-Cyr de Civrieux, avec tous ses

---

(51) *Histoire du Forez*, Bern., t. I, p. 121.

(52) *Cart. d'Ainay*, t. II, introd., p. xv.

(53) Saint Jubin, *Gebuinus*, ou *Geboinus*, fut d'abord Jébuin, puis Jubin; sa science et sa grande piété en ont fait un des archevêques les plus illustres de Lyon. Le pape Grégoire VII le tenait en grande estime et lui confirma, en 1078, le titre de primat des Gaules. L'année suivante, il consacra à Dieu et en l'honneur de la très sainte Vierge, l'église abbatiale, plus tard collégiale de Beaujeu, fondée par Bérauld, l'un des premiers seigneurs du Beaujolais. (Voir *Histoire Eccl. du diocèse de Lyon*. La Mure, p. 151, 152. Lyon, 1671).

Digitized by Google

revenus, et cela entre les mains du moine Gaucerand (prieur de Chazay), revêtu des pleins pouvoirs de l'abbé. Cependant cette donation ne put se faire qu'avec l'intervention des anciens de cette église, c'est-à-dire de ses protecteurs, à savoir : Bladin, curé ; Theutard, Bertrand et Etienne archiprêtre, et plusieurs autres.

A ce don généreux consent noble homme le chanoine Girin, surnommé le Chauve ou Calvi, ainsi que son père Girin Calvi et son épouse Gironde, qui tenait de l'archevêque cette église en fief. Obéissant aux ordres de l'archevêque, puissants hommes Guillaume de Chel (Chiel) et son frère Hugues, qui en étaient bénéficiers de par l'héritage paternel, en abandonnent aussi les bénéfices en faveur du curé, et cela pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents (54). Cette charte intéressante nous apprend que le moine Gaucerand, que nous retrouvons prieur à Chazay quelques années plus tard, était déjà le chargé d'affaires du couvent d'Ainay dans nos pays, et qu'il arrivait à la haute dignité de prieur. Sous saint Jubin, eut lieu le quatrième concile d'Anse, 1076, que La Mure nous signale comme très important pour le bien de la discipline ecclésiastique (55).

Disons un mot des deux familles citées en cette charte, les Calvi et les de Chiel. Les Calvi ou Chauve, étaient les seigneurs de Salt, possessionnés à Civrieux. Girin le Chauve était père du chanoine de Lyon, Girin Calvi, comme nous l'apprend cette charte 198; M. Vachez parlant de Guillaume le Chauve qui était à la croisade environ vers 1121, dit qu'il avait pour frère le chanoine

(54) *Petit Cart. d'Ainay.* Bern. Chart. 198.
(56) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Charte 198.

Digitized by Google

Girin Calvi. C'est donc bien cette même famille qui tenait en fief de l'archevêque l'église de Civrieux (56). Ce chanoine Girin est mentionné dans la charte qui traite des privilèges accordés à l'abbaye d'Ainay par l'archevêque de Lyon en 1119 (57).

En 1060, Arnulf le Chauve, souvent cité dans le *Cartulaire de Savigny*, est excommunié pour s'être emparé des dîmes de l'église de Saint-André de Tarare, et d'une terre sur Bessenay, que son père avait donnée à Saint-Martin de Savigny (58). Il s'amenda en 1090, et donne en compensation l'église de Saint-Alban (59); il fait serment de ne commettre à l'avenir aucun forfait soit par lui, soit par ses hommes d'armes, contre les biens et les vassaux de l'abbaye. Les Calvi ou Chauve avaient pour armes *de... à l'aigle de...* (60). Ils portaient aussi le nom de Salt en Forez, où se trouvait leur principale résidence. Ils possédèrent plusieurs fiefs importants, dans le Forez et le Lyonnais. Ils furent seigneurs du Palais, de Randan, de Donzy, de Cottance et de Chamousset (61).

Quant aux de Chel (Chiel), traités ici de puissants hommes, ils faisaient partie d'une grande famille de nos contrées. Possessionnés à Tredo, ils furent pendant de longs siècles seigneurs du château de Beaulieu à Morancé (62). Ils avaient de grands domaines à Civrieux, Lozanne, Chazay

---

(55) *Hist. Eccl.* de la Mûre, p. 152.
(57) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Charte LXXV.
(58) *Cart. de Savigny*, t. Ier. Charte 750.
(59) *Cart. de Savigny*, t. Ier. Charte 829, 885.
(60) *Familles Cheval.* Vachez, p. 28.
(61) *Mazures.* MM. Guigue, p. 498.
(62) *Mazures.* Guigue, t. Ier, p. 453-454.

Digitized by Google

et Lucenay. Le moulin de Lucenay, et la grande ferme qui appartient actuellement au duc de Mortemart, portent encore leur nom, ainsi que la fontaine qui se trouve entre Morancé et Lucenay, sur le chemin public.

Ils furent possesseurs du port de Vimy (Neuville) seigneurs de Chanues-en-Dombes et chatelains du Montellier.

La fin du XIe siècle avait vu sur la chaire abbatiale d'abord Garnier, puis Humbert Ier, tous deux n'ont laissé que peu de traces de leur passage dans les *Cartulaires* du couvent. Nous arrivons à dom Artaud, qui vivait vers la fin du XIe siècle, et qui fut témoin du mouvement religieux des croisades dans nos pays.

L. PAGANI.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

Couvent des Grands Carmes

DE LYON (1)

CHAPITRE VI

TABLETTES HISTORIQUES ET CHRONOLOGIQUES

1342. — Jour de la Pentecoste, Synode général de l'ordre des Carmes, tenu au couvent de Lyon. Jean de Venette, chroniqueur et romancier, prieur du couvent des Carmes de Paris et provincial de la province de France, y a assisté (V. Péricaud, *Notes et Documents*). Pierre de Raymond de Grasse, enfant de la province de Narbonne et du couvent de Jarsaci, y fut élu 15e général; c'est dans ce Chapitre que furent rendus divers règlemens touchant les offices religieux. On y institua les prieurs de Rome et de Paris, ainsi que le procureur général de l'ordre avec les lecteurs des sentences et des Écritures Saintes, chargés de

(1) Voir les numéros de septembre, octobre, novembre et décembre 1888, et ceux de février et de mars 1889, de la *Revue du Lyonnais*.

Digitized by Google

cet enseignement au couvent de la place Maubert. Parmi les assistants, outre Jean de Venette, ont figuré saint Pierre de Cœsis, ex-général, évêque de Vaison, patriarche de Jérusalem; Pierre de Raymond, qui fut général; Radulphe Veley, procureur général et qui fut, la même année, nommé évêque de Casale en Espagne, par Clément VI; Jean Illoban, provincial de la province d'Angleterre; le célèbre docteur, Paul de Pérouse. A. G. O. Les Chapitres généraux de l'ordre pouvaient se tenir dans une province quelconque. Mais l'usage est depuis longtemps de les convoquer à Rome; en 1440, le Chapitre général eut lieu à Châlon; en 1447, à Rome; en 1452, à Avignon, etc., etc.

1412, juin, 9. — Acte reçu Me Fétillan, notaire royal de Lion, contenant accords entre les prieur et religieux du couvent des Carmes de Lyon, d'une part, et les prieur et religieux du couvent des mêmes Carmes de la ville de Vienne, sur le partage des villages et paroisses où ils devaient faire la quête.

1417, décembre, 7. — Les conseillers de ville ont été d'accord d'envoyer le prieur des Carmes vers Oston (Autun), où l'on dit qu'il y a gens d'armes pour savoir leur estre. D. C.

1427, novembre, 9. — La ville fait chanter aux Carmes une messe du Saint-Esprit pour que Dieu veuille avoir les affaires de la ville pour recommandées (Péricaud, *Notes et Documents*).

1435, 2 avril. — Lettre datée de Bâle et adressée à tous les religieux des ordres des Prédicateurs de Saint-Dominique, des Mineurs de Saint-François, des Hermites de Saint-Augustin et des Carmes de la Bienheureuse-Vierge, par les FF. Barthélemy Texier, prieur général, maître de

Digitized by Google

l'ordre des Prescheurs; Guillaume de Casali, ministre général de l'ordre des Prédicateurs-Mineurs; Ghérard de Arimino, prieur général de l'ordre des Hermites de Saint-Augustin; et Jean Fachi, prieur général de l'ordre des FF. Carmes, pour inviter les religieux des quatre ordres mendiants à se respecter et à ne jamais se desservir ni par paroles ni par actions (Ramette, t. III, fol. 292).

1457, mars, 3. — Les FF. Prêcheurs et un F. Carme qui prêchait le Carême à Saint-Nizier, prétendaient chacun avoir le droit de faire le sermon annoncé pour le dimanche suivant, d'Oculi, au-delà du pont du Rhône. Les conseillers de ville, pour plusieurs raisons déduites audit F. Carme, décident que les F. Prêcheurs feront le sermon (Péricaud, *Notes et documents*, A. C. BB., 8). La ville récompensait toujours le zèle et l'éloquence de ses prédicateurs, aussi les divers ordres religieux s'enviaient-ils la « grant peyne de instruyre et esmovoyer le peuple à dévotion (A. C. BB. 6).

1480. — Comptabilité d'Alardin Varinier, trésorier-receveur de la ville. — « Item et par autre mandement et des-
« charge desdits conseillers sur ce passe du septiesme jour
« du moys de novembre l'an que dessus (1480), signé
« dudit Bessonat, ledit trésorier et receveur a livré et paié
« ès religieux de Nostre-Dame des Carmes dudit Lyon la
« somme de quinze livres tournois que leur fut donnée en
« aulmosne pour continuer l'édiffice de leur couvent et
« affin qu'ilz fussent plus en désir à prier Dieu et Nostre-
« Dame pour la prospérité du roy et de ladite ville,
« comme appert par ledit mandement passé et signé
« comme dessus est dit et la quictance desdits religieux
« escripte au doz d'icellui ainsi a baillé ladite somme de
« XV livres tournois. » « CC..... »

(*Note communiquée par M. V. de Valous.*)

Digitized by Google

1494. — Charles VIII, de retour à Lyon de son expédition en Italie, pour témoigner son contentement de l'accueil que lui ont fait les quatre mendians, lors de son entrée dans la ville, donne aux Cordeliers, aux Jacobins, aux Carmes et à l'Observance, l'artillerie qu'il avait amenée de Naples et qui était une chose merveilleuse à voir. On en fit de belles cloches dans les églises de ces couvents (Gonon, *Séjour de Charles VIII à Lyon*, p. 30).

1497, 1er février. — Laurent Bureau, provincial des Carmes, reçoit une députation des deux conseillers, Jacques Buyer et Pierre Renart, chargés par le consulat de le solliciter d'être, lors de son prochain voyage à Paris, leur intercesseur auprès du roi, en faveur des affaires de la ville. D. C.

1501, 5 juillet. — « En cestuy an, le Roy envoya à la Vaupute (Vallouise), ung docteur de Paris pour convertir les Vaudois d'aucunes fantaisies qu'ils tiennent, mais il n'y fist rien. » (Gonon, *Séjours du Roi Loys XII à Lyon sur le rosne*, p. 42.) Pourquoi l'auteur de ce récit, réimprimé par Gonon, s'est-il montré si sobre de détails ? Ce fait est l'objet d'un chapitre cependant fort intéressant des *Chroniques de Jean d'Auton* (publ. par le bibl. Jacob, 4 vol. in-8°), au t. Ier, p. 257-260. Ce religieux raconte, en effet, que le Roi Louis XII était à Lyon, quand il fut averti qu'en son pays de Dauphiné était un grand nombre d'hérétiques erronés et sectateurs réprouvés, et qu'il obtint du pape Alexandre VI une bulle pour les visiter et les réformer. Ces malheureux étaient, sur le bruit de leur erreur, occis à martyr et cruellement tyrannisés par leurs seigneurs. Ceux-ci voulaient les chasser et les déposséder de leurs biens. Louis XII résolut d'envoyer Laurent Bureau, l'ancien provincial des Carmes

Digitized by Google

de Lyon, son confesseur, évêque de Sisteron et docteur en théologie, avec messire Thomas Pascal, docteur régent en l'Université d'Orléans et official du dit lieu pour eux enquérir et besoigner sur ce. Ils quittèrent Lyon le 5 juillet 1505, avec un mandement du Roi leur donnant tous pouvoirs de consulter les procédures faites contre les persécutés. Un messager du Roi, le chevaucheur Gui de Villars, les précéda dans les villes où ils devaient s'arrêter, et remit aux officiers de la justice royale les lettres missives de Sa Majesté, enjoignant de les aider dans leur mission. Le Parlement de Grenoble mit à la disposition de ces deux délégués toutes les pièces des procès intentés aux Vaudois ; les enquêteurs les firent porter à leur domicile à Grenoble, à l'enseigne du Bœuf, les firent mettre sous les scellés et défendirent d'y toucher parce qu'ils se réservaient de les étudier à leur retour des lieux qu'ils allèrent visiter. Ils allèrent à Gap et reçurent de l'évêque les mêmes communications ; l'archevêque d'Embrun ne résista pas davantage. Les mêmes précautions furent prises par eux pour empêcher le détournement de ces pièces, puis ils se rendirent dans les montagnes, au sein des populations prétendues hérétiques. Laurent Bureau, principal délégué *grand clerc et bon prêcheur*, s'entoura de renseignements sur la vie des Vaudois, fit devant eux de bons sermons et leur déclare tous les articles de la foi catholique. Il les trouva « fermes en la loi divine et croyans en la foi catholique. » Persuadé que les accusations d'hérésie ne couvraient que des intentions spoliatrices, il rapporta à Grenoble les procédures de Gap et d'Embrun, remit toutes les pièces qu'il avait obtenues au sieur Gui de Villars, pour qu'il les fît parvenir secrètement à Lyon où était encore le chancelier ; puis sous prétexte d'aller se reposer pendant quelques jours de ses courses et

Digitized by Google

de ses fatigues en visitant la Grande-Chartreuse, il s'éloigne de Grenoble avec son compagnon et rentra à Lyon. Là, sa parole honnête et éclairée, l'examen des procédures surprises, démasquèrent facilement l'hypocrisie religieuse des persécuteurs, et un arrêt intervint en faveur des infortunés Vaudois contre ceux qui les accusaient et voulaient s'emparer de leurs biens. Une histoire de la maison dont il fut le bienfaiteur devait, à la louange de Laurent Bureau, publier cette page curieuse de nos chroniques nationales. (V. la *Revue du Dauphiné*, t. II, p. 292), où l'auteur d'un *Essai Historique sur les guerres de religion* n'a cependant pas assez précisé le caractère de l'intervention royale. Aussi pour n'avoir pas vu dans l'arrêt du conseil une œuvre de justice, attribue-t-il au principe de la tolérance religieuse l'approbation donnée par la Cour de Rome à l'ordonnance du Roi. Nous n'avons trouvé nulle part trace de cette seconde bulle, qui aurait été donnée pour confirmer un arrêt du conseil. (V. aussi t. IV, p. 239.)

1502, 26 janvier. — Le Père Révérend du couvent de Nostre-Dame des Carmes, a proposé qu'on doit prochainement tenir Chapitre provincial en leur dit couvent pour eslire ung provincial, auquel chapitre aura beaucoup de notables docteurs et religieulx, qu'ils nepour roient soustenir sans les aumônes des gens de bien et pour ce ont prié et supplié que la dite ville leur feist aumosne de blé et de vin ainsi qu'il plairoit aux dits conseillers ; ont ordonné leur donner la chair d'une douzaine de moutons jusqu'à dix livres tournois. D. C.

1512. — Les Carmes sont taxés à 5 livres pour leur part dans les frais de construction des 116 cannes et demie de murailles qui doivent fortifier la ville de la Saône au Rhône (V. Péricaud. *Notes et Documents*).

Digitized by Google

1516. — Stephanus de Basignana Gorgonius, carme, docteur en théologie, surveille l'impression des œuvres du carme Baptiste Mantouan, publiées à Lyon. Ces écrits du P. Mantouan ne laissent pas de doute sur l'opposition que manifestèrent les Carmes contre la faveur avec laquelle une partie du clergé voulait faire accueillir la nouvelle opinion sur l'Immaculée-Conception; outre un traité de la matière, ils comprennent en effet une pièce de vers dirigée contre l'institution de ce dogme religieux. Trois hémistiches résument toute la doctrine de l'auteur :

Nec Deus hoc docuit ; nec re dependet ab istâ
Nostra salus . . . . . .

(V. son livre *de Sacris Diebus*, au mois de décembre.)

Et cependant les œuvres de Mantouanus (*Spagnuolo Battista*) étaient classiques. On lisait publiquement ses poésies dans les écoles ; Farnabe, dans la préface de son édition de Martial, dit que les pédants du collège les préféraient aux vers de Virgile. Les esprits cultivés du XVIe siècle connaissaient aussi bien les *Eglogues* de Mantouan que l'*Enéide*. Bonaventure des Périers, dont les nouvelles sont souvent un écho des propos de son temps, ne trouve pas de meilleur éloge à faire d'un prêtre de village, que de dire qu'entre son *Catonet* (œuvres du grammairien Caton), il avait lu son *Fauste precor gelida*, premiers mots de la première *Églogue* de Mantouan. V. sa XLe *Nouvelle et Notes ;* édit. bibl., Jacob, 1862.

1526. H. 780. — Vendu à Jean de Lorme, masson de Lion, en déduction de la somme de six vingt livres à lui dues par le couvent (des Carmes), par fin de compte fait

Digitized by Google

entre eux à cause de l'édifice de cave de maison et parachèvement du clochier secretarie et pilles de l'église du dit couvent. (*Communiqué par M. Vermorel.*)

1530. — Convocation des « maraulx et convalescents » de la ville sur la place des Carmes, pour les enrôler et les faire travailler aux remparts de Saint-Sébastien. *AC. BB*, 50. Cette mesure était assez généralement employée à cette époque contre les mendiants. Lyon ne comprenait pas autrement que Paris l'assistance publique. Les tâtonnements qui précédèrent la création de nos maisons de mendicité sont curieux à étudier. Dans la préface du onzième volume de l'*Inventaire des actes du Parlement de Paris* (1), M. le Directeur général des Archives de l'Empire analyse en ces termes le rôle du Parlement sous ce rapport : « Il s'est perdu pendant trois siècles dans mille mesures de détail, les unes débonnaires, les autres répressives, aucune efficace. Il ne comprit jamais que la mendicité est un malheur ou un délit, qu'il fallait venir en aide aux malheureux et punir les délinquants, avoir des hôpitaux pour ceux-là et des maisons de réclusion avec travail forcé pour ceux-ci.

Après avoir distribué des secours aux mendiants avec une telle libéralité qu'ils n'avaient jamais été si bien encouragés, il voit l'abîme qu'il creuse devant lui, et réagissant violemment contre sa mansuétude, il prétend interdire la mendicité ; ceux qu'il prend en contravention, il les envoie aux galères, ou travailler aux remparts et aux travaux publics.

La convocation des mendiants ne parut pas dans la suite un système de recrutement assez efficace, puisque des ordonnances intervinrent qui enjoignirent de faire des levées

(1) P. LXXVIIJ.

Digitized by Google

de 20 et de 30,000 manœuvres pour achever les fortifications. *AD. C.*, 546 et 660.

1550, 18 janvier. — Acte reçu par Me Pierre de Challes, notaire, contenant legs par noble Guilleaume François, receveur pour le Roi, d'une rente pour entretenir à Paris, pour faire leurs études, pendant dix ans, un Carme et un Cordelier. *RG.*, p. 259.

1557, mardi 1er juin. — Les consuls passent mandement aux prieur et religieux du couvent des Carmes, de la somme de six livres tournois pour le louage de la chambre étant dans ledit couvent pour entreposer les salpêtres, appartenant à ladite ville. D. C.

1564, juillet, 31. — Acte reçu Me Blaise Thevenon, notaire; Antoine Bénier, atteint du mal et contagion de peste, institue pour son héritier, sa femme, aussi atteinte, et à son défaut, F. Claude Séneton, sous-prieur du couvent des Carmes (R. G., p. 259).

1569, 28 juillet — Le gouverneur de Lyon, Mandelot, pour assurer la sécurité des habitans de la ville, ordonne aux échevins de faire arrêter les réformés non soumis et de les faire conduire par les penons au couvent des Carmes. Les couvents des Célestins et des Cordeliers furent désignés aussi comme prisons destinées à recevoir les hérétiques (V. Péricaud, *Notes et Documents*). Il ne paraît pas que les Carmes aient reçu ces prisonniers; quant aux Célestins, ils ont refusé de les laisser massacrer. En 1572, les Vêpres lyonnaises n'auraient ensanglanté que les murs du couvent des Cordeliers (V. Péricaud, *Notes et Documents*, 31 août 1572 et 10 septembre 1572). Le procès-verbal de ces massacres, qui avait été transcrit sur les registres de la municipalité, a été lacéré par le secrétaire de la ville, Jean Ravat.

Digitized by Google

1571, mai, 11. — Actes reçus, Mes François Imbert et Jean Quétin, notaires du Roi, en son Châtelet de Paris, contenant vente de pension par nobles Claude Marcel, bourgeois de Paris, prévôt des marchands, Me Pierre Polin, notaire et secrétaire du Roi et autres, lors échevins de la ville de Paris, à religieuse personne F. Jacques Maistret, docteur en théologie de la Faculté de Paris, religieux et prieur du couvent des Carmes de Lyon, pour lui et ses successeurs religieux dudit couvent, savoir de la somme de 25 livres, annuelle et perpétuelle, pour les prix et somme de 300 livres, baillées par ledit Maistret et reçues par noble messire François de Vigny, receveur de ladite ville, laquelle somme ledit Maistret entend et veut être destinée à perpétuité pour la pension et entretènement aux études et promotion des grades au couvent des Carmes de ladite ville de Paris, d'un religieux profès dudit couvent des Carmes de Lyon, et au défaut, d'autre couvent de la province de Narbonne, tel qu'il sera nommé par ledit Maistret, sa vie durant et après son décès, par les prieurs et religieux dudit couvent de Lyon (2).

C. Brouchoud.

(*A suivre.*)

---

(2) Nomination de F. Étienne Molin, frère religieux profès dudit couvent des Carmes de Lyon, faite par le R. P. Lazare Berthelot, docteur en théologie, prieur dudit couvent et par les autres religieux, prêtres d'icelui couvent. Acte du 30 avril 1613, reçu Me Barrier, notaire royal, p. 541 (V. Biblioth., Carmel. vo Stephanus Molin).

Digitized by Google

L'ACADÉMIE DE LYON

En 1724

Vingt-cinq membres, dont :

MM. Dugas, le père, prévost des marchands.

Dugas, fils, président de la Cour des Monnoies. Il fit un discours d'entrée sur le désir de se faire une bonne réputation.

Aubert, doyen des Avocats, ancien échevin, mort le 18 février 1733, à 93 ans. En 1730, il donna à la ville sa belle bibliothèque de 8,000 volumes pour une rente viagère de 2,000 francs, il en resta bibliothécaire avec le logement.

Claude Brossette, avocat, échevin en 1730, mort en juin 1743. Il était originaire de Theizé en Lyonnois.

Chervet, commis à la Douane, né à Montélimar, grammairien, latiniste, physicien et géomètre.

Digitized by Google

Bay de Curis, subdélégué de l'intendance, conseiller honoraire, petit-fils de Bay, marchand drapier, place du Change.

Bottu de Saint-Fond, de Villefranche, subdélégué de l'intendance.

François-Annibal Michon, avocat.

Jacques-Annibal Claret de la Tourette, de Fleurieu, président de la Cour des Monnoies.

De Glatigny l'aîné, avocat général à la Cour des Monnoies, originaire de Bayonne. Il fit un discours de rentrée sur l'humeur des Juges.

Laisné, directeur de la Monnoie, antiquaire et médailliste en 1733. Il donna à la ville son médailler, commencé en 1697 pour 3,000 francs de rente viagère.

Dulieu, chevalier d'honneur à la Cour des Monnoies.

Le P. Colonia, jésuite.

Le P. Lombard, jésuite, professeur en théologie, très savant.

Le P. Follard, jésuite, originaire de Provence.

L'abbé Tricaud, chanoine d'Ainay, curieux des nouveaux systèmes.

L'abbé Faramand (Trocul de la Croze), chanoine d'Ainay, grand-vicaire de l'archevêché. Habile homme.

L'abbé Mignot de Bussy, de Villefranche, chanoine d'Ainay. Poète.

De Ponsaimpierre du Perron, conseiller à la Cour des Monnoies, d'un esprit juste et de l'érudition.

Digitized by Google

De Billy, avocat.

De Regnauld, conseiller à la Cour des Monnoies. Un esprit juste, de la grâce et de la facilité à parler.

Pestalozy, médecin, physicien et naturaliste, malheureux avec ses malades, mort le 25 avril 1742.

Aulas, avocat général de la Cour des Monnoies, a été reçu le 8 mars 1729.

M. Antoine Trollier, reçu en mai 1733, en remplacement de Me Aubert. Il a le goût des beaux livres.

En 1731, l'Académie de Lyon obtint de M. Gros de Boze, de l'Académie françoise, un Mémoire particulier sur la conservation des bibliothèques publiques et ses règlements.

26 avril 1740, M. Gauthier de Mondorge, reçu à l'Académie, fit un discours sur le pédantisme. M. de Fleurieu lui répondit. Il étoit maître de la Chambre aux deniers et fils de M. Gauthier de Dortans en Bugey, et beau-frère de M. de Fleurieu, prévost des marchands.

Aoust 1743. Bordes, le jeune fils de Jacques Bordes, trésorier de France, ayant de la littérature et quelques talents pour la critique, voulut être de l'Académie. Presque tous les académiciens lui avoient promis leurs voix. L'intendant Pallu et le prévost des marchands de Fleurieu, le protégeaient ouvertement. Il croyoit être reçu, mais à la séance d'élection, sur 18 académiciens, il n'eut que 4 voix et on nomma M. l'abbé Coquier, chanoine sacristain de Notre-Dame de l'Isle-Barbe, homme de mérite. On croit que cette exclusion vint de la protection trop marquée de l'intendant et du prévost des marchands.

Estienne Mayeuvre de Champvieux, né à Lyon, le 11 janvier 1743, fils de Dominique Mayeuvre et d'Hélène

Digitized by Google

Fayolle, petit-fils de Laurent-Félix Mayeuvre, échevin en 1740, et de Françoise Ferrari de Romans. Il fut conseiller à la Cour des Monnoies en 1769, au Conseil supérieur en 1771, avocat général en 1774, Procureur-général-sindic du département du Rhône en 1792, du Conseil municipal de Lyon en 1798, député au Corps législatif en l'an IV à l'an VIII, du Sénat conservateur, du Conseil général du Rhône en 1810, administrateur des Écoles chrétiennes, membre du Conservatoire des Arts, de l'Académie de Lyon, fondateur de l'École des Beaux-Arts de Lyon, mort le 9 juin 1812. Il avoit épousé en 1774 Marie Rigod de Terrebasse, dont il eut deux fils morts jeunes et une fille mariée en 1800 à M. Le Viste de Montbrian, à laquelle il laissa sa belle maison de la rue Juiverie, n° 4, bâtie par les Bullioud (voir Vermorel).

François Gacon, né à Lyon en 1667, clerc de la chapelle du duc d'Orléans. prieur de Baillon, où il mourut le 15 novembre 1725, de l'Académie de Lyon, surnommé le poète sans fard.

Son frère, Pierre Gacon, échevin en 1714, fut reçu en 1738 de la Société Royale des Beaux-Arts de Lyon, et mourut en 1749.

Son autre frère, François, avocat, écrivit aussi des épigrammes.

Jean-Pierre Christin, fils de Jean-Christin et de Benoîte Villette, né à Lyon le 31 may 1683, de l'Académie de Lyon, mort le 19 janvier 1751.

Benoît Goy, avocat à la Cour des Monnoies, de l'Académie de Lyon, fils d'Abraham Goy, échevin en 1722, et de Suzanne Trollier.

(Notes de M. Michon).

L. M. DE V.

Digitized by Google

Sur l'expression :

FAIRE LE PIED DE VEAU

DANS le *Noël satirique*, de 1723, édition petit in-4°, 1882, page 42 (1), se trouve le couplet suivant :

Saint Irénée vint bien sort,
Avouaique sa trogna,
Saint Joseip la fuit d'abord
Quan ben que n'en bode.
Et puis lo pouro carmo
Que lieu fait lo pi de viô.

Que je traduisais comme suit :

« Le chapitre de Saint-Irénée arrive, bien sûr, — Avec ses gros nez. — Saint Joseph se détourne en les voyant, —

(1) Page 12 de la 2e édition, petit in-8°, 1887.

Digitized by Google

Quoique cela fasse bouder [le chapitre]. — Et puis viennent les pauvres Carmes, — Qui leur font le pied de veau. »

J'ajoutais en note : « Faire ou trousser le pied de veau est une vieille expression pour « lever la jambe de façon ridicule et bouffonne, en marchant ou en dansant ». Les « pauvres Carmes » avaient probablement quelque raison d'en vouloir au chapitre de Saint-Irénée, et en venant derrière eux, ils levaient la jambe de façon à paraître leur donner des coups de pied au derrière. »

L'interprétation de la locution m'avait été fournie par Cotgrave (2) : « Faire ou trousser le pied de veau. *To make an untowardly, or clownish leg ; or clownishly to lift up the leg in dancing, etc.* »

Malgré sa très grande exactitude coutumière, il n'y a pas à douter que Cotgrave n'ait mal traduit l'expression. Dans les couplets sur la *Réception de Fontenelle à l'Académie française,* qu'on attribue, très probablement à tort, à Jean Racine, on lit :

Doyen de pesante figure (3),
Qui trouve le secret nouveau
De parler aux rois en peinture,
Et d'apostropher leur tableau.
Ah ! qu'il fait beau
De te voir dans cette posture,
Faire à LOUIS *le pied de veau.*

(2) *A French and English Dictionary*, in-f°, London, 1673.
(3) Charpentier, doyen de l'Académie.

Digitized by Google

Comme évidemment Charpentier, en s'adressant au portrait du Roi, n'avait pas l'air de lui donner des coups de pied, on doit traduire « faire le pied de veau » par « faire la révérence ». C'est, en effet, le sens donné par la première édition du *Dictionnaire de l'Académie*, de 1694, où je n'aurais point songé à rencontrer la locution : « On dit fig. et bassement : *Faire le pied de veau* pour dire, Faire la révérence. »

Dans le « *Dictionnaire comique* de Leroux, 2 vol. in-8°, à Pampelune, 1786, » on lit également :

« *Faire le pied de veau à quelqu'un*. C'est-à-dire, aller faire des révérences, des soumissions à quelqu'un. »

Il n'y a donc pas de doute sur l'interprétation. Il suit de là qu'au lieu de traduire par : « Les pauvres Carmes qui leur font le pied de veau (au chapitre de Saint-Irénée) », il faut au contraire traduire par : « à qui il (saint Joseph) fait la révérence. » Le patois *fait*, qui est au singulier, indique que c'est bien saint Joseph qui fait la révérence aux pauvres Carmes. Il fallait, pour la première interprétation, supposer une faute de copiste, qui aurait mis *fait* au lieu du pluriel *fant*. La nouvelle traduction paraît satisfaire à toutes les exigences.

J'ajoute que *bien sort*, à la première ligne du couplet, doit être corrigé en bien *fort*. *Securus* ne peut donner *sort* en patois. J'avais déjà fait cette correction dans la 2e édition. Le chapitre arrive « bien fort », c'est-à-dire impétueusement.

Quant au sens de « faire la révérence », il s'explique très bien. Le veau a les jambes de devant très faibles, et s'agenouille au moindre choc, Faire le pied de veau, c'est donc fléchir du genou.

Digitized by Google

L'expression est complètement tombée en désuétude, au moins à Lyon. C'est dommage ; l'image ne manquait pas de grâce. Je me figure volontiers Alceste quittant la scène avec dignité, en disant à Célimène, au moment qu'il s'incline devant elle :

Madame, à vos appas, je fais le pied de veau.

PUITSPELU.

Digitized by Google

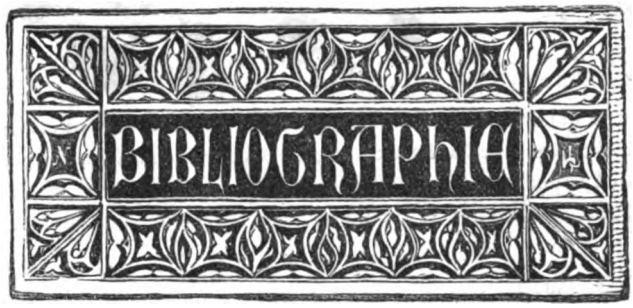

HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE ALLEMANDE, par G.-A. Heinrich, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Lyon, doyen honoraire, ouvrage couronné par l'Académie française; 2e édition, revue et corrigée (Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Lyon). Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1889. Tome Ier.

Monsieur Heinrich avait préparé une seconde édition de son *Histoire de la littérature allemande;* il y mettait la dernière main, l'impression allait commencer, lorsqu'au mois de mai 1887 la mort le surprit. C'est cette seconde édition que sa famille, aidée par un de ses anciens élèves, M. Jules Schwartz, publie en ce moment; le premier volume vient de paraître, et c'est avec une satisfaction bien mélangée de regrets que nous le présentons aujourd'hui au public.

Pour son travail de révision, M. Schwartz s'est inspiré des idées qui avaient dirigé M. Heinrich, lorsqu'il avait lui-même publié la deuxième édition des *Fragments* d'Alfred Tonnellé : « Les pensées de ceux qui ne sont plus doivent, disait-il, être sacrées pour ceux qui les publient, et les plus légères altérations doivent être religieusement évitées. »

Tout en suivant scrupuleusement la même méthode, M. Schwartz a utilisé le travail déjà préparé par M. Heinrich. Il a inséré, à la place de l'ancien texte, les parties nouvelles qui étaient complètement terminées, et renvoyé les simples notes soit au bas des pages, soit à la fin du volume. La bibliographie surtout a été augmentée. L'ouvrage, au reste, n'avait pas à être changé, et les suffrages que lui a accordés, en

Digitized by Google

le couronnant, l'Académie française, en ont suffisamment constaté le mérite; mais il fallait le mettre au courant des travaux les plus récents, c'est ce qui a été fait. Ajoutons que cette seconde édition fait partie de la bibliothèque de la Faculté des Lettres de Lyon. En prenant part ainsi à la publication de la plus importante des œuvres de M. Heinrich, la Faculté des Lettres de Lyon a voulu honorer l'homme éminent qui fut longtemps à sa tête comme doyen.

Le volume qui vient de paraître comprend l'histoire de la littérature allemande depuis ses origines jusqu'à l'époque moderne, c'est-à-dire depuis le IVe siècle de notre ère jusqu'au XVIIIe siècle. C'est la partie la moins connue, mais non la moins utile à connaître, car elle contient en germe tout le développement littéraire qui a suivi. Après avoir longuement étudié et admiré Gœthe et Schiller, on s'est mis à étudier avec plus d'attention cette première période, et les arts, la peinture, la musique, non seulement en Allemagne, mais ailleurs, même en France, s'en sont inspirés de plus en plus.

M. Heinrich fait remonter la littérature allemande et par cela même son histoire à la traduction de la Bible en langue gothique faite par Ulfilas au IVe siècle. Descendant de parents grecs que les Goths avaient emmenés dans une de leurs invasions, sacré évêque à l'âge de trente ans, Ulfilas a assuré le triomphe du christianisme chez ce peuple encore barbare et fixé la langue des Goths, c'est-à-dire le vieil allemand, en en perfectionnant l'écriture. Jusqu'à lui, cet art, encore informe, était demeuré le privilège de quelques initiés; il le compléta au moyen de caractères grecs, et en fit, en le vulgarisant par sa traduction, un puissant instrument de propagande religieuse et de civilisation.

L'écriture ayant été donnée à la Germanie par un évêque, il en est résulté qu'elle a servi à conserver principalement les livres chrétiens, et que les vieux chants nationaux ont disparu. A peine en reste-t-il quelques débris, copiés par des moines du Moyen Age. A propos de cette disparition, M. Heinrich examine une question fort curieuse, soulevée en Allemagne. Plusieurs auteurs allemands regrettent l'influence exercée par l'Église et l'Empire romain sur la civilisation de leur patrie; ils prétendent que leur pays, laissé à son propre génie, aurait eu un développement spontané plus original et plus riche. M. Heinrich fait justice de cette prétention ultrapatriotique; l'Allemagne, suivant lui, n'a rien perdu à être devenue chrétienne et y a beaucoup gagné.

Digitized by Google

Mais un autre danger plus réel ne tarda pas à menacer l'Allemagne : elle faillit perdre sa langue. Les moines irlandais et anglo-saxons, qui gagnèrent la Germanie au christianisme du côté de l'ouest, comme Ulfilas l'avait conquise à l'est, se servaient de la langue latine, et sous leur influence, cet idiome tendit à remplacer l'allemand. Si le plus ancien poème de l'Allemagne, l'*Héliand* (le Sauveur), est composé en dialecte saxon, c'est-à-dire en langue allemande, le célèbre archevêque de Mayence, Raban Maur, auquel on attribue entre autres le *Veni Creator*, écrit en latin. C'est encore en latin que Rotswitha, la religieuse de Gandersheim, a écrit ses comédies, et qu'Eginhard, Nithard et le moine de Saint-Gall ont raconté, dans leurs chroniques, les hauts faits de Charlemagne.

Certains critiques ont encore soutenu que ces productions en langue latine n'auraient pas dû prendre place dans une histoire de la littérature allemande. M. Heinrich a pensé différemment, et avec raison ce nous semble. Une histoire de la littérature allemande est, en effet, une histoire des œuvres littéraires des Allemands et non pas une histoire de la langue allemande.

L'idiome national ne tarda pas, d'ailleurs, à reprendre ses droits. C'est en allemand que les Minnesingers chantent l'amour et la chevalerie du XIIe au XIVe siècle. Ici encore quelques Allemands protestent contre l'invasion étrangère. Ne pouvant nier l'influence que le christianisme a exercée sur les Minnesingers, ils soutiennent que cette influence a été mauvaise; et de même qu'ils ont rejeté de leur littérature les œuvres latines écrites par des Allemands, ils rejettent la chevalerie parce qu'elle leur semble venir de l'étranger. Ils soutiennent que la chevalerie n'eut jamais en Allemagne qu'une vie factice et ne répondit pas aux véritables aspirations du caractère national. C'est encore une erreur : « La chevalerie est alors le fait universel du monde chrétien; » on n'a qu'à lire l'histoire des Croisades pour s'en convaincre.

Les Minnesingers, qui interprètent les poèmes de cette époque et souvent les composent, sont des chanteurs recrutés en général parmi la petite noblesse. La plupart sont fort illettrés; quelques-uns même des plus célèbres, Wolfram d'Eschenbach et Ulrich de Liechtenstein, ne savent pas lire; ils se forment, par un enseignement oral, dans des écoles de chanteurs, qui ressemblent aux écoles de rhapsodes de la Grèce.

Digitized by Google

Les Minnesingers ne chantent pas seulement l'amour et la chevalerie; ils sont les interprètes de toute la poésie lyrique de l'époque. Quelquefois même leur vie, embellie par l'imagination d'autres chanteurs, devient à son tour un sujet de poésie. Telle est, par exemple, la légende du minnesinger *Tannhauser*, mise en musique par Wagner.

A côté de la poésie lyrique, on trouve la tradition héroïque nationale, et au premier rang, l'épopée des Niebelungen. On a quelquefois appelé ce poème l'*Iliade* de l'Allemagne. Il renferme, à la vérité, de grandes beautés littéraires; mais il manquait à l'auteur une langue assez parfaite pour produire un véritable chef-d'œuvre.

Quoi qu'il en soit, la tradition chevaleresque est plus féconde que la tradition héroïque, et pour plus de clarté, on a divisé en matières ou cycles les divers sujets traités. Le cycle antique comprend les légendes de l'antiquité romaine; le cycle de Charlemagne, les sujets où il est question du grand empereur et de sa cour; le cycle de la Table ronde, les sujets relatifs à la résistance qu'aurait opposée le roi celte, Arthur, à l'invasion des Saxons dans le pays de Galles. A ce dernier cycle se rattache la légende du Saint-Graal, ou vase sacré qui contient l'Eucharistie. Le Saint-Graal étant considéré comme perdu, plusieurs poèmes ont pris sa recherche comme sujet. Le plus célèbre est le *Parcival* de Wolfram d'Eschenbach, le plus illustre des Minnesingers du XIIIe siècle. M. Heinrich en avait fait le sujet de sa thèse de doctorat ès lettres.

Après avoir montré qu'avant le XVe siècle le latin était encore la langue dont se servaient les Allemands pour écrire l'histoire ou traiter de la philosophie, et signalé une époque de transition, celle des poètes appelés *Meistersangers*, maîtres-chanteurs, dont le principal est Hans Sachs, après avoir mentionné certains poètes religieux, qui représentent, dans des pièces ou mystères, les principaux événements de la vie de Jésus-Christ, et quelques poètes satiriques dont l'œuvre principale est le roman de Renart, M. Heinrich passe à la Renaissance et à Luther.

On a donné le nom de Renaissance à l'essor littéraire occasionné par la découverte des manuscrits qui renfermaient la littérature ancienne, grecque et latine. Le clergé italien adopta la littérature ancienne comme bonne; le clergé allemand, le clergé régulier surtout, la rejeta comme mauvaise. Il en résulta que le clergé et le monde lettré restèrent unis en Italie et se divisèrent en Allemagne. Cette division favo-

Digitized by Google

risa beaucoup la révolution luthérienne. Ulrich de Hutten engagea, par des escarmouches, le combat contre le clergé. Dans ses *Lettres des hommes obscurs*, lettres anonymes, il dirigea contre les humanistes des attaques exagérées, en demandant contre eux des mesures de répression ridicules. Les moines ne s'aperçurent pas d'abord du stratagème et furent les plus zélés à répandre les lettres. Ils ne tardèrent pas à reconnaître leur erreur, mais il était trop tard. Remarquons, en passant, que ces lettres étaient écrites en latin. Quel Allemand consentirait cependant à ne pas les faire entrer dans la littérature allemande !

Érasme aurait peut-être pu réconcilier les deux partis et faire aboutir leur lutte à une réforme véritable; il avait un immense talent, mais il manquait de caractère. Confiné dans le monde savant, n'écrivant guère que pour les lettrés, il laissa le champ libre à Luther. Quelle différence entre ces deux hommes! Quelle différence entre leur action sur leurs contemporains!

Luther n'a pas seulement séparé l'Allemagne de l'Église romaine; il a achevé le développement de la prose allemande par sa traduction de la Bible, et lui a donné sa forme définitive et son génie. Chose curieuse, les deux ouvrages qui ont eu la plus grande influence sur la littérature allemande, l'un pour créer la langue, l'autre pour la parfaire, ont été deux traductions de la Bible.

Deux siècles vont encore s'écouler avant l'apparition des chefs-d'œuvre de Schiller et de Gœthe, mais la langue se sera perfectionnée; elle sera devenue digne de ces deux grands poètes.

Ce premier volume contient toutes les origines de la littérature allemande. Le second commencera l'examen de la période moderne. Nous souhaitons à cette deuxième édition d'un ouvrage considérable, fruit de plus de quinze années d'études et de nombreux voyages, le même succès qu'à la première. Puisse-t-elle, en répandant de plus en plus les idées de l'auteur, contribuer à faire quelque bien, seul but de M. Heinrich, et à conserver le souvenir de ce maître excellent que la mort a trop tôt ravi à sa famille, à ses élèves et à ses amis.

E. CHARVÉRIAT.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. — *Séance du 2 avril 1889.* — Présidence de M. Léon Roux. — MM. Mangier et Faivre, peintres, posent leur candidature au prix Ampère-Cheuvreux. — M. Bonnel annonce que l'Académie des Sciences de Turin a ouvert une souscription, pour élever un monument en l'honneur d'Angelo Genocchi, professeur de calcul infinitésimal et président de cette Compagnie. — Une note de M. André, sur l'état, au 1er janvier 1889, de l'inclinaison et déclinaison magnétique, est renvoyée au Comité de publication. — M. Valson présente, au nom de M. Sainte-Marie Perrin, une étude biographique sur Pierre Bossan, architecte (1814-1888). — M. Valson continue ensuite la lecture de son étude historique sur les projets proposés sous la Révolution, pour l'organisation de l'Instruction publique. Le projet de Condorcet comprend cinq degrés, placés sous la surveillance d'un Comité directeur ayant son siège à Paris. Mais, dans son application, il est intolérant et exclusif; de là son insuccès; il ne fut pas même discuté. Sous la Convention, on se borna à l'instruction primaire. Pour le reste, on laissa pleine liberté aux pères de famille. Tous ces systèmes laissaient complètement de côté l'idée religieuse; Robespierre essaya d'y suppléer par la création du culte de l'Être suprême. Mais, bientôt, la guerre étrangère força de recourir aux savants pour fabriquer de la poudre et fondre des canons. Alors furent fondés l'École

Digitized by Google

centrale des travaux publics, devenue plus tard l'École polytechnique, le Muséum, le Conservatoire des arts et métiers, le Bureau des Longitudes et les Écoles centrales de plusieurs départements. Plus tard encore, on réclama la liberté la plus absolue de l'enseignement, ce qui ne fut pas appliqué. Sous le Directoire, on en est réduit à déclarer qu'on ne veut détruire aucun établissement existant, mais leur apporter seulement des modifications nécessaires. Les systèmes succèdent aux systèmes, et rien n'est fait encore, quand le coup d'État de brumaire a lieu, et encore faudra-t-il attendre jusqu'en 1808 pour voir l'Université constituée.

M. Bonnel communique un résumé de l'histoire de l'Académie, pendant les années qui ont précédé la Révolution. A son origine, l'Académie, dont la première séance fut tenue le 30 mai 1700, ne comptait que sept membres, parmi lesquels figurent Brossette et Falconnet. Mais le nombre de ses membres s'élevait déjà à vingt-cinq (1), quand des lettres-patentes de 1724 reconnurent officiellement son existence, en la divisant en deux classes, celle des Sciences et Belles-Lettres et celle des Beaux-Arts. En 1758, elle compte quarante membres, dont vingt dans chaque classe. Alors les écrivains et les savants les plus illustres s'honorent de lui appartenir comme membres associés ou correspondants. Les travaux de la Compagnie peuvent se diviser en deux classes : les travaux collectifs et les travaux individuels. Les premiers comprennent tous ceux qui traitent des questions littéraires ou scientifiques intéressant, à cette époque, le monde savant : le magnétisme, la découverte de la vaccine, l'invention des aérostats, l'enseignement des sourds-muets, etc. Quant aux travaux individuels, Dumas, dans son *Histoire de l'Académie,* en compte 342, qui ont été livrés à l'impression. Mais les ouvrages manuscrits sont trois fois plus nombreux, parce que ce ne fut qu'en 1786, que l'Académie fut autorisée à publier les travaux de ses membres. L'orateur termine sa communication, en rappelant les prix fondés par Christin et Adamoli, ainsi que les divers concours ouverts par la Compagnie, et auxquels prirent part notamment Marat et Bonaparte.

---

(1) Voir ci-devant page 289.

Digitized by Google

Séance du 9 avril 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. Garnier, élève architecte à l'École des Beaux-Arts, demande à concourir pour le prix Ampère-Cheuvreux. — Communication est donnée de deux demandes d'admission pour la place laissée vacante par la mort de M. Teissier : 1° par M. le docteur Joseph Teissier fils, et 2° par M. le docteur Lépine, l'un et l'autre professeurs à la Faculté de Médecine. — M. Valson présente un Rapport sur un Mémoire de mathématique, en hongrois et en allemand, adressé par M. Franceska, contrôleur à la douane municipale de Buda-Pesth. Ce Mémoire ne présente aucun intérêt particulier ; les résultats donnés sont même inexacts. Enfin l'auteur, qui prétend avoir découvert un nouveau procédé d'intégration, néglige de faire connaître sa méthode. — M. André offre à l'Académie une *Vue générale de l'Observatoire de Saint-Genis*. Puis, il traite de la question de la variété des dimensions des instruments astronomiques. Autrefois, les astronomes se servaient d'instruments à très petite ouverture, avec lesquels il fut fait pourtant des observations remarquables. Mais, à la fin du siècle dernier, Herschell fut conduit, par la difficulté de se procurer des objectifs à lentilles, de substituer le télescope aux lunettes, par l'emploi des miroirs, qui lui permettaient d'avoir des instruments de grande dimension. Depuis cette époque, on a toujours progressé dans cette voie ; après s'être servi d'instruments de $1^m,10$ de diamètre, on essaie aujourd'hui, en Amérique, d'en faire de $1^m,50$, pendant que le plus grand instrument de Saint-Genis n'a, au contraire, qu'un diamètre de 40 centimètres. De là, on est conduit à se demander si les services rendus sont en rapport avec les dimensions de ces instruments. A cet égard, il faut distinguer le pouvoir pénétrateur d'un instrument qui dépend de la quantité de lumière qu'il reçoit et le pouvoir séparateur qui dépend de son diamètre. Mais, même avec les plus forts instruments, il n'est pas possible d'observer à la fois deux points distincts placés à une distance supérieure au diamètre de l'instrument. D'autre part, on peut, au point de vue séparateur, obtenir des résultats considérables d'un instrument de faible grandeur, par l'emploi des écrans ; de même, on parvient à déterminer la position respective de plusieurs étoiles au moyen de toiles métalliques. Par ces deux procédés, on arrive à des résultats égalant ceux obtenus par des instruments de grande dimension, ce qui offre le double avantage de l'économie et de la rapidité de la mise en mouvement des petits instruments. Ces derniers permettent ainsi de

Digitized by Google

se livrer à des investigations qui ne sont point possibles avec de grands instruments.

M. Humbert Mollière fait l'historique de l'ipécacuanha. La racine, qui produit cette poudre, appartient à la famille des liliacés et vient du Brésil. A la fin du XVIIe siècle, des voyageurs signalèrent les vertus de cette plante; mais employée à trop forte dose, elle n'obtint d'abord aucun succès, et c'est seulement en 1686, qu'elle fut mise en lumière par Adrien Helvétius, médecin hollandais et aïeul du philosophe de ce nom, qui reconnut son efficacité contre la dyssenterie. La renommée de ce remède fut consacrée par la guérison du grand Dauphin, ce qui valut à Helvétius les titres d'écuyer, de conseiller du roi et de médecin du duc d'Orléans. Plus tard, à une époque inconnue, l'ipécacuanha tomba dans le domaine public et rendit de grands services contre la dyssenterie. C'est ainsi qne nous voyons dans les Mémoires du maréchal de Villars, publiés récemment par M. de Vogué, que, dans un voyage à Turin, l'illustre vainqueur de Denain, se guérit rapidement de la dyssenterie, en prenant le remède d'Helvétius, contrairement à l'avis des médecins piémontais.

Séance du 30 avril 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président annonce que M. le docteur Max Simon, membre correspondant, pose sa candidature à la place de membre titulaire, vacante par le décès de M. le docteur Teissier. — Communication est donnée aussi de plusieurs demandes adressées pour les prix Livet et Lombard de Buffières. — Lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant que l'ouverture de la prochaine réunion des Sociétés savantes aura lieu le 11 juin prochain. — M. le Président adresse ses félicitations à M. Chauveau, membre émérite, qui assiste à la séance. — M. Rougier lit, au nom de M. Ferraz, absent, un compte rendu du dernier ouvrage de M. Bouillier : *Questions de morale pratique.* Comme ce titre l'indique, l'auteur traite, dans ce volume, de quelques questions de morale pratique, en faisant appel seulement à la philosophie et à la raison. Après avoir montré que les consciences humaines sont faussées trop souvent par l'intérêt ou la passion, sans que pourtant l'être humain puisse échapper à toute responsabilité, M. Bouillier expose que la civilisation sans la morale n'est pas possible; de là le devoir pour l'homme d'État d'en assurer l'enseignement dès le

Digitized by Google

berceau. Mais cet enseignement ne doit pas se borner à l'enfant; il doit s'étendre aussi aux adultes, au moyen des récompenses de toute sorte, au nombre desquelles figurent les prix de vertu. Par là, les Académies, qui décernent ces prix, concourent, dans une large mesure, à l'enseignement du bien et au maintien de la morale. Sans transition, M. Bouillier passe de là à l'examen de l'hypocrisie et du mensonge. Si toute conviction est respectable, l'hypocrisie est un vice blâmable et qu'on ne saurait excuser pas plus en matière politique qu'en matière religieuse. Mais l'auteur est plus indulgent pour le mensonge; car il y a des mensonges excusables, même licites et louables. Les formules de politesse, imposées par les usages du monde, ne sont ainsi, très souvent, que de simples mensonges parfaitement licites. L'ouvrage se termine par des chapitres consacrés aux petits plaisirs et déplaisirs, mais qui sont plutôt du domaine de la psychologie que de la morale. En somme, ce livre renferme des idées justes, exprimées dans une langue précise et élégante, et il peut contribuer grandement à propager l'enseignement de la morale. — Sur la demande de M. le Président, M. Gobin donne quelques explications sur le dernier accident survenu au chemin funiculaire de Saint-Just. Tout en réservant son appréciation sur des faits dont la responsabilité est l'objet d'une information judiciaire, l'orateur explique comment l'accident du 9 avril a pu se produire, par suite du décrochage du câble auquel est attaché le wagonnet servant de contrepoids. Quand ce décrochage, dont la cause est encore inconnue, s'est produit, les freins destinés à prévenir les accidents de cette nature sont bien tombés et ont mordu même fortement les rails, mais d'une manière insuffisante, et malgré un frottement considérable, qui a ralenti la descente du wagonnet, l'arrêt a été imparfait. En somme, la descente s'est opérée avec une vitesse à peu près égale à celle d'un train ordinaire, mais rien n'a pu prévenir le choc qui a dû se produire à la fin du parcours.

Digitized by Google

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 20 février 1889.* — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. Vachez donne lecture d'une notice sur la statue d'Ampère, inaugurée le 8 octobre 1888. — M. le comte de Charpin-Feugerolles communique une étude historique intitulée : *Une Page inconnue de l'histoire du Dauphiné, en 1368.* — M. Beauverie lit un poème intitulé : *Hommage aux héros inconnus.*

Séance du 6 mars 1889. — Présidence de M. Vettard, vice-président. — M. l'abbé Conil donne communication de quelques notes pouvant servir à l'histoire de Saint-Étienne, pendant la période révolutionnaire. — M. l'abbé Relave lit une étude sur les origines de la littérature et de l'éloquence pendant la Révolution. — M. Vingtrinier donne lecture des impressions de son premier voyage en Corse. — M. Vettard communique trois sonnets intitulés : *Linval et Vallin; Chez un poète* et *la Dernière conquête.*

Séance du 20 mars 1889. — Présidence de M. Beauverie. — M. Vingtrinier continue la lecture de ses *Impressions d'un premier voyage en Corse.* — M. l'abbé Relave termine son étude sur les sources de la littérature révolutionnaire. — M. Richard donne communication de documents originaux établissant l'antiquité de la chapelle de Notre-Dame de Confort. — M. Bleton lit une notice historique sur les Sociétés ayant précédé les Sociétés de secours mutuels.

Section lyonnaise de l'Alpin-Club. — *Séance du 2 avril 1889.* — M. Fouilliand fait le récit d'un voyage de Bordeaux à Corrientès (République Argentine) et à Marseille, avec projection à la lumière oxydrique.

Société de Géographie de Lyon. — *Séance du 4 avril 1889.* — M. Castonnet des Fosses raconte la vie et les œuvres du colonisateur Poivre, né à Lyon, le 19 août 1719, et mort dans la même ville,

Digitized by Google

le 6 janvier 1786. Après avoir voyagé en Chine et aux Indes, Poivre fut nommé intendant des Iles de France et Bourbon. Il rendit ces colonies florissantes par son administration probe et habile, et parvint à ravir aux colonies hollandaises les précieuses épices dont elles avaient le monopole. Aussi son nom mérite-t-il de sortir de l'oubli. — M. Ganeval fait le compte rendu du dernier ouvrage de M. Lanier, sur l'*Asie antérieure*.

Séance du 14 avril 1889. — M. le vicomte de Vogué, membre de l'Académie française, fait, sous les auspices et avec le concours de la Chambre de commerce, une conférence sur l'ouverture de l'Asie centrale, à l'occasion du chemin de fer de Samarcande, construit par le général Annenkoff. Il rappelle que c'est à Lyon que se nouèrent les premières relations suivies entre l'Occident et ces régions lointaines, quand Innocent IV, réfugié dans notre ville, où il tenait le Concile de 1245, envoya Plan Carpin et d'autres légats au grand Khan des Mongols.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LYON. — *Séance du 5 avril 1889.* — M. Garraud, avocat à la Cour d'appel et professeur à la Faculté de Droit, fait un rapport sur *le Budget du crime*.

UNION DE LA PAIX SOCIALE. — *Séance du 7 avril 1889.* — M. Guise fait le compte rendu de la visite au syndicat de la corporation des tisseurs lyonnais. — M. Charmettant présente un rapport sur les anciennes corporations de la soierie à Lyon. — M. Saint-Marc Girardin fait une conférence sur l'organisation du travail.

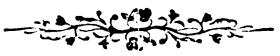

Digitized by Google

Chronique d'Avril 1889

1er Avril. — Conférence de M. Bayet, doyen de la Faculté des Lettres : *la Vie municipale au Ve siècle d'après les fouilles de Pompéi* (avec projection).

3 Avril. — Les funérailles de M. François Charvériat, professeur à la Faculté de Droit d'Alger, décédé le 23 mars, ont lieu à l'église de Saint-François-de-Sales, au milieu d'un grand concours d'assistants. M. Caillemer, doyen de la Faculté de Droit de Lyon, prononce sur sa tombe un discours, dans lequel il rend un juste hommage à son caractère et à ses travaux (V. le *Moniteur Judiciaire de Lyon*, du 4 avril 1889).

— Conférence de M. Jullien, professeur à la Faculté des Lettres : *les Troubles de la rue à la fin de la République romaine.*

— M. le docteur Condamin, ex-interne des hôpitaux, est nommé, au concours, prosecteur de la Faculté de Médecine.

4 Avril. — Installation, en audience solennelle de la Cour d'appel, de M. Fochier, nommé Procureur général près la Cour d'appel de Lyon. Des discours sont prononcés par M. Tallon, avocat général, M. Fourcade, premier Président, et le nouveau Procureur général (V. le *Moniteur Judiciaire*, du 5 avril 1889).

Digitized by Google

5 Avril. — Conférence de M. l'abbé Dadolle, professeur à la Faculté de théologie, sur *l'Église au XIXe siècle.*

— Représentation des Pupazzi, donnée à l'hôtel Bellecour, par M. Lemercier de Neuville : *Une soirée ouverte,* comédie en un acte, et *l'Épopée moderne,* revue de l'année en 5 tableaux.

6 Avril. — Les journaux annoncent l'élévation de Mgr Foulon, archevêque de Lyon, au cardinalat, dans le prochain Consistoire.

— Ouverture du cours de botanique élémentaire, professé, au Palais Saint-Pierre, sous les auspices de la Société de Botanique, par M. le docteur Gabriel Roux, chef des travaux de clinique médicale à la Faculté de Médecine.

7 Avril. — Mort de M. Jean-Charles Osmont, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de la Société Lyonnaise et ancien Président du Tribunal de Commerce.

9 Avril. — Grand concert instrumental, donné dans la salle du cirque Rancy, par l'Harmonie nautique de Genève, au bénéfice des Fourneaux de la Presse.

13 Avril. — Grande revue passée, sur la place Bellecour, par le général baron Berge, des régiments de cavalerie de la garnison de Lyon.

14 Avril. — Inauguration du service des tramways à vapeur, de la place des Cordeliers à l'asile de Bron.

18 Avril. — Mort de M. Édouard Bloch, Procureur de la République, chevalier de la Légion d'honneur, décédé dans sa 46e année. A ses obsèques, qui ont lieu le 21 avril, des discours sont prononcés par M. Chantreuil, substitut, et par M. Chenest, avocat général près la Cour d'appel (V. le *Moniteur Judiciaire* du 23 avril 1889).

22 Avril. — Première réunion des courses organisées, au parc de Bonneterre, par la Société Hippique de Lyon.

24 Avril. — M. l'abbé Servonnet, chanoine de la Primatiale, et ancien secrétaire de Mgr Ginoulhiac, est nommé évêque de Digne.

Digitized by Google

Indépendamment de plusieurs ouvrages de théologie morale, publiés sous son nom, M. l'abbé Servonnet est encore l'auteur d'une intéressante notice historique, publiée sous ce titre : *Les Évêques auxiliaires dans le diocèse de Lyon, par un chanoine de la Primatiale*. Lyon, Josserand, 1875, in-8° de 32 pp.

28 Avril. — Clôture de l'Exposition de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

29 Avril. — Ouverture de la première session ordinaire du Conseil général du Rhône.

— Banquet annuel de la Société d'Économie politique de Lyon. Des discours sont prononcés par M. Ed. Aynard, président de la Société, et par M. Trarieux, sénateur de la Gironde.

30 Avril. — M. Victor Rossigneux, avocat à la Cour d'appel de Lyon, est nommé juge suppléant de juge de Paix, à Aïn-Beïda (Algérie).

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais

CHAPITRE TROISIÈME

CHAZAY EN 1100. — GAUCERAND PREMIER PRIEUR

TRAITÉ DE 1173. (1)

ARTHAUD, abbé, 1100. — Vers le commencement du XIIe siècle, l'abbé Arthaud était seigneur de Chazay. De toutes parts s'élevait et grandissait l'enthousiasme des expéditions chevaleresques contre les ennemis du Christ. Les Croisades emportaient de nombreux guerriers vers la Palestine à la conquête de la Terre-Sainte et l'on reconnut alors la nécessité de se distinguer par des noms patronymiques et par des emblèmes. Les nobles races prirent des armoiries, qui rappelèrent leur nom, leurs vertus et de hauts faits d'armes.

(1) Voir le numéro d'avril de la *Revue du Lyonnais*.

Digitized by Google

L'Église encouragea le mouvement religieux qui venait offrir un noble but à l'ambition turbulente des seigneurs et qui allait étendre au loin l'influence bienfaisante de la croix. C'était une occasion pour les preux chevaliers d'acquérir gloire, richesses et seigneuries, mais souvent la piété et le noble sentiment d'aller porter secours à des frères persécutés furent la cause de leur départ.

Dieu le veut! répétait-on de toutes parts, et ce cri ne resta pas sans écho dans notre poétique vallée de l'Azergues.

Parmi beaucoup de noms oubliés, les chroniques du temps nous ont conservé quelques noms des chevaleresques familles qui fournirent quelques-uns de leurs membres à ces expéditions religieuses. Tous ceux que nous allons citer eurent fiefs et domaines au territoire et mandement de Chazay.

En première ligne, les d'Albon, la plus noble et la plus illustre famille de nos contrées. Ses armes sont : *de sable à la croix d'or*. Le Laboureur donne la généalogie entière de cette maison (1). Elle a fourni à l'Église des archevêques, des abbés et des prélats, à l'État des maréchaux, des gouverneurs de province, des généraux d'armée.

André d'Albon, seigneur de Curis, appartient avec François d'Albon à la troisième Croisade. Ils prirent part tous deux au siège d'Acre, en mai 1191, et André y cautionna deux de ses écuyers qui empruntaient 50 marcs d'argent à un marchand génois. Cet André serait le fils de Guy André, fils de Guigues VIII, dauphin du Viennois, qui commença la branche lyonnaise et fut seigneur de Curis. Le chevalier croisé, André, fut le père d'André II, par lequel Le Laboureur

(1) *Mazures*, Guigue, t. II, p. 129.

Digitized by Google

commence la généalogie de cette famille (2). Les d'Albon ont été dans nos pays seigneurs de Curis, de Châtillon-d'Azergues, de Bagnols et de Saint-Forgeux. Leurs descendants existent encore et possèdent de grands biens en différents lieux du Lyonnais.

Puis Guillaume le Chauve ou Calvi, qui fit partie de la première Croisade. Il appartenait aux Calvi de Civrieux dont nous avons parlé à la fin du chapitre précédent. Fils de Girin Calvi et frère du chanoine de Lyon, Girin possédait, avec son frère Arthaud, le château de Donzy, en 1121. A sa mort, il donna aux religieux de Salt un curtil à Saint-Barthélemy-Lestra (3).

Nicolas de Lorgues se croisa vers le milieu du XIIIe siècle et devint grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1278. D'un caractère doux et insinuant, il s'efforça d'apaiser les dissensions qui existaient entre ceux de son Ordre et les chevaliers du Temple. Il mourut en Terre-Sainte en 1289. Nous le croyons fils de Jean de Lorgues, chevalier, qui vend à l'abbé, seigneur de Chazay, une maison qu'il possède dans ce bourg et au prix de cinquante-deux livres viennois, en 1260 (4). Cette famille était originaire de Lorgue, à Neulise en Forez, elle fut possessionnée à Chazay, Chasselay, Lissieu et Lozanne (5).

Une autre famille qui jouit d'une grande illustration dans nos pays, ce sont les de Marzé, qui envoyèrent aux croisades, à différentes époques, Bernard, Humbert et Guichard ou Vicard; leurs armes sont : *fascé d'hermines et de sable.* Dès

(2) *Familles chevaleresques.* Vachez, pp. 45-46.
(3) *Familles chevaleresques.* Vachez, p. 28.
(4) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. 32.
(5) *Familles chevaleresques.* Vachez, p. 97.

Digitized by Google

le XIe siècle, ils habitèrent Chazay et ses environs. Leur berceau fut le vieux fief de Marzé, au territoire de Tredo, sur le chemin de Saint-Jean-des-Vignes. Le château d'Alix, porta également le nom de Marzé; Le Laboureur veut que ce soit leur lieu d'origine, mais nous croyons que ce château prit leur nom plus tard, quand ils furent vidames d'Alix, dépendants du couvent de chanoinesses, qui exista dans ce bourg.

Un Vicard de Marzé, apparaît déjà en 1081. Il signe comme témoin une donation que Humbert de Beaujeu et sa femme Richarde font à l'abbaye de Savigny de la moitié de l'église de Saint-Pierre de Montmelas (6). Ce fut lui, comme ami et conseiller intime de Humbert de Beaujeu, qui conseilla à ce noble sire de partir pour la Terre-Sainte, afin de faire cesser certaines apparitions surnaturelles d'un chevalier décédé. Ce spectre venait sans cesse lui recommander de ne pas suivre le comte Amée de Savoie dans ses expéditions. Le sire de Beaujeu suivit son conseil, partit pour la Palestine, et s'enrôla dans l'Ordre du Temple (7), sans le consentement de sa femme Alix de Savoie, ce qui fut par la suite la cause d'un procès entre les deux époux (8).

Ce Vicard ou Guichard eut pour fils Bernard de Marzé, qui fut chevalier croisé en 1137 avec son frère Humbert. Pour subvenir aux frais de leur expédition, les deux frères, en partant pour la Palestine vendent à l'abbaye de Savigny tout ce qu'ils possédent par héritage paternel à Apinost (Bully), ainsi que les serfs du domaine... Et cela

(6) *Cart. de Savigny.* Bernard, t. I, chart. 754.

(7) Les Templiers, ordre chevaleresque, militaire et religieux, fondé par Hugues Pagani en 1118 et qui reçut sa règle de saint Bernard.

(8) *Mazures.* Guigue, t. II, p. 428.

Digitized by Google

pour la somme de quatre marcs et demi d'argent (9). Cette famille, qui eut un grand nombre d'hommes illustres, posséda la seigneurie de Belleroche, qu'elle obtint des sires de Beaujeu. Elle s'éteignit en Théode de Marzé, seigneur de Belleroche, qui légua son héritage, en 1549, à sa nièce, Jeanne Mitte de Chevrières, qui porta cette seigneurie à Jean de Nagu, seigneur de Varennes (10).

Des de Nagu, le fief de Marzé passa vers 1600 aux du Gué, seigneurs de Bagnols, de Morancé et l'Isérable; par une alliance ils le transmirent aux de Chaponnay en 1661 (11). Ceux-ci le vendirent vers 1820 à la famille Chartron, et cette dernière aux Lassalle de Morancé, qui le possèdent aujourd'hui.

Les de Marzé avaient de grands biens sur le territoire de Chazay et sur les paroisses circonvoisines qui dépendaient du mandement du château des abbés d'Ainay. Ils furent non seulement seigneurs de Marzé et de Belleroche, mais dans le Roannais, ils possédèrent Saint-Cyr de Favières, Périgneux et Perreux. Ces biens du Roannais passèrent aux de Gletteins, en la personne de Thomas, damoiseau, par le fait de l'héritage de sa mère, dame Béatrix, fille de Jacques de Marzé (12).

Une autre famille possédait biens et maisons au territoire de Chazay; elle eut son tombeau dans notre église, ce sont les de Thélis, qui furent pendant plusieurs siècles

---

(9) *Cart. de Savigny*, chart. 937.

(10) *Mazures*, t. I, p. 359.

(11) Famille de Chaponay, par de Valous. A. Brun, Lyon, 1882, p. 15. *Mazures*, t. Ier, p. 359.

(12) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Chart. 14.

Digitized by Google

seigneurs de Charnay et envoyèrent un des leurs aux expéditions d'outre-mer. En 1390, Jean de Thélis accompagna Louis II de Bourbon en Afrique. A son retour il épousa, en 1393, Agnès Verd, de cette famille que nous trouverons en possession du château de Janzé à Marcilly et ayant une maison noble à Chazay. Les armes des de Thélis sont : *fascé de gueules et d'or*. Leur nom leur vient de l'ancien fief de Thélis, près de Lay en Beaujolais. Ils ont possédé les seigneuries de Lespinasse, de Cornillon, de Cleppé, de Fourneau (Les Forges), de Lay, etc. (13).

Les de Varennes, dont nous avons déjà parlé, eurent aux croisades Etienne et Hugues. Le premier fit partie de la troisième croisade. En 1189, Etienne voulant se rendre à Jérusalem, céda à l'église de Notre-Dame de Beaujeu tout ce qu'il possédait en alleu au voisinage de la Saône, dans le cas ou il mourrait sans enfant légitime. L'église lui prêta, en retour, 20 livres lyonnaises. Quant à Hugues, ce ne fut que vers 1250 que nous le voyons à Acre en Palestine, il était de cette même famille de Chazay, qui posséda le fief des Varennes au nord du bourg, et la seigneurie de Courbeville, près Chessy. Les armes des de Varennes sont : *losangé d'argent et d'azur* (14).

Enfin les Orselli, qui possédaient à cette époque la seigneurie de Châtillon-d'Azergues, et qui avaient haute justice sur Chazay, comme dépendant de son mandement sous la haute suzeraineté des comtes de Forez et Lyonnais (15), envoyèrent à la première croisade Bérard, évêque de Mâcon, et Humbert, seigneur de Châtillon-d'Azergues.

---

(13) *Familles Chevaleresques*. Vachez, p. 105.

(14) *Familles Chevaleresques*. Vachez, p. 41-82.

(15) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Chart. 54.

Digitized by Google

L'un et l'autre, avant de partir pour Jérusalem, mettent en gages, entre les mains de Dom Ponce, abbé d'Ainay, les biens qu'ils possèdent à Vaise, à Ecully et à Dardilly. Nous reparlerons plus loin de cette charte qui nous donne le nom de la famille seigneuriale de Châtillon au XIe siècle, et que l'on ne connaissait pas encore.

C'est ainsi que notre pays fournit amplement sa part aux expéditions chevaleresques et religieuses qui illustrèrent le XIIe siècle.

Nous trouverons plusieurs fois ces familles en rapport d'affaires avec les moines d'Ainay à Chazay. Ce fut vers 1100 que notre petite abbatiole prit une nouvelle extension et le titre de prieuré. Elle acquiert à son tour terres, cens et servis.

Un jeune homme, Arric, sur le point de mourir, fait son testament en faveur du prieuré, et donne à l'église de Saint-Pierre une terre nommée Fromentale (à Civrieux) « qu'il tient en fief du prieur de Chazay » (16). Cette terre est considérable, et nous verrons par la suite qu'elle sera la cause d'une grave querelle entre le seigneur de Chazay et le viguier de Lissieu. Le chargé de pouvoir qui signa cet acte en qualité de prieur, est le moine Gaucerand ; signent également Etiennette, mère d'Arric, Ascheric, le mari d'Etiennette et beau-père du jeune donateur, et noble Guillaume des Olmes (17).

GAUCERAND ou JOSSERAND, abbé, 1102-1107. — En 1102, Dom Arthaud étant mort, Gaucerand, probablement le prieur de Chazay, lui succéda sur la chaire abbatiale et en la seigneurie de Chazay. L'histoire nous apprend qu'il

(16) *Petit Cart.* Bernard. Chart. 194.
17) *Petit Cart.* Bernard. Chart. 194.

Digitized by Google

s'occupa activement des intérêts de son monastère et qu'il fit construire l'église de Saint-Martin-d'Ainay, que le pape Pascal II vint consacrer le 29 janvier 1106 (18). L'année suivante, 1107, l'abbé Gaucerand passait sur le siège archiépiscopal de Lyon, par suite de la mort de Jean Ier, et Chazay put, jusqu'à certain point, se glorifier de l'avoir eu pour prieur.

Bernard Chamberlac de Talard, abbé, 1107-1112. — A Gaucerand, qui devint archevêque, le *Grand Cartulaire*, dans sa liste si savamment dressée des abbés d'Ainay, nous donne comme successeur Bernard de Talaru-Chalmazel. M. Steyert, dont l'érudition est incontestable, relève l'inexactitude de cette assertion dans un article paru dans la *Revue du Lyonnais* (19). Il assure que ce n'est pas Bernard de Talaru, mais bien Bernard de Chambernac ou Chamberlac de Talard, qui fut abbé d'Ainay à cette époque. Les raisons qu'il en donne sont d'abord les indications de La Mure, savoir que les de Talard sont bien connus en Dauphiné et en Bresse et que le nom de Chalmazel n'a été associé à celui des de Talaru, qu'au XIVe siècle, le château de Chalmazel, n'ayant été bâti qu'en 1231.

Sous ce Bernard de Talard, seigneur de Chazay, le moine qui avait remplacé Gaucerand, comme prieur, fut un religieux nommé Bérard. « Un chevalier du nom de Guy et de nos contrées, que l'on avait surnommé l'Enchaîné, *Incatenatus*, envoie à Bérard, prieur de Chazay... » (20). Le reste de la charte manque, nous y aurions probablement vu que ce

(18) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, p. 8.
(19) *Revue du Lyonnais*, 6 oct. 1888, p. 291.
(20) *Petit Cart.* Bernard. Chart. 197.

Digitized by Google

noble chevalier avait porté les fers en Palestine pour la cause de Dieu, ce qui lui avait valu son surnom. Plusieurs chevaliers qui eurent le même sort, prirent des chaînes dans leurs armes pour rappeler ce glorieux épisode de leur vie. Disons en passant qu'on appelait alors chevaliers, *Miles*, le noble armé, le guerrier féodal, qui avait fait ses preuves sur le champ de bataille et qui par ses hauts faits était digne d'approcher les plus grands princes. Il devenait chevalier quand il était jugé digne de porter le ceinturon et de chausser les éperons d'or. Tout homme appartenant à la noblesse était noble mais non chevalier. Il fallait d'abord être page, puis écuyer *scutifer*, ou damoiseau, *domicellus*, mot qui peut être rigoureusement exprimé par *domicilié*, car il était censé avoir gardé le manoir et n'avoir jamais paru à l'armée. Dès qu'il devenait chevalier il avait droit d'ajouter à son nom *Dominus*, que nous traduisons par seigneur ou messire (21).

Nous avons dit que le prieuré de Chazay possédait fiefs et revenus (22). En 1115, un chanoine de Lyon, nommé Etienne, appartenant à la maison de Lissieu, demande au

---

(21) *Hist. des comtes du Forez.* Bernard. Montbrison, Bernard, 1835, t. Ier, p. 250. — La Mure. *Hist. des comtes du Forez.* Paris, Potier, 1860, t. Ier, p. 256.

(22) Fief. Terre concédée par un seigneur dominant à un vassal ; on fait généralement dériver le mot fief du mot *fides*, foi, parce que le vassal jurait fidélité à son seigneur. On distinguait le *fief dominant* auquel on devait faire hommage et le *fief servant*, qui relevait d'un autre fief. Le *fief noble* avait justice, château, motte, fossés et autres signes d'ancienne noblesse. Le *fief roturier* ou *rural* était une terre ou métairie qui ne jouissait d'aucun de ces droits. *Dict. de Chéruel*, art. Fief.

Digitized by Google

prieur Bérard de lui concéder en bénéfice la terre de Pouilly (probablement Pouilly-le-Monial, situé à huit kilomètres de Chazay). Cette terre, qui était un fief du prieuré, lui est concédée moyennant en retour le don d'une moitié de pré à Chazay, appelé le *pré vieux*, terre de franc-alleu, dont le prieuré possédait l'autre moitié (23). Le chanoine Etienne tiendra en fief cette terre de Pouilly, et consent qu'à sa mort elle revienne tout entière au prieuré de Chazay. Le cens annuel en sera de douze deniers, si elle ne produit pas de récoltes et de deux sols si elle fructifie (24).

Les principales familles de notre pays sont représentées par les témoins qui signent à cet acte: Dalmas d'Oingt, seigneur du vieux bourg d'*Iconium* (les d'Oingt succédèrent aux Orselli et furent co-seigneurs de Châtillon-d'Azergues avec les d'Albon); Rolland de Morancé qui vient nous apprendre qu'il existait une famille de ce nom; Bernard de la Côte, *Costa*, race illustre, qui a formé la maison des marquis Costa de Beauregard, et que nous trouverons possessionnée à Chazay, Marcilly, Les Chères et Chasselay; Pierre, Etienne et Vicard de Reyrieux en Dombes ; enfin Hugues, chapelain, et Pierre, son vicaire, tous deux attachés au service du culte dans la chapelle du château et sous la haute direction du prieur.

---

(23) Alleux, terres tirées au sort après la conquête par les barbares, et qui étaient possédées en toute souveraineté (de *all* tout et *od* terre). Parmi ces terres allodiales, il y en avait de *franc-alleu*, c'est-à-dire ne relevant d'aucun seigneur, du roi ou de ses officiers, soumis au seul service militaire. On distinguait le *franc-alleu noble*, terre qui avait droit de justice ou de redevance, et le *franc-alleu roturier*, domaine allodial sans justice ni autres droits féodaux. *Dict. de Chéruel*, art. ahriman et alleux.

(24) *Petit Cart.* Bernard. Chart. 196.

Digitized by Google

Dom Ponce, abbé, 1115-1128. — En 1115, le moine dom Ponce succéda à Bernard de Talard. De quelle famille était ce nouvel abbé? Nous ne saurions le dire, aucune charte ne venant nous l'apprendre. Il paraît en 1117 dans la fondation du prieuré de Beaulieu en Roannais, à laquelle Guy 1er, comte de Forez et suzerain encore de notre bourg, donne son approbation.

Sous lui, le prieuré de Chazay s'enrichit d'un nouveau don, fait par le moine Jarenton, d'une noble famille de Civrieux. Avec l'approbation de son frère Arnaulf, il donne au prieur de Chazay, dom Bérard, une terre à Civrieux, nommée *terre d'André*. L'archevêque de Lyon, Humbauld, qui avait donné à ce moine l'habit monacal, consent à la donation, et ceci en présence de Dalmas d'Oingt, déjà cité, de Vicard de Marzé, de Roland de Morancé et d'Arthaud de Charnay (25).

A l'occasion de ce Dalmas d'Oingt, nous dirons qu'une des illustrations de cette famille fut Marguerite d'Oingt, prieure de Poleteins, qui nous a laissé un ouvrage des plus curieux, le seul en langue romane, nous dit M. Valentin-Smith, qui soit sorti de la contrée lyonnaise (26).

Nous ne pouvons résister au désir de donner ici un spécimen de cette langue que parlaient les gens de nos pays aux XIe et XIIe siècles. Nous le tirerons de cet ouvrage édité en 1878 par M. Philipon, élève de l'École des Chartes. Marguerite parle d'une de ses saintes religieuses : « Al honour de Deu et al loemos de son beneyt nom et a

(25) *Petit Cart. de Bern.*, chart. 195.

(26) *Mazures*. Guigue, t. I, p. 567. — *Châtillon-d'Azergues*. Vachez, p. 4.

Digitized by Google

recognaistre sa grant misericordi et regracier los glorious dons de sa bonta, y être pluis fervens à faire lo servis de nostron Seignour Jhesu-Crit et de la sin gloriousa Virgina Mare, humilment et devotement voil escrire à vostron edifiment, una partia de la honesta et saincta et discreta conversation que ceti espousa de Jhesu-Crit cenet en terra. »

« A l'honneur de Dieu et à la louange de son bénit nom et pour reconnaître sa grande miséricorde et le remercier des glorieux dons de sa bonté, et être plus fervente à faire le service de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa glorieuse Vierge Mère, avec humilité et dévotement, je veux écrire à votre édification une partie de l'honnête, sainte et discrête conversation que cette épouse de Jésus-Christ mena sur cette terre ».

Le patois de nos contrées ressemble à ce langage que tous nos paysans comprendraient encore parfaitement.

Arthaud de Charnay, témoin dans l'acte précédent, appartenait à une famille de ce nom, qui possédait la seigneurie du bourg de Charnay. Ce village, vieux bourg gallo-romain, se trouve au nord de Chazay, au sommet d'une colline d'où il domine, d'un côté, Chazay et la vallée d'Azergues; de l'autre, Alix et les montagnes de Theizé, de Bagnols et du Bois-d'Oingt. Dans les anciennes chartes, Charnay est nommé *Carnacus*, *Caarnacus* et *Carniacus*, sans doute, quelque romain riche et important. De nombreuses médailles de Gallien, de Dèce, de Valérien et de Posthumius, trouvées sur son territoire, nous prouvent son ancienne origine. Son château féodal était alors aux Arthaud qui vont bientôt être remplacés par les Milon vers 1120 (27).

(27) Charnay, jusqu'en 1173, dépendait des comtes de Forez et Lyonnais; à dater de cette époque, il appartient à l'archevêque de Lyon

Digitized by Google

Nous voyons également, par la charte ci-dessus citée, que Morancé, avait pour seigneur un membre de la famille de ce nom. Elle disparaît dans le cours du XIIIe siècle, au moment où l'abbé d'Ainay acquiert cette seigneurie.

Vers 1121, Chazay voit paraître un nouveau prieur; dom Bernard succède à dom Bérard: Gotolende, noble dame, mère de Girin Le Chauve (Calvi) de Civrieux, fait une donation à l'abbaye de Savigny. Dom Bernard, prieur de Chazay, ami de la famille, signe à cet acte ainsi que Dalmas d'Oingt, son neveu, Gaucerand; Jean de Cubelet; Aymon de Rivorie et Roger de Chazay (28).

Cette charte, en nous faisant connaître le nouveau prieur, nous apprend aussi qu'une noble famille portait le nom de Chazay à cette époque.

Ce sont les Arthaud qui prennent ce titre.

Installée au château de Gâges, fief et seigneurie sur les bords de l'Azergues, à un kilomètre du bourg de Chazay et sur la route de Lozanne, les de Chazay avaient cependant

---

et de son Chapitre. Son château, dont il reste encore de nombreux vestiges, parfaitement défendu et bien bâti, était capable d'une sérieuse résistance et pouvait offrir dans sa vaste enceinte un refuge assuré à tous les vassaux et tenanciers de la seigneurie. Son église est très ancienne et a pour patron saint Christophe, dont la statue en bois sculpté se trouve à l'entrée du chœur. C'est un morceau antique et curieux, qui par sa naïveté, dénote le IXe ou Xe siècle. Sur le territoire on trouve, à l'état sauvage et à un seul endroit, des tulipes rouges, que la tradition nous donne comme ayant été apportées de la Palestine, on n'a jamais pu les reproduire ailleurs. Les Milon gardèrent la seigneurie de Charnay jusqu'au commencement du XVe siècle. A cette époque, les de Thélis leur succédèrent jusqu'au XVIIe siècle, où les de Chaponay devinrent seigneurs dudit lieu jusqu'en 1789.

(28) *Cart. de Savigny*. Bernard. Chart. 923.

Digitized by Google

une maison noble dans le *castrum* de notre bourg, afin de s'y réfugier en cas d'ennemis (29).

Guigues Arthaud de Chazay possédait la seigneurie de Gâges en 1257 (30), et 1262 (31). D'après Le Laboureur cette famille habitait Saint-Chamond et Valbenoîte en 1314, puis la seigneurie de Sainte-Colombe et de la Garde-d'Ampuis en 1503 (32). La femme de ce dernier était Françoise d'Albon.

Les moines d'Ainay à Chazay, sous l'abbé Dom Ponce qui vécut jusqu'en 1131, reçurent des dons importants de Humbauld, archevêque de Lyon, entre autres la chapelle de Châtillon-d'Azergues, dont les revenus leur furent affectés (33).

Il paraît qu'à la mort de quelques dignitaires du couvent, les biens et domaines qui avaient été acquis en leur nom,

---

(29) Le château de Gages (Gayza), existe encore sous une autre forme sans doute que celle qu'il avait au XIIe siècle ; c'est maintenant une vaste construction carrée, flanquée de quatre tours dont les toits en pointe et crénelés ont été nivelés en 1793. Il est entouré de fossés profonds, dont deux étaient traversés par des ponts-levis. Au premier étage, les appartements s'ouvraient sur de vastes galeries qui tenaient toute la longueur du bâtiment, avec des balustrades en pierres qui donnaient une certaine grandeur à ce castel, d'où l'on avait la vue la plus gracieuse sur tous les alentours. L'Azergues passe aux pieds de la colline, où il est construit, et de riches prairies et vignes s'étalent à l'entour. La tradition veut que Diane de Poitiers, veuve de Louis de Brézé, comte de Maulevriers, maîtresse de François Ier, et favorite de Henri II, qui la créa duchesse de Valentinois, ait habité le château de Gâges vers 1550.

(30) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Chart. 25.

(31) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Chart. 1.

(32) *Mazures*. Guigue, t. Ier, p. 610.

(33) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Chart. 75.

Digitized by Google

étaient revendiqués par les parents et héritiers desdits testateurs, et que de puissants laïques cherchaient ainsi à s'emparer des biens de l'abbaye et des prieurés.

Aussitôt l'archevêque, Reynaud de Semur, sollicité par l'abbé d'Ainay, lance l'interdit et fulmine l'excommunication contre tout clerc ou laïque, qui oserait inquiéter le monastère dans l'entière possession de ses biens, qui vendrait, donnerait ou engagerait un domaine de la dite abbaye. Il ordonna qu'à la mort de ceux qui jouissaient de quelque bien du couvent ou de ses prieurés, l'abbaye rentrait directement et immédiatement en possession du domaine et de ses revenus (34). Ce fut le dernier acte important de dom Ponce, qui en mourant laissa la chaire abbatiale et la seigneurie de Chazay à dom Otger.

L'abbé L. PAGANI.

(*A suivre.*)

(34) *Grand Cart. d'Ainay*, t. Ier. Ch. 166, t. II. Ch. 73.

Digitized by Google

CATALOGUE DES PRIEURS

DES

CHANOINESSES-RÉGULIÈRES

ET DES

Chanoinesses-Comtesses

DE

NEUVILLE-LES-DAMES

1260-1790 (*)

Voici les trois cent quarante-une chanoinesses-régulières et chanoinesses-comtesses que nous avons pu retrouver, quoique n'ayant eu à notre disposition aucun registre du prieuré :

1. ANDREVET DE CORSANT (Etiennette), fille de Claude, seigneur de Corsant, et de Guillemette de Chandée, chanoinesse-religieuse en 1487 ; elle fut prieure de 1488 (*alias* de 1487) à 1498 (16).

(*) Voir le numéro d'avril de la *Revue du Lyonnais*.

(16) Nous ne reproduisons pas les armes des chanoinesses : cet armorial allongerait par trop cette liste.

Digitized by Google

2. ANDREVET DE CORSANT (Etiennette), fille de Philibert, deuxième du nom, seigneur de Corsant, de Beaurepaire, et de Louise de Marmont, chanoinesse-religieuse vers 1490; elle devint prieure de 1552 à 1555.

Jean Andrevet, son frère aîné, fut prieur en 1518.

3. ANDREVET DE CORSANT (Philiberte), nièce de la précédente, fille de Philibert, seigneur de Dortans, et d'Huguette du Saix, religieuse-chanoinesse vers 1525.

4. ANGEVILLE (Catherine-Philiberte d'), fille de Guillaume-Philippe d'Angeville de Luyrieux et d'Antoinette de Masseray, reçue chanoinesse-régulière le 9 juillet 1668.

5. ANGEVILLE (Lucrèce d'), fille de Claude, seigneur de Montverand, religieuse-chanoinesse, reçue le 7 mai 1717. (H. 355.)

6. AUDIFFRET (Marie-Thérèse-Henriette d'), fille de Jean-Baptiste d'Audiffret, marquis de Gréoux, et de Madeleine de Villeneuve, reçue chanoinesse-régulière le 20 avril 1752 : elle a épousé Jean-Baptiste-Boniface d'Albertas de Joucques.

7. BASCLE D'ARGENTEUIL (Anne-Gabrielle Le), fille de Jean-Louis-Nicolas Le Bascle, marquis d'Argenteuil, et de Marie-Angélique-Philippe Le Veneur, née le 5 novembre 1759, reçue chanoinesse-comtesse le 18 janvier 1764.

8. BASCLE D'ARGENTEUIL (Marie-Louise-Victoire Le), sœur aînée de la précédente, née le 7 janvier 1651, reçue chanoinesse-comtesse le 22 octobre 1756.

9. BALME (Aymarde de la), fille d'Amblard, chevalier, seigneur du dit lieu, et de Jeanne de Germoles, mariés en 1457, chanoinesse-régulière vers 1475.

Digitized by Google

10. Balme (Jeannette de la), fille d'Humbert, chevalier, seigneur de Mortarey, vivant en 1347 et 1352, chanoinesse-régulière vers 1300.

11. Balme (Louise de la), fille d'Hugues, chevalier, seigneur du Tiret, vivant en 1519 et de Louise de Chandieu, chanoinesse-régulière vers 1500.

12. Balme (Marie de la), fille d'Antelme, seigneur du Tiret, est citée dans le testament de Galiote de la Balme, sa sœur, femme de noble Antoine Canoni de Châtillon-les-Dombes, daté du 30 décembre 1421.

13. Balme (ou Baulme) (Marguerite de la), fille de Guillaume dit Morelet, chevalier, seigneur de Pérès, etc., et de Louise de Genost, chanoinesse-prieure en 1508.

14. Barre de Laage (Marie-Dorothée-Jeanne de la), fille de Joseph-François de la Barre de Laage, en Poitou, et de Marie-Jeanne de Blom, reçue chanoinesse-comtesse le 26 octobre 1760.

Elle se maria depuis à M. Vety de Villeneuve, marquis de Vittère.

15. Bataille (Françoise-Marie), fille de Henri-Claude Bataille de Mandelot, capitaine de vaisseau, et de Françoise Damas, reçue chanoinesse-comtesse le 30 octobre 1756.

16. Baulme (Jeanne de la), fille de Perceval, seigneur de la Balme-sur-Cerdon, et d'Isabelle de Boches, prieure de 1436 à 1459.

17. Baulme (Jeanne de la), fille de Guillaume, chevalier, seigneur de Pérès et de Montfalconnet, et de Louise de Genost (sœur de Marguerite portée au n° 12), chanoinesse-régulière en 1450.

Digitized by Google

18. Baulme (Péronne de la), fille de Philibert, seigneur de Pérès, date de son testament, et d'Éléonore de la Rate, chanoinesse-régulière ; elle fut prieure en 1528.

19. Baulme-Fromentes (Guillemette de la), fille d'Etienne de la Baulme, seigneur de Fromentes, et d'Huguette de Beauregard, prieure de 1369 à 1385.

Beaufort : Voyez Laurencin.

20. Beaurepaire (Antoinette de), fille de Jacques, marquis de Beaurepaire, et de feue Huguette de la Coste, reçue chanoinesse-comtesse le 6 mars 1758.

21. Beaurepaire (Joseph-Marguerite de), d'une famille de la Bresse châlonnaise, dont nous ne connaissons pas la filiation, reçue chanoinesse-comtesse le 14 janvier 1768.

22. Beaurepaire (Louise-Jacqueline-Charlotte de), probablement sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 20 novembre 1764.

23. Beaurepaire (Marie-Gabrielle de), de la même famille, secrète en 1777, chantre et doyenne en 1782.

24. Beaurepaire de Vincelles (Marie-Antoinette de), fille de Gaspard, seigneur de Saint-Léonard, de Varey, etc., et de N. de Hennin-Liétard, brevetée de 1745 à 1754, chanoinesse-comtesse, honoraire en 1771.

25. Beausset de Roquefort (Amélie-Françoise-Delphine de), fille de Joachim, marquis de Beausset, seigneur de Roquefort, et de Françoise Thomassin de Raillane, reçue chanoinesse-comtesse le 21 janvier 1763.

26. Beausset de Roquefort (Anne-Joseph-Sophie de), fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse le 20 janvier 1763.

Digitized by Google

27. Beausset de Roquefort (Antoinette-Dorothée-Joséphine-Françoise de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 22 janvier 1763.

28. Beausset de Roquefort (Françoise-Pétronille-Laurette de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 2 mai 1769.

29. Bécerel (Françoise de), fille de Claude, et de Louise de la Gelière, mariés le 12 septembre 1560, chanoinesse-régulière en 1575.

30. Bécerel (Jeanne de), fille de Pierre II, seigneur de Mérillac, de Vaux, etc., et de Philiberte d'Oncieux, reçue chanoinesse-régulière vers 1540.

31. Bécerel (Louise de), fille de Claude, et de Louise de la Gelière (sœur de Françoise n° 27), chanoinesse régulière vers 1575.

32. Bellissen (Jeanne-Suzanne-Françoise de), fille (?) de Jean-Hyacinthe, chevalier, marquis d'Airoux, et de N.., reçue chanoinesse-comtesse le 20 avril 1767.

33. Bellissen (Magdeleine de), fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse le 19 avril 1767.

34. Bellissen (Victoire-Anne), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 21 avril 1767.

35. Berbis (Anne-Elisabeth de), fille de Pierre-Gabriel, écuyer, seigneur de Mailly, et d'Anne Prévot, reçue chanoinesse-régulière le 4 novembre 1737.

36. Berbis de Longecourt (Anne-Bernarde-Josèphe, fille de Philippe, chevalier, marquis de Longecourt, et de Claudine Perreney, reçue chanoinesse-comtesse le 2 juin 1767.

Digitized by Google

37. Berbis de Longecourt (Claude-Bernarde de), fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse le 23 janvier 1763.

38. Berbis de Longecourt (Claudine-Philippe de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 19 octobre 1763.

39. Berbis de Longecourt (Claudine-Bernarde-Agathe de), sœur des précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 16 août 1769.

40. Berbis de Mailly (Adélaïde de), fille de Pierre, chevalier, seigneur de Mailly, et de Geneviève-Antoinette Le Verrier de Plancy, reçue chanoinesse-comtesse le 7 mai 1768.

41. Berbis de Mailly (Marie-Elisabeth de), fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse le 5 octobre 1766.

42. Bernard de Montessus (Françoise de), fille de Charles, et de Nicole Berger de Charny, mariés en 1719, chanoinesse-régulière vers 1740.

43. Bérulle (Angélique-Louise-Nicole de), fille d'Amable-Pierre-Albert de Bérulle, premier président au Parlement de Grenoble, et de Catherine-Marie Rolland, reçue chanoinesse-comtesse le 9 septembre 1769.

Elle se maria à René-Charles-François, comte de la Tour-du-Pin, colonel.

44. Bérulle (Catherine-Philiberte-Françoise de), fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse le 10 septembre 1769.

Elle épousa Jean-Baptiste-Charles-Goujon, marquis de Thuisy, maréchal de camp.

Digitized by Google

45. Béthizy de Mezières (Henriette-Eugénie-Pierrette de), que nous croyons fille d'Eugène-Eléonore de Béthisy, dit le marquis de Mézières, et de Henriette-Elisabeth-Julie-Eléonore Tarteron de Monthiers, brevetée chanoinesse-comtesse en 1757.

46. Béthune (Charlotte de), fille d'Eugène-François-Léon, prince de Béthune, et d'Albertine-Josèphe-Eulalie Le Vaillant, reçue chanoinesse-comtesse sur preuves fournies en 1783 (H. 356).

47. Béthune (Delphine de), fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse en même temps que sa sœur.

48. Boffin de Pusigneux (Alexandrine-Sophie de), d'une famille dauphinoise dont nous n'avons point trouvé la filiation, reçue chanoinesse-comtesse le 13 décembre 1756. (Voyez le n° 69 ci-après.)

Elle appartenait à la branche des seigneurs d'Argenson, marquis de Pusigneux.

49. Bourcier de Montureux (Marie-Anne-Louise-Sophie de), fille d'Alexis-Augustin, comte de Bourcier-Montureux, chevalier, baron de Montureux, et de Marguerite de Durfort, reçue chanoinesse-comtesse le 6 novembre 1769.

50. Brachet (Catherine-Françoise de), d'une famille originaire de Blois, dont nous n'avons nulle part trouvé la généalogie, reçue chanoinesse-comtesse le 11 février 1767.

51. Brachet (Marie-Césarine-Augustine de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 12 février 1767.

Digitized by Google

52. Brachet (Marie-Christine-Frédérique de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 13 février 1767.

53. Breul (Marguerite du), fille de Claude, écuyer, seigneur de l'Isle et de Chenaval, et de Jeanne Malain, mariés en 1501, chanoinesse régulière en 1520.

54. Breul (Marie du), nièce de la précédente, fille de Bertrand et de Louise du Châtelard, mariés en 1535, chanoinesse-comtesse en 1550 : elle fut prieure de Blyes de 1570 à 1585.

55. Breul (Marie-Claudine-Josèphe du), d'une famille du Bugey dont la filiation n'est pas connue après 1650 (voy. Lachesnaye des Bois, IV-86), reçue chanoinesse-comtesse le 22 octobre 1756.

56. Breuil des Crues (Anne-Marie du), reçue chanoinesse-comtesse le 16 décembre 1756.

57. Breuil des Crues (Humberte du), brevetée chanoinesse-comtesse de 1747 à 1757.

58. Breuil des Crues (Marie-Louise-Gabrielle du), brevetée à la même époque.

59. Breuil des Crues (Louise-Philiberte du), sœur d'Anne-Marie, n° 56, reçue chanoinesse-comtesse le 15 décembre 1756.

60. Breuil des Crues de Sainte-Croix (Marie-Louise-Gabrielle du), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 20 mars 1752. — Voyez aussi Sainte-Croix.

61. Brosses (Louise-Barbe de), née en 1710, fille de Charles de Brosses, chevalier, baron de Montfalcon,

Digitized by Google

conseiller au Parlement de Dijon, et de Pierrette Fevret de Fontette, reçue le 7 septembre 1729.

62. Brosses (Charlotte de), fille des mêmes, née en 1717, chanoinesse-comtesse, chantre en 1770 : elle mourut en janvier 1776.

63. Brosses (Hyacinthe-Pierrette de), fille de Charles de Brosses, chevalier, baron de Montfalcon, dit le Président de Brosses, et de Jeanne-Marie Legouz de Saint-Seine, brevetée chanoinesse-comtesse de 1747 à 1757 : elle est morte à Dijon le 9 mars 1831, veuve du lieutenant-général Louis-Marie de Fargès.

64. Brosses-Montfalcon (Agathe-Augustine de), fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse le 25 février 1768.

Elle fut mariée à Dijon, en 1788, à Charles-Esprit Dubois, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis.

65. Bruc (Anne-Rosalie de), d'une famille originaire de Bretagne : nous la croyons fille de Louis-François, comte de Bruc de Montplaisir, et de Marthe Le Boucher : elle fut reçue chanoinesse-comtesse le 27 juillet 1766.

Elle se maria ensuite à M. de Boissouchard.

66. Buffevent (Justice-Reine de), des Buffevent du Dauphiné, reçue chanoinesse-comtesse le 1er février 1767.

67. Buffevent (Marguerite-Lucresse-Marthe de), qui doit être sœur aînée de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 10 avril 1759.

68. Buffevent (Marie-Anne-Jeanne-Françoise de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 11 février 1758.

Digitized by Google

69. Buffin de Pusigneux (Adélaïde-Félicienne de), brevetée chanoinesse-comtesse de 1747 à 1757 : elle était certainement sœur d'Alexandrine-Sophie (n° 48 ci-dessus) dont nous avons trouvé le nom écrit avec raison Boffin au lieu de Buffin.

70. Candie (N... de), mentionnée dans le testament du 18 juillet 1587, de Jacques de Candie, seigneur de la Loeze et de Jeanne de Léal : elle était fille de Jacques-François de Candie et de Marie de Bécerel.

71. Candie (Claude-Françoise de), fille de Jean-François, reçue chanoinesse-régulière le 22 août 1604 (*Arch. de l'Ain*, H. 355).

72. Chabeu ou Chabue (Lionnette de), fille de Jean, chevalier, seigneur de la Tour de Pionneins et de Jeanne de Feillens, mariés le 21 janvier 1412 : elle est citée dans le testament dudit Jean, du dernier septembre 1446.

73. Chaffoy (Claude-Véronique de), fille de Charles-François, chevalier, seigneur, baron de Munans et de Jeanne-Charlotte de Prat de Peuzieux, reçue chanoinesse-comtesse le 2 juillet 1766.

74. Chaffoy (Jeanne-Octavie-Ferdinande de), fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse le 4 juillet 1766.

75. Chaffoy (Louise-Véronique de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 5 juillet 1766.

76. Chaffoy (Marie-Charlotte-Jeanne-Baptiste de), sœur aînée des précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 3 juillet 1766.

77. Chaillot (Marie-Jeanne de), d'une famille originaire du Dauphiné, établie depuis plus de quatre cents ans en

Digitized by Google

Franche-Comté, reçue chanoinesse-comtesse le 29 février 1760.

78. Champier (Marie de), fille d'Antoine, seigneur de la Faverge et d'Isabeau de Chabeu, mariés le 25 février 1587, chanoinesse régulière vers 1610.

79. Chandée (Marguerite de), fille d'Hugonin, seigneur de Chandée, et de Béatrix de Grolée, chanoinesse régulière vers 1425.

80. Chandée (Télonie de), fille (?) de Jean, seigneur de Chandée, chevalier, et de Catherine de Seyssel, chanoinesse-prieure en 1354.

81. Chapponay (Aymare de), fille de Humbert de Chapponay, clerc, fils lui-même de Michel de Chapponay, citoyen de Lyon (Le Laboureur, *les Mazures*, I, 435), religieuse-chanoinesse en 1316.

82. Chapponay (Héliette de), sa sœur, aussi chanoinesse régulière en 1316.

83. Charbonnier de Crangeac (Marie-Charlotte de), fille de Marie-Joseph de Charbonnier, chevalier, comte de Crangeac, etc., et de Françoise-Gasparde de Laurencin, brevetée chanoinesse-comtesse vers 1766.

84. Charbonnier de Crangeac (Marie-Jeanne-Céleste de), fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse le 29 octobre 1766.

85. Charbonniier de Crangeac (Marie-Joséphine-Gabrielle de), sœur de la précédente, chanoinesse-comtesse à la même époque, grande chantre et trésorière en 1780.

Digitized by Google

86. Charbonnier d'Épeissolle (Anne-Nicole), de la même famille, brevetée chanoinesse-comtesse de 1747 à 1757.

87. Charbonnier de Marillac (Marie-Françoise-Catherine, aussi de même souche, reçue chanoinesse-comtesse le 6 mai 1747.

88. Charme (Louise de la), prieure en 1525; elle devait être de la famille de la Griffonnière, croyons-nous.

Charnay (N... de). — Voyez la Rodde.

89. Charpin de Feugerolles (Camille-Colombe de), fille de Louis-Hector de Charpin, comte de Souzy, baron de Feugerolles, et de Marie-Polixène de Riverie de la Rivière, reçue à Saint-Cyr en 1748, puis chanoinesse-comtesse le 20 octobre 1763.

90. Chastenay de Bricon (Louise-Françoise-Thérèse-Charlotte de), d'une famille dont on trouvera la généalogie dans le grand *Nobiliaire de Champagne*, de d'Hozier, que nous ne possédons pas, reçue chanoinesse-comtesse le 29 janvier 1760.

91. Chastenay de Bricon (Marie-Charlotte-Armande-Étiennette de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 30 janvier 1760.

92. Chastenay de Bricon (Marie-Charlotte-Louise-Gabrielle de), sœur des précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 28 janvier 1760.

93. Chastenay de Lanty (Louise-Charlotte de), fille de Joseph-Auguste, comte de Lanty, et de Louise-Anne-Élisabeth Le Bascle d'Argenteuil, reçue chanoinesse-comtesse le 26 octobre 1756 : elle était secrète en 1782.

Digitized by Google

94. Cheneviers (Éléonore de), prieure en 1655 (*Arch. de l'Ain*, H. 354), qu'il faut lire Chevriers, fille de noble Philibert, reçue chanoinesse-régulière le 20 septembre 1606 (*Arch. de l'Ain*, H. 355).

95. Chevriers de la Saugerie (Éléonore de), fille de Gaspard (ou Gabriel), seigneur de la Saugerie, prieure élue le 21 septembre 1638. Les *Archives de l'Ain*, H. 354, la disent élue en 1686.

96. Chevriers de Saint-Mauris (Marie-Anne de), fille de Honoré, seigneur de Saint-Mauris, et de Claudine de Damas, prieure vers 1660, reçue chanoinesse-régulière le 20 octobre 1658 : elle était morte en 1722.

97. Chevriers de Saint-Mauris, fille des mêmes, reçue chanoinesse-régulière ledit jour 20 octobre 1658.

98. Choiseuil (Anne-Élisabeth-Joséphine-Adélaïde de), non citée dans la généalogie des Choiseuil, reçue chanoinesse-comtesse le 16 août 1761.

99. Choiseuil d'Éguilly (Marie-Catherine de), fille de François-Bernard-César, comte de Choiseuil, seigneur de Bussières, et de Louise-Charlotte de Foudras, née le 6 mars 1782, prit l'habit de chanoinesse-comtesse le 11 juillet 1740; mariée le 14 novembre 1757 à Charles le Roy de Chavigny.

Les archives de l'Ain contiennent un brevet de Louis de Bourbon, abbé de Saint-Claude, pour une place en sa faveur au Chapitre; cette pièce est datée du 6 novembre 1733 (H. 356).

100. Choiseuil de Bussières (Charlotte-Marie-Ferdinande de), née à Turin le 14 février 1767, reçue chanoinesse-comtesse le 30 mars 1770, mariée le 26 octobre 1781 avec Armand-Sigismond-Félicité-Marie, baron de Serent.

Digitized by Google

101. Choiseul de Bussières (Louise-Joséphine de), née le 20 septembre 1765, sœur aînée de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 31 mars 1770, mariée le 2 mai 1780 au comte César-Hippolyte de Choiseuil-Praslin.

102. Choiseul de Meuze (Anne-Félicité-Antoinette-Josèphe de), fille de François-Joseph de Choiseuil de Meuse, et d'Anne-Élisabeth de Braque, née en 1761, reçue chanoinesse-comtesse le 28 avril 1769.

103. Comeau (Marguerite de), fille d'Antoine, conseiller au Parlement de Bourgogne, et de Catherine de Jante, reçue chanoinesse-régulière le 5 septembre 1693.

104. Corgenon (Guye de), fille d'Humbert II de Corgenon, chevalier, seigneur de Corgenon, bailli de Bresse, vivant en 1347, chanoinesse-régulière.

105. Coste (Jeanne-Françoise de la), fille de...; placet pour son admission du 23 décembre 1682 (H. 355).

106. Coste de Mouilly (Marie-Jeanne de), sœur de la précédente, chanoinesse-régulière; placet du 20 juin 1690.

107. Damas (Bénigne de), fille de Claude Damas, IIe du nom, seigneur de Marillac, du Rousset, etc., et de Huguette de Bécerel, dame de Marillac, chanoinesse-régulière vers 1680.

108. Damas (Catherine-Magdeleine de), dite *Mademoiselle de Ruffey*, fille de François-Joseph, marquis d'Antigny, et de Marie-Jacqueline, dite *Françoise* de la Baume, chanoinesse-régulière vers 1705.

109. Damas de Marillat (Huguette-Paule de), fille de Claude II, seigneur de Marillac et d'Huguette de Bécerel, chanoinesse-régulière; placet du 18 juin 1690.

Digitized by Google

110. Damas (Marie-Claudine de), fille de Claude-Hippolyte, chevalier, seigneur de Dompierre-aux-Ormes, et d'Étiennette Berger (sœur de Marie, n° 114), chanoinesse-comtesse honoraire en 1771.

111. Damas de Cormaillon (Agnès ou Anne-Esprit de), petite-fille de Pierre Damas, comte de Cormaillon, famille bourguignonne distincte des Damas de Marcilly, de Cousan, etc., qui sont originaires du Charollais, reçue chanoinesse-comtesse le 10 août 1759.

112. Damas de Cormaillon (Catherine-Charlotte), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 11 août 1759.

113. Damas de Dompierre (Marie de), fille de Renaud, chevalier, seigneur de Lyonnières en Bresse, et de Marie de Seyturier, de la branche des Damas de Dompierre-aux-Ormes, chanoinesse vers 1725.

114. Damas de Dompierre (Marie-Anne de), fille de Claude, seigneur de Dompierre, et d'Étiennette Bergiers, reçue chanoinesse-régulière le 17 juillet 1698.

115. Damas de Lugny (Claudine-Jeanne de), chanoinesse-comtesse, brevetée de 1747 à 1757, secrétaire en 1765 : nous ignorons de qui elle était fille, car les Damas de Lugny ont fini vers 1450.

116. Damas de Marillac (*Arch. de l'Ain* H. 354) (Anne de), fille de Claude, seigneur de Marillac, et de Marguerite de Foudras, reçue chanoinesse-régulière le 5 septembre 1702, prieure élue en 1740.

117. Damas de Marillac (Huguette-Paul), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-régulière le 3 septembre 1703.

Digitized by Google

118. Damas de Tréméolles (Marie-Anne-Claudine de), fille de Roger-Joseph, comte du Rousset, etc., et de Marie-Marguerite de Tréméolles-de-Barges, reçue chanoinesse-comtesse le 20 juin 1744.

119. Damas de Tréméolles (Marie-Françoise de), fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse le même jour.

120. Damas de Vellerot (N*** de), fille de Louis, comte de Damas, chevalier, seigneur de Vellerot, etc., et de Catherine de Chaugy, chanoinesse-comtesse, brevetée de 1747 à 1757 : c'est peut-être Françoise qui épousa, le 11 août 1751, Henri Bataille, marquis de Dampierre.

121. Damas d'Odou (17), qu'il faut lire Damas d'Audour (Claudine-Alexandrine), fille de Claude Mathieu, comte de Damas d'Audour, maréchal de camp, et de Marie-Roseline d'Arcy, née le 17 décembre 1750, chanoinesse-comtesse, brevetée de 1751 à 1757 : elle épousa le 16 octobre 1768 Antoine-Anne-Alexandre-Marie-Gabriel-Joseph-François de Mailly, marquis de Châteaurenaud.

122. Damas d'Odou (D'Audour) (Thérèse-Claudine-Ursule *alias* Roseline), sœur de la précédente, née le 25 septembre 1751, chanoinesse-comtesse, brevetée à la même époque : elle épousa le 13 août 1769 Charles-François-Marie-Joseph, comte de Dortans.

123. Damas du Rousset (Suzanne de), fille de Renaud, seigneur de Lyonnières, et de Marie de Seyturier, prieure

---

(17) Le document où nous l'avons trouvée, donne cette orthographe, du nom de leur château d'Audour, paroisse de Dompierre-les-Ormes.

Digitized by Google

en 1739 : c'est sans doute la même que Suzanne Damas-Marillac, élue en 1758, suivant les *Archives de l'Ain*, H. 354.

124. Damas du Rousset : quatre autres filles des mêmes, sœurs de la précédente, furent à la même époque chanoinesses-comtesses.

125. David de Beauregard (Marie-Elisabeth-Aimée-Sophie de), née le 22 janvier 1764, fille d'Alexandre-Amable, seigneur de Beauregard, et d'Elisabeth-Denise de Fortia-de-Piles, reçue chanoinesse-comtesse le 30 novembre 1778.

126. Dortans (Thomasse de), fille d'Hugonin, seigneur de Dortans et de Jeanne de la Baulme-Fromentes, prieure de 1360 à 1368.

M. Guigue, dans la *Topographie historique de l'Ain*, art. *Neuville*, cite une transaction avec le curé du 3 janvier 1356, où interviennent ensemble le prieur Hugues de Marbos et la prieure Thomasse de Dortans : « *Cum lis, quæstio... essent inter virum venerabilem religiosum fratrem Hugonem de Marbosio, priorem prioratus Noville, et religiosam sororem dominam Thomassam de Dortenco, priorissam dicti prioratus Noville... ex una parte, et virum discretum dominum Girerdum Garnerii, curatum dicti loci Noville ex parte altera...*, etc. (18).

Dressier (du) : Voyez Udressier.

---

(18) *Traduction :* Comme procès, querelle... étaient entre vénérable homme religieux frère Hugues de Marbos, prieur du prieuré de Neuville, et religieuse sœur dame Thomasse de Dortans, prieure dudit prieuré de Neuville, d'une part, et discret homme messire Girard Garnier, prêtre dudit lieu de Neuville, d'autre part, etc.

Digitized by Google

127. DURFORT (Anne-Françoise-Adelaïde de), fille de Louis-Philippe, seigneur de Durfort, comte de Deyme, et de Marie-Françoise Le Texier de Menetou, reçue chanoinesse le 11 janvier 1765.

128. DURFORT (Emilie-Pierrette-Antoinette de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 10 janvier 1765.

129. DURFORT (Jeanne-Marie-Nicole de), aussi sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 9 juin 1761.

130. DURFORT (Marie-Anne-Louise-Gabrielle de), sœur des précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 10 juin 1761.

131. DURFORT-LÉOBARD (Jeanne-Marie-Nicole de), née le 31 janvier 1751, chanoinesse-comtesse, mariée le 6 février 1775 à Jean-Victor-Ours-Joseph-Laurent-François d'Estavayé : elle était sœur de la suivante.

132. DURFORT-LÉOBARD (Marie-Anne-Louise-Gabrielle de), née le 25 juillet 1757, fille de Louis, comte de Durfort-Léobard, et d'Anne-Susanne-Claire-Madeleine-Frédérique de Montréal de Sorans, chanoinesse-comtesse en 1782.

133. DYO DE MONTMORT (Eléonore), chanoinesse-régulière : placet pour son admission du 8 juin 1690 (H. 355).

134. ESPIARD D'AUXANGE (Suzanne-Françoise d'), de la famille d'Espiard de Saulx, qui a fourni des membres des Parlements de Dijon et de Besançon, chanoinesse-comtesse en 1777 et 1782.

(*A suivre.*) E. RÉVÉREND DU MESNIL.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

Couvent des Grands Carmes

De LYON (1)

1573. — Durant plusieurs mois, Lyon fut désolé par la famine. La générosité publique vint au secours des nécessiteux. Un gentilhomme florentin se distingua par ses aumônes. Laurens Capponi (2), seigneur d'Ambérieu, nourrit pendant trois mois 4,000 pauvres, auxquels il faisait distribuer tous les jours, dans la grande cour des Carmes,

(1) Voir le numéro du mois d'avril.

(2) Cette famille florissait au XVIe siècle à Lyon. Elle avait sa sépulture dans la grande église des Jacobins. Le P. Ramette, V, 111, fol. 135, reproduit les armoiries, qui de son temps encore, se voyaient dans la chapelle cédée à ces nobles florentins. Dans la même église était la tombe d'un autre citoyen noble de Florence, Guillaume de Ricci, marié à Marie de Ricasoli, décédé en 1566. V. *ibid.* les inscriptions et armoiries gravées sur ces tombes.

Digitized by Google

pain, chair et potage de riz. Ce généreux étranger venait aussi en aide à l'Aumône générale de Lyon, qui fondée en 1531, ne pouvait loger dans le grand hôpital du pont du Rhône tous les pauvres ni tous les malades. La charité était alors faite au dehors par des aumôniers attachés à cet établissement; il y avait cinq lieux de distribution : à la Chana, à la Commanderie de Saint-Georges, à Saint-Nizier, aux Jacobins, à Saint-Bonaventure et aux Carmes. Chaque pauvre recevait, tous les dimanches, un pain de froment de 12 livres et un sol tournois en argent. Quand il avait de la famille, les recteurs réglaient l'augmentation. L'aumône ordinaire était doublée la veille des fêtes de Pâques, Noël, le Jour de l'An et les Rois (Paradin, *Mém. de l'Hist. de Lyon*, p. 294).

1574, 6 janvier. — Mort de Henricy, évêque de Damas *in partibus*. Il a été remplacé par Jacques Maistret, carme, qui devint aussi suffragant de l'archevêque de Lyon. Maistret fut un des plus fougueux partisans de la Ligue. Des lettres-patentes du 15 janvier 1597 ordonnèrent la saisie de ses biens comme prévenu d'attentat contre la personne du roi. Réfugié à Aix en Savoie, il y est mort le 6 juin 1615. V. Péricaud, *Notes et Documents*, et 1590, 24 février; 1593, 6 mai; 1595, 21 février; 1597, 15 janvier. V. Bibl. Carm.

— L'an 1580 mourut H.-C. Agrippa, dans la maison de François de Vachon de la Roche, présid. au Parlement. Il laissa un fils nommé comme lui, dont j'ai vu une requête présentée au Parlement pour sa noblesse. On lui dit que son père avait été historiographe et chancelier de l'empereur Charles-Quint. Il fut enseveli dans l'église des FF. Prêcheurs de la ville de Grenoble (Guy Allard, *Dictionn. du Dauphiné*, t. Ier, p. 331).

Digitized by Google

1585, 2 mai. — Les habitants de Lyon s'insurgent contre l'autorité royale et essaient de s'emparer de la citadelle Saint-Sébastien. Le gouverneur de Lyon, Mandelot, fait ses efforts pour se mettre à la tête du mouvement, afin de pouvoir le diriger; il parvient à assurer au roi la possession de la citadelle, mais il se joint aux habitants pour en demander la démolition. Le Consulat envoie un Mémoire à ses députés en Cour pour obtenir d'Henri III qu'il se rende au vœu des Lyonnais. Le roi résiste d'abord, puis il finit par céder pour 40,000 écus payables en quatre mois. Dans les lettres-patentes rendues à cet effet, Henri III déclare aux Lyonnais qu'il ne veut d' « autres forteresses pour la conservation de la ville que leur cœur et leur bonne volonté. » Les 40,000 écus furent immédiatement payés, afin de prévenir toute rétractation. Puis le Consulat, qui entretenait à ses frais une chapelle à l'église des Carmes, convoque le peuple dans ce temple saint, fait lire publiquement et solennellement la déclaration royale et se rend avec le gouverneur au-devant de la citadelle; un banquet y réunit les autorités de la ville, le gouverneur passe ensuite une revue des troupes et saisissant un marteau, il donne le premier coup à l'édifice (Clerjon, *Hist. de Lyon*, V, p. 297).

1589, 3 avril. — Mort de Bernard Ferrary, patrice gênois, le premier de sa famille qui était venu s'établir à Lyon. Il fut inhumé dans la sacristie des Carmes des Terreaux, où l'on voyait encore son mausolée, en marbre, avant la Révolution de 1789 (Pernetti).

1593, décembre, 23. — Le Consulat, attendu le refroidissement de la charité et l'excessive cherté des vivres, qui réduisent les pauvres couvents mendiants de la ville à

Digitized by Google

misérable état, donne en aumône aux religieux Carmes 33 écus 1/3 (Péricaud, *Notes et Documents*).

1594, le dimanche, 13 mars. — Les Carmes assistent avec les autres Ordres mendiants à la procession publique qui eut lieu en l'honneur de la réduction de la ville sous l'obéissance du roi (Péricaud, *Notes et Documents*).

1594, mars, 18. — Acte reçu Me Pierre La Bruyère, notaire royal, contenant fondation faite par noble Thomas des Champs, bourgeois et citoyen de Lyon, seigneur du Trembley, d'une basse messe chaque vendredi de l'année et ce en mémoire et recordation de la réduction de cette ville de Lyon sous l'obéissance de très chrétien et catholique Henri IVe, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, faite ledit jour, et qu'il veut être dite dans l'église des Carmes de ladite ville de Lyon, par le prieur ou un autre Rév. Père du couvent; pour laquelle messe il donne la pension annuelle de 4 écus d'or sol à 60 sols pièce (RG. p. 302).

1594, 12 avril. — Assemblée générale des principaux habitants de Lyon, convoquée par le Consulat, dans le but d'aviser aux mesures à prendre pour rétablir complètement l'autorité du roi. M. de Liergues, l'un des assistants, affirme qu'il tient d'un religieux, bon serviteur du roi, qu'il y a des pratiques dans les couvents et qu'il y a des gens stipendiés pour gagner des personnes contre le service du roi; que des gens de son penonage ayant fait leur dernière confession aux Carmes, ceux-ci, après l'absolution, leur avaient demandé s'ils avaient crié : Vive le roi ! et que sur leur réponse affirmative, on leur dit : l'absolution que je vous ai donnée ne vaut rien, si vous l'avez fait de bon cœur (Péricaud, *Notes et Documents*).

Digitized by Google

1596, janvier 16. — Acte reçu Me Berthon, notaire royal, contenant fondation faite par noble Loys-Claude de Cleberg, seigneur et baron de Saint-Trivier, à chaque couvent des quatre mendiants de Lyon, Cordeliers, Jacobins, Carmes et Augustins, d'une grand'messe de mort le jour de son décès, pour laquelle il donne à un chacun des dits couvents la somme de vingt écus, pour une fois payables par ses héritiers, qu'il fait savoir : Noble David de Balma, son neveu et filleul, fils de noble Pierre de Balma et de demoiselle Suzanne de Cleberg, sa sœur. R. G., p. 300. (V. *Arch. du Rhône*, 5e vol., p. 302). Le livre des recettes du couvent porte que cette libéralité a été payée au mois d'avril 1612.

1596, août 17. — Ce jour, MM. les Président, maistre des requestes, conseillers et officiers de la Cour des Grands jours, revestus de leurs robbes d'escarlatte et chapperon de même couleur, sont partis de la chambre du Parlement établie aux Carmes, ledit sieur Président revestu par dessus sa robbe de son manteau fourré tenant à la main son mortier de velours, et sont allés oyr la messe du Saint-Esprit, qui a esté célébrée en l'église des Carmes, lieu pour ce préparé, par l'archevesque de Lion. Et après la dite messe sont rentrés en ladicte chambre en mesme ordre qu'ils en estoient partis, hormis que ledict archevesque, marchait au costé dudict sieur Président et eulx montés aux hauts sièges, ont été les huys ouverts et faict lecture des lettres patentes du Roi pour l'établissement des Grands jours, etc. (Archives nationales. *Sect. jud.* X, 10,171, fol. 1, V°.)

1596, samedi 17 août. — Messieurs de la Cour des Grands jours entrés à la Grand'Chambre, sont allés à l'église des Carmes, joignant le Palais, où a été dite la messe du Saint-Esprit, par messire Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon.

Digitized by Google

Ce fait, Messieurs ensemble, ledit sieur archevêque, sont entrés en la Grande Chambre où ont été lues les lettres patentes portant la Commission desdits Grands jours. (Arch. de la Biblioth. nationale. Harlay, *Grands Jours.* vol. 3, fol. 193, V°. — Archives de la Ville de Lyon. *Comptabilité de Guyot de Masso* pour les années 1596 et 1597.)

1596. — F. Berthelot, prieur des Carmes à Lyon, docteur en théologie, approuve les *Expositions et Remarques sur les Evangiles*, par Pierre de Bullioud. (Péricaud. *Notes et Documents.*)

1598, 21 juin. — Donation au couvent des Carmes, par frère Loys Baudin. Insinuée au 114e vol. des *Insinuations de la Sénéchaussée de Lyon.*

1598, 6 août, jour de la transfiguration de Notre-Seigneur, tomba la foudre du ciel sur l'église des Carmes, et tua au clocher un des religieux nommé *le Brigan*, fils d'un chirurgien de cette ville, sur lequel l'on ne connut point de blessures en son corps, sinon qu'il lui avait été emporté un peu de ses souliers, au-dedans, vers la cheville; laquelle foudre entra du dit clocher dans la dite église, par le dessus d'une vitre où était figurée l'image Notre-Dame, sans rompre la dite vitre. (*Arch. du Rhône*, XII, 176.)

1602, 25 avril, jour de Saint-Marc, fut sacrée l'église paroissiale Saint-Vincent, par Révérend Père frère Robert Berthelot, Carme de Lyon, évesque de Damas et suffragant du dit Lyon, estant pour lors curé M. Jehan Poinct. R. S. Vincent Rep., de 1585 à 1605, fol. 1.

1620. — Procès intenté aux apothicaires et épiciers de la ville, qui voulaient transférer au couvent des Carmes la

Digitized by Google

confrérie de la Madeleine, depuis longtemps établie à l'Hôtel-Dieu. D. C.

1626. — Permission aux maîtres jurés de l'art de la soie de s'assembler une fois la semaine ou deux fois le mois, les jours fériés, dans une salle du couvent des Carmes, près la place des Terreaux, pour y ouïr les dénonciations, plaintes et querelles qui leur seront faites par les maîtres ouvriers du dit art touchant icelui. — Si l'organisation du Tribunal des Prud'hommes a été achevée et perfectionnée par la législation de 1806, la ville de Lyon avait donc eu deux siècles auparavant la première idée de cette institution. C'est même le souvenir des utiles services qu'elle avait rendus au commerce, qui décida Napoléon Ier à se rendre en 1806 aux vœux pressants des Lyonnais, en installant chez eux, à cette époque, le premier tribunal de ce genre. Les heureux effets de cette création sont attestés par le nombre toujours croissant de ces juridictions, puisque après Lyon, près de cent ville en ont été pourvues. (V. Exposé des motifs d'un projet de loi présenté en 1864 au Corps législatif pour réglementer le pouvoir disciplinaire des conseils de Prudhommes et décrets postérieurs.)

1628. — Mort de Jacques Jacquet, Carme, né à Lyon, auteur d'ouvrages théologiques. (Péricaud, *Notes et Documents. Bibl. Carmel.*)

1630, 23 novembre. — Mort de Robert Berthelot, de l'Ordre des Carmes, conseiller et aumônier du Roi. Il avait été nommé, en 1601, à l'évêché de Damas, après Jacques Maistret, qui s'en était démis. Il assista saint François de Salles à sa mort, et prêta pour les funérailles de ce saint évêque ses ornements pontificaux que l'on conservait

Digitized by Google

encore avant 1789 dans le couvent des Carmes de Lyon. (Pernetti, 1,429. *Bibl. Carmel.*)

1635, octobre 1er. — Noble Annibal Robbio, marchand fréquentant sous le privilège des foires et bourgeois de Lyon, inhumé dans l'église du couvent des Pères Carmes réformés (2) de la dite ville, dans la chapelle dédiée à la Sainte-Trinité. Guiguonand, notaire royal.

1635. — Passage et séjour de Zaga-Christ, se disant héritier du trône d'Ethiopie. D'Abyssinie, il se rendait à la Cour de France, qu'il voulait attacher à ses intérêts. Après avoir visité les divers souverains d'Italie, ce jeune prince de 21 ans quitta Turin pour venir directement à Lyon, où il séjourna quelque temps. Il logea dans le couvent des Carmes. (V. Cochard, *Description de Lyon*, p. 189; et *Mercure français*, t. XXII, p. 254 et suiv.) Il adressa à la reine de France sa généalogie et un récit de ses aventures, dont quelques-unes étaient décrites avec une singulière licence. Il mourut à Ruel, au printemps de 1638. Sa mort donna lieu à ce quatrain épigrammatique :

Ci-git du roi d'Ethiopie
L'original ou la copie,
La mort a vidé le débat,
S'il fut roi ou s'il ne le fut pas.

1642, septembre, vendredi 26. — A été proposé si l'on devait retirer le sac de procédure, contre le prieur de la Platière, qui est chez Me Prost et payer les épices. Il a été décidé que non. (*Reg. consul.*)

---

(2) Réforme de 1635. (V. ci après, 31 mars 1674.)

Digitized by Google

1648, février 6. — Le Consulat accorde aux recteurs de l'aumône générale de la ville la somme de 50 livres tournois, en remboursement de celle qu'ils ont distribuée aux maçons, charpentiers et autres personnes qui ont travaillé pour remédier à l'incendie qui, quelques jours avant, est survenu dans la chapelle de Sainte-Catherine et la maison joignant, sise rue de la Fontaine Saint-Marcel, appartenant à la dite aumône générale. Un autre mandement a été arrêté pour payer les seilles qu'on avait prises chez des tourneurs de la ville pour servir à porter de l'eau, afin d'éteindre le feu. Cet incendie étendit ses ravages chez les Carmes, car il résulte d'un mandement du 3 mars suivant, que le Consulat accorda au sieur Lebeau, lieutenant de la compagnie des Arquebusiers de la ville de Lyon 170 livres tournois, pour être distribuées aux soldats de la compagnie qui ont été occupés, tant pour remédier aux incendies arrivés au couvent des Carmes et en la chapelle Sainte-Catherine, que pour quelques autres occasions où ils ont été employés par l'ordre du Consulat, et ce à raison de 10 sols par jour pour chaque soldat, ainsi qu'on a accoutumé de leur faire payer, lorsqu'ils sont extraordinairement employés pour les affaires de la ville. *A. C. BB, 202.*-- L'idée de faire appel au dévouement des troupes en cas d'incendie ne date donc pas de nos jours; seulement elle n'a été remise en pratique que depuis quelques années. L'ancien règlement sur le service des places, du 1er mars 1768, presque complètement tombé en désuétude, contenait pourtant de très sages dispositions, mais elles avaient partagé le sort des prescriptions surannées, comme par exemple celles qui enjoignaient aux membres des conseils de guerre de ne monter sur leurs sièges qu'à jeun et après avoir communié; double précaution jugée alors nécessaire pour obtenir bonne et prompte justice. Le

Digitized by Google

règlement de 1768 a été refondu dans un autre, à la date du 10 juillet 1791; ce dernier seul régit actuellement la matière. Les premières traces d'une organisation d'un corps de pompiers ou seringueurs datent de 1641. A cette époque, en effet, les échevins choisirent douze maîtres charpentiers chargés d'accourir dès qu'un incendie avait lieu, et de diriger les secours. Ils devaient être rémunérés suivant les services rendus, mais eux seuls avaient droit à une rétribution. A. C. BB. 208.

1648, février, 6. — Incendie des Carmes et de Sainte-Catherine.

1648, février, 12. — Le Consulat donne aux prieur et religieux du grand couvent des Carmes la somme de 1,000 livres tournois en aumône et considération des ruines arrivées à leur couvent, à cause de l'incendie qui y est survenu quelques jours auparavant (AC. BB. 202).

1648, mars, 3. — Mais les Grands Carmes n'avaient reçu cette libéralité qu'à la condition de l'appliquer à réparer les suites de l'incendie. Aussi, les consuls voyant qu'ils ne se pressaient pas de rétablir leurs bâtiments endommagés, décidèrent-ils que les Carmes seraient tenus de faire commencer dans la huitaine ces travaux, que faute par eux de l'avoir fait, le mandement du 11 février serait révoqué; que Vincent Vertma, receveur des deniers communs, dons et octrois de la ville, ne leur devait pas payer cette somme avant l'entier rétablissement des ruines, et que l'insuffisance de ces secours ne leur donnerait pas non plus le droit d'en solliciter un plus considérable (A.C. *ibid.*).

1648, septembre, 8. — Résolu en communauté que le Chapitre provincial serait tenu dans le couvent de Lyon,

Digitized by Google

moyennant 25 sols par jour pour chaque religieux, sans y comprendre la nourriture d'aucun cheval (*Ibid.*). Le Consulat donne aux Carmes une aumône de 150 livres à l'occasion de la réunion de ce Chapitre dans leur couvent (AC. BB. 203).

1655, avril, 25. — Proposé de vendre l'argenterie qui est dans le coffre à trois clefs et hors de service comme usée et d'en faire une grande Notre-Dame d'argent, donnant le saint scapulaire à Simon Stock. Simonet, orfèvre, chargé de ce travail d'art (*Ibid.*).

1659, août, 15. — Le P. Nolin, ancien prieur du couvent, ayant, par ses propos injurieux pour les Grands Carmes provoqué contre lui une grande animosité, le définitoire du Chapitre provincial de 1656, le fit entrer dans une autre maison de la Province, mais le P. Nolin ayant écrit au général de l'Ordre, il obtint d'être autorisé à revenir dans le couvent de Lyon. Cette communauté prévenue par une lettre du général de sa décision, se réunit et décida que par toutes les voies du droit elle s'opposera à son retour; la rumeur publique leur ayant appris que ce religieux avait dit à diverses personnes de la ville que les Grands Carmes de Lyon étaient des fripons et des libertins, qui n'observaient ni règles ni constitutions, et qu'il l'avait écrit au Pape. Le P. Nolin aurait même tenu ses *médisances* dans plusieurs illustres maisons religieuses de dames de la ville (*Ibid.*). Les registres nous le montrent rentré dans le couvent en 1662, mais toujours protestant à propos d'élections et autres actes contre les moindres irrégularités.

1660, juillet, 27. — Proposé de donner quelque gage à M. Tarnier, notre médecin, afin de le rendre plus diligent

Digitized by Google

à venir voir les Révérends de la communauté, quand ils sont malades; décidé qu'on lui donnera dix écus de gage à l'entrée de chaque année (*Ibid.*).

1660, septembre, 3. — Demande faite de la part de M. l'abbé de Saint-Just, en qualité de chef de la Congrégation de la Propagation de la Foi, et de la part de toute cette Compagnie, dont les assemblées ont lieu toutes les semaines dans le logement des Pénitents de la Miséricorde, à l'effet d'obtenir des PP. Carmes la permission de faire des catéchismes en la dite chapelle des Pénitents, les dimanches et fêtes, en faveur des nouveaux convertis et de ceux qui seraient en disposition de se convertir. Refus (*Ibid.*)

1660, septembre, 21. — Le prieur ayant témoigné à la communauté le désir que le R. P. Vial a de lui dédier sa thèse de majeure, elle l'a acceptée et elle a décidé qu'on lui ferait un présent de 10 pistoles valant 110 livres (*Ibid.*).

1660, novembre, 19. — Un P. Augustin, hérault de la province de Touraine, demande à être logé et nourri au couvent de Lyon, pendant qu'il fera mettre sous presse une philosophie. Refus pour cause d'impossibilité.

1660, novembre, 26. — Le P. Procureur invite le prieur et les religieux à réfléchir sérieusement sur les dépenses extrêmes que les religieux passants causent au couvent par le trop long séjour qu'ils y font, la plupart n'ayant pas la discrétion de se retirer après trois jours d'hospitalité gratuite, malgré les avertissements qui leur sont donnés. La communauté décide que l'on fera payer une pension à tous les religieux qui ne seront pas enfants de la province de Narbonne, après qu'on les aura reçus charitablement l'espace de trois jours. La pension est fixée à 15 sols par jour

Digitized by Google

pour les prêtres qui diront la messe à la décharge du P. sacristain, et 20 sols pour les autres. Elle sera exigée par avance de huit jours en huit jours.

1661, mars, 29. — A este donné 400 liv. tournois à R. P. Berne, religieux Carme, enfant de la ville, pour le recognoistre des frais et despens qu'il a faicts pour passer à Paris sa thèse de théologie, qu'il a dédiée au Consulat (AC. BB. 216).

C. Brouchoud.

(*La fin au prochain numéro.*)

Digitized by Google

LUTHERIE

En l'an de grâce 1900, existera-t-il encore quelques amateurs de musique? Je crains bien que d'ici-là le gaz, les chemins de fer, la vapeur et la dynamite n'aient fait de nous un peuple de machines. Une charmante vignette de Granville, un arriéré, représente un orchestre mis en action par une seule main tournant un robinet et distribuant la force motrice à des exécutants de métal; ces exécutants ne sont autre chose que des tubes de fonte parfaitement articulés, ayant une apparence de forme humaine et se servant de tous les instruments connus aussi bien que des êtres vivants. Ne rions pas de cette charge, un jour elle se réalisera; le triomphe du calcul et de la mécanique approche. Quand la nuit n'aura plus de mystères, quand il n'y aura plus sur le globe un hameau ignoré où l'on puisse vivre en paix, quand tous les rangs, tous les idiomes, tous les costumes seront soumis à l'uniformité, comment l'art pourrait-il subsister? L'art qui vit de contrastes! Quel oasis pourra abriter le musicien contre le grincement des locomotives, et la vibration agaçante des

Digitized by Google

harmoniums? Et le peintre, où ira-t-il chercher des modèles quand les dernières forêts auront disparu, quand la ligne droite sera souveraine, la couleur uniforme et la spéculation triomphante?

Ainsi, le monde continuant sa marche progressive, j'ai raison de dire que *peut-être* en 1900, on trouvera, avec de patientes recherches, les débris d'un âge antérieur, on les traitera de fossiles, d'antédiluviens, de témoins d'une époque barbare. Quelques collectionneurs entêtés survivront, recueillant les épaves du grand naufrage, les vues de campagnes inconnues, car il n'y aura plus de campagnes, les compositions idéales représentant les évolutions du cœur humain et non les difformités de la carcasse humaine. D'autres formeront un petit cénacle dans une rue paisible, s'il s'en trouve encore, et à certains jours se réuniront pour jouer les quatuors du vieil Haydn. Les plus âgés se rappelleront les contes de leurs grands-pères sur cette ancienne et ravissante musique, sur cette jeune fille qui avait osé se mesurer avec le fantasque maestro de Bonn et à la surprise générale avait trouvé dans son âme le secret de l'interpréter comme les plus illustres violonistes. Aujourd'hui, nous entendons parler de Gaviniés, de Viotti, de Jarnowik, nous recherchons les instruments du temps passé, de même alors on devisera de nos célébrités actuelles, on s'arrachera des violons portant dans leurs flancs les signatures de Vuillaume ou des Sylvestre. Le temps seul apprend à connaître la valeur des choses, le véritable artiste travaille pour l'avenir et souvent un succès trop prompt équivaut à un arrêt de mort.

L'idée de progrès continu et universel est une chimère. Dans les arts surtout le point essentiel étant l'inspiration, il n'y a pas de raison pour que les générations futures soient

Digitized by Google

plus avancées que nous. Malgré toute notre habileté, nous sommes quelquefois embarrassés pour interpréter convenablement des œuvres musicales du XVIe et du XVIIe siècle. Depuis Gluck et Mozart, nous n'avons pas inventé d'instruments dignes de ce nom. Pour le violon, nous regardons *Stradivarius* comme un modèle que l'on ne peut dépasser; tous les efforts des savants n'ont pu arriver à une meilleure forme et le plus grand mérite des luthiers contemporains est de copier les anciens luthiers.

Le violon, s'il faut en croire quelques auteurs, remonte à la plus haute antiquité. Quelques pierres gravées le représenteraient à peu près sous sa forme actuelle. L'authenticité de ces monuments est douteuse. Néanmoins les Grecs et les Romains, après avoir poussé si loin la perfection dans les arts, n'ont pas dû rester en arrière pour la musique. Leurs écrits sont pleins des merveilles qu'elle opérait, et, tout en se défiant de l'exagération des poètes, tout en faisant la part de la nature impressionnable de ces peuples, on peut supposer que chez eux la musique était au niveau de la sculpture et de l'architecture. Les lyres et les harpes, reproduites sur les monuments, sont évidemment des instruments de convention à l'usage des peintres et des sculpteurs, à cause de leurs formes simples et gracieuses, mais qui n'auraient pu rendre qu'un son grêle et mesquin. D'ailleurs, l'absence des touches sur la lyre et son petit nombre de cordes rendaient toutes modulations impossibles; il faut donc croire à l'existence d'autres instruments que ceux que la tradition met entre les mains d'Apollon et d'Orphée.

L'origine la plus certaine des instruments à archet se trouve au IXe siècle dans le rebec, sorte de violon à trois et quatre cordes, et dans la famille des violes, qui étaient

Digitized by Google

encore en usage sous Louis XV et que l'on retrouve dans quelques collections, malgré que l'on en ait mutilé beaucoup pour fabriquer des altos. La division actuelle du quatuor en violons, alto et violoncelle, se reproduisait par les par dessus de viole, la viole d'amour et la viole de *Gamba* ou basse de viole. Pour transformer les instruments, il a suffi d'une modification à leur coupe élégante, mais peu favorable à la sonorité, et de la suppression de quelques cordes inutiles et gênantes, notamment celles qui dans la viole d'amour se trouvaient en dessous des autres et servaient à augmenter la vibration des cordes supérieures.

Une qualité de son, douce et un peu voilée, distinguait les violes; si leur timbre manquait de force et de portée, il était agréable et d'un caractère particulier. Leur disparition est donc regrettable, elles introduiraient une variété piquante dans la musique de chambre et même dans l'orchestre. Plusieurs maîtres célèbres, entre autres Sebastien Bach, leur ont confié des rôles importants et ces ouvrages sont perdus pour nous par l'absence de ces interprètes.

L'École française commence beaucoup plus tard avec *Lupot*, car *Guersan*, *Pique* et ses autres prédécesseurs ne sont pas assez forts pour entrer en ligne. Les violons de *Lupot* sont d'une coupe heureuse, rappelant quelquefois celle de *Stradivarius*, et d'un beau vernis, un peu durs quand ils ne sont pas travaillés. Ils n'eurent pas d'abord la vogue dont ils jouissent maintenant. A ce luthier succéda *Gant*, qui laissa une réputation incontestée dans l'art de réparer les instruments et qui joignait à son habileté une conscience et une probité antique. On se rappelle avec quel soin et quelle patience il montait un violon, fût-il des plus médiocres. La pose d'un chevalet, le choix d'une

Digitized by Google

chanterelle l'occupaient quelquefois un jour entier, tant il craignait de laisser sortir de ses ateliers un ouvrage imparfait.

Lorsque vers la fin du siècle dernier, les sciences exactes prirent une nouvelle impulsion, des essais furent tentés pour déterminer d'une manière précise la meilleure forme du violon, et arriver au moyen du calcul à produire aussi bien, sinon mieux, que les anciens luthiers. Aucun ne réussit : les combinaisons mathématiques restèrent inférieures aux inspirations du génie, les formes arrondies ou triangulaires, le changement des ouies, tout cela fut inutile et la forme de *Stradivarius*, due peut-être au hasard, resta maîtresse du terrain.

De ces recherches, il surgit pourtant un axiome servant de base à toute la lutherie moderne : c'est que la qualité d'un violon tient uniquement à ses proportions et non à son plus ou moins de vieillesse. Ainsi un violon bien fait est bon en sortant des mains de l'ouvrier, de même qu'un violon mal fait reste mauvais au bout de cent ans. Seulement, le temps et l'usage développent les qualités premières, dépouillent le vernis, sèchent le bois et par là facilitent l'émission du son sans en changer la nature. Il est même probable, bien que cela n'ait pu être vérifié, qu'un violon joué par une main habile arrivera plus tôt à la manifestation de ses qualités, les vibrations de l'air pourront agir sur les molécules du bois dans de plus justes rapports.

D'après ces données, M. Vuillaume, luthier à Paris, entreprit de régénérer la facture des violons, non pas en innovant, mais en copiant d'une manière exacte les patrons des bons auteurs. Il arriva ainsi à des imitations complètes, non seulement quant à l'aspect extérieur, mais encore quand aux mérites intrinsèques et aux qualités particulières à chaque maître. Les autres luthiers l'ont suivi dans cette

Digitized by Google

voie, et parmi eux, il faut citer les frères Sylvestre. Un mot sur leur atelier, c'est un souvenir déjà loin de nous, il a disparu comme Pierre Sylvestre lui-même.

En face de l'Hôtel de Ville, il y avait, en 1847, un massif de maisons d'assez chétive apparence, dans l'une d'elles, au milieu, se fixèrent, il y a quelques années (je prends cette date de 1847), deux frères laborieux et intelligents venus de la patrie des luthiers, des environs de Mirecourt. Là, on se serait cru transporté à Crémone, au bon temps des violons. Là, on était entouré de souvenirs, sous les regards des compositeurs célèbres, des virtuoses et des facteurs du temps passé. Les deux frères rabotaient, coupaient, composaient des vernis, ajustaient le sapin et l'érable. Pendant leur travail passaient et repassaient des figures étranges, les uns achetant une corde, essayant un archet; les autres, installés autour du poêle et dissertant sur les théories les plus abstraites de l'art musical.

L'intérieur de l'atelier était donc remarquable par le beau désordre dont parle Boileau. Point de ces décorations ambitieuses qui viennent remplacer partout les humbles boutiques de nos pères; une vieille tapisserie, recouverte çà et là par des tableaux, des portraits, des bustes, des instruments appendus; un pêle-mêle d'outils et de caisses à réjouir un amateur de l'imprévu. Quelques toiles de Guindrand et de Sutter, quelques charges de Dantan, le groupe des sœurs Milanolla. Aussi, il fallait prendre garde devant ces portraits de tomber dans une hérésie musicale. Du fond de leur cadre, du haut de leurs supports, ils vous eussent accueilli par des sourires narquois. On y voyait donc, le père des luthiers illustres, *Duiptopprugar,* avec un air vénérable et une grande barbe, il exerça quelque temps à Lyon, au commencement du XVIe siècle. On cite

Digitized by Google

de lui une basse de viole faite pour François Ier, sur laquelle était une vue de Paris en marqueterie. Elle appartenait à M. Raoul, amateur distingué, à qui Onslow a dédié un de ses quintetti. M. Raoul habitait à Passy et joua un jour la partie de premier violoncelle sur son instrument aux sons argentins, mais un peu voilés.

En face, le portrait de Lupot, puis les compositeurs et les exécutants; Beethoven et Gluck, aux figures sévères. Quoique Allemand, Gluck appartient en quelque sorte à la France, car la plupart de ses chefs-d'œuvre furent écrits sur les tragédies lyriques de poètes français. Il ne fit que perfectionner le système de Rameau, en l'agrandissant. Ce système, quand il n'est pas employé par un génie hors ligne, devient monotone et engendre l'ennui. La déclamation éteint le rythme mélodique, et nuit à l'enchaînement des périodes musicales.

Nourrit, si complet comme acteur, qui sut, à force d'intelligence, faire croire qu'il était aussi un grand chanteur, Nourrit avait une prédilection pour les opéras de Gluck, où l'art du chant peut être suppléé par l'expression dramatique. Le rôle d'Orphée était son triomphe et il choisit *Armide* pour sa représentation de retraite. Cet opéra renfermait trop de choses insolites pour les oreilles blasées, le public resta froid.

Grétry et Boïeldieu, ils représentent l'esprit français. Grétry est le vrai fondateur de l'opéra-comique; c'est-à-dire de ce genre mixte, franc en lui-même, cherchant à joindre la finesse de la comédie à une musique honnête et modeste, reléguée au second rang et qui, par la force des choses, finit par prendre le premier. Boïeldieu a une élégance plus raffinée, aux dépens quelquefois de la naïveté et de l'invention. Grétry a laissé de curieux mémoires, où,

Digitized by Google

tout en parlant beaucoup de lui-même, il donne d'utiles notions sur sa manière de composer. Vers sa fin, se sentant débordé par l'école sévère de Lesueur et de Cherubini, voyant avec peine le drame prétentieux supplanter les anciennes pièces à ariettes, il fait entendre des paroles pleines d'amertume sur la perte de ses illusions, et regrette que son âge ne lui permette pas de recommencer ses œuvres sur de nouvelles bases, en les appuyant de tout le luxe instrumental dont les auteurs donnaient l'exemple.

Puis Méhul, trop délaissé maintenant, la vraie gloire de l'école française. *Joseph*, *Euphrosine*, *Stratonice*, l'*Irato*, sont des chefs-d'œuvre. La phrase de Méhul joint à l'ampleur la vérité de diction, la grâce et la distinction. Son orchestre est traité de main de maître.

Venaient ensuite les violonistes de tous les temps, pour l'Italie et en première ligne Arcangelo Corelli. Ce musicien, qui vivait à la fin du XVIIe siècle, était aussi un compositeur, et ses *gigues* sont restées célèbres. Si quelqu'un est tenté de sourire à ce nom de *gigue*, qu'il se souvienne que Weber et Beethoven ont fait des valses, et que Chopin s'est illustré par ses *mazurkas*, dont le nom est tout aussi bizarre. Corelli fonda la première école de violon, d'où sont sortis : Tartini, connu par *l'Art de l'archet* et la *Cadence du Diable* ; Locatelli, étonnement des amateurs naïfs, croyant que la difficulté est née d'hier ; Pugnani orné d'un nez monumental dont Baillot faisait jouer les belles sonates à ses élèves pour leur donner un style large et soutenu; Violti et Fiorillo : le premier a un renom européen, autant par ses duos et ses concertos passés à l'état de modèles, que par sa manière de les exécuter. A sa mort, son violon, un des plus beaux *Stradivarius* connus, fut vendu un prix énorme; il

Digitized by Google

appartenait en 1847, à M. Brochard de Villiers Fiorillo a survécu par ses études, admirablement doigtées, d'un chant agréable et accessibles à tous les violonistes.

A l'École française il manquait Leclair et Rode ; elle était représentée par quatre violonistes, par Cartier, excellent professeur, par Garriniés, dont les matinées doivent être familières à quiconque tient à connaître les ressources du violon; par Lafont, artiste froid, nul comme compositeur, mais à qui le travail avait donné un jeu d'une pureté et d'une correction merveilleuse, et par Baillot.

Né dans le siècle dernier, Baillot appartient à la génération présente, par ses travaux, ses élèves et l'influence de son enseignement. Nul ne porta plus loin l'art de l'archet et celui de l'émission du son. Un peu sec et compassé dans ses concertos et ses airs variés, il se transformait en exécutant la musique des grands maîtres. Les anciens étaient surtout l'objet de son culte, et ceux qu'il rendait avec une perfection désespérante pour l'avenir. Qui ne se rappelle l'avoir entendu dans ses séances de quatuors, retracer la majesté d'Haydn, la bonhomie gracieuse de Bocherinni, la passion contenue de Mozart? Ses accompagnateurs qui étaient ses amis, quelquefois ses élèves, étaient comme lui des gens modestes, convaincus, dévoués à l'art et à leur maître. C'étaient : Vidal, excellent violon; Norblin, le maître de Franchomme; Vaslin, habile professeur, dont les excentricités relativement au manche de son violoncelle, faisaient le désespoir de Gant; Mialle avec sa figure homérique; Urhan unissant à une fervente piété un grand amour des arts, et plus tard Sauzay, gendre de Baillot, et l'un des meilleurs altos de Paris. Tous s'effaçaient peut-être un peu trop devant leur premier violon; mais aussi quelle

Digitized by Google

attention à saisir ses idées ! quel respect pour les chefs-d'œuvre, quel ensemble et quelle unité dans l'interprétation de chaque phrase.

Avec ceux qui ont fabriqué les instruments et ont su s'en servir, il faut placer Tourte, dont la spécialité fut l'indispensable complément des instruments à cordes. Tourte n'a fait que des archets fort recherchés pour leur coupe irréprochable, leur souplesse et leur fermeté. Ils se vendaient fort cher, du moins ceux de la bonne époque, car les derniers sortis de ses mains se ressentaient de l'affaiblissement de ses facultés physiques.

Après cela, les modernes : Paganini isolé dans sa gloire et dont on n'a pu copier que les bizarreries; Sivori, Allard, Ernst et Olle-Bull, Servais le *Paganini* du violoncelle.

Les femmes n'étaient pas absentes de cette galerie : on a Téresa Milanollo telle qu'elle parut au Conservatoire, ayant déjà son mélancolique sourire sur une figure enfantine, on voyait *M*lle *Ottavio*, jeune violoniste fort jolie, dont le talent était inconnu, et *M*lle Christiani, tenant son violoncelle d'un air un peu prétentieux et posant trop en Sainte Cécile ; était-ce donc tout ? non, j'oubliais un important accessoire, nous reportant aux fantastiques légendes d'Hoffmann, un énorme chat noir, cousin sans doute du chat Murr, animal chéri des musiciens habiles, parce qu'il est habituellement paisible et peu bruyant, et des musiciens maladroits dont les fausses notes rappellent ses miaulements. Celui-ci, du reste, très pacifique, tenait avec gravité sa place au milieu des célébrités et semblait prendre plaisir à entendre autour de lui deviser de musique et de lutherie.

On ne peut parler des instruments à cordes, dont le violon est le père, sans un exposé préalable de leur origine, de leurs progrès, de leur fabrication et des qualités qui

Digitized by Google

doivent les recommander; le sujet est des plus intéressants, par malheur il ne touche guère que ceux qui cultivent ces instruments, et encore en est-il parmi eux ne se rendant aucun compte de tout ce qu'il y a dans un violon. Pour le public non musical, ou voué à d'autres catégories sonores, il voit des planches vernies, une forme toujours la même et des cordes à boyaux. Entreprendre un traité sur le violon, c'est affronter des écueils : celui d'ennuyer les lecteurs indifférents à la proportion des tables et des manches, celui de poser comme spécialiste et connaisseur à peu de frais au moyen de quelques lectures et de quelques séances chez un luthier; celui enfin de copier les vrais érudits qui ont expliqué tout ceci avant et bien mieux. Les deux premiers reproches, je ne puis les éviter; quant au dernier je le coupe par la racine et renvoie les curieux à un petit livre fort substantiel et même amusant. Grâce à lui, ils en sauront autant que moi en le feuilletant et beaucoup plus en l'étudiant. En voici le titre :

Les Luthiers Italiens au XVIIe et XVIIIe siècles. Nouvelle édition du *Parfait Luthier*, de l'abbé Sibire, suivie de notes sur les maîtres des diverses écoles, par J. GALLAY. Paris, Académie des Bibliophiles, 1869.

Me voici en règle, qu'on ne m'accuse pas de plagiat, je me déclare plagiaire de ce petit livre, et que l'on m'excuse d'y ajouter quelques notes et aperçus différents de ceux de l'auteur. L'auteur ancien et le nouveau, l'abbé Sibire et M. Gallay étaient Parisiens, et à ce titre connaissaient imparfaitement ce qui se passait au-delà de la butte Montmartre et de Vaugirard.

Donc le violon est le roi des instruments; c'est un axiome étendant cette royauté à sa famille, à l'alto, au violoncelle même, à la contrebasse. Cette royauté est vraie,

Digitized by Google

n'étant point issue d'un vote, mais s'étant établie par sa propre vertu et par le témoignage des contradictions insensées, le violon seul chante, le violon seul est juste, bien que des grands artistes soient arrivés à force de travail à faire chanter des instruments rétifs, et à leur donner une justesse relative.

La justesse absolue n'est possible qu'avec lui, l'expression de même. Le violoniste crée la note, en modifie l'intensité, l'avance ou la recule d'un centième de ton par une seule pression du doigt, et n'est pas obligé d'employer un timbre fixé et invariable comme dans les instruments à touches ou à trous.

Dans son ensemble, la forme du violon n'est point arbitraire et faite uniquement pour le plaisir des yeux. Tous les détails de sa charpente concourent à sa perfection par leur distribution harmonieuse. De là le choix judicieux des bois à employer, sapin et érable ; de là, la dimension des modèles, qui trop restreinte ou trop exagérée, peut favoriser certaines cordes au détriment des autres, et la composition des vernis destinés à conserver les bois, à en rehausser l'éclat, sans couvrir d'un voile opaque leurs veines et leurs ondes. De là, les règles de la barre, de l'âme, des éclisses et du chevalet, de l'archet enfin, baguette magique évoquant les voix cachées sous les voûtes de l'instrument.

La série des luthiers commence à *Kerlino* de Brescia (1450) ; vient ensuite *Duiffo-Pruggard* de Bologne, originaire du Tyrol. Après lui *Gaspard de Salo*, de Brescia (1560), lourd de formes. Téresa Milanollo a joué longtemps sur un violon de ce maître. Puis *Magini*, remarquable par ses grands patrons, son vernis jaune, ses sons ouverts et éclatants.

Digitized by Google

Vuillaume en avait fait une belle copie pour un amateur de Bordeaux. C'était au temps où ce luthier imitait avec minutie les anciens instruments jusque dans leurs fêlures, leurs raccommodages, les souillures de leurs vernis et même dans la maturité de leurs sons. Procédé enfantin, nécessaire alors pour attirer l'attention sur le mérite de Vuillaume. Ses violons, vieux d'aspect et de son à leur début, perdaient au lieu de gagner. Une fois les vrais principes établis par cette tentative et hors de contestation, il renonça, ainsi que les autres luthiers aux pastiches, pour ne conserver des maîtres que les qualités réelles.

En résumé, le son dépend tellement de la forme, que Vuillaume et ses imitateurs ont obtenu la reproduction exacte des qualités de leurs modèles.

Citons un tour de force en ce genre dû à notre luthier Pierre Sylvestre, la copie d'un superbe *Lupot*, donné comme premier prix du Conservatoire au violoniste Baumann. Sylvestre avait reproduit non seulement sa forme, ses proportions et son bois, mais encore l'usure du vernis et des angles et l'inscription aux armes de France posée sur les éclisses. Un autre violoniste de talent, Pontet, l'essaya et le déclara un vrai *Lupot* authentique. Sylvestre riait dans sa barbe de la méprise, et malgré son triomphe de luthier s'obstinait à n'en demander que cent écus ; un *Lupot* aurait valu trois fois cette somme.

Et Parisio, type digne du crayon d'Hoffmann, M. Gallay n'a eu garde de l'oublier dans ses notes.

Parmi les instruments célèbres de *Stradivarius*, on cite souvent la basse de Duport, actuellement M. Franchomme. *M. Gallay* raconte comment elle fut commandée à cet artiste par un médecin de Lyon. Je regrette qu'il ne donne

Digitized by Google

pas son nom pour l'ajouter au catalogue de nos compatriotes dignes de mémoire, et j'ai cherché en vain la trace de ce médecin mélomane. Quant à la basse de M. Chevillard, également de Stradivarius, elle lui fut vendue par un amateur de Lyon, son élève, qui eut quelque célébrité dans les salons il y a quarante ans, M. Mutzer. Il avait habité Lyon quelque temps et mourut à Paris vers 1833.

M. Gallay donne le catalogue intéressant des possesseurs d'instruments de premier ordre. Ce catalogue est forcément incomplet. Souvent les collectionneurs sont *cacholiers*, et leurs richesses n'apparaissent qu'après leur mort ; souvent aussi les objets d'art changent de possesseurs, sans qu'il soit possible de suivre leurs pérégrinations.

L. Morel de Voleine.

Digitized by Google

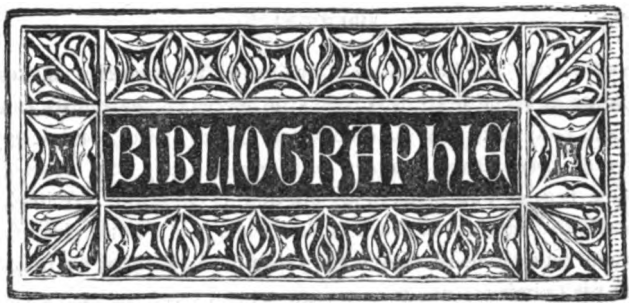

HISTOIRE DE CRÉMIEU, par R. Delachenal, ancien élève de l'Ecole des Chartes. Grenoble, Allier père et fils, 1889, 1 vol. in-8°.

Au nord du Dauphiné, entre le Rhône et la rivière de la Bourbre, s'étend un plateau calcaire de peu d'élévation, mais auquel de profondes crevasses, élargies par l'action des eaux et de l'atmosphère, ont donné l'aspect le plus pittoresque. A l'endroit où il se trouve en face de Lyon et à la même latitude, ce plateau semble s'être retiré vers l'est, pour laisser libre une petite plaine vers laquelle convergent plusieurs vallons. C'est là qu'a été bâti Crémieu.

A voir d'un peu loin les ruines qui l'entourent et le dominent, on se croirait en présence d'une ancienne ville romaine. Il n'en est rien cependant : Crémieu date seulement du Moyen Age. Mais, malgré son peu de durée, il a connu les fortunes les plus diverses, et il méritait bien d'avoir son historien. M. Delachenal, ancien élève de l'Ecole des Chartes, s'est intéressé au passé de cette petite cité ; il en a étudié les archives, et il nous en donne aujourd'hui, dans un travail de première main, l'intéressante histoire.

A quelle époque remonte la fondation de Crémieu ? Les chartes de l'abbaye de Saint-Chef nous auraient fourni sans doute des renseignements à ce sujet ; elles ont été malheureusement brûlées par les protestants en 1552, et rien ne peut les remplacer. Le biographe anonyme de Louis le Débonnaire, connu sous le nom de l'Astronome, mentionne bien à l'année 835 une assemblée présidée par le roi, et qui avait été réunie afin de pourvoir au remplacement d'Agobard, archevêque de Lyon, et de Barnard, archevêque de Vienne, déposés l'un et l'autre pour s'être rendus

Digitized by Google

complices de la rébellion de Lothaire. Cette assemblée où aucune décision ne fut prise, les deux prélats qui devaient comparaître ayant fait défaut, se tint, au dire du chroniqueur, à Stremiacus, dans le *pagus*, pays de Lyon. Deux diplômes de la même année sont datés de ce même lieu, et l'un d'eux nous dit que la résidence carolingienne appelée Stremiacus était située sur le Rhône. Mais l'avis le plus général est que cette résidence était Tramoye, au nord du Rhône en Bresse, et non pas Crémieu.

C'est seulement au XIIe siècle, d'abord en 1121, dans un acte isolé du *Cartulaire de Savigny* et d'une manière tout à fait incidente, qu'apparaît pour la première fois le nom de Crémieu, puis en 1190, que le testament d'Albert II, seigneur de la Tour-du-Pin, nous donne un renseignement précis en mentionnant formellement Crémieu et son territoire. Cette ville existait donc au XIIe siècle, et elle était comprise dans la baronnie de la Tour-du-Pin, grand fief issu, comme plusieurs autres, du démembrement de l'ancien royaume d'Arles.

Quel rôle joua Crémieu sous les barons de la Tour-du-Pin ? On l'ignore. Il paraît certain toutefois qu'au XIIe et au XIIIe siècle, il était soumis à un véritable servage ; et ce régime fort dur devait mettre obstacle à tout progrès matériel ou moral. Quand passa-t-il des barons de la Tour-du-Pin aux dauphins de Viennois ? On l'ignore encore. Quoi qu'il en soit, sa situation fut améliorée par une charte de franchise qu'il reçut du dauphin Jean II, le 20 juillet 1315. Cette charte eut pour but et pour résultat de mettre fin au servage des habitants, de les soustraire, avant tout, aux innovations arbitraires auxquelles les exposait le bon plaisir de leurs suzerains, et de remettre l'administration de la ville entre les mains des bourgeois. Dorénavant les officiers du Dauphin seront obligés, en entrant en fonctions, de jurer, en présence des syndics et des bourgeois, de respecter et faire respecter les privilèges de la ville. Le corps des bourgeois n'était pas un corps fermé : les étrangers pouvaient, moyennant certaines conditions, acquérir le droit de bourgeoisie ; les nobles ne le pouvaient pas. Enfin la charte devait profiter non seulement à la cité, mais encore à sa banlieue, c'est-à-dire à une zône de campagne, assez étroite, il est vrai, et qui s'appelait *la franchise*.

La charte n'était pas octroyée gratuitement : le Dauphin se réservait certains droits, dont quelques-uns nous semblent assez singuliers ; c'est

Digitized by Google

ainsi que sur les marchés il prélevait les langues de bœufs et les nombles des porcs, et exerçait le droit de *banvin*, c'est-à-dire le monopole de la vente du vin pendant le mois d'août. Elle n'en fut pas moins pour Crémieu le point de départ d'une ère de prospérité, et ce qui le prouve, c'est que la ville s'agrandit, au commencement du XIVe siècle, d'un nouveau quartier qu'on appela la ville neuve, par opposition au vieux bourg, et qu'une nouvelle enceinte fortifiée fut construite. Quant au chiffre de la population, il fut toujours peu considérable, mille habitants sous Charles VI après une période malheureuse, un peu plus de 2,000 au commencement de la Révolution de 1789. Nous comprenons, dès lors, les affreux ravages qu'y exerça la peste de 1631, puisqu'elle enleva à Crémieu huit cents habitants, environ la moitié.

La charte de 1315 précéda de peu de temps la réunion du Dauphiné à la France. En 1349, en effet, le Dauphin Humbert II céda cette province à Jean, fils de Philippe de Valois, à la condition que le fils aîné du roi porterait toujours dorénavant le nom de Dauphin.

Crémieu ne profita pas longtemps de cet heureux événement. Les rois de France, pressés par des besoins d'argent, engagèrent plusieurs fois Crémieu à de hauts personnages qu'on appela pour cela des engagistes et contre lesquels la petite ville eut quelquefois beaucoup de peine à maintenir ses libertés. Elle n'échappa pas non plus aux désastres de la guerre de Cent ans et aux guerres de religion. Le Rhône, suffisamment large aux environs de Lyon, empêcha bien les Tard-Venus de pénétrer en Dauphiné du côté de l'ouest, après leur victoire de Brignais en 1361 , mais il ne put empêcher le prince d'Orange, allié du duc de Bourgogne, Philippe le Bon, d'y entrer au nord, par Anthon, en 1430. L'entreprise ne réussit pas cependant ; battu le 11 juin 1430, près du village de Colombier, par le sire de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, il ne dut la vie qu'à la vigueur de son cheval, qui lui fit retraverser le Rhône à la nage. La bataille de Colombier est l'événement militaire le plus considérable qui se soit passé dans les environs de Crémieu.

Deux siècles plus tard, Crémieu eut à souffrir des guerres de religion. Le baron des Adrets y pénétra plusieurs fois en 1562. Soutenus par lui, les protestants s'y emparèrent du pouvoir, puis furent renversés par les catholiques. Ils échappèrent cependant aux massacres qui suivirent la Saint-Barthélemy en 1572, grâce à la généreuse résistance de de Gordes, gouverneur du Dauphiné.

Digitized by Google

Après les guerres de religion, vinrent les troubles de la Ligue. Les relations entre Lyon et Crémieu ont toujours été fréquentes et amicales. Lyon soutenait Crémieu, qui lui servait de poste avancé, soit pour le couvrir du côté de l'est contre les invasions de la Savoie, soit pour maintenir la libre navigation du haut Rhône. Ces relations de commerce et de bon voisinage entraînèrent certains accords politiques; ainsi ce fut à la demande des Lyonnais que Crémieu embrassa le parti de la Ligue, mais il ne tarda pas à se soumettre à Henri IV. L'importance de Crémieu, au point de vue militaire, diminua d'ailleurs, lorsqu'il cessa d'être ville frontière, par suite du traité de Lyon de 1601, par lequel Henri IV acquit du duc de Savoie, en échange du marquisat de Saluces, la Bresse, la Dombes, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex.

Du XIVe siècle au XVIIIe, malgré des guerres fréquentes, des pestes et des famines, la vie communale continua à se développer dans Crémieu. Les diverses fonctions furent remplies par des personnages élus. A la tête de l'Administration se trouvaient deux ou trois consuls, appelés aussi syndics et procureurs. Ils ne demeuraient en charge qu'un an ou deux, et choisissaient leurs successeurs avec l'assentiment des bourgeois. Sauf de rares exceptions, les consuls se montrèrent toujours probes, intelligents, à la hauteur d'une tâche que les troubles rendaient parfois singulièrement difficile. Mais leurs fonctions étaient peu recherchées; c'était de véritables charges auxquelles on essayait volontiers de se soustraire. Les bourgeois ne montraient pas plus d'empressement à assister aux Assemblées générales, et l'on était parfois obligé de fermer les portes de la ville pour les empêcher de s'absenter. Cette répugnance à s'occuper des affaires publiques rendit sans doute plus facile le remplacement du gouvernement des bourgeois par le gouvernement du roi.

Le pouvoir des consuls s'étendait aux objets les plus divers; mentionnons seulement la surveillance des petites écoles où se donnait l'instruction primaire et qui étaient alors presque aussi nombreuses que de nos jours. Le maître y donnait, cela va de soi, l'enseignement religieux; tout le monde était d'accord pour l'exiger; mais les avis se partagèrent sur une question qui s'est représentée de notre temps, la question de la gratuité de l'enseignement. Chaque élève payait une rétribution personnelle: on la supprima en 1626; ce ne fut pas sans

Digitized by Google

opposition : un des notables critique vivement cette innovation, en soutenant que la communauté ne devait pas être grevée au profit exclusif de ceux dont les enfants fréquentaient l'école. Peu de temps après, la rétribution fut rétablie.

L'histoire de Crémieu pendant la Révolution, n'est pas la partie la moins intéressante de l'ouvrage de M. Delachenal. On retrouve alors dans cette petite ville, comme partout ailleurs en France, l'anarchie, l'absence de direction de la part du Gouvernement ; en voulant détruire les abus, on accumule les ruines sans rien fonder de durable. Le tiers-état y vivait en bonne intelligence avec les deux Ordres privilégiés. Les nobles résidant sur leurs terres n'avaient pas l'indifférence des nobles de Cour pour leurs tenanciers, et on leur rendait ce témoignage qu'ils s'étaient toujours montrés patriotes et bienfaisants. Le clergé paroissial et les Ordres religieux n'étaient pas plus impopulaires que les nobles. Aussi ne sait-on comment expliquer la jacquerie qui, après la prise de la Bastille, éclata dans les environs de Crémieu ainsi que dans le reste de la France. Un grand nombre de châteaux furent pillés et incendiés par des bandes de brigands ; chose singulière, plusieurs des pillards et des incendiaires étaient des gens riches. Lyon se souvint alors des bonnes relations qu'il avait de tout temps entretenues avec Crémieu ; il envoya des volontaires pour réprimer les excès des brigands ; mais la petite ville ne put secourir la puissante métropole dans sa révolte contre la Convention ; elle servit seulement d'asile, pendant le siège, à un certain nombre de réfugiés lyonnais, et devint bientôt la proie de gens qui, se prétendant les délégués du peuple souverain, se croyaient tout permis. Il était bien temps, disait l'un d'eux, appelé Contamin, que lui et sa famille bussent un peu de bon vin et vécussent un peu mieux qu'ils n'avaient fait par le passé. Et il allait à cheval en tête de sa troupe, pillant, brûlant, sa monture garnie d'objets pris dans les églises, et parfois précédé d'un homme revêtu d'habits sacerdotaux.

Un assez grand nombre de prêtres et de religieux se montrèrent d'abord favorables à la Révolution, et adoptèrent la constitution civile du clergé ; ils n'en furent pas moins dépouillés et persécutés. On peut remarquer une différence à ce sujet entre les religieux et les religieuses. Pendant que les Augustins et les Capucins abandonnaient la vie commune, les Visitandines et les Ursulines votèrent toutes, sans exception, pour la conserver ; elles furent néanmoins expulsées de leurs couvents.

Digitized by Google

Un ancien Augustin, le P. Mollard, devenu vicaire de Crémieu, ne trouva pas d'autre moyen d'échapper à la persécution que de prendre du service dans la gendarmerie. Il rentra dans le clergé sous la Restauration, en 1817, et figura au nombre des anciens Augustins envoyés en mission auprès du Pape pour solliciter le rétablissement de leur Ordre en France.

Nous n'avons pu donner qu'une faible idée de l'ouvrage de M. Delachenal; il faut le lire en entier pour en saisir tout l'intérêt. Le moment est bien venu d'oublier un peu cette histoire générale, qui n'est bien souvent que celle de Paris, pour étudier et pour écrire l'histoire de la province. Espérons que ce que M. Delachenal a si bien fait pour Crémieu, d'autres historiens le feront pour d'autres villes, avec la même abondance de recherches, la même solidité de jugement, le même talent d'exposition. Ce n'est que lorsque ces études se seront multipliées, que la France pourra se connaître.

E. Charvériat.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 7 mai 1889.* — Présidence de M. Léon Roux. — M. Bleton présente un rapport sommaire sur les poésies envoyées à l'Académie par M. l'abbé Lanay, curé de Saint-Martin de l'Arçon (Hérault). — M. Gobin fournit quelques explications sur l'accident arrivé récemment à un ouvrier travaillant au pont Lafayette. Pour ce pont, comme pour le pont Morand, il est fait emploi des fondations tubulaires. La forte compression de l'air, dans la chambre de travail, exige beaucoup de précaution pour le rétablissement de l'équilibre entre l'air intérieur et l'atmosphère extérieure. Or, c'est ce que n'a pas fait l'ouvrier chargé d'ouvrir la porte de dégagement. Il a procédé à cette manœuvre, sans attendre que le signal lui eût appris que le clapet autoclave s'était refermé; l'air chassé violemment a entraîné cet ouvrier dans l'écluse à déblai, où le clapet en se refermant avec force lui a brisé les deux jambes. Cet ouvrier est mort de ses blessures; mais c'est le premier accident dû à cette cause. — M. Humbert Mollière fait observer que pendant la construction du pont de Khel, il s'est produit plusieurs accidents dus à la décompression. — M. Gobin répond que ces accidents se produisent encore, mais plus rarement, parce qu'on sait mieux se servir des appareils. Si la sortie à l'air libre est encore pénible, les ouvriers s'y habituent promptement. Il suffit, d'ailleurs, pour rétablir

Digitized by Google

l'équilibre, de se boucher le nez et d'avaler sa salive. La cause des accidents vient de ce que par la compression le sang se charge d'une quantité d'oxygène anormale, à laquelle il faut laisser le temps de se dégager par les poumons. Si la sortie est trop brusque, l'oxygène se dégage par les vaisseaux; de là, des hémorrhagies et des accidents souvent mortels. — M. Leger fait observer, à ce sujet, que si, au pont Lafayette, le clapet ne s'était pas fermé brusquement, il se serait produit une décompression dangereuse pour les autres ouvriers renfermés dans la chambre de travail; de là, un accident plus grave encore. Il ajoute que lors de la construction du pont de Saumur, dont les fondations ont été établies à 25 mètres de profondeur, on constata chez plusieurs ouvriers des malaises présentant tous les symptômes des douleurs rhumatismales; les ouvriers éprouvaient aussi un grand froid: il fallait les rouler dans des couvertures et prendre des mesures de police rigoureuses pour les empêcher de sortir trop brusquement.

Séance du 14 mai 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — Plusieurs demandes sont déposées pour le prix Lombard de Buffières. — M. Bonnel donne communication : 1° d'un rapport fait par M. Blanchard, à la Société nationale d'agriculture, sur la destruction des hannetons; 2° d'une circulaire, avec programme, annonçant la réunion du Congrès international des électriciens, du 24 au 31 août prochain. — M. Rougier entretient l'Académie de la récente installation des étuves de désinfection à la Charité. L'existence des microbes, dans le linge et les objets de literie des hôpitaux, exige qu'ils soient désinfectés complètement pour prévenir la transmission de certaines maladies. On y est parvenu par l'emploi d'un cylindre dans lequel les objets contaminés sont soumis à une atmosphère de vapeur de 115 degrés de chaleur. Les classes pauvres auront ainsi à leur disposition des moyens d'assainissement que ne possèdent pas encore les classes aisées. — M. Perrin fait observer que, depuis longtemps déjà, une chambre de chauffage a été installée à l'Hospitalité de nuit, pour désinfecter les vêtements et les objets de literie. — M. Caillemer ajoute que l'installation des étuves de désinfection exigeant d'assez fortes dépenses, l'Administration des Hospices civils avait formé le projet d'en créer une seule sur le cours Lafayette. Sur les réclamations des habitants du quartier, on y a renoncé. Mais deux étuves de désinfection sont déjà établies, l'une à la Charité et la seconde à l'Antiquaille, et l'Adminis-

Digitized by Google

tration municipale s'occupe d'en installer une pour les besoins de la population civile. — M. Gobin fait observer que déjà, dans certains pays où régnaient des épidémies, des étuves mobiles ont été transportées au domicile des particuliers pour désinfecter certains objets contaminés. — M. Arloing expose que l'on avait reconnu depuis longtemps la nécessité de désinfecter les vases et les objets divers servant aux expériences faites sur les microbes. Mais il a été reconnu aussi que l'air chaud ne peut suffire pour les détruire, il faut recourir à la vapeur de 110 à 120 degrés de chaleur. Pour désinfecter les linges et les objets de literie, deux ingénieurs, MM. Geneste et Herscher, ont construit des appareils cylindriques, qui permettent de détruire, en 15 ou 20 minutes, les microbes les plus résistants. Des désinfecteurs mobiles ont opéré avec succès dans le département de la Vienne, où l'épidémie de la *suette* faisait beaucoup de victimes. Prochainement, le département du Rhône possédera aussi plusieurs étuves mobiles. L'Administration des Hospices a formé de même le projet d'en établir dans tous les hôpitaux pour désinfecter non seulement les objets de literie, mais aussi les linges employés pour les pansements. — M. Humbert Mollière ajoute que les nouvelles installations signalées par les précédents orateurs, révèlent un heureux progrès de l'hygiène publique. En 1870, on se bornait, en Allemagne, à désinfecter avec le chlore et l'acide phénique. Depuis cette époque, on a fait emploi des étuves de désinfection, mais elles sont moins perfectionnées que celles dont on se sert aujourd'hui en France. — M. Arloing présente à l'Académie, au nom de l'auteur, les publications suivantes de M. Chauveau : 1° *Propriétés vaccinales des microbes ci-devant pathogènes, transformés par la culture en microbes aprogènes ;* 2° *Note à l'Institut sur le même sujet ;* 3° *Énervation partielle des muscles ;* 4° *Mécanisme des mouvements de l'iris.* — M. Arloing offre, en son nom propre, l'histoire de l'École vétérinaire de Lyon, qu'il vient de publier sous ce titre : *le Berceau de l'enseignement vétérinaire*, en faisant une analyse rapide des faits rappportés dans ce volume. Installée d'abord à la Guillotière, l'École vétérinaire fut transportée, seulement en 1795, dans les bâtiments de l'ancien couvent des Deux-Amants, auxquels on ajouta plus tard ceux des Cordeliers de l'Observance, dont la chapelle ogivale a été remplacée, il y a un demi-siècle, par un monument du style néo-grec. Les Écoles vétérinaires ne furent organisées que par la loi du 28 germinal an III, et, à l'origine, elles furent laissées, à peu près, sans ressources, car le budget de l'École

Digitized by Google

lyonnaise ne s'éleva d'abord qu'à la somme de 7,100 livres. Sous le premier Empire, il s'éleva à 60,000 francs, et aujourd'hui ses ressources atteignent le chiffre de 277,130 francs. — Après cette communication, M. Arloing dépose son discours de réception, ayant pour titre : *Évolution des idées sur la nature de la virulence.*

Séance du 21 mai 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président adresse quelques paroles de félicitations à M. Onofrio, conseiller honoraire à la Cour de cassation, et membre émérite, qui assiste pour la première fois aux séances de l'Académie, depuis sa mise à la retraite. — M. le Président annonce ensuite que la prochaine séance publique est fixée au 25 juin, et qu'on y entendra la lecture des discours de réception de M. Gallon et de M. le comte de Charpin-Feugerolles. — M. Guimet instruit l'Académie d'un projet qui se prépare en ce moment, pour rendre un hommage éclatant au grand savant Lyonnais, Ampère. Ce monument serait élevé à Poleymieux, sur la montagne des Rampeaux, qui domine au loin la plaine, au moyen d'une souscription demandée à toutes les personnes vivant ou s'occupant de l'électricité. Fixée seulement à la modeste somme de 50 centimes, cette souscription produirait, suivant les probabilités, un chiffre considérable, ce qui permettrait d'élever un monument grandiose couronné par un phare. Plusieurs des difficultés que présentait le projet ont disparu déjà, et l'on espère triompher aussi du dernier obstacle que les organisateurs ont rencontré. La souscription serait recueillie par l'Institut, mais il conviendrait que l'Académie lui apportât son concours et prît l'initiative du projet, comme elle l'a fait déjà pour la statue élevée, dans notre ville, à l'illustre savant lyonnais. — M. Valson fait observer que l'œuvre dont parle M. Guimet est considérable ; mais quelle que soit la grandeur de l'hommage rendu à la mémoire d'Ampère, il ne sera point assurément hors de proportion avec son génie. Les découvertes d'Ampère ont reçu, en effet, des applications qu'aucune autre n'a obtenues au même degré. C'est pourquoi M. Valson déclare s'associer pleinement au projet présenté par M. Guimet, en exprimant le vœu que l'Académie en prenne l'initiative. — M. Gallon appuie cette proposition, car le nouveau monument qui sera élevé à Ampère sera, en quelque sorte, le complément du premier. — La proposition de M. Valson de renvoyer la question à l'examen d'une commission, est adoptée par l'Académie, et M. le Président désigne, pour en faire partie, avec le bureau,

Digitized by Google

MM. Guimet, Valson, Gallon et Caillemer. Cette commission se réunira, dès qu'elle en recevra avis de M. Guimet.

Séance du 28 mai 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président adresse ses félicitations à M. Beaune, auquel l'Académie des sciences morales et politiques a décerné un prix pour son ouvrage sur le *Droit coutumier français.* — M. Bresson présente un rapport sur la candidature de M. Gaspard André, architecte, qui se présente pour obtenir la place de membre de la section des Beaux-Arts, en remplacement de M. Danguin, nommé membre émérite. Ancien élève des Ecoles des Beaux-Arts de Lyon et de Paris, le candidat doit sa réputation aux succès qu'il a obtenus dans de nombreux concours. A Paris, il a obtenu ainsi le premier prix dans le concours ouvert pour l'Hôtel de ville de Neuilly ; à Lyon, on lui doit le théâtre des Célestins, qui se distingue notamment par l'heureuse disposition des escaliers, la fontaine de la place des Jacobins, le temple protestant du quai de la Guillotière, le groupe scolaire de la rue Tronchet, et la nouvelle église, encore inachevée, de Saint-Joseph des Brotteaux. Son projet pour le monument de la place Perrache eût été une œuvre remarquable, qui eût frappé vivement les regards des étrangers, à leur entrée dans notre ville, si les exigences du programme ne l'avaient fait mettre hors concours. — Un rapport est présenté par M. Caillemer, sur la candidature de M. de Salverte, comme membre correspondant. Maître des requêtes au Conseil d'Etat, le candidat appartient à une famille dont plusieurs membres se sont distingués dans les Lettres et les Beaux-Arts. Plusieurs publications historiques lui sont dues : *Principales légations du Pape en France ; la Syrie avant 1860 ; Etude sur les Sœurs de charité en Orient ;* les *Basiliques chrétiennes ; Tableau généalogique de la famille de Salverte,* travaux auxquels il faut ajouter une dissertation juridique sur les *Donations aux établissements publics de charité.* — M. Bonnel présente enfin un rapport sur la candidature de M. Cornu, membre de l'Académie des sciences, présenté comme membre associé de la Compagnie. L'Académie, dit le rapporteur, n'a point oublié l'empressement avec lequel M. Cornu s'est mis en rapport avec elle à l'occasion de l'érection de la statue d'Ampère. Né en 1841, le candidat a été un élève distingué de l'Ecole polytechnique, où il occupe aujourd'hui la chaire de physique. Ses travaux sur la lumière et l'électricité font autorité, et son caractère inspire la plus vive sympathie. — M. le Président termine la

Digitized by Google

séance par la lecture du discours qu'il a prononcé aux funérailles de M. Perret de la Menue, membre de l'Académie, décédé le 23 mai dernier, à l'âge de 79 ans. M. Perret de la Menue, dont le caractère inspirait autant d'estime que de sympathie, avait succédé, en 1878, à l'Académie, à l'honorable M. Martin Daussigny. Depuis longtemps déjà, retenu loin de la Compagnie, par une santé languissante, il ne pouvait plus prendre part à ses travaux. Mais il avait toujours été un travailleur infatigable, qui aimait à se reposer de ses occupations professionnelles, par des travaux sur l'histoire ou l'archéologie, dont l'orateur énumère les principaux, qui se rattachent presque tous à l'histoire de notre ville. Comme homme privé, M. Perret de la Menue était doué d'une exquise délicatesse ; aussi avait-il mérité l'estime et l'affection de toux ceux qui l'ont connu.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 3 avril 1889.* — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. Bleton donne lecture d'une nouvelle ayant pour titre : *Le Premier Bouquet.* — M. Beauverie communique une pièce de vers intitulée : *Le Combat pour la vie.*

Séance extraordinaire du 10 avril 1889. — Présidence de M. le docteur Poncet. — Sur l'invitation faite par une lettre préfectorale du 1er avril 1889, la Compagnie, composée d'un nombre de membres supérieur à la majorité absolue, vote la demande officielle de reconnaissance d'utilité publique en faveur de la Société littéraire. — MM. Vachez et Louis Morel sont nommés au scrutin pour poursuivre ladite reconnaissance d'utilité publique et consentir, au nom de la Société, à toutes modifications aux statuts. — Une autre commission composée de MM. Bleton, Alexandre Poidebard, et J.-E. Beauverie, est nommée aussi au scrutin secret, pour opérer la division des articles du règlement en articles statutaires et articles d'ordre intérieur.

Digitized by Google

Chronique de Mai 1889

2 mai. — Election des membres de la Chambre de discipline des Notaires de l'arrondissement de Lyon. Sont nommés : président, M. Letord ; 1er syndic, M. Mestrallet ; 2e syndic, M. Chevrot, notaire à Condrieu ; secrétaire, M. Boudot ; trésorier, M. Trévoux ; rapporteur, M. Passeron, notaire à l'Arbresle ; membres, M. Gouy, notaire à Saint-Genis-Laval, M. Mathieu, notaire à Villeurbanne, et M. Chazot, notaire à Orliénas.

3 Mai. — Ouverture des travaux de l'Assemblée provinciale du Lyonnais, Forez et Beaujolais, présidée par M. le vicomte de Meaux, et divisée en six groupes : 1° Religion, famille, mœurs, secours et assistance ; 2° Instruction ; 3° Administration, finances, service militaire ; 4° Justice ; 5° Agriculture ; 6° Industrie et commerce.

4 Mai. — Vote général des vœux émis par l'Assemblée provinciale. (V. *Moniteur Judiciaire* du 7 mai 1889.)

— Sont nommés officiers d'instruction publique : MM. Bondet, professeur à l'école de médecine ; Barbier, professeur à la Faculté des sciences ; Enou, professeur à la Faculté de droit; Jullien, professeur à la Faculté des Lettres ; Kieffer et Lacharme, professeurs au Lycée de Lyon, et Deloche.

— Sont nommés officiers d'instruction publique : MM. Sornay, conseiller général ; Beauverie, membre de la Société littéraire ; Barthélemy, professeur à la Faculté de droit ; Bard et Poncet, professeurs à

Digitized by Google

la Faculté de médecine ; Antoine, professeur à la Faculté des sciences ; Rigollot et Morel, chefs des travaux de la Faculté des sciences ; Têtevuide, commis du secrétariat à la Faculté des sciences ; Schick, professeur au Lycée ; Poncet, administrateur au Lycée, et Mlle Ligonnet, institutrice à Lyon.

— Mort de M. Tony Vibert, peintre et aqua-fortiste, dont l'œuvre principale consiste dans une série de 100 eaux fortes qu'il a publiées sous le titre de *Monuments historiques des environs de Lyon.*

5 mai. — Fêtes du Centenaire de l'ouverture des Etats Généraux. Magnifiques illuminations à Bellecour.

— Clôture des travaux de l'Assemblée provinciale. Discours remarquable prononcé par M. Jacquier, avocat, à la réunion générale tenue dans la salle des Folies-Bergère.

7 Mai. — Ouverture des Concerts Bellecour.

9 Mai. — Ouverture de l'Exposition horticole, organisée par la Société d'horticulture du Rhône, dans le pavillon des Beaux-Arts, place Bellecour.

11 Mai. — M. Chenest, avocat général, est nommé procureur de la République, près le Tribunal de première instance de Lyon, en remplacement de M. Bloch, décédé.

13 Mai. — Ouverture de la deuxième session des Assises du Rhône, sous la présidence de M. Rigot, conseiller à la Cour d'appel.

16 Mai. — M. Auzière, avocat général à Amiens, est nommé avocat général près la Cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Chenest.

23 Mai. — Mort de M. Claude-Émile Perret de la Menue, architecte en chef honoraire des Hospices civils de Lyon, ancien vice-président de la Société Académique d'architecture, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, et ancien président de la Société Littéraire de Lyon. Né à Saint-Symphorien-sur-Coise (Rhône), le 25 juillet 1810, M. Perret de la Menue avait collaboré activement à la

Digitized by Google

Revue du Lyonnais, dans laquelle il avait publié les travaux suivants : 2e série, t. 18 : *Compte rendu des travaux de la Société Académique d'architecture. — Recherches historiques sur l'église du grand Hôtel-Dieu de Lyon.* — T. 24 : *Histoire du pont de la Guillotière.* — T. 27 et 28 : *Essai biographique sur Ferdinand de la Monce, architecte à Lyon, en 1731.* — T. 31 : *Recherches historiques et philologiques sur les girouettes chez les anciens et chez les modernes. — Lettres inédites de Marsollier des Vivetières, auteur dramatique.* — 3e série, t. 4 : *Recherches historiques sur le château du Perron, à Oullins.* — T. 5 : *Des moulins à blé chez les anciens, chez les modernes et particulièrement dans la ville de Lyon.* — T. 7 : *Greniers et fours publics en France. Recherches historiques sur ceux de la ville de Lyon.* — T. 16 : *Le Serpent d'Esculape à l'Hôtel-Dieu de Lyon.* — 4e série, t. 5 : *L'Hôpital des Catherines, à Lyon. Recherches historiques.* — Indépendamment de ces travaux insérés dans notre recueil, M. Perret de la Menue est encore l'auteur des publications suivantes : 1° *Recherches sur les armoiries placées au-dessus de la porte d'entrée de l'hospice de l'Antiquaille*, 1 pl. 1858. — 2° *Recherches sur l'ancienne boucherie de l'Hôpital de Lyon*, 1 pl. 1860. — 3° *Éloge de Sébastien-Bernard Seitz, architecte à Lyon*, 1860. — 4° *Le Moineau et les hirondelles*, fable. — *Coup d'œil sur quelques villes du Midi de la France. Orange, 1879.* — A ses funérailles, qui ont eu lieu le 26 mai, M. Léon Roux, président de l'Académie, a prononcé un discours, dans lequel il a fait un juste éloge de l'érudit et de l'écrivain, autant que de l'homme privé.

24 Mai. — M. Brouillet, conseiller de Préfecture de la Loire, est nommé conseiller de Préfecture du Rhône, en remplacement de M. Claeys.

25 Mai. — L'Académie des Sciences morales et politiques décerne le prix Kœnigswater, de la valeur de 1,500 francs, à M. Henri Beaune, ancien procureur général et membre de l'Académie de Lyon, pour son savant ouvrage sur le *Droit coutumier français.*

— Tirage de la tombola des Fourneaux de la Presse, au Palais du Commerce.

27 Mai. — Remise solennelle de la calotte cardinalice à Mgr Foulon, archevêque de Lyon, par le chevalier Fonti Biscaccianti, gardenoble de Sa Sainteté, dans le grand salon de l'Archevêché, en présence

Digitized by Google

des principaux membres du clergé et des Ordres religieux, et des professeurs de l'Université catholique de Lyon.

30 Mai — M. Grellet-Dumazeau, procureur de la République à Louhans, est nommé substitut du procureur de la République près le Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. de Fleurelle, nommé substitut du procureur général près de la Cour d'appel d'Agen.

— M. Pradier-Fodéré, avocat, est nommé substitut près le Tribunal civil de Montbrison.

— Grandes courses au parc de Bonneterre, organisées pas la Société Hippique de Lyon.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

CHAZAY-D'AZERGUES

En Lyonnais

CHAPITRE TROISIÈME

CHAZAY EN 1100. — GAUCERAND PREMIER PRIEUR

TRAITÉ DE 1173 (*).

DOM OTGER, abbé, 1131-1135. — Otger, *Otgerius*, *Augerius*, succède à dom Ponce en 1131. Une charte fort intéressante de 1132, nous révèle son existence en nous signalant les Orselli, noble famille qui possédait à cette époque Châtillon-d'Azergues, et son mandement dont dépendait le bourg de Chazay. De quelle maison était cet Otger ou Augier, qui de moine devint abbé d'Ainay et seigneur de Chazay ? Était-il de la famille dauphinoise des Ogier, que nous trouvons à Vaux-en-Velin et dont l'existence nous est prouvée par le grand Cartulaire (1) ?

(*) Voir le numéro de mai de la *Revue du Lyonnais*.

(1) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, ch. XI et XXIX.

Digitized by Google

L'abbé Hogier, de l'Ile-Barbe, dont Le Laboureur nous fait un si grand éloge, était-il aussi de la même famille (2)? Tout autant de questions que nous n'avons pu résoudre.

Dans la charte susdite, Bérard, archidiacre de Lyon et par la suite évêque de Mâcon, au moment de partir pour Jérusalem avec son frère Humbert, avait engagé au couvent de Saint-Martin d'Ainay tout ce qu'il possédait sur les paroisses de Vaise, d'Écully et de Dardilly. Cela fut fait par l'entremise de l'archevêque Josserand, entre les mains de dom Ponce, abbé d'Ainay, et de dom Bérard, prieur de Chazay. Mais les deux frères étant morts, c'est-à-dire, Bérard, évêque de Mâcon, et Humbert *Orselli*, son frère, leurs deux héritiers, à savoir : les fils d'Humbert (Hugues de Riotor et Dalmace de Châtillon), vinrent au couvent revendiquer les biens engagés. On convint alors que l'abbaye resterait en possession de ces biens moyennant la somme de cinq cents sols comptés par dom Bérard, prieur, aux deux frères Hugues et Dalmace, de plus, qu'il en serait compté dix à Hugues Palatin et dix à Rancon de Juigo, leurs conseillers. Les deux seigneurs se désistèrent alors de toute prétention sur les dits biens, en le jurant sur l'autel du seigneur Pierre, archevêque de Lyon et entre les mains de ce prélat (3).

Les seigneurs de Châtillon-d'Azergues étaient donc les Orselli, antique famille du marquisat de Saluces, dont les armes sont *un ours de sable rampant sur un champ d'or* (4). Les Orselli, qui vinrent à Lyon à la suite de Conrad le

(2) *Mazures*, Guigues, t. I, p. 70, 71 et suiv.

(3) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. LIV.

(4) *Fiori di blasoneria*. Fr. A. della Chiesa. Torino, A. Cavaleri, 1655.

Digitized by Google

Pacifique, étaient alliés à une autre famille piémontaise, qui arriva dans le Forez en même temps qu'elle. C'est la famille des Pagani, dont les armes sont *d'or aux trois têtes de mores de sable tortillées d'argent*. Les Pagani ou Pagan furent de 1050 à 1380, seigneurs de Bourg-Argental, de Miribel et de Grézieux-le-Fromental (5).

Dom Bérard, abbé, 1135. — C'est ici le lieu de placer, comme abbé d'Ainay, Bérard. Il est le second prieur de Chazay, que nous trouvons sur la chaire abbatiale. Son passage, qui fut très court, nous est mentionné au nécrologe de Saint-Bénigne de Dijon (6).

Hugues Palatin, 1135-1147. — Vers la fin de la même année, dom Hugues lui succéda. Il était d'une noble famille des Dombes appelée Palains ou Palatin, dont Le Laboureur nous parle longuement (7). Comme le nom l'indique, les Palatins avaient eu une haute charge au Palais des Empereurs; ils ont possédé les seigneuries de la Fléchère et de Saint-Olive; leurs armes sont *d'or et d'azur fascé de six pièces*. Dès cette époque, une branche de cette famille, attirée par l'abbé Hugues, seigneur de Chazay, vint habiter notre territoire, où elle eut biens, fiefs, et maison au *castrum*.

Hugues Palatin, que nous avons signalé plus haut parmi

---

(5) En 1708, sortie de Mondovi et de Gênes, une autre branche des Pagani, dont les armes sont *d'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois têtes de mores de sable tortillées d'argent*, vint habiter Lyon, où elle s'allia aux Chavanis et aux Revérony. En 1834, elle vint habiter Chazay, c'est la raison qui nous la fait mentionner dans cette histoire. Voir: *Les Pagani et les Pagan*, par F. Breghot du Lut. *Hist. de Saluces*, par Muletti; *Corona reale di Savoya* de F. A. della Chiesa; *Hist. de Gênes*, Foglietta.

(6) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, p. xvi.

(7) *Mazures*, Guigues, t. II, p. 478, 479, 480.

Digitized by Google

les conseillers des Orselli, était croyons-nous, celui qui devint abbé. Il était à peine en charge, qu'il eut à soutenir une lutte aussi longue que désastreuse avec le viguier de Lissieu.

Le seigneur de Lissieu était un des plus puissants voisins du seigneur de Chazay; sa juridiction féodale s'étendait sur Lissieu, sur une partie notable des Chères, de Marcilly, de Civrieux et de Dommartin. De sorte que se trouvant en contact sur de nombreux points avec les possessions de l'abbaye, il cherchait parfois à étendre sa puissance et ses domaines au détriment du couvent d'Ainay, ce qui amena maintes fois des conflits armés.

Nous avons vu qu'à Civrieux, l'an 1100, le jeune Arric, en mourant, avait donné au prieuré de Chazay sa terre de Fromental. Ce fief, assez considérable, touchait aux domaines de Gaucerand Le Roux, seigneur de Lissieu, qui en revendique la possession comme relevant de sa seigneurie. L'abbé soutient ses droits les armes à la main, et les hommes d'armes des deux parties se livrent de sanglants combats. De là, de grands dommages; ce sont des champs ravagés, des maisons incendiées, des hommes enlevés, blessés, mis à mort, et cela pendant plusieurs mois.

Enfin, vers 1135, après de longs pourparlers, un accord intervint entre les deux seigneurs ennemis. Gaucerand le Roux, et Hugues, abbé d'Ainay, déposèrent des gages ou otages entre les mains de l'archiprêtre *Constantin*, jusqu'à ce qu'on eût élucidé la question. Le seigneur abbé produisit alors quatre témoins, qui vinrent assurer par serment que la moitié de la terre susnommée *était de la directe de l'abbé*, et que l'autre moitié était possédée en fief par le seigneur de Lissieu comme relevant du prieuré de Chazay (8).

(8) *Petit Cart.*, de Bern., chart. 199.

Digitized by Google

L'archiprêtre Constantin jugea, d'après ces témoignages, en faveur de l'abbé, et ainsi fut terminé ce premier différend entre deux seigneurs qui vécurent en paix jusqu'à la mort de Hugues, arrivée vers la fin de 1147.

Dom Guichard II, abbé, 1148-1153. — Le moine dom Guichard lui succéda en 1148, le *Cartulaire de l'abbaye* ne nous dit pas quelle était sa maison. A peine eût-il en main les affaires du couvent, qu'il fut aux prises avec de graves embarras qui provenaient d'un seigneur voisin, en guerre avec le prieuré de Chazay.

Itère de la Tourrette, homme puissant, possédant fiefs et seigneurie à Ternant sur l'Azergues, avait déclaré la guerre aux moines du prieuré de Chazay, nous ne savons pour quelle cause. Il commet de graves dommages par ses incursions fréquentes sur les terres du seigneur abbé. Les cimetières mêmes ne sont pas respectés et les tombes sont violées. Nous voyons par là la fureur sauvage qui animait Itère de la Tourrette. Dom Hugues, alors prieur, ne se sentant pas assez fort, appelle à son secours les chevaliers amis de sa maison. Ils s'empressent de répondre à son appel, et bientôt châtié par eux, Itère implore son pardon et signe la paix en jurant entre les mains du prieur de ne plus nuire au prieuré, à ses biens ni aux sépultures, ni à rien de ce qui appartient à leur église. A cette condition, le prieur s'engage à lui donner trente sols de la monnaie lyonnaise. Les églises étaient riches, il fallait bien les mettre à contribution. Les chevaliers qui signent à cet acte, sont : Etienne de Viget, le seigneur d'Aygliers et Bernard de la Chana, avec eux signent le prieur Hugues; dom Pierre, sacristain; Etienne, chapelain; Aymon, portier, et Etienne Taschet (9).

(9) *Petit Cart. d'Ainay.* Bernard. Chart. 20.

Digitized by Google

Un Itère de la Tourrette avait paru vers 1090, comme parent et ami d'Arnauld Calvi, dans un acte de donation qu'il fait à l'abbaye de Savigny (10), de la chapelle de Saint-Alban en Donzy, sur laquelle cet Itère avait une dîme de dix sols (11). Il est à présumer qu'il était le père d'Otmar de la Tourrette, dont le fils Itère est celui que nous voyons engager la lutte avec le seigneur abbé et le prieur de Chazay.

Cette famille de la Tourrette était possessionnée à Donzy, à Noailly (12) et à Grivilly, au territoire de Ternant (13).

Nous croyons également qu'à cette famille appartenait Raoul de la Tourrette, dont nous parle Le Laboureur :

« Josserand d'Urgel, nous dit-il, chanoine de Lyon, obéancier d'Oysieu, fut élu et déclaré archevêque de Lyon par Hugues Lebrun, chamarier, 1283. Etant allé à Rome pour se faire confirmer, il y trouva des opposants qui le traitèrent si rudement, qu'il fut contraint de céder ses droits entre les mains du pape, qui nomma à sa place Raoul de la Tourrette (14). » La Mure, en parlant de cet archevêque, le cite sous le nom de Rodolphe de la Torreta (15). C'était donc des seigneurs puissants déjà en 1150.

Parmi les chevaliers du seigneur-abbé, qui combattirent en sa faveur, nous trouvons pour la première fois une famille de Chazay, qui ne manque pas d'une certaine illustration, ce sont les de la Chana, de *Canale*, signalés dans l'*Obituaire de Saint-Paul, le Cartulaire d'Ainay* et dans Le

---

(10) *Petit Cart. de Savigny.* Chart. 829.
(11) *Petit Cart. de Savigny.* Chart. 830.
(12) *Cart. de Savigny.* Bernard. Chart. 917.
(13) *Cart. de Savigny.* Bernard. Chart. 921.
(14) *Mazures.* Guigues, t. II, p. 376.
(15) La Mure. *Hist. eccl.* Lyon, 1671, Gautherin, p. 180.

Digitized by Google

Laboureur. Il serait à voir s'ils n'ont pas contribué à la fondation de l'hôpital de la Chana, à Lyon. Race chevaleresque, les de la Chana, dans tous les actes où ils paraissent, ont le titre de chevalier. Ils possédaient de nombreux domaines dans nos pays et avaient une maison noble au *Castrum* de Chazay. Ils furent toujours vassaux fidèles des abbés d'Ainay et firent partie plus tard de la cour de ces hauts et puissants barons quand ils venaient visiter leur seigneurie. Les de la Chana ou Chanal étaient seigneurs du Pin, maison forte sur Tredos, au territoire de Morancé (16).

En 1153, un bref du pape Eugène, envoyé à l'abbé d'Ainay, nous fait encore connaître l'existence de l'abbé Guichard. A l'occasion des attaques du seigneur de Lissieu et d'autres puissants voisins, l'abbé avait sollicité l'intervention du Souverain Pontife. Bientôt, le Pape lui envoie un bref de confirmation de possession s'étendant sur tous les biens acquis ou à acquérir, en même temps que le Siège apostolique les prenait sous sa protection (17).

Par ce bref, daté du 26 février 1153, le Pape, en étendant sa main tutélaire sur l'abbaye et ses biens, fait la nomenclature de tous les domaines d'Ainay, et menace des foudres de l'Église les spoliateurs des religieux d'Ainay. Dans cette longue liste, à laquelle nous renvoyons pour plus d'informations, nous y voyons figurer les églises et chapelles qu'ils possédaient dans notre région. C'est Châtillon-d'Azergues, Chazay, Chasselay, Marcilly, Civrieux, Dommartin, etc.

« Que personne donc, ajoute le Souverain Pontife, ne se permette de troubler le dit monastère dans les possessions

(16) *Mazures*. Guigues, t. Ier, p. 431-432, t. II, p. 396.
(17) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 34.

Digitized by Google

et biens susnommés. Et si quelqu'un ose aller à l'encontre de notre ordonnance, qu'il soit exclu de la participation aux mystères du Christ et de ses Sacrements... Eugène, évêque de l'Église catholique (18). » Rien ne pouvait mieux sauvegarder les biens de l'abbaye que cette menace de l'excommunication, qui jetait tant de terreur à ces époques de foi! Aussi Ainay, pendant quelque temps, jouit d'un peu de tranquillité et les legs pieux se multiplièrent en sa faveur. Guichard, en mourant, laissa sa charge à dom Hugues.

Dom Hugues II, abbé, 1160. — Aug. Bernard, dans sa liste des abbés d'Ainay, ne nous parle pas de cet Hugues qui lui a échappé. Nous ne savons d'où il venait. La charte XLVII, du tome second du *Grand Cartulaire,* en fait mention, ainsi que la liste des abbés, dressée par M. A. Vachez tome second, pag. XVII (19).

Cet abbé Hugues fut témoin du fait le plus important du Lyonnais au XIIe siècle, le traité de 1173, entre l'archevêque de Lyon et le comte Guy de Forez.

Héracle de Montboisier, archevêque, avait obtenu, en 1157, de l'empereur Frédéric Ier, par une bulle datée d'Arbois, l'exarchat du royaume de Bourgogne et tous les droits régaliens sur la ville de Lyon et ses dépendances. Dès ce jour, l'archevêque voulut exercer ses droits de suzerain, le comte Guy II de Forez les lui contesta les armes à la main. De là, bien des luttes, et le Lyonnais fut ravagé par les hommes d'armes des deux partis.

L'abbaye d'Ainay, soutenant l'archevêque, prit part à ce conflit, et vers 1165, ses troupes battirent complètement

(19) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II, chart. 192.

Digitized by Google

celles du comte Guy, qui fut rejeté sur le Forez et obligé à demander la paix.

Une charte curieuse vient nous apprendre ce fait et conserve le souvenir de l'humiliation du prince; ceci se passa sous l'archevêque Guichard, qui fut sacré en 1165.

En voici la teneur :

« A tous présents et à venir, nous croyons digne de faire savoir que l'illustre messire Guy, comte de Forez, vint humblement devant le Chapitre d'Ainay, et que là, aux pieds de dom Hugues, abbé, et des Frères du couvent, il demanda, *humili prece* et les genoux en terre, pardon pour tous les maux et injures qu'il leur avait faits, implorant une part dans leurs prières; ce qui lui fut concédé avec bonté par tout le Chapitre. Il s'offrit alors spontanément d'être dorénavant le bienfaiteur et le défenseur du dit monastère, approuvant et confirmant tous les dons et bénéfices que ses ancêtres avaient octroyés à la dite abbaye, ainsi que les lieux lui appartenant. En particulier, il abolit certaine coutume par laquelle ses receveurs des tailles percevaient du dit monastère, chaque année, après la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, et cela d'une manière dure et importune, un repas somptueux pour trois hommes. Cette coutume vexatoire, qui avait été déjà abolie par ses ancêtres, avait cependant été maintenue illégalement par l'improbité des receveurs de tailles. Ceci fut fait par le dit comte Guy devant le Chapitre réuni et en présence de ses barons, à savoir : Hugues de Damas, Guillaume de Lavieu, Hugues Arrun et plusieurs autres. Acte passé devant l'archevêque Guichard, qui louant la chose, ordonne d'écrire cette charte et la munit de son sceau (20). »

(20) *Grand cart. d'Ainay*, t. II, chart. XLVII.

Digitized by Google

La puissance déjà considérable des abbés d'Ainay à cette époque, obligeait un des plus grands feudataires du roi de France à s'humilier ainsi.

Mais bientôt après la guerre recommença entre l'archevêque de Lyon et le comte de Forez, qui ne pouvait se décider à perdre ses droits. Le Pape, le roi de France et l'empereur s'en mêlèrent, s'efforçant de rétablir la paix entre les deux puissants seigneurs. Enfin le comte Guy, réfléchissant à tous les dommages qu'avaient soufferts nos pays et en particulier l'Église de Lyon, dont les biens avaient souvent été pillés, résolut de faire l'abandon à ladite église de tous les droits qu'il avait sur Lyon et sur le Lyonnais, moyennant de grandes compensations en terres et seigneuries en Forez, qui l'accommoderaient mieux.

Cet accord définitif eut lieu, grâce au roi de France, Louis VII, en 1173, et le Pape Alexandre III y donna sa sanction. Ce traité assurait à l'archevêque et à son chapitre une grande puissance territoriale et leur transférait le titre de comte de Lyon, titre que l'archevêque et son chapitre portèrent jusqu'en 1789. L'archevêque remettait au comte de Forez et à ses successeurs les droits importants qu'il avait en Forez, du côté de l'Auvergne, du Velay, du Beaujolais. Vers le Lyonnais, il cédait depuis Donzy jusqu'à Saint-Symphorien-le-Château et Chamousset. De plus il payait une compensation de onze cents marcs d'argent. Le comte à son tour cédait à l'archevêque depuis Saint-Symphorien-le-Château et Chamousset jusqu'à la Saône, y compris le château de Châtillon-d'Azergues et tout son mandement ou juridiction, pour lesquels le seigneur de ce château devait aux comtes de Forez fidélité et hommage-lige (21).

(21) La Mure. *Hist. du Forez*. Paris, 1868, t. Ier, p. 162. Forest.

Digitized by Google

Dès lors le Lyonnais, tombé définitivement sous la haute domination de l'archevêque, fut divisé en seigneuries et baronnies appartenant ou à l'archevêque comme Chasselay, ou aux membres du Chapitre comme Anse. Les nouveaux chanoines-comtes de Lyon firent, quelques années plus tard, en 1184, confirmer leur titre et leur puissance par l'empereur Frédéric Barberousse.

Châtillon perdit de son importance, son mandement fut restreint, et les Orselli disparurent vers 1220 pour faire place aux d'Oingt et aux d'Albon, qui se partagèrent cette seigneurie. Chazay devint à son tour châtellenie et baronnie en faveur du couvent d'Ainay, et l'abbé y exerça de ce jour les droits de haute, moyenne et basse justice sous la suzeraineté de l'archevêque.

Cent ans plus tard l'abbaye ne relevera plus que du Souverain Pontife et du roi de France. Pour le moment l'archevêque conserva son droit à l'hommage que lui devait le seigneur de Chazay et se fit construire un palais dans le *Castrum*, tout à côté du prieuré et du château de l'abbé d'Ainay. La justice de l'abbé ne pouvait atteindre les gens de cette maison, de même que tous les personnages qui composaient la suite de l'archevêque quand il venait à Chazay (22).

L'abbé L. PAGANI.

(*A suivre.*)

Ecole Cathéd. de Lyon. Briday, Lyon, 1885, p. 68. A. Bernard. *Hist. du Forez*, t. Ier, p. 7, supplément. A. Bernard. *Hist. du Forez*, t. Ier, p. 181.

(22) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Chart. 39.

Digitized by Google

CATALOGUE DES PRIEURS

DES

CHANOINESSES-RÉGULIÈRES

ET DES

Chanoinesses-Comtesses

DE

NEUVILLE-LES-DAMES

1260-1790 (*)

135. Feillens (Antoinette dite *Toinette* de), fille de Jean, chevalier, seigneur de Feillens, et de Béatrix de Rivoire, chanoinesse-régulière vers 1380.

136. Feillens (Jeannette de), sœur de la précédente, chanoinesse-régulière à la même époque; elle est mentionnée, avec elle, dans le testament de leur père, Jean de Feillens, du 17 avril 1422.

(*) Voir le numéro de mai de la *Revue du Lyonnais*.

Digitized by Google

137. FEILLENS (Henriette de), fille d'autre Jean, seigneur de Feillens, qui testa le 7 mars 1335, et de Lyonnette de la Baume, chanoinesse-régulière vers 1280.

137 *bis*. FÉNELON (voyez Salignac-Fénelon).

138. FONTANGE (Anne-Françoise-Madeleine de), fille de Jean-Pierre, capitaine au régiment de Poitou-Infanterie, et d'Anne de Fontaines, reçue chanoinesse-comtesse le 2 juillet 1764.

139. FONTÈTES (Lazare-Charlotte de), fille de Bernard, comte de Fontètes, seigneur de Sommery, etc., et de Lazare Lamy, reçue chanoinesse-comtesse le 3 février 1759.

140. FOREST-DIVONNE (Marie-Louise-Pernette-Sophie de la), fille de Claude-Antoine, comte de la Forest-Divonne et de Rumilly, et de Marie-Justine-Antoinette de la Rivoire, reçue chanoinesse-comtesse le 18 juillet 1764.

141. FOREST-DIVONNE (Marie-Violence-Gilberte de la), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le même jour.

142. FOREST-DIVONNE (Pierrette-Françoise de la), aussi sœur, reçue avec les précédentes.

143. FOUDRAS (Anne-Angélique de), fille de Jacques, chevalier, seigneur de Demigny, etc., et de Marie-Angélique Létouf de Pradines, reçue chanoinesse-comtesse en 1777, honoraire en 1782.

144. FOUDRAS (Anne-Marie de), fille de Louis, seigneur de Demigny, etc., et de Catherine de Berbis, mariés en 1669, reçue chanoinesse-comtesse vers 1777.

Digitized by Google

145. FOUDRAS (Jeanne-Jacquette-Charlotte de), chanoinesse-comtesse brevetée de 1747 à 1757, mariée plus tard au marquis de Chevigny-Villette.

146. FOUDRAS (Marguerite de), sœur d'Anne-Marie, ci-dessus, chanoinesse-comtesse, brevetée vers 1777.

147. FOUDRAS DE COURCENAY (N*** de), que nous croyons fille de Jean-Louis de Foudras, écuyer, seigneur de Courcenay, etc., et de Françoise-Louise de Garnier des Garets, mariés en 1748, reçue chanoinesse-comtesse le 13 mars 1759.

148. FROISSARD (Françoise-Marguerite-Cézaire) (*alias* Césarine de), fille de Claude-Bernard-Flavien, marquis de Bersaillin, et de Claude-Françoise-Gabrielle de Mailly, née le 27 août 1764, reçue chanoinesse-comtesse le 11 janvier 1765.

149. FROISSARD (Alexandrine-Désirée-Melchiorine), née le 6 janvier 1771, sœur de la précédente, aussi chanoinesse-comtesse.

150. FROISSARD DE BERSAILLIN (Antoinette), fille de Antoine-Ignace, seigneur de Bersaillin, et de Bernardine-Françoise de Dortan, reçue chanoinesse-régulière le 20 septembre 1713.

151. FROISSARD DE VILLESEREINE (Madeleine-Marguerite de), fille d'Antoine-Ignace, et de défunte Françoise-Bernardine de Dortan, reçue chanoinesse-régulière le 20 février 1730. Elle était sœur de Catherine, ci-dessus.

152. FROISSARD DE BERSAILLIN (Catherine de), fille d'Antoine-Ignace, seigneur de Bersaillin, Bouchaud, etc., et de Françoise-Bernardine de Dortan, reçue chanoinesse-comtesse vers 1745.

Digitized by Google

153. Froissard de Bersaillin (Claude de), sœur de la précédente, chanoinesse-comtesse, brevetée de 1747 à 1757.

154. Froissard de Bersaillin (Claude-Françoise-Simonne de), fille de Claude-François-Joseph-Ignace, marquis de Froissard de Bersaillin, reçue chanoinesse-comtesse le 14 novembre 1751, trésorière en 1777.

155. Froissard de Bersaillin (Marie-Bernardine-Justine-Françoise de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 15 novembre 1751.

156. Froissard de Bersaillin (Philiberte-Madeleine de), sœur de Catherine, ci-dessus, chanoinesse-régulière vers 1745.

157. Garnier des Garets (Jeanne-Marie, chanoinesse-régulière. Placet pour son admission du 12 novembre 1687.

158. Gaspard (Antoinette de), fille de Jean, reçue chanoinesse-régulière le 29 août 1644.

159. Gelière (Alix de la), fille de Guichard, seigneur de la Gelière, chevalier, qui testa le 23 mars 1340, et de Marguerite de Bezenens, chanoinesse-régulière vers 1280.

160. Gelière (Françoise de la), fille de Guillaume, chevalier, seigneur de la Gelière, et d'Anne de Châteauvieux, mariés le 21 mai 1496, chanoinesse-régulière vers 1510, rieure e n.....

161. Gelière (Louise de la), fille d'Antoine, chevalier, seigneur de la Gelière, et d'Henriette de Matafelon, chanoinesse-régulière en 1487.

162. Gelière (Louise de la), fille de Georges, chevalier,

Digitized by Google

seigneur de Cornaton, et de Louise de la Baume, chanoinesse-régulière en 1478.

163. Gourcy (Louise-Victoire de), d'une famille d'origine Lorraine, dont nous ne connaissons pas la filiation, reçue chanoinesse-comtesse le 28 août 1760.

164. Goux (Augustine-Sophie Le), fille de Bénigne, seigneur de Saint-Seine, premier Président au Parlement de Dijon, et de Marguerite-Philiberte Gagne de Perrigny, reçue chanoinesse-comtesse le 21 mars 1761.

165. Goux (Cécile-Julie-Félicité Le), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 6 mai 1765.

166. Goux (Suzanne-Charlotte Le), sœur des précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 21 mars 1761.

167. Goux de Saint-Seine (Marie-Jeanne Le), même famille, chanoinesse-comtesse en 1777.

168. Grange (Marguerite de la), fille de Pierre, seigneur du Saix, et de Gilette de la Gélière, chanoinesse-régulière en 1400.

169. Griffonnière (Claudine de la), fille de Claude, seigneur de la Charme, et de Claudine Morel, chanoinesse-régulière vers 1575.

170. Guyot de la Garde (Anne) (?), fille de Barthélemy Guyot, seigneur de la Garde, et de Péronne de la Ravoire, chanoinesse-régulière en 1506.

171. Jaucourt (Marie-Gabrielle de), fille d'Étienne-Edme, comte de Jaucourt, et de Marie Darlay de la Boulaye, reçue chanoinesse-comtesse le 30 mai 1744.

Digitized by Google

172. JULIOT (N... de), d'une famille que nous n'avons trouvée dans aucun ouvrage généalogique, chanoinesse-comtesse, brevetée en 1757.

173. JUYS (Claudine de), fille d'Antoine, chevalier, seigneur de Beauvoir et de la Bastie, et de Toinette (Antoinette) de Grolée, citée comme chanoinesse-régulière dans le testament du dit Antoine, du 8 février 1445.

174. LAGÉ (N... de), d'une famille qui nous est complètement inconnue, chanoinesse-comtesse, brevetée en 1757. Serait-ce de LAAGE? (Voyez le n° 14).

175. LALLEMAND DE CHAMPIER (Jeanne-Marie), chanoinesse, brevetée de 1747 à 1757.

176. LANGES (Marguerite de), que nous croyons fille de Louis, seigneur de Langes, vivant en 1403, et de Henriette de Saint-Sulpis, prieure en 1403.

177. LAURENCIN (Jacqueline de), fille (?) de Philippe-chevalier, seigneur de Beaufort, et de Gabrielle de Beaurepaire, chanoinesse-comtesse en 1771. Elle et les suivantes portaient leur nom écrit Beaufort-Laurencin.

178. LAURENCIN D'AVENAS (Jeanne-Marie-Josèphe), bre, vetée de 1747 à 1757.

179. LAURENCIN DE BEAUFORT (Marie-Artémise de), fille d'Antoine, seigneur de Beaufort en Franche-Comté, et de Françoise-de-Berton, chanoinesse-régulière en 1650.

180. LAURENCIN DE BEAUFORT (Marie-Françoise-Xavier de), fille de N. Laurencin, seigneur de Beaufort, reçue chanoinesse-comtesse le 27 novembre 1758.

Digitized by Google

181. Laurencin de Beaufort (Henriette-Antoinette de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 2 janvier 1760.

182. Lévis de Mirepoix (Jeanne-Odette-Marie de), fille (?) de Pierre-Louis, et d'Anne-Marguerite-Gabrielle de Beauveau-Craon, chanoinesse-comtesse en 1782.

183. Loriol (Gillette de), fille de Louis, seigneur de la Tour-de-Neuville-sur-Ain, chanoinesse-régulière vers 1440.

184. Lucinge (Louise-Charlotte de), fille de Louis-Joseph-Christophe, marquis de Lucinge, chevalier, seigneur de la Motte et de Montbertoud, reçue chanoinesse-comtesse le 24 février 1757.

185. Lucinge (Louise-Françoise-Élisabeth de), probablement sœur de la précédente, chanoinesse-comtesse, brevetée en 1757.

186. Maillard du Bouchet (Béatrix de), peut-être des Maillard de Rumilly en Savoie, dont nous n'avons point de filiation, prieure en 1602. On trouve aux archives de l'Ain, B 354, le nom écrit *Maillat*.

187. Malarmey de Roussillon (Bonaventure-Françoise-Étiennette de), fille de Joseph, comte de Roussillon, et de Thérèse-Éléonore de Pourcheresse, reçue chanoinesse-comtesse le 17 juin 1764.

188. Malarmey de Roussillon (Jeanne-Baptiste-Laure de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse en 1764.

189. Malarmey de Roussillon (Jeanne-Thérèse de), sœur des précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 10 juillet 1765.

Digitized by Google

190. MALARMEY DE ROUSSILLON (Pierrette-Françoise-Laurence de), fille de Hardouin-Gaspard-Pascal-Maurice-Emile, comte de Roussillon, reçue chanoinesse-comtesse le 15 juin 1766.

191. MARESCHAL (Charlotte-Françoise-Sophie de), probablement de la famille savoisienne du nom, dont nous ignorons la filiation, reçue chanoinesse-comtesse le 13 mars 1766.

192. MARESCHAL (Marguerite-Rosalie de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 19 avril 1765.

193. MARESCHAL (Marie-Christine-Antoinette de), sœur des précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 17 avril 1765.

194. MARESCHAL (Pétronille-Polixène-Josèphe de), aussi sœur des précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 18 avril 1765.

195. MARMONT (Anne de), fille de Jean, seigneur de Marmont, chanoinesse-régulière vers 1470.

196. MARMONT (Jeanne de), fille de Pierre, seigneur de Marmont, et de Marguerite de Chattes, prieure en 1418. — Pierre de Marmont figure en 1392 parmi les bienfaiteurs du monastère.

197. MARMONT (Marie de), fille d'Hugonin, chevalier, seigneur de Marmont, et d'Éléonore de Vienne, mariés le 14 janvier 1420, chanoinesse-régulière en 1440.

198. MENTHON (Anne-Louise de), fille de Gabriel de Menthon, comte de Rosy, baron de Toulonjon, etc., et

Digitized by Google

d'Anne-Jeanne de Damas-d'Audour, mariés le 2 février 1736, reçue chanoinesse-comtesse le 27 octobre 1756.

199. MENTHON (Marie-Bernardine-Josèphe-Sophie de), née le 24 avril 1765, fille d'Anne-Bernard-François de Menthon, comte de Rosy, fils de Gabriel ci-dessus et de Marie-Charlotte de Toquet, fille du marquis de Meximieux, mariés le 23 janvier 1763, reçue chanoinesse-comtesse le 6 juillet 1765 : elle a épousé François, marquis de Rigaud de Sérésin.

200. MENTHON DE ROSY (Claudine-Bernardine de), née le 24 juillet 1743, sœur d'Anne-Louise qui précède, reçue chanoinesse-comtesse le 14 décembre 1756.

201. MERLE DE LA GORCE (Adélaïde-Victoire de), fille de Louis-Charles, baron de la Gorce, et d'Anne-Urbaine de Grimoard de Beauvoir, née le 29 juin 1748, reçue chanoinesse-comtesse le 4 juillet 1763.

202. MERLE DE LA GORCE (Olympe-Amédée de), née le 7 octobre 1749, sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 18 juin 1764.

203. MEYSOUX (Claude de), d'une famille qui nous est inconnue, prieure en 1623.

204. MONESTAY (Magdeleine de), fille de Charles-François, marquis de Chazeron, et de Charlotte-Marie d'Houdetot, mariés en 1739, reçue chanoinesse-comtesse le 20 février 1767.

205. MONESTAY (Marie-Gabrielle de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 21 février 1767.

206. MONSPEY (Elisabeth-Catherine de), fille (?) de

Digitized by Google

Joseph-Henri et de Marie-Anne-Livie de Ponlevès, mariés en 1726, brevetée en 1757.

207. MONSPEY (Jeanne-Pauline-Elise), sœur de la précédente, brevetée aussi en 1757.

208. MONSPEY (Jeanne de), fille de Jacques, chevalier, seigneur de Béost, et de Françoise de Boulainvillers, mariés le 6 septembre 1496, chanoinesse-régulière vers 1515.

209. MONT-D'OR (Anne-Marie de), née le 2 février 1750, fille de Louis-Benoît, baron de Sathonay, etc., et d'Eléonore-Gabrielle-Michelle de Villars, reçue chanoinesse-comtesse le 28 octobre 1756.

210. MONTENOST DE VILLENEUVE (N... de), d'une famille que nous n'avons trouvée nulle part, chanoinesse-comtesse en 1777 : il faut peut-être lire Villeneuve de Montenot (dans le Doubs).

211. MONTFERRAND (Anne de), fille de Jean, chevalier, seigneur de Montferrand et de Châteaugaillard, et de Jeanne de Moyria, mariés le 18 janvier 1587, chanoinesse-régulière vers 1620.

212. MONTGENAUD (Jeanne-Alexandrine de), fille d'Emmanuel-Pierre, et de Marie-Anne de Sainte-Colombe, reçue chanoinesse-régulière le 27 août 1702.

213. MONTMORET (Jeanne de), d'une famille franc-comtoise dont nous ignorons la généalogie et qui est éteinte aujourd'hui, prieure en 1318.

214. MONTMORET (N*** de), de la même maison que la précédente, prieure en 1519.

215. MOREL DE MAIZOLS (Jeanne de), fille de N..., de

Digitized by Google

la branche aînée des Morel de Bresse, dont nous ignorons la filiation, prieure en 1623.

216. Mothe-Saint-Vincent (Antoinette de la), fille de feu noble Got, seigneur de la Mothe-Saint-Vincent, et de Léonarde de Chevrières, reçue chanoinesse-régulière le 7 mai 1645 (H. 355).

217. Moutier (Adélaïde-Charlotte de), née en 1736, fille de Philippe-Xavier, marquis de Moustier, seigneur de Nant, etc., en Franche-Comté, et de Louise de Bournel, mariés le 22 août 1732, chanoinesse-comtesse, brevetée de 1747 à 1757.

218. Moutier (Antoinette-Philippe de), née le 4 août 1744, sœur de la précédente, brevetée, chanoinesse-comtesse pendant la même période.

219. Moyriac (Emerancienne-Philippine de), fille de Joseph-Marie, comte de Malliac, reçue chanoinesse-régulière le 5 septembre 1693.

220. Myre de Mory (Alexandrine-Emilie de la), fille de François-Jean de la Myre, comte de Mory, et de Marie-Anne-Thérèse de Chamborant de la Clavière, née le 28 août 1764, reçue chanoinesse-comtesse le 4 août 1765, titulaire le 27 novembre 1785, puis religieuse aux Carmélites déchaussées de Sainte-Thérèse, à Chambéry, le 13 avril 1791, décédée au monastère de Turin le 29 janvier 1795.

221. Myre de Mory (Claude-Marie-Louise de la), fille des mêmes, née le 28 juin 1754, brevetée, chanoinesse-comtesse le 1er août 1765, mariée le 29 décembre 1772 à

Digitized by Google

Jean-Dominique, comte de Cassini, membre de l'Académie des sciences de Paris, directeur en survivance de l'Observatoire royal.

222. MYRE DE MORY (Louise-Fortunée de la), sœur des précédentes, née le 20 juillet 1759, brevetée, chanoinesse-comtesse le 2 août 1765.

223. MYRE DE MORY (Antoinette-Louise-Marie-Edesse de la), aussi sœur des précédentes, née le 1er novembre 1773, brevetée, chanoinesse-comtesse le 6 février 1774, mariée le 25 février 1797 à Anne-Charles-Frédéric-Ambroise, comte de Beauclerc.

224. MYRE DE MORY (Pauline-Marie de la), sœur jumelle d'Alexandrine-Emilie ci-dessus, brevetée, chanoinesse-comtesse le 1er août 1765, chanoinesse-titulaire le 26 novembre 1783.

225. NEUCHEISE (Antoinette-Julie de), fille de Michel-Claude de Nucheze (d'après Saint-Allais, XVI-436), et de Louise Farjonnel-d'Aubigny, reçue chanoinesse-comtesse le 20 décembre 1765 (Saint-Allais dit le 14 octobre 1765).

226. NEUCHEISE (Elisabeth-Claudine de), fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse le 19 décembre 1765.

227. NEUCHEISE (Elisabeth-Emilie de), sœur de la précédente, reçue le 18 décembre 1765.

228. NOBLET DE CHENELETTE (Claudine de), fille de Bernard, marquis de Noblet, etc., et de Jeanne d'Ongni d'Origny : autorisation de lui donner l'habit de chanoinesse-régulière, signée D'ANGEVILLE, *grand prieur de Saint-Claude*, du 14 octobre 1725.

Digitized by Google

229. Noblet de la Clayette (Louise-Camille de), chanoinesse-comtesse en 1782 : même que Louise-Camille de Noblet de Serrières ci-après : on l'appelait : *mademoiselle de Champerny*.

230. Noblet de la Clayette (Louise-Françoise-Claudine-Catherine-Jacqueline de), née le 1er novembre 1764, fille de Bernard, marquis de Noblet-La-Clayette, et d'Antoinette Martin de Punétis, reçue chanoinesse-comtesse le 15 novembre 1764.

231. Noblet de la Clayette (Louise-Julienne de), née le 13 avril 1767, sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 5 juin 1767.

232. Noblet de la Clayette (Marie-Anne de), née le 7 décembre 1762, sœur des deux précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 20 octobre 1763.

233. Noblet de Serrières (Louise-Camille de), née le 23 décembre 1765, que nous croyons aussi sœur des précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 29 janvier 1766 : elle épousa le baron de Pérayt de Crémieux.

D'Oxanges. — Voy. Espiard.

234. Pac de Bellegarde (Claire du), née le 14 juin 1761, fille de Jean-Pierre Dupac, seigneur de Bellegarde, et de Marie-Thérèse Gros, mariés le 29 octobre 1753, reçue chanoinesse-comtesse le 22 août 1761.

235. Pac de Bellegarde (Louise-Henriette du) née le 30 août 1762, fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse le 23 décembre 1762.

236. Pac de Bellegarde (Madeleine-Françoise du),

Digitized by Google

née le 11 octobre 1758, sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 20 août 1761.

237. Pac de Bellegarde (Madeleine-Marie-Françoise du), née le 25 avril 1756, par conséquent l'aînée des quatre sœurs, reçue chanoinesse-comtesse le 21 août 1761 : La Chesnaye des Bois, dans son *Dictionnaire de la Noblesse*, dit à tort que le brevet est de décembre 1762.

238. Perieu-Duretal (Marie-Anne de), chanoinesse-régulière : placet du 1er août 1690.

239. Peyrieux de Durétal (Catherine de), chanoinesse-régulière : placet du 4 mai 1695.

240. Pons-Rennepont (Marie-Catherine-Louise-Thérèse (?) de), fille de Claude-Alexandre de Pons, comte de Rennepont, et de Marie-Louise-Chrétienne de Saint-Blimont, chanoinesse-comtesse, brevetée en 1757 : elle s'est mariée à Jean-Baptiste, vicomte de Thumery.

241. Prestre de Bois-Arcan (N... de), qui doit être la même que Louise-Rose le Prestre de Châteaugiron ci-après, chanoinesse-comtesse, brevetée en 1757.

242. Prestre de Chateaugiron (Augustine-Caroline-Victoire-Aimée), née le 7 octobre 1769, fille d'Auguste-Félicité, président au Grand Conseil à Paris en 1774, et de Jeanne-Charlotte Lloyd de Tréguibé, reçue chanoinesse-comtesse le 18 décembre 1769.

243. Prestre de Chateaugiron (Louise-Gabrielle Le), née le 17 août 1768, sœur de la précédente, chanoinesse-comtesse, brevetée le 6 mars 1770.

244. Prestre de Chateaugiron (Céleste-Joseph Le), fille de Jacques-René, baron de Chateaugiron, et de Louise-

Digitized by Google

Jeanne de Robien, mariés en 1717, reçue chanoinesse-comtesse le 27 avril 1759; elle s'est mariée en 1764 à Marie-Philippe-Henri de Charbonnier, marquis de Crangeac.

245. Prestre de Chateaugiron (Louise-Rose Le), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 27 avril 1757.

246. Prud'homme de Fontenoy (Marie-Aimée de), fille de Guy-André-Louis de Prud'homme, comte de Fontenoy, et de Marie-Josèphe-Cornélie-Philippine-Victoire de Villenfagne, reçue chanoinesse-comtesse le 29 mars 1767.

247. Prudhomme de Fontenoy (Flore Le), fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse le 30 mars 1767.

248. Prudhomme de Fontenoy (N... de), fille de Léopold Le Prudhomme, chevalier, comte de Fontenoy, et de Louise-Françoise de La Rochefoucauld, tante de Marie-Aimée et de Flore, ci-avant; elle est citée, sans date, comme religieuse-chanoinesse dans la généalogie de la famille, donnée par Saint-Allais, à la page 217.

249. Puget (Claudine du), fille de Philibert, écuyer, seigneur du Puget, et de Jeanne de Bécerel, mariés le 19 mai 1585, chanoinesse-régulière en 1600.

250. Ragot (Charlotte de), d'une famille que nous n'avons trouvée nulle part, prieure en 1591.

251. Rennel ou Rainel (Charlotte-Gabrielle de); dite *mademoiselle de Lescut*, née le 10 septembre 1760, fille de Joseph-Balthazard, comte de Rennel, chevalier, et de Madeleine de Pons de Rennepont, reçue chanoinesse-comtesse le 31 janvier 1761.

Digitized by Google

252. Rennel (Marie-Anne-Dorothée de), dite *mademoiselle de Rennel*, née le 25 avril 1758, sœur aînée de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 30 décembre 1758.

253. Renelle de Lescu (Marguerite de); acte d'installation comme chanoinesse-comtesse le 29 mai 1758 (H.356). Le vicomte de Gabrielli, *La France chapitrale*, 1785, p. 178, écrit *De Lescut de Rérel:* nous pensons qu'il faut *Rennel de Lescut*, comme au n° 251.

254. Riccé (Marie-Pauline-Joséphine de), née le 12 mars 1755, fille de Charles-Marie, comte de Riccé, et de Gabrielle-Marie de Jaucourt, reçue chanoinesse-comtesse le 29 octobre 1756.

255. Riccé (Claudine de), fille de David, écuyer, seigneur de Cornaton, et d'Antoinette de Candie, mariés le 26 juin 1626, reçue chanoinesse-régulière le 29 août 1644.

256. Riccé (N... de), fille de Marc-Marie, chevalier, mort après 1626, et de Jeanne de Pollia, chanoinesse-régulière en.....

257. Riccé (N... de), fille de Christophe, chevalier, seigneur de l'Oise, Cornaton, etc., et de Catherine de Belriant, mariés en 1660, chanoinesse-régulière.

258. Riccé (N... de), sœur de la précédente, chanoinesse-régulière.

259. Riccé (N... de), fille de Charles, comte de Béreins, et de Marie de Baret, mariés en 1686, chanoinesse-régulière.

260. Rivière (Marie-Charlotte-Françoise de La), née en février 1744, fille (?) de Charles-Paul, comte de La Rivière,

Digitized by Google

et de Anne-Marie de Montsaulnin, chanoinesse-comtesse en 1782.

261. Rochefort d'Ailly (Anne de), fille (?) de Claude-Gabriel-Amédée de Rochefort d'Ailly, comte de Saint-Point, et de Anne-Félicité Alleman. Si notre attribution est exacte, elle était née en octobre 1725 ; elle fut brevetée après 1747. Elle s'est mariée le 3 octobre 1752 à Charles-Louis le Testu, comte de Balincourt.

262. Rodde de Bellefons (Marie-Françoise-Catherine de La), fille de Charles-Louis, comte de la Rodde, chevalier, seigneur de Charnay et de Bellefons, et de Nicole-Étienne de Ganay, mariés le 14 avril 1737, chanoinesse-comtesse en 1777.

263. Rodde de Bellefons (Marie-Françoise-Marguerite de la), fille des mêmes, née le 3 janvier 1747, reçue chanoinesse-comtesse le 30 janvier 1762.

264. Rodde de Bellefons (Marie-Étiennette de la), née le 16 mai 1750, sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 30 janvier 1762.

265. Rodde de Bellefons, (autre Marie-Étiennette), sœur de la précédente, née le 2 octobre 1751, reçue chanoinesse-comtesse le 16 mars 1772.

266. Rodde de Bellefons-Charnay (Marie-Marguerite-Françoise de la), née le 9 juin 1748, sœur des précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 19 février 1751, honoraire en 1782.

267. Rodde de Charnay (Marie-Gabrielle de la), fille

Digitized by Google

de Claude, comte de la Rodde, seigneur de Charnay, et de Marie-Antoinette de Rennel, mariés en 1709, chanoinesse-comtesse, secrète en 1777.

268. Rodde de Charnay (Marie-Thérèse-Prudentine de la), sœur de la précédente, chanoinesse brevetée de 1747 à 1757.

269. Rodde de Chastel (Marie-Étiennette de la), née le 2 octobre 1751, de la même famille que les précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 16 mars 1772, *alias* en 1777.

270. Rodde de Saint-Romain (Marie-Catherine-Françoise de la), née le 9 juin 1748, fille de Charles-Louis, et de Nicole-Étiennette de Ganay, ci-dessus nommée, chanoinesse-comtesse, reçue le 21 février 1763.

271. Ronchevol de Pramenou (Anne de), fille (?) de Théode ou Théodore, seigneur de Pramenou, et de Pernette de la Balme, prieure en 1588.

272. Rossillon (Anne de), fille d'Yves, écuyer, seigneur de la Vernouse et de Combes, et de Jeanne de Saint-Priest, dame de Combes en Lyonnais, chanoinesse-régulière en 1525.

273. Rossillon (Urbaine de), tante de la précédente, fille de Joachim-Sébastien, seigneur de Beauretour, vivant encore en 1536, et de Philiberte de Balarin, chanoinesse-régulière en 1500.

274. Saconay (N... de), chanoinesse-comtesse en 1777, de la famille Breul de Saconay.

275. Saint-Germain (Félix de), fille d'Aymonet, seigneur dudit lieu, vivant encore en 1380, chanoinesse-régulière.

Digitized by Google

276. Saint-Sulpis (Bérengère de), fille de Renaud, chevalier, seigneur de Saint-Sulpis et de Corsant, chanoinesse-régulière.

277. Sainte-Colombe (Catherine de), fille de Guillaume, chevalier, seigneur du Thil et de Vauxrenard, tué à Azincourt en 1415, douzième prieure en 1470.

278. Sainte-Colombe (Claudine-Gasparde de), fille de Philibert, seigneur du Poyet, de Saint-Priest, et de Gabrielle-Charlotte de la Madeleine de Ragny, mariés le 29 avril 1658, chanoinesse-comtesse.

279. Sainte-Colombe (Marie-Isabelle de), fille de Guy-George, seigneur du Poyet, la Buffatière, etc., et de Laurence de Chevriers de la Saugerée, chanoinesse-régulière, prieure après 1600.

280. Sainte-Croix (Marie-Gabrielle-Louise de), dont le nom patronymique est certainement Breul, chanoinesse-comtesse, trésorière en 1777 (voy. le n° 56 de cette liste).

281. Sainte-Croix de Hautepierre (N... de), de la même famille, dont Hautepierre était un fief près de Montluel, chanoinesse-comtesse en 1777.

282. Sainte-Croix de Girieux (N... de), aussi nommée du fief de Girieu à la famille de Breul, chanoinesse-comtesse à la même époque.

283. Saix (Anne du), fille de..., chanoinesse-régulière, prieure en 1435.

284. Saix (Catherine du), fille d'Antoine, chevalier, seigneur d'Arnens, et de Jeanne de la Baume, chanoinesse-régulière, prieure en 1506.

Digitized by Google

285. Saix (Charlotte du), fille de Louis, chevalier, seigneur de Villeneuve, et de Jeanne de Chavannes, mariés le 8 septembre 1528, chanoinesse-régulière en 1540.

286. Saix (Jeanne du), de la même famille, chanoinesse-régulière, prieure de 1419 à 1421.

287. Saix (Marguerite du), même famille, chanoinesse-régulière, prieure de 1392 à 1401.

288. Salignac de la Mothe-Fénelon, fille de François-Gabriel, et de Marie-Marthe de Boisfermé, reçue chanoinesse-comtesse le 21 août 1785.

289. Salignag-Fénelon (Augustine de), dite *mademoiselle de la Motte-Fénelon*, fille de François-Louis de Salignac, marquis de la Motte-Fénelon, lieutenant-général en 1762, gouverneur général de la Martinique et des Iles du Vent, et de Marie-Charlotte de Malon de Bercy, mariés le 7 novembre 1747, chanoinesse-comtesse en 1790, époque de la suppression.

290. Salignac-Fénelon (Françoise de), fille des mêmes, dite *mademoiselle de Fénelon*, chanoinesse-comtesse en 1790.

291. Salignac-Fénelon (Laure de), dite *mademoiselle Salignac-Fénelon*, sœur des précédentes, chanoinesse-comtesse en 1790.

292. Sauvage (Isabelle), sœur d'Étienne Sauvage, seigneur de Marmont, chanoinesse-régulière en 1323.

293. Saxe (Béatrix-Marie-Françoise-Brigitte de), d'une famille princière dont nous n'avons pu rencontrer la filiation, qui remonte à Conrad le Pieux, comte de Wettin, mort en 1156. Elle se divise en deux lignes, dont l'une, la

Digitized by Google

ligne *Ernestine* est *luthérienne;* et l'autre, la ligne *Albertine,* est catholique. La maison de Saxe-Cobourg, régnante encore aujourd'hui en Belgique, est de la première. Trois princesses de Saxe se sont alliées à la maison de Bourbon, savoir : en 1747, avec le dauphin, Louis de France; en 1738, avec Charles III (*don Carlos*); et en 1840, avec le duc de Nemours. A la branche catholique appartient notre chanoinesse-comtesse de Neuville en 1777.

294. Saxe (Christine-Sabine de), sœur de Béatrix, aussi chanoinesse-comtesse en 1777.

295. Saxe (Cunégonde-Anne-Héleine-Marie-Josèphe de), sœur des précédentes, chanoinesse-comtesse en 1777.

296. Saxe (Élisabeth-Ursule-Anne-Cordule de), sœur des précédentes, chanoinesse-comtesse en 1777.

297. Saxe (Marie-Anne-Violence-Catherine-Marthe de), aussi sœur des précédentes, chanoinesse-comtesse en 1777.

298. Scey (N... de), fille d'Antoine-Baptiste de Scey, seigneur de Maillot, et de Charlotte de Poligny, chanoinesse-régulière. Attestation de sa noblesse, octobre 1615 (H. 355).

299. Semur (Claudine de), fille d'Antoine, seigneur de Tresmont, baron d'Uxelles, seigneur de Sancenay, etc., et de Jacqueline de Sercey, chanoinesse-régulière, puis prieure après sa tante Jeanne, qui suit.

300. Semur de Tresmont (Anne de), fille des mêmes, chanoinesse-régulière en 1570.

301. Semur de Tresmont (Jeanne de), fille de Claude, comte de Tresmont, seigneur de Sancenay, etc., et de

Digitized by Google

Françoise de Belletruche, chanoinesse-régulière, prieure en 1571.

302. Seyturier (Marguerite de), fille de Louis, écuyer, seigneur de la Verjonnière, mort en 1587, chanoinesse-régulière.

303. Seyturier (Polyxène de), fille de Jacques, écuyer, seigneur de Serrières, vivant en 1649, chanoinesse-régulière en 1600.

304. Sobresais (N... de), d'une famille que nous n'avons rencontrée nulle part (le nom est peut-être dénaturé), chanoinesse-comtesse, brevetée en 1757.

305. Tenay (Anne de), née le 7 novembre 1662, dite *mademoiselle de Sancenay*, fille de Claude-Christophe, et de Claudine de Fay de la Tour-Maubourg, chanoinesse régulière en 1712.

306. Tenay (Anne-Antoinette de), dite *mademoiselle de Saint-Christophe*, fille de Marc, chevalier, baron de Saint-Christophe-en-Brionnais, et de Philiberte du Molard, mariés le 5 septembre 1570, reçue chanoinesse-comtesse le 2 septembre 1613.

307. Tenay (Charlotte de), fille de Laurent, chevalier, baron de Saint-Christophe, et de Catherine de Chauvigny de Blot du Vivier, mariés le 12 décembre 1613, reçue chanoinesse-régulière le 15 juillet 1634.

308. Tenay (Claudine de), née le 18 septembre 1669, sœur de Anne ci-dessus, chanoinesse-régulière, prieure en 1712.

309. Tenay (*autre* Claudine de), dite *mademoiselle des*

Digitized by Google

Noyers, sœur de Charlotte ci-dessus, chanoinesse-régulière, morte en 1723.

310. TENAY (Claudine-Baptiste de), aussi sœur de Anne-Antoinette, chanoinesse-régulière, prieure en 1602

311. TENAY (Claudine de), sœur de la précédente, dite *mademoiselle de Sancenay*, morte à Neuville à l'âge de sept ans.

312. TENAY (Françoise de), dite *mademoiselle de Montanay*, aussi sœur des deux précédentes, reçue chanoinesse-régulière le 5 avril 1620 (H, 355).

313. TENAY (Françoise de), née le 16 décembre 1691, fille de Marc-Hilaire, seigneur de Saint-Christophe, et de Denise Taillandier, reçue chanoinesse-régulière, seconde doyenne après la sécularisation, puis prieure élue le 29 septembre 1756.

314. TENAY (Gabrielle de), dite *mademoiselle de Saint-Sulpice*, fille de Geoffroy de Tenay, seigneur baron de Saint-Christophe, etc., et de Marguerite de Semur-Sancenay, prieure élue en 1586.

315. TENAY (Gabrielle de), dite *mademoiselle de Saint-Christophe*, sœur de Charlotte ci-dessus, reçue chanoinesse-régulière le 15 juillet 1634 (*alias* 1635).

316. TENCIN (N*** Guérin de), nièce probablement de Pierre Guérin de Tencin, archevêque d'Embrun, puis de Lyon, cardinal, ministre d'Etat, mort en 1758, fille alors de François Guérin de Tencin, président au Parlement de Grenoble, sénateur à Chambéry, chanoinesse-comtesse, brevetée en 1757.

Digitized by Google

317. TENCIN (N*** Guérin de), sœur de la précédente, brevetée la même année.

318. TENCIN (N*** Guérin de), aussi sœur et, comme elles, brevetée en 1757.

319. TERRIER (Marie-Eugénie de), d'une famille noble de Franche-Comté dont nous ignorons la généalogie, reçue chanoinesse-comtesse le 1er décembre 1768.

320. TERRIER DE MAILLET (Suzanne de), même famille, reçue chanoinesse-comtesse le 12 août 1752.

321. TERRIER DE MONTCIEL (Louise-Marie-Antoinette de), même famille, reçue chanoinesse-comtesse le 23 mars 1765.

322. TERRIER DE MONTCIEL (Marie-Darie-Philogène de), même famille, reçue chanoinesse-comtesse le 22 octobre 1760.

323. TOUSTAIN (Charlotte-Françoise), née le 8 novembre 1747, fille de Gaspard-François Toustain, seigneur de Richebourg, etc., et d'Elisabeth de Féra, reçue chanoinesse-comtesse en 1757, brevetée en 1763.

324. UDRESSIER (Marie-Marguerite-Bernardine d'), d'une maison franc-comtoise, dont La Chesnaye des Bois, dans son *Dictionnaire de la noblesse*, ne donne qu'un fragment généalogique, reçue chanoinesse-comtesse le 24 septembre 1757. Il est probable qu'elle était fille de Louis-Armand-Gaston d'Udressier, seul enfant mâle qui existait alors.

325. URIGNY (ou d'HURIGNY, ou encore du RIGNY), (Marguerite d'), fille de feu noble Edmond, et d'Antoinette

Digitized by Google

de Maillorques, dame de Sénoches, chanoinesse-comtesse : attestation de noblesse du 16 avril 1588 (H. 354).

326. VALLIN (Marie de), fille de Joseph, chevalier, seigneur de Rosset, Hières-Beaurivier, etc., et de Marie Grollier du Soleil, chanoinesse-régulière vers 1710.

327. VALLIN DE COPPIER (Marie-Marguerite-Honorée de), fille de Guy, seigneur de Challes, Barbarel, etc., et de Marie-Françoise-Urbaine de Roddes, chanoinesse-comtesse en 1777.

328. VALLIN DE COPPIER (Marie-Marguerite), sœur de la précédente, et, comme elle, chanoinesse-comtesse en 1777.

329. VARAX (Clémence de), fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Romans, et de Bonne-Françoise des Alymes, chanoinesse-régulière en 1487.

Etienne de Varax figure parmi les bienfaiteurs du monastère dès 1304, et Louise de Varax, dame de Villars, en 1360.

330. VARAX (Isabeau de), fille de Pierre, et de Jeanne de Clermont, mariés le 18 novembre 1518 ; elle fut dispensée de ses vœux de chanoinesse-régulière et épousa Anatole de la Baume, seigneur de Romans.

331. VARENNE (Anne-Baptiste de), de la grande famille lyonnaise des Varennes en Lyonnais, dont le Laboureur a donné la généalogie dans les *Mazures de l'Ile-Barbe*, II-616, reçue chanoinesse-comtesse le 5 mai 1761.

332. VARENNE (Marie de), sœur de la précédente, reçue chanoinesse-comtesse le 4 mai 1761.

Digitized by Google

333. VARENNE (Anne-Marie de), sœur des précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 6 mai 1761.

334. VELIÈRE (Aymare de la), fille de Guillaume, vivant en 1386, chanoinesse-régulière vers 1350.

335. VERNÉE-D'URIGNY (Marguerite de la), fille d'Ennemond de Sévert, seigneur d'Urigny, et d'Antoinette de Maillorgues, dame de Senoches en Roannais et de la Vulpillière en Beaujolais, chanoinesse-régulière en 1612.

Ennemond Severt avait hérité des biens de Bresse de Jeanne de la Vernée, dernière de la famille, épouse sans enfants, en premières noces, de Guillaume de Bouchard, seigneur de Montdragon, et en deuxièmes de Louis de Seyssel, baron de Serra, laquelle lui imposa la charge de porter les nom et armes de la Vernée.

336. VERRIÈRES (Aymare de), fille de Guillaume, damoiseau, citée dans le testament de noble Béatrix de Verrières, damoiselle, sa sœur, du dernier mars 1416.

337. VILLENEUVE DE VENCE (Alexandrine-Charlotte-Adélaïde de), fille (?) de Jules-Alexandre-Romée, marquis de Vence, et d'Angélique-Louise de la Rochefoucaud, reçue chanoinesse-comtesse le 20 mars 1765. (La généalogie dans La Chesnaye ne cite aucune de nos religieuses.)

338. VILLENEUVE DE VENCE (Madeleine-Alexandrine-Julie de), fille des mêmes, reçue chanoinesse-comtesse le 21 mars 1765.

339. VILLENEUVE DE VENCE (Sophie-Rosalie-Irénée de), sœur des précédentes, reçue chanoinesse-comtesse le 22 mars 1765.

Digitized by Google

340. VILLETTE (Guillelmine de), fille d'Henry, dit *Charbucle*, damoiseau, châtelain de Miribel, mentionnée dans le testament de ce dernier, du 8 octobre 1434, reçu Pierre Chambre, notaire à Montluel.

341. CHEVIGNÉ (Louise-Félicité), fille de Réné-Christophe, chevalier, seigneur des bois de Chollet, et de N... de Pâris de Soulanges, mariés le 1er août 1736, veuve du comte de Bar, chanoinesse-comtesse.

Nous terminons cette liste que, quant à présent, nous n'avons pas pu faire plus complète, malgré d'actives recherches, par les dames ci-après, étant en 1790, savoir :

CHANOINESSES D'HONNEUR :

342. Gabrielle-Bernard DE MONTESSUS DE RULLY ;
343. Marie DE LESCUT DE RAINEL ;
344. Jeanne DE MALVIN DE MONTAZET ;
345. Henriette DE LAURENCIN DE BEAUFORT ;
346. Agathe D'HAUTEFORT ;
347. Marie DE FONTANGE.

CHANOINESSES HONORAIRES (19) :

348. Anne-Angélique DE FOUDRAS ;
349. Marguerite-Antoinette DE BEAUREPAIRE ;
350. Marie-Claudine DE DAMAS ;
351. Marie-Marguerite DE LA RODDE DE CHARNAY ;
352. Marie-Catherine DE LA RODDE DE BELLEFONS ;
353. Marie LE BASCLE D'ARGENTEUIL.

---

(19) Il fallait 45 ans d'âge et 10 ans de prébende, sans compter le temps du brevet.

Digitized by Google

PRÉTENDANTES COMME CHANOINESSES D'HONNEUR :

354. Antoinette DE SOMMERY ;
355. Louise-Joséphine DE CHEVIGNÉ ;
356. Jeanne DE SARSFIELD.

Le 10 décembre 1790, le Chapitre noble de Neuville fut définitivement dissous : dès la veille, les chanoinesses réunies capitulairement avaient protesté contre la violence qui leur avait été faite par les révolutionnaires.

Elles s'éloignèrent en versant des larmes.

Lorsqu'elles purent revenir sans danger, deux se réinstallèrent dans leurs maisons à moitié détruites pour y finir leurs jours. M. l'abbé Gourmand nous apprend, p. 24, que ce furent Mmes de Berbis et de Chevigné (20). Mme de Berbis fut la dernière survivante; admise en 1768, elle y mourut en 1848.

L'église, vendue par les ordres d'Albitte, a été détruite. Les stalles du chœur sont conservées dans l'église paroissiale de Neuville, et le maître-autel, en marbre, est dans l'église de Mézeriat, sans doute par acquisition depuis la Révolution.

Une femme d'esprit, aussi remarquable par son cœur que par sa beauté, enlevée prématurément à l'affection des siens, Mme Perrusset, de Mâcon, a écrit un charmant petit livre ayant pour titre le *Roman d'une chanoinesse*. Voici ce qu'elle dit des restes de l'antique Chapitre :

« La tempête révolutionnaire, qui a chassé de leur nid les paisibles chanoinesses, a respecté leurs demeures ; une

(20) Voir les numéros 40 et 341 de la liste des chanoinesses.

Digitized by Google

vaste place appelée *Chapitre*, autrefois implantée d'arbres, dont le dernier a récemment disparu, est entourée de bâtiments inégaux de grandeur et d'importance, mais qui tous étaient habités par les Dames de Neuville. Quelques-unes conservent à l'intérieur des vestiges de leur ancienne splendeur, boiseries sculptées, cheminées élégantes. La porte de l'une d'elles est encore surmontée d'un écusson timbré de la couronne comtale, et l'on voit, dit-on, à l'intérieur, une haute cheminée dans laquelle est encadré le portrait d'une femme en costume semi-religieux. »

Ce portrait de chanoinesse existe encore, en effet, dans l'une de ces maisons, devenue patrimoniale de la famille de son mari.

Le *Roman d'une chanoinesse*, est un délicieux recueil de lettres trouvées, prétend sa gracieuse auteur, dans un secrétaire ou *petit bonheur* du jour et écrites par Henriette de Saint-G***, du 6 mai 1787 (elle avait alors quinze ans), à octobre 1789. Fort bien imprimé par MM. Protat, de Mâcon, ce charmant volume n'est point dans le commerce; il est orné d'une magnifique héliogravure, qui rappelle aux Mâconnais la femme distinguée qui l'a *composé*, car on ne trouve point à cette époque de chanoinesse-comtesse du nom d'Henriette de Saint-Georges ou Saint-Germain (21).

L'auteur eût été digne d'être chanoinesse-comtesse de Neuville, parmi ces nobles dames dont l'existence ne fut pas aussi inutile qu'on pourrait le croire, et, à ce sujet,

---

(21) Nous devons le *Roman d'une chanoinesse* à un don gracieux de M. Perrusset, avoué à Mâcon, beau-frère de l'auteur, née Arcelin. Il possède, comme *maison paternelle*, l'une des anciennes habitations des prébendées de Neuville: on y voit encore un portrait de chanoinesse.

Digitized by Google

nous ne pouvons mieux faire que de terminer par l'extrait suivant :

« Les dames chanoinesses, dit l'abbé Gourmand, ne renfermaient pas, dans l'enceinte du Chapitre, l'autorité de leur influence et l'activité de leur zèle ; elles les étendaient encore au dehors et les faisaient servir au bien-être des habitants et des populations circonvoisines. Par leurs soins, des ponts en pierre, les premiers peut-être jetés sur les rivières des Dombes, furent construits sur le Renom; les rues des villages furent pavées, les enfants instruits, même à cette époque, où l'on était loin d'apprécier, comme aujourd'hui, les bienfaits de l'instruction. Mais on leur est surtout redevable de l'établissement de cette large route, qui met Neuville en communication avec Bourg et Trévoux, et par suite, avec Lyon. C'était, au rapport de La Lande, cette route que suivait autrefois le courrier, qui transportait les dépêches de la capitale du Lyonnais dans la capitale de la Bresse.

« Ces travaux, qui de nos jours, seraient considérés comme de peu d'importance, en avaient une très grande à cette époque; attendu que le progrès qui s'est développé si rapidement parmi nous, commençait à peine alors à faire sentir ses premières influences. »

Le progrès a été, en effet, si rapide depuis, que les communautés, qui ont fait tant de bien autour d'elles, on les disperse; les hommes ont été expulsés, le tour des femmes n'est pas loin..., à moins qu'il ne plaise prochainement, à Celui qui est le souverain Maître, d'arrêter enfin ces dévastations impies forcément temporaires. Les efforts des méchants n'ont jamais abouti, à toutes les époques, qu'à faire renaître plus florissante la religion du Christ, celle sous

Digitized by Google

laquelle tant de nobles dames s'estimèrent si heureuses de vivre à Neuville.

APPENDICE

I

BULLE DE SÉCULARISATION DU PRIEURÉ DE NEUVILLE EN BRESSE (22).

(*Traduction du* XVIIIe *siècle.*)

BENOIT XIV, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre cher fils en Jésus-Christ, Pierre Guérin de Tencin, cardinal-prêtre de la Sainte Église romaine du titre de Saint-Néré et Saint-Aquilé, et présentement archevêque de Lyon, Salut et bénédiction apostolique.

Ce n'est qu'au Pontife romain, vice-gérent de Celuy qui règle et ordonne toutes choses sur la terre, et de qui rien ne peut émaner que de juste et de parfait, qu'il convient, après avoir imploré sa divine assistance, d'expliquer les choses prudemment réglées ou accordées qui ne se trouveraient pas suffisamment claires en quelques points, ainsi que d'en lever tous les doutes, après avoir mûrement considéré et réfléchi sur toutes les circonstances des lieux et les qualités des personnes, de sorte qu'il ne puisse y rester aucune ambiguïté, après qu'il les aura réglées suivant ce qu'il aura pensé de plus convenable à la gloire du Seigneur...

Comme ainsi soit que nous aurions par de bonnes raisons exprimées dans le temps, et suivent le désir et la convenance des choses proposées au Consistoire, supprimé de

(22) Ces deux pièces nous ont été communiquées par M. Mehu, curé de Poisson, dont l'obligeance n'a d'égale que le savoir : nous lui en adressons publiquement nos remerciements.

Digitized by Google

notre autorité apostolique et éteint le monastère du bourg de Saint-Claude, de l'ancienne règle et observance de Saint-Benoît dans le diocèse de Lyon, ainsi que tous les membres qui en pouvaient dépendre, en quelques lieux et en quelques diocèses qu'ils se trouvassent, excepté néanmoins la maison ou prieuré dont il sera parlé ci-après, et que nous en aurions changé le nom, titre, essence et nature régulière, suivant la manière et forme que nous expliquâmes alors, et l'aurions, de notre autorité apostolique, réduit à perpétuité à l'état séculier, le susdit monastère ainsi que tous les membres qui en pouvaient dépendre et tous les religieux pour lors profès d'iceux, et aurions changé ledit bourg en ville qui s'appellerait désormais LA VILLE DE SAINT-CLAUDE, et aurions de même érigé ledit monastère en cathédrale, à laquelle nous aurions de la même autorité, uni, annexé et incorporé plusieurs membres et bénéfices, à la manière et forme exprimées dans ce temps, sans y comprendre néanmoins la susdite maison ou prieuré régulier de *chanoinesses-régulières*, appellé de NEUVILLE-LES-DAMES dudit ordre et du diocèse de Lyon, dans lequel nous ordonnâmes qu'à l'avenir toute juridiction, supériorité et droit de pourvoir, conférer et disposer toutes prébendes, charges et offices claustraux appartiendrait désormais à l'archevêque de Lyon et à ses successeurs, ainsi qu'ils avaient ci-devant appartenu à l'abbé ou grand prieur ou Chapitre dudit monastère de Saint-Claude, et ce, suivant la manière et forme qui est plus amplement expliquée et contenue dans notre ditte Bulle, expédiée et datée de Sainte-Marie-Majeure, le onze janvier des calendes de février, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur, mil sept cent quarante et un, et le second de notre élévation au Souverain Pontificat...

NOUS AYANT en dernier lieu été représenté dans la

Digitized by Google

supplique qui nous aurait été donnée de la part de nos très chères filles en Jésus-Christ, les prieure et chanoinesses dont il sera ci-après parlé, que dans leur église collégiale et paroissiale, ainsi que dans leur maison ou prieuré, il y a dix-huit canonicats et autant de prébendes, dont deux sont assignées suivant l'usage et appartiennent à la prieure, et chacune des autres à autant de chanoinesses, qui jouissent et peuvent disposer du revenu et des fruits qui en proviennent, chacune à leur volonté, et que, lorsque la place de prieure de ladite maison ou prieuré vient à vaquer, l'élection de ladite prieure doit être faite par le Chapitre desdites chanoinesses assemblées, qui doivent la choisir parmi elles, et ce, suivant la fondation de ladite église ou prieuré, et l'ancien usage toujours approuvé et jusqu'ici paisiblement observé; que la confirmation de cette élection, qui ci-devant appartenait à l'abbé de Saint-Claude était, depuis ladite sécularisation, à l'archevêque de Lyon et à ses successeurs; qu'il était certain que, quoique l'ancienne tradition porte que lesdites chanoinesses ayant été autrefois séculières, elles sont aujourd'hui régulières et dudit ordre, ne suivant aucune des observances régulières que celles de très obligées à réciter tous les jours l'office canonial et coucher dans ladite maison du prieuré; qu'elles ne faisoient point d'année de noviciat, que même cette régularité n'avait été introduite parmi elles ni par l'autorité apostolique, ni par celle de l'ordinaire; que quoi qu'elles eussent embrassé les vœux, ce n'est pas qu'elles y fussent obligées, mais par zèle de leur propre mouvement, et de l'avis et autorité des prieures, et consentement des chanoinesses d'autrefois, qui introduisirent cette ancienne formule de vœux : *Je promets la pauvreté, chasteté, obéissance et conversion de mœurs*, suivant la pratique et usage de cette maison, qui a depuis

Digitized by Google

été changée en celle-ci : *Je promets la conversion de mes mœurs, et je voue la chasteté, pauvreté et obéissance*, suivant les usages et règlements de cette maison ; qu'au reste, dans ce prieuré, il n'y aurait jamais eu de lieux réguliers, c'est-à-dire ni cloître, ni réfectoire, ni dortoir communs ; qu'il y a autant de maisons particulières dans ledit prieuré que de chanoinesses prébendées, auxquelles il était permis de recevoir dans leurs maisons leurs parents et amis de l'un et l'autre sexe, de manger avec eux, sans cependant y pouvoir faire coucher les hommes, en sorte que toutes les chanoinesses, qui ont atteint l'âge de vingt-cinq ans, vivent en particulier dans leurs maisons, avec leurs domestiques, suivant leur gré ; pour celles qui sont au-dessous de cet âge, elles sont obligées d'aller vivre avec et dans la maison d'une autre chanoinesse prébendée, à moins qu'elles n'obtiennent dispense de la prieure, qui seule a le droit d'en dispenser. Quant à leur habillement, qui est le même que celui des femmes séculières, et qu'elles ne portent pour se distinguer qu'une petite bande de mousseline garnie d'une chenille noire dans le milieu, attachée au-dessus de leur coiffure ; que dans les offices du chœur, les processions du Saint-Sacrement, les cérémonies de l'église ou les obsèques des Dames, elles portent un fort long manteau noir bordé d'hermine ; que lesdites prieure et chanoinesses ont la faculté de s'absenter de leurs maisons pendant trois mois de chaque année pour les aller passer chez leurs parents, sans pour cela prendre aucun des fruits et revenus de leurs prébendes annuelles ; que si une des prieure et chanoinesses s'absentait dudit prieuré pendant une année entière, alors elle serait privée de sa prébende ; que de plus, il est encore permis à chacune desdites prieure et chanoinesses d'adopter depuis une jusqu'à trois nièces, auxquelles elles étaient

Digitized by Google

obligées de transmettre par cette adoption le droit de succéder soit dans leur maison, soit dans leurs meubles, et qu'alors leurs nièces étaient obligées de vivre avec leurs tantes ou d'obtenir leur consentement pour aller vivre avec une autre chanoinesse professe; que si encore lesdites nièces, lorsqu'elles sont dans le cas de recueillir la succession de leurs tantes par la mort, elles n'ont point encore atteint l'âge de vingt-cinq ans, elles sont alors tenues d'aller vivre avec une des chanoinesses professes, jusqu'à ce qu'elles soient parvenues audit âge de vingt-cinq ans; qu'aujourd'hui l'Archevêque de Lyon et ses successeurs jouissaient du droit qui, avant ladite sécularisation, appartenait aux abbés de Saint-Claude, d'accorder aux demoiselles des brevets d'expectative pour jouir des prébendes qui viendraient à vaquer audit prieuré, et que lesdites demoiselles, qui avaient obtenu ces sortes de brevets, étaient tenues, avant de les produire au Chapitre, de se pourvoir à l'adoption de quelques-unes des chanoinesses-régulières et professes dudit prieuré, et de faire leurs preuves de noblesse; qu'après lesdites preuves faites et agréées, lesdites demoiselles étaient reçues et admises, dans le Chapitre assemblé, à la pluralité des voix, et que l'acte capitulaire de la réception était envoyé à l'Archevêque de Lyon, qui commettait la prieure pour donner l'habit de chanoinesse-régulière dudit Ordre à la demoiselle qui avait été ainsi reçue, laquelle faisait son année de preuve ou noviciat pour ensuite, lorsque le temps en était venu, faire les vœux que lesdites chanoinesses-régulières ont coutume de faire lors de leur profession, laquelle elles ne peuvent faire avant seize ans, quoiqu'elles la puissent différer de beaucoup davantage; que les demoiselles, en faisant leur année de noviciat dans ladite maison, n'étaient astreintes à

Digitized by Google

aucune observance particulière, mais seulement à vivre comme les chanoinesses professes ; qu'enfin lorsqu'un desdits canonicats et prébendes venait à vaquer, il appartenait de droit à celle des demoiselles reçues dont le brevet se trouvait de plus ancienne date; que tels étaient et avaient été de temps immémorial les usages observés dans ledit prieuré; que l'on n'avait jamais pu par aucune voie ni moyen changer leur état ni le ramener à l'observance régulière; qu'il ne paraissait pas qu'il fût jamais plus possible à l'avenir qu'il l'avait été par le passé, de trouver des moyens d'y introduire l'observance régulière, soit pour lesdites chanoinesses actuellement professes, soit pour celles qui y feraient profession dans la suite, principalement parce que dans ladite maison, il ne s'y trouvait aucun lien régulier et commun au couvent, et que tous les revenus de ce prieuré, employés pendant nombre d'années pour cette construction pourraient à peine suffire.

C'est pourquoi nos chères filles en Jésus-Christ, les prieures et chanoinesses actuelles du dit prieuré, nous ont très humblement fait supplier de leur accorder notre bonté apostolique et daigner pourvoir à leur état suivant l'exposé ci-dessus. Nous donc qui, autant qu'il nous est possible nous conformons à la volonté divine, agréons et favorisons les désirs justes et honnêtes des suppliantes, voulant faire une grâce spéciale aux dites prieures et chanoinesses et relever de toutes excommunications, peines, censures, sentences ecclésiastiques dont elles se trouveraient liées, et qu'elles pourraient avoir encourues soit de fait, soit de droit, en quelque occasion et par quelque cause que ce puisse être. Ordonnons qu'elles en soient relevées et absoutes, conformément à l'effet de la présente bulle, par laquelle nous vous commettons et mandons, pour, après avoir examiné avec

Digitized by Google

prudence et circonspection, et vous être assuré par de bonnes et légitimes preuves, de la totale impossibilité de réduire à l'exacte et étroite observance régulière la dite maison ou prieuré, ainsi que les dites prieure et chanoinesses, même en y employant les moyens portés par la clause des Décrétales au Chapitre des maisons régulières *Inter quatuor,* vous ayez à dire et déclarer le changement dudit prieuré et de ses chanoinesses, de l'état régulier quel qu'il puisse être, en celui de maison prieures et chanoinesses-séculières, les relevant et absolvant de tous vœux, promesses et obligations, excepté néanmoins du vœu de chasteté, et ce en tant que lesdits vœux, promesses et obligations se trouvent incompatibles avec l'état de chanoinesses-séculières et non autrement, comme aussi pour leur prescrire les règles, statuts, constitutions ou autres choses semblables qu'elles devront désormais suivre, ainsi que les prieures ou chanoinesses qui leur succéderont ; vous accordant toute autorité nécessaire pour faire toutes dispositions et ordonnances utiles à la bonne conduite, à l'avancement de la piété des dites chanoinesses et au bien du service de Dieu, ayant toute faculté nécessaire et convenable pour faire comprendre ledit prieuré et chanoinesses dans la sécularisation du monastère de Saint-Claude, dont elles dépendaient précédemment, et que nous avons ci-devant sécularisé de notre autorité apostolique, voulant l'état dudit prieuré et chanoinesses être changé, et désormais mis en l'état séculier, et à l'avenir être tenu pour chanoinesses-séculières, et qu'elles usent et jouissent constamment de tous les privilèges, prérogatives, honneurs, grâces et faveurs dont les autres chanoinesses-séculières ont droit et coutume de jouir, de même que si lesdites prieure et chanoinesses avaient été comprises dans la Bulle ci-dessus, dite de sécu-

Digitized by Google

larisation dudit monastère de Saint-Claude, comme un de ses membres et dépendances ; VOULANT néanmoins que les vœux de chasteté faits ci-devant par chacune desdites prieure et chanoinesses à leurs professions, restent toujours fermes et constants, et pour que la tranquillité et concorde ne puissent être troublées dans les familles, VOULONS aussi que toutes les renonciations que lesdites prieure et chanoinesses-professes ont fait ou pu faire avant leurs professions, restent de même fermes et constantes, et quoique elles puissent succéder soit par légats soit par donations, sans néanmoins pouvoir hériter *ab intestat*, et que par la présente Bulle de sécularisation qui sera prononcée ci-après, il leur soit permis de disposer de leurs biens soit entre vifs, soit à cause de mort, et c'est cependant avec la réserve que lesdites prieure et chanoinesses, ainsi que toutes celles qui succéderont à leurs canonicats et prébendes, seront soumises à votre juridiction et à celles de vos successeurs et archevêques de Lyon, et qu'elles soient tenues d'obéir à toutes les ordonnances et règlements que vous ou vos successeurs archevêques de Lyon pourriez faire à l'avenir... et qu'au surplus vous ordonniez et déclariez, en vertu de notre autorité apostolique, que lesdites prieure et chanoinesses, ainsi que celles qui succéderont à leurs canonicats et prébendes, resteront et continueront toujours de rester dans la paisible possession de tous les revenus, fruits, biens, droits, avantages et émoluments quels qu'ils puissent être, dont a joui et qui ont appartenu ou pu appartenir audit prieuré, sans qu'elles puissent jamais, pour quelques causes, raisons ou prétextes que ce soit, être troublées ni inquiétées dans la dite possession, et ce nonobstant toutes constitutions et ordonnances apostoliques, ainsi que toutes règles et coutumes dudit monastère, prieuré ou église, qui se trouveraient

Digitized by Google

à ce contraires quand même elles auraient été statuées et réglées par le serment ou confirmation apostolique ou telle autre loi que ce soit qui aurait pu leur donner plus de force, sans cependant vouloir que l'on puisse entendre que par la présente grâce, que nous accordons, que l'Etat, ordre ou règle des chanoinesses-séculières soit approuvé, ni que cette même grâce puisse être étendue dans d'autres cas, ni que l'on puisse jamais la citer pour exemple.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'Incarnation du Seigneur, mil sept cent cinquante et un, le septième avant les calendes d'avril et le onzième de notre Souverain Pontificat.

Signé sur le repli : Digne.

II

Abrégé du règlement du noble Chapitre de Neuville-les-Dames

Le Chapitre est composé de trois dignités, savoir : une doyenne, une chantre et une secrète. Il y a vingt places de chanoinesses prébendées, et le nombre de celles qui ne le sont pas n'est pas fixé.

Il faudra, pour être admise dans ledit Chapitre, faire preuve de noblesse, de nom et d'armes de cinq générations du côté paternel, sans compter la présentée, et du côté maternel prouver que la mère est damoiselle.

Les preuves seront faites par MM. les Comtes de Lyon : ils ne seront point alliés aux dites dames qui voudront entrer dans ledit Chapitre.

Madame la doyenne sera nommée à la pluralité des voix et fera les vœux de chasteté, stabilité et obéissance.

Digitized by Google

La dignité de chantre sera la seconde dudit Chapitre ; elle sera nommée alternativement par Mgr l'Archevêque de Lyon et la Dame Abbesse de Saint-Pierre de ladite ville.

La dignité de secrète sera la troisième du Chapitre, à la nomination alternative de la doyenne et des abbés d'Ambronay.

Les dames chanoinesses prébendées seront tenues de dire le bréviaire romain ; les non prébendées, le petit office de la Vierge, lorsqu'elles n'assisteront pas au chœur.

On sonnera les matines à sept heures trois quarts du matin, et l'on continuera l'espace d'un quart d'heure.

Madame la doyenne aura son siège au fond du chœur avec un carreau et un tapis.

Madame la chantre aura la première place du côté de l'Epître, et madame la secrète du côté de l'Evangile.

Qui que ce soit ne se mettra dans les stalles : il y aura des chaises dans l'église pour les parents des dames chanoinesses.

Au lieu de la croix d'or qu'elles ont portée jusqu'à présent, elle porteront une médaille d'or, où sera empreinte, d'un côté l'image de la sainte Vierge, et de l'autre celle de sainte Catherine ; cette médaille sera suspendue à un ruban pourpre mis en écharpe.

Les dames chanoinesses ne pourront jamais paraître habillées que de noir, soit à Neuville, soit ailleurs. Elles ne porteront aussi ni or ni argent sur leurs habits, ni sur leurs jupes, nulles pierreries, nulles dentelles, nulles mouches, et n'useront d'aucun fard ; il leur sera permis de porter des coiffures de blondes.

Les chanoinesses prébendées seront obligées, chaque année, à la résidence de neuf mois consécutifs, et les mois seront de trente et un jours chacun.

Digitized by Google

S'il arrive qu'une chanoinesse veuille prolonger son absence au-delà de trois mois dans une année, elle paiera vingt-quatre livres par chaque mois qu'elle aura absenté.

Dans le cas où l'absence serait d'une année entière, les chanoinesses seront privées pendant la dite année du total du revenu de leur prébende canoniale.

Il y aura tous les jours une distribution de douze livres si les revenus du Chapitre le permettent. Cette somme sera répartie, savoir ; quatre livres à matines et laudes, dix sols à chacune des petites heures, trois livres à la grande messe et trois livres à vêpres.

Une dame chanoinesse tiendra le livre de punctuation, et la distribution sera faite à la fin de chaque mois au prorata des assistances.

Avant l'âge de 25 ans, une dame ne peut entrer en ménage.

L'on a fixé l'heure de la sortie des étrangers à onze heures du soir au plus tard.

Le Chapitre des adoptions est le même pour l'usage qu'il était ci-devant.

Une demoiselle ne peut être reçue chanoinesse avant l'âge de 15 ans.

Les dames chanoinesses pourront disposer de leurs biens comme bon leur semblera, par testament, donation ou telle autre forme prescrite par les ordonnances. Les biens de celles qui mourront *ab intestat* retourneront à leurs héritiers de droit, à l'exception de meubles, effets et argent monnayé jusqu'à la concurrence de mille livres, lesquels appartiendront aux dames tantes, nièces et sœurs, et à défaut d'icelles, à Madame la Doyenne.

Sur le nombre de vingt prébendes que l'on a créées, madame la doyenne en prend deux, et prend double sur

Digitized by Google

tous les revenus du Chapitre ; il y aura dans l'intérieur du Chapitre dix-neuf maisons ou emplacements pour les dix-neuf chanoinesses prébendées.

Madame la Doyenne lève un préciput annuel de la somme de six cents livres ; madame la chantre un de cent livres ; madame la secrète aussi un de cent livres.

A la mort des père, mère, frères ou sœurs d'une chanoinesse vivante, il sera célébré une grande messe chantée par le Chapitre ; la dame parente paiera la rétribution.

Il y aura douze dames non prébendées et plus anciennes en brevets qui participeront aux rétributions de l'église : ce qui fait le nombre de trente-deux, y compris Madame la Doyenne qui en prend deux.

E. Révérend du Mesnil.

Digitized by Google

HISTOIRE

DU

Couvent des Grands Carmes

De LYON (1)

1664, janvier 25. — Le Prieur témoigne aux religieux vocaux assemblés, que feu Anthoine Arnoud de Gubernatur, femme de feu M. Anthoine Lombard, frère du R. P. Lombard, Carme de Lyon, a fait un legs de 20,000 livres pour la fondation du noviciat. Les héritiers naturels se fondant sur un nouveau testament antérieur de quelques jours au décès, contestent la validité du legs. L'avocat du couvent et quelques autres du présidial, consultés à ce sujet, ayant trouvé le premier acte faux et rempli de nullités, sont d'avis que la communauté a droit quand même au legs de 20,000 livres, encore bien que le testament soit caduc par le prédécès de l'héritier, attendu que

(1) Voir le numéro de juin de la *Revue du Lyonnais*.

Digitized by Google

les legs pieux ne laissent pas de subsister en pareil cas. Il est donc décidé que l'on défendra la justice de cette cause par toutes les voies de droit et raisonnables et qu'on suivra en tous points les sentiments de l'avocat du couvent, Me Monet, comme étant reconnu et expérimenté pour très habile homme et très zélé pour les intérêts de la maison. Sur la question que soulève cette note, bornons-nous à mentionner que jusqu'à la fin du XVIIe siècle l'usage constant était de faire dans son testament une donation aux couvents de moines mendiants de la ville. On leur léguait ou une somme ou un objet mobilier; si l'on était mort sans satisfaire à cette coutume, c'est que l'on était vaudois. Il arrivait bien cependant que quelques testateurs essayaient de s'affranchir de cette obligation, mais si pour ne pas exposer leur foi religieuse à être méconnue, ils reculaient devant une prétérition complète, ils ne léguaient aux mendiants que des sommes ou des objets d'une valeur insignifiante. J'ai lu, par exemple, dans un testament, un legs d'une croix de bois à des capucins. On comprend alors comment a dû s'établir sous l'influence des idées religieuses de cette époque une jurisprudence aussi favorable aux couvents, puisqu'on n'était pas libre de tester sans les gratifier. Il serait moins facile de justifier cette autre tradition qui faisait considérer le mineur de quatorze ans comme majeur et capable de donner par testament sa fortune aux couvents. Toutes ces gratifications étaient en général distinctes des rétributions qui leur étaient données ou par le testateur ou par l'héritier en retour de leur assistance aux funérailles des défunts dont ils accompagnaient processionnellement les dépouilles mortelles, — le clergé tout entier finit par participer aux bienfaits de toutes ces coutumes. Mais quand il vit les mourants les éluder par des libéralités insignifiantes,

Digitized by Google

il résolut de n'inhumer les morts qu'après avoir pris connaissance de leurs testaments. (V. *Arrêt du Parlement de Paris*, 21 mai 1505.)

1664, novembre 17. — Élection d'un R. P. Moniteur. Le couvent de Lyon ayant été destiné par le dernier Chapitre Provincial pour l'étude de la théologie.

1665. — A. Bougerol, prêtre de Marcillat, publie à Lyon un volume intitulé : *Le Triomphe de la Manne céleste sur les autels de toutes les églises de la noble et auguste ville de Lyon.*

Il consigne dans un ou plusieurs quatrains des allusions aux faits particuliers à chaque église ; c'est par exemple en ces termes qu'il rappelle que l'église Saint-Jacques a été le premier lieu de réunion des habitans de Lyon.

Dieu porte sans ennuy
Cette machine ronde,
Et Jacques voit chez luy,
Une foule de monde.

Ses vers sur l'église des Grands Carmes sont des plus insignifiants :

Induxi vos in terram Carmeli. Jerem. 2.
Voicy le mont Carmel
Où commence l'Église,
Et le bonheur formel
De la terre promise.

Il ne donne aucune note sur cette église.

1668, février 11. — Sur la proposition du P. Prieur, la communauté décide qu'elle récompensera les services du garçon de la sacristie, qui est depuis sept ans dans la maison et qui a été recommandé par le dernier sacristain le

Digitized by Google

P. Carron, avant sa mort, en le mettant en apprentissage aux frais du couvent.

1668, février 15. — Le R. P. Cyrille Morel, docteur en théologie de Paris et prieur du couvent de Lyon, après avoir fait un ample discours sur les avantages qui se trouvent dans la pratique des trois vœux de la religion et spécialement dans celui de l'obéissance, annonce son dessein de se démettre de sa charge. Ayant confirmé cette résolution en renouvelant ses vœux avec le reste de la communauté, il adresse à ses religieux un pressant discours sur la crainte que tous les supérieurs doivent avoir du compte qu'ils ont à rendre à Dieu, non seulement de leurs propres actions, mais encore de celles de tous leurs subordonnés. Paraphrasant les paroles du prophète Ézéchiel, *sanguinem de manu tuâ requiram*, il en fait ressortir cette pensée que chacun en particulier doit faire usage pour son salut du sang de Jésus-Christ répandu sur tous les hommes et que les supérieurs sont tenus sous peine de damnation de veiller à cet usage, à l'égard de chacun de leurs inférieurs; que cette responsabilité l'effraye et qu'il a prié le très R. P. Provincial d'accepter la démission de son prieuré; qu'il en a reçu une patente favorable dont lecture est faite par le secrétaire de la communauté. Cette lettre patente nomme un prieur ou vicaire, supérieur en chef à la place du prieur qui se démet; il ne pouvait être procédé à une élection de prieur que tous les trois ans, dans le mois qui précédait la réunion du Chapitre Provincial.

1668, mars 6. — Démission du sacristain parce que le couvent veut le charger par inventaire de plusieurs joyaux attachés au col de la petite Notre-Dame qui est à l'autel dit de Notre-Dame des Lumières.

Digitized by Google

1669, mars 16. — Mandement de 300 livres aux PP. Carmes « tant pour contribuer aux frais de la canonisation de la bienheureuse Marguerite de Pazzy, religieuse de l'ancien ordre des Carmes » que pour contribuer à la dépense du Chapitre Provincial de leur ordre qui devait se tenir dans le dit couvent. A.C. B.B., 224, fol. 61, v°. Elle fut en effet canonisée la même année par Clément IX. Tous les ordres religieux avaient des couvents de filles soumises à leurs mêmes règles. Les seuls Carmes faisaient exception, lorsque vers 1452, en vertu d'une bulle qu'il obtint cette année de Nicolas V, Jean Soreth fonda en France le premier couvent des Carmélites.

1669, mai 13. — Visite, par le Fr. Marc de la Nativité de la Vierge. Il a consigné sur le registre des résolutions capitulaires du couvent vingt-une recommandations....

8° Dans la fin du mois d'août, le P. Prieur fera faire des balustres ou barreaux à hauteur de trois pieds aux deux grandes fenêtres de la chapelle Saint-Laurent, et prendra garde à ce que la porte en soit toujours fermée afin que les femmes n'entrent pas librement dans le cloître ; 9° grands offices seront célébrés aux fêtes des saints de l'ordre, savoir de saint Elie, saint Elisée, saint Joseph, sainte Anne, saint Albert, sainte Thérèse et saint Ange ;... 12° nous défendons très étroitement aux religieux prêtres ou clercs d'aller aux champs sans compagnon et au supérieur de le leur permettre, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de suspension d'office pendant trois mois ;... 14° nous recommandons que les couronnes soient renouvelées au moins une fois le mois et que chacun les porte modestement larges seulement de trois petits doigts au-dessus de l'oreille et du front; 15° que nul n'aille seul en ville, sinon les frères laïcs avec le manteau et le chapeau, quand le supérieur les jugera

Digitized by Google

assez vertueux pour confier à leur personne l'honneur de la religion. Quant au quêteur nous exhortons le R. P. Prieur de lui donner autant que faire se pourra un compagnon, et si la nécessité contraint au contraire, il ne laissera pas de porter sa chappe en faisant la quête quoiqu'il soit seul; 16° nous défendons au R. P. Prieur futur et ses successeurs de permettre en quelque façon aux Frères Grégoire Peyroulier et Charles de Saint-Élisée de sortir en ville, mais les exhortons à leur fournir de l'occupation au dedans, et de prendre soin à ce qu'ils soient instruits des choses de leur salut, comme aussi de leur ôter le chaperon pour toujours, si après trois monitions dont celle-ci sera la première et pour correction, ils ne se corrigent de leur libertinage à boire avec tel excès qu'il paraisse que leur esprit en soit troublé; 17° nous faisons très expresses défenses à qui que ce soit de boire ni manger en ville, sous peine de dîner à genoux au réfectoire pour la première fois, d'y ajouter la discipline pour la deuxième, et de privation de voix (droit de suffrage), pour trois mois à la troisième, et pour les frères laïcs privation du chaperon pour autant de temps. Nous exceptons une honnête réfection que les religieux passans ou conventuels peuvent recevoir de leurs plus proches parens une fois l'an seulement; 18° le R. P. Prieur se rendra très exact à ne pas permettre qu'aucun religieux passant, soit seul, soit avec compagnons, aille en ville sans chappe, et leur recommandera la modestie quand il leur permettra de sortir, leur donnant même un sage religieux s'il se peut de la communauté pour les accompagner et conserver l'honneur de la religion.

1673, juillet 9. — Le R. P. Prieur a assemblé son chapitre et lui a exposé l'importance qu'il y a pour le bien et avantage de cette maison d'avoir une personne puissante

Digitized by Google

pour en être et le protecteur et le père, afin d'en recevoir l'aide, le conseil et la protection dans l'occasion des affaires, tant au dedans qu'au dehors, soit au Parlement, aux conseils du roi, et même auprès de Sa Majesté, et qu'ainsi nous pourrions jeter les yeux sur la très illustre personne de messire du Lieu, lieutenant particulier au siège présidial et sénéchaussée de cette ville.

1674, mars 31. — Le P. Prieur propose à la communauté de ramener l'office de *Matines* à quatre heures au lieu de minuit. Ce fut, paraît-il, une question vivement débattue. Le couvent de Lyon avait été toujours dans l'usage de dire Matines à quatre heures du matin; des personnes qui ne voient le bien que dans l'uniformité critiquèrent cette coutume des Carmes de Lyon. Le Révérendissime Général pour apaiser les esprits crut devoir intervenir. Il écrivit au T. R. P. Timothée, provincial, de faire fixer l'heure où l'on chantera Matines par le Chapitre provincial, dont il était le président (1672). La lettre-patente du Général disait seulement : *Dicentur in dimidio nocte*, et de plus, elle ne faisait nul commandement aux religieux d'y assister : *quibus omnes interesse exhortamur*. Le P. Timothée, de sa propre autorité, fixa l'heure de minuit et déclara l'office obligatoire pour tous les religieux. Le P. Prieur et le couvent protestèrent vainement. Cependant le Chapitre provincial de 1651, qui avait eu à s'occuper de la question, avait décidé par voie réglementaire que l'heure de *Matines* resterait fixée, suivant la coutume des lieux, et ce Chapitre avait été présidé par le révérendissime général Philippin. Le Chapitre provincial de 1654, constata de nouveau que de tout temps, au couvent de Lyon, même depuis la réforme de 1632, laquelle a été approuvée par le révérendissime général Arry, on avait dit *Matines* à quatre

Digitized by Google

heures du matin. A l'assemblée capitulaire de 1674, un Père Carme renouvela les protestations déjà élevées contre la décision du R. P. Provincial, ce qui fit examiner à nouveau la question. La communauté, ouïe la lettre du révérendissime général Orlandi, du 27 mars 1673, en réponse aux plaintes du couvent, adressée au Prieur et lui disant qu'il a consulté les constitutions et qu'elles n'obligent pas à dire Matines à minuit; qu'il avait mandé au P. Timothée de ne pas changer l'heure accoutumée, s'il n'était certain qu'il y aurait autant de religieux à minuit qu'à quatre heures; que si cette dernière heure contrariait le couvent, il fallait remettre *Matines* à quatre heures, si cela pouvait se faire sans scandaliser le peuple; que le couvent est mieux à même que lui de comprendre ce qu'il convient de faire à ce sujet; la communauté décide à l'unanimité de remettre Matines à quatre heures, mais par révérence pour le Révérendissime Général, on lui écrira pour le prier d'agréer le changement au Chapitre provincial qui suivit (1675). Le P. Provincial ne dit mot de cette querelle et de sa propre autorité, il fit droit à la requête des Grands Carmes.

1676, janvier 4. — Visite du Provincial. Ordonnances : Défendons à tous et un chacun de nos inférieurs, sous quelque prétexte que ce soit, d'aller à aucun monastère de religieuses sans notre expresse permission..... Ayant connu beaucoup d'abus pour le spirituel et le temporel, à l'occasion des lettres qui s'écrivent de part et d'autre, ordonnons que le P. Sacristain ou celui qui les recevra, les porteront au R. P. Prieur, lequel usant de son droit, prendra garde que tels abus désormais ne se commettent plus et pour y obvier, que conformément à nos constitutions, les lettres

Digitized by Google

des religieux seront cachetées, en présence du R. P. Prieur, du sceau de la communauté destiné à cet effet. Nous défendons très expressément à tous et un chacun de nos inférieurs de manger ou boire dans les chambres particulières..... Ayant connu que certains religieux passionnés tiennent des discours préjudiciables à la réputation de leurs frères aussi bien qu'à l'honneur de la religion, nous ordonnons qu'en ce cas, le R. P. Prieur fasse une diligente et exacte recherche des auteurs et ensuite un châtiment exemplaire.

1677, décembre 31. — Le Révérendissime P. Général, ayant par lettre-patente autorisé le couvent à recevoir un Frère laïc, le P. Prieur propose Daniel Gobet, âgé de dix-neuf ans, fils légitime et naturel de sieur André Gobet, marchand bourgeois de Lyon, et de demoiselle Marguerite Margeret; admission. — Quand le sujet présenté pour les ordres religieux n'avait pas une filiation légitime, il fallait pour qu'il pût entrer au couvent des Grands Carmes une dispense du Pape et publication du bref par l'official de Lyon. J. P., lettre Z, n° 8.

1681, août 2. — Le P. Alexandre de Sainte-Marie-Magdeleine de Pazzi, arrive au couvent et présente au Prieur une obédience du R. P. Provincial, qui le constitue de ce couvent. Le P. Prieur déclare protester contre son admission, en vouloir référer au Révérendissime Général et fait défense au P. Alexandre, jusqu'à cette réponse, de sortir du couvent, de parler à aucune femme et de se mêler de confession.

1686, mars 24. — M. de Langes exigeant homme vivant et mourant, pour la maison de la Croix-Rousse, achetée par les Carmes, ceux-ci ne pouvant s'en défendre, nomment le deuxième fils de M. du Lieu, Charles-Vincent, âgé de sept ans.

Digitized by Google

1690. — Durant l'été, Marie Volet, de la paroisse de Pouliat en Bresse, proche Bourg, exorcisée plusieurs fois et dans plusieurs églises de Lyon, et notamment dans celle des Grands Carmes, par les RR. PP. de cet ordre et autres zélés et savants théologiens. V. Lettre de de Rhodes, écuyer, à M. d'Estaing.

1693, juillet 6. — Le R. P. Maurice de Saint-Jean, docteur de la Faculté de Théologie de Paris, prieur de ce couvent, ayant assemblé les religieux nouveaux au lieu ordinaire du Chapitre, leur a représenté qu'en conséquence d'une délibération capitulaire faite le 11e du courant, par laquelle la communauté, d'un avis commun, avait trouvé à propos de ne plus se servir de M. Panthot, Me chirurgien (1) à Lyon, vu que depuis plusieurs années, elle avoit sujet d'être fort mal satisfaicte des fraters qu'il nous envoie tant pour faire les barbes que pour les saignées, vu qu'il est établi qu'il nous a toujours faict servir par des malhabiles qui ont incommodé les religieux en les saignant; qu'en conséquence, de ladite délibération, il avoit envoyé un religieux de la maison pour avertir M. Panthot de ne plus nous envoyer, selon la coutume, ses garçons pour nous raser chaque semaine, lequel M. Panthot lui avoit envoyé son fils, docteur-médecin, agrégé au collège de Lyon, pour lui représenter que son père étoit fort fâché de notre mécontentement, qu'il n'avoit pas été averti des sujets de chagrin que ses garçons nous avoient donnés, qu'il prioit la communauté d'en revenir; que l'attachement qu'il avoit, aussi bien que toute sa famille, pour notre maison, lui rendroit le changement fort désagréable; que dans la suite, il

(1) Sur les prétentions des *chirurgiens* de faire seuls le poil et la barbe. V. Chap. *Confrèries.*

Digitized by Google

veilleroit exactement à ne plus nous envoyer les mêmes garçons; qu'il étoit dans un âge à pouvoir faire par lui-même tout ce qu'il y a à faire, et qu'il y viendroit quand il en seroit de besoin; que d'ailleurs nous devions considérer que toute sa famille, qui est fort nombreuse et qui tient un rang considérable dans le corps de la médecine, avoit choisi sa sépulture dans notre église; qu'en cas qu'on le changeast elle ne pouvoit n'y être pas sensible. A cela, le R. P. Prieur luy ayant répondu que cela s'étoit faict dans une assemblée capitulaire et qu'il n'en pouvoit plus par conséquent disposer, il le pressa encore plus pour obtenir dudit R. P. Prieur qu'il proposât à la communauté les raisons et les motifs ci-dessus expliqués; ce qu'il luy promit et dont il s'est acquitté dans la présente assemblée en exposant ce que dessus. A quoi la communauté a témoigné vouloir persister dans sa précédente délibération et ne vouloir point revenir de la volonté qu'elle avoit eue; c'est pourquoy elle a confirmé et confirme la précédente délibération par celle-ci, et quoiqu'elle ne soit poinct enrégistrée dans ce livre, le présent acte en fait foi. Reg. des Résol. cap. V.

1694, janvier 16. — La communauté remplace Pierrefeu, procureur, par Thibaud le jeune.

1697, janvier 26. — Homme vivant et mourant, pour deux vignes et maison à Limonest, M. l'abbé de Villeroy, fils de monseigneur de Neuville, duc et pair, et maréchal de France.

1698, janvier 11. — Me Prost, notaire du couvent, étant mort, et son fils qui a succédé au clerc de son père, négligeant les affaires de la communauté, il est remplacé par Me Levet.

Digitized by Google

1699, septembre 11. — M. Vaginay, avocat du couvent, étant décédé depuis quelques jours, la communauté nomme M. Descombes, qui passait dans le Barreau pour un habile homme et dont la famille a d'ailleurs plusieurs fois donné au couvent des marques d'estime et d'amitié.

1710, juin. — Arrivée à Lyon des deux savants Bénédictins D. Martin et D. Durand, que la Congrégation de Saint-Maur envoya visiter les archives ecclésiastiques de la France, pour préparer une nouvelle édition du *Gallia christiana*. Ils furent logés chez les Grands Carmes, qui les reçurent, dit le récit de leur voyage, avec beaucoup de charité. *Voyage litt.*, 1re part., p. 233.

1714, août 14. — L'avocat de la communauté étant mort, les vocaux choisissent M. Valou, ancien ami de la maison et très habile homme.

1716, février 17. — Marianne Ferrary, veuve de feu messire Jean-Baptiste de Noyelle, président en l'élection de Lyon, fonde un service à perpétuité dans l'église des Carmes, le jour anniversaire de la mort de sa domestique, Françoise Néele.

1719, mai 13. — Durand l'aîné, procureur, nommé à la place de Thibaud.

1720, mai 13. — M. de Lamonnière, médecin ordinaire du couvent, n'étant plus en état de le servir à cause de sa vieillesse et de ses infirmités, est remplacé par M. Pistalocci, indiqué par le premier comme le plus convenable pour des religieux et d'ailleurs très affectionné à la maison.

1720, juillet 30. — Réception dans l'église des Grands Carmes d'un chevalier du Mont-Carmel. La messe fut dite solennellement par le R. P. Anastase de Saint-Michel,

Digitized by Google

professeur en théologie et prieur de ce couvent, et la cérémonie pour la réception faite par M. de Grangeblanche, chevalier des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, commis à cet effet par M. le marquis de Dangeau, grand-maître desdits ordres. Le chevalier qui fut reçu est un jeune homme de neuf à dix ans, neveu à M. le conseiller de Monia.

La même cérémonie se fit encore par les mêmes pour la réception de M. Peschet, archidiacre de l'Ile-Barbe, qui se fit huit à dix jours après dans la même église.

1723, août 14. — Toussaint Boiton, domestique de M. Blanc, offre 400 francs, sans intérêts, à la communauté, à condition qu'à la mort de sa maîtresse le couvent lui donnera une chambre.

1724, janvier 31. — Présenté le sieur Antoine de Rille, âgé de vingt et un ans, pour homme vivant et mourant, pour deux maisons rue Sainte-Catherine et pour une partie du jardin, et pour la cour qui contient le bûcher, la souillarde et le cabinet de la cuisine, le tout de la directe du curé de Saint-Pierre-le-Vieux.

1725, juin 16. — Le P. Eugène, prieur, baptise, par permission de l'archevêque Paul-François de Villeroy, dans l'église des Carmes, une cloche pesant 730 livres et lui donne les noms de Marie-Joseph.

In fine. — Processus et acta Congregationis privata Reformatorum provinciæ Narbonæ ordinis FF. B. V. Mariæ de Monte Carmelo in conventu Lugdunensi celebratæ tempore Capituli provincialis ibidem habiti diebus XXI aprilis et sequentibus anni domini M.D.C.XC. — Il ne s'agit pas ici de la réforme de sainte Thérèse, fondatrice de l'ordre des Carmes-Déchaussés, mais d'une réforme aux

Digitized by Google

anciennes règles des Grands Carmes, comme en ont subi tous les ordres religieux, moins les Chartreux, sans que ces modifications aux anciennes observances donnassent lieu à de nouveaux ordres religieux distincts. C'est à cette réforme de l'année 1632 (V. ci-dessus au 31 mars 1674), qu'il est fait allusion dans une requête adressée le 28 avril 1678, par les Grands Carmes de Lyon au définiteur et au Chapitre provincial, qui devait se tenir pour la province de Narbonne au couvent de Clermont, en Auvergne, le 6 mai suivant. Par cette supplique que le discret du couvent de Lyon devait signifier au Chapitre provincial, les religieux se plaignaient de ce que, ayant fait profession dans la réforme, avec protestation au bas de leurs professions d'observer exactement les constitutions et décrets de la réforme, sans qu'on pût faire de différence entre eux et les religieux des couvents de Dijon, Moulins, Châlons et autres, on voulait les priver de recevoir des novices, d'avoir séminaires, enseignement de théologie et les dépouiller des autres droits des réformés.

1789, janvier 12. — Première assemblée des citoyens du Tiers-État dans une salle du couvent des Carmes. Gonon, Bibl. Lyon, n° 17.

1789, mars 5. — Assemblée générale des Trois Ordres de la sénéchaussée de Lyon, tenue dans l'église des Cordeliers, pour la rédaction des cahiers et l'élection des députés aux États Généraux. Le couvent des Grands Carmes y fut représenté par le R. P. Hippolyte, prélat provincial, en vertu d'une procuration signée par tous les religieux et le secrétaire de la communauté. V. Procès-verbaux des assemblées générales des Trois Ordres.

Digitized by Google

APPENDICE

Liste des confréries organisées à Lyon avant le 10 juillet 1496.

Quelque intéressante et utile que pût être la nomenclature complète des confréries qui se sont fondées à Lyon, ce serait trop sortir de notre sujet que de la présenter au lecteur. Le Chapitre que nous avons consacré aux confréries et corporations ayant eu des rapports avec les Pères Carmes (2), en a dit tout ce que peut comprendre le cadre de notre travail ; et si nous y ajoutons la pièce justificative suivante, c'est pour fixer un peu mieux l'importance, à son origine, du mouvement général de l'esprit d'association. Une sorte de tableau officiel de toutes les confréries existantes à Lyon le 10 juillet 1496 a été dressé à l'occasion d'un appel fait à la charité publique par le Consulat de la ville. L'hôpital du Pont du Rhône avait jusqu'alors ouvert ses portes aux pestiférés ; mais le nombre de ces derniers augmentant tous les jours, on craignit de voir la contagion gagner les autres malades, et il fut décidé que l'on construirait sur un autre point de la ville un hôpital pour ceux qui seraient atteints de la peste. Le Consulat demanda à toutes les classes de citoyens de l'aider, par des contributions volontaires, à réaliser ce projet, et il convoque spécialement « en l'hostel commun » les courriers et gouverneurs de toutes les confréries. C'est le procès-verbal de cette assemblée qui nous fournit les indications suivantes, que nous avons cru dignes d'être publiées.

---

(2) V. la *Revue du Lyonnais* de mars 1889

Digitized by Google

« Dimanche, dixième jour de juillet mil mjcmmxxvj, en lostel commun de la dite ville :

Desquels corriers et gouverneurs sont comparuz :

Pour la confrairie du Corps de Dieu à Saint-Nizier :
Guillaume Darras,
Jehan Peyron,
Et Pierre Le Maistre.

Pour la confrairie de la Trinité, dont la chapelle est fondée à Saint-Nizier :
Le petit Eynard, appoticaire.

Pour la confrairie des merciers :
Nully ne s'est compareu.

Pour la confrairie Saint-Crespin :
Maistre Michellet, cordoanier.

Pour la confrairie des tisserands :
Nully ne s'est compareu.

Pour la confrairie Saint-Sébastien :
Maistre Nicolas l'artilleur.

Pour la confrairie Saint-Loys :
Guillaume la Picque,
Jehan Guillaume.

Pour la confrairie des monyers :
Nully ne s'est compareu.

Pour la confrairie de Saint-Jacques-le-Maior :
Grand Jehan, mercier,
François Bidellon.

Pour la confrairie Saint-Jacques-le-Minor :
Maistre George Le Costurier.

Digitized by Google

Pour la confrairie Saint-Bernardin, qui sont les bouchiers :
Nully ne s'est compareu.

Pour la confrairie Saint-Honoré, qui sont les boulangiers et patissiers :
Claude Tissot.

Pour la confrairie des cordiers :
Jehan Chastillon.

Pour la confrairie Saint-Nicolas, pour les clercs :
Maistre Opequin.

Pour la confrairie Saint-Nicolas, pour les riveyrans (riverains, mariniers du Rhône et de la Saône) :
Martignon.

Pour la confrairie Saint-Eloy, pour les charretiers :
Nully ne s'est compareu.

Pour la confrairie pour les doriers :
Nully ne s'est compareu.

Pour la confrairie pour les mareschaulx, esperonniers et selliers :
Jehan Chappeau,
Philippe le Mareschal,
Vidal Faure.

Pour la confrairie des espingliers :
Nully ne s'est compareu.

Pour la confrairie du Saint-Esprit au pont du Rosne (3) :
Nully ne s'est compareu.

---

(3) On sait que l'institution de cette confrérie eut lieu à l'occasion de la sédition des corps de métiers contre les conseillers de la ville de Lyon sous Charles VI. Il faut donc la placer entre les années 1382 et 1406. (V. *Stances sur l'ancienne confrairie du Saint-Esprit*, par Claude Larjot, 1609.)

Digitized by Google

Pour la confrairie à Saint-Sorlin :
Guinet d'Alphinet, serrurier,
Et Pierre Bardillon.

Pour la confrairie du Corps de Dieu audit Saint-Sorlin :
Nully ne s'est compareu.
Pour la confrairie du Saint-Esprit à Saint-Vincent :

Jehan Allard,
Michel Galde.

Pour la confrairie des X^m (dix mille) martirs :
Claude Bonyn.

Pour la confrairie Sainte-Catherine :
Nully ne s'est compareu.

Pour la confrairie Saint-Laurent, pour les massons :
Nully ne s'est compareu.

Pour la confrairie Sainte-Elisabeth :
Pierre Vachet.

Pour la confrairie des pescheurs :
Pierre Raisin.

Pour la confrairie des parcheminiers et chapelliers :
Constance Bachellier,
Philippe le chapellier.

Pour la confrairie des pelletiers :
Claude Perret.

Pour la confrairie des barbiers :
Nully ne s'est compareu ja coit ce quils eussent esté tous mandez. »

L'exposé, fait aux susdits, parle en ces termes du lieu où fut, en effet, construit plus tard l'hôpital de Saint-Laurent-des-Vignes : « Il convient de construire ce nouveau refuge en la maison, qui pour ce fust donnée à la ville, assise à

Digitized by Google

Saint-Laurent-des-Vignes, qui est lieu à ce fort propre, qui est lieu séparé et peu conversé de peuple, assis sur le bord et *conjonction* des rivières du Rosne et de Saône, lieu bien aéré, joyeux, de bon et lointain regard et avantageux pour toute la cité à y conduire et mener ceulx qui seroient frappés et infects de la dite peste par eau et sur bateaux faits et propices à ce, sans passer par les grandes rues de la ville et sans scandaliser le peuple. » Les courriers et gouverneurs présents à l'assemblée promirent de conférer avec les membres absents des confréries, au sujet de la proposition du Consulat, mais aucun engagement ne fut pris. Il fut seulement promis qu'il en serait délibéré et qu'on aviserait le Consulat de la décision qui serait prise. (*Archives municipales*. BB. 24, f° VII.)

C. Brouchoud.

Fin.

Digitized by Google

Le Dolmen de Vaudragon

L'ÉTUDE de nos origines renferme tant d'obscurités que toute découverte est intéressante, quand il s'agit de monuments ou de souvenirs remontant aux temps les plus reculés de notre histoire.

Il en est ainsi notamment du dolmen, signalé récemment dans un bois taillis, sur la rive gauche de la Coise, au-dessous du village de Larajasse (Rhône), et à moins d'un kilomètre, à l'ouest, du vieux château en ruine de Vaudragon.

La table de pierre, qui forme la partie principale de ce monument, présente des dimensions bien faites pour frapper l'attention des moins érudits, car elle ne mesure pas

Digitized by Google

moins de 3 mètres 50 centimètres dans tous les sens. D'une épaisseur moyenne de 40 centimètres, et reposant sur des supports dont plusieurs sont aujourd'hui renversés, elle n'en a pas moins conservé, jusqu'à ce jour, une horizontalité parfaite. Toutefois, sa surface supérieure ne s'élève guère à plus d'un mètre au-dessus du sol, ce qui ne laisse que 50 à 60 centimètres de hauteur à l'ancienne chambre sépulcrale, à moitié comblée aujourd'hui et dans laquelle on ne peut pénétrer qu'à genoux.

Mais, d'après Fergusson, qui a fait une étude particulière des monuments mégalithiques de tous les pays du monde, cette faible élévation serait même un signe de haute antiquité. Car, à l'origine, les dolmens n'eurent d'abord qu'une hauteur d'un pied ou deux (30 à 60 centimètres environ), et ce ne fut que peu à peu qu'on leur donna progressivement jusqu'à 2 mètres d'élévation (1).

La disposition parfaitement horizontale de cette table du dolmen et la cavité qu'elle recouvre suffisaient déjà pour nous révéler la véritable nature de ce monument. Mais elle est confirmée, en outre, par la tradition locale qui, tout en lui attribuant une destination reconnue inexacte aujourd'hui, confirme son origine et son antiquité.

D'après cette tradition, qui se perd dans la nuit des temps, les habitants de la vallée de la Coise racontent pendant les longues veillées d'hiver, que ce monument, auquel on donne le nom vulgaire de *Pierre Mougy*, serait un autel antique sur lequel, à une époque inconnue, était célébrée autrefois la messe.

---

(1) Fergusson. *Les Monuments mégalithiques de tous pays*, p. 50.

Digitized by Google

Naguère encore, nos historiens et nos archéologues voyaient, en effet, dans les dolmens, des autels sur lesquels les druides accomplissaient de sanglants sacrifices. Aujourd'hui, au contraire, il est généralement reconnu que ces monuments étaient des tombeaux (2). Néanmoins, malgré l'altération qu'elle a pu subir à travers les âges, la tradition légendaire, que nous retrouvons dans la vallée de la Coise, ne saurait passer inaperçue. Pour que l'on ait pu voir un autel dans ce grossier monument, il faut incontestablement que cet amoncellement de blocs énormes ait eu, en réalité, une destination particulière. Car on ne s'explique guère autrement, qu'il ait pu être remarqué par des populations ignorantes, et qu'il ait reçu un nom qui le distingue de toutes les roches voisines, dans une localité où les pierres détachées du sol et de grande dimension ne sont point rares.

Mais si précise et si persistante que put être cette tradition, elle se transmettait seulement des pères aux enfants, sans s'étendre au dehors. Cochard, qui a publié une histoire et une statistique de toutes les communes du canton de Saint-Symphorien-le-Château, ne l'a point connue. A une époque qui remonte à quatre années seulement, quelques chasseurs, venus des villes voisines, furent frappés de la disposition et des énormes proportions de la table de ce dolmen, et le signalèrent, les premiers, à l'attention publique. Toutefois, cette découverte fit peu de bruit d'abord;

---

(2) V. notamment, *Congrès archéolog. de France*, 21e session, p. 25; 22e session, p. 36; 30e session, p. 41. — Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, années 1867 et 1868. — De Nadaillac. *Les premiers hommes*, t. Ier, p. 325. — Alex. Bertrand. *Archéologie celtique et gauloise*, p. 96. — G. de Mortillet. *Le Préhistorique*, p. 596.

Digitized by Google

mais, depuis, elle s'est répandue peu à peu dans les environs, et il a suffi de la visite remarquée de quelques étrangers, au commencement de la présente année, pour que ce monument soit devenu célèbre dans la contrée, et que, depuis trois mois seulement, plus de mille personnes aient visité une localité, bien délaissée, jusqu'à ce jour, des curieux et des touristes.

Mais, en s'attachant surtout au dolmen dit *la Pierre Mougy*, peu de visiteurs ont pris garde que ce monument n'était peut-être pas le seul de la même nature, qui ait existé dans cette localité. Mérimée a observé, depuis longtemps déjà, que rarement les dolmens sont isolés et que le plus souvent ils sont réunis deux ou en plus grand nombre (3); ce qui ne saurait nous surprendre, car puisque les dolmens sont des monuments funéraires, il est tout naturel qu'on les trouve groupés dans le même lieu, et que leur réunion nous révèle ainsi l'existence d'un ancien cimetière préhistorique.

Or, tout à côté de la *Pierre Mougy*, on remarque aussi une autre table de pierre, presque de même dimension, renversée sur le sol, mais reposant encore sur plusieurs autres blocs aussi couchés et paraissant lui avoir servi de supports, ce qui laisse subsister au-dessous un vide d'une certaine hauteur. C'est là, sans doute, un autre dolmen, aujourd'hui ruiné, mais auquel ne s'est attachée aucune tradition légendaire, à cause, vraisemblablement, de l'époque reculée où il a été renversé.

---

(3) Prosper Mérimée. *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, p. 308.

Digitized by Google

De même, à la cime du même bois taillis, à une distance de 15 mètres à peine, on remarque aussi un bloc énorme, mesurant 2 mètres 50 centimètres dans tous les sens, qui repose par une extrémité sur le sol et, de l'autre, sur un autre bloc, en forme de coin, dont la disposition ne peut guère être attribuée qu'à la main de l'homme. Car si l'on a pu remarquer ailleurs la superposition singulière de certains blocs erratiques, on ne saurait voir là un phénomène de la même nature. La vaste mer de glace, qui a occupé autrefois la vallée du Rhône, n'a point franchi, en effet, l'arête des montagnes du Lyonnais et pénétré dans la vallée de la Coise (4). D'ailleurs la nature de toutes ces pierres ne diffère point de celle des autres rochers du voisinage. C'est donc là, suivant toute apparence, un de ces demi-dolmens, assez fréquemment observés en France, comme celui qui subsiste toujours à l'entrée d'un faubourg de la ville de Poitiers.

La chambre sépulcrale du dolmen de Vaudragon étant ouverte depuis des siècles, les fouilles que l'on pourrait entreprendre seraient certainement sans résultats. A ce point de vue, la découverte de ce monument est donc d'une importance secondaire. Mais, indépendamment de ce fait qu'elle nous signale une station des populations qui ont occupé le plus anciennement nos pays, elle offre encore néanmoins un double intérêt.

D'après M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée de Saint-Germain, les dolmens, fort rares sur la rive droite

---

(4) Nous devons cette observation a M. le docteur Saint-Lager, membre de l'Académie de Lyon.

Digitized by Google

de la Loire supérieure (5), n'auraient jamais été érigés à l'est d'une ligne de démarcation qui, dans notre département, se confond avec la ligne du partage des eaux du Rhône et de la Loire (6). Situé sur le bord d'un affluent de ce dernier fleuve, à 8 kilomètres de la limite occidentale du bassin du Rhône, le dolmen de Vaudragon serait ainsi le monument de ce genre qui aurait été observé sur le point le plus extrême du bassin de la Loire.

D'autre part, si une pierre branlante a subsisté jusqu'à la fin du XVIIe siècle, à l'entrée de la ville de Lyon, près de la porte de Saint-Just (7), l'existence d'aucun dolmen n'avait encore été reconnue, jusqu'à ce jour, dans toute l'étendue du département du Rhône.

A ce double titre, le dolmen de Vaudragon méritait donc d'être signalé à l'attention publique. Car, en même temps que sa situation confirme les observations faites par M. Alexandre Bertrand sur la distribution des dolmens dans les diverses contrées de la France, sa découverte vient accroître les richesses archéologiques les plus anciennes que possède notre département.

A. VACHEZ.

---

(5) En effet, on ne peut citer, dans cette partie du cours supérieur de la Loire, que le dolmen de Balbigny (Loire), qui a été détruit au commencement de ce siècle.

(6) Alexandre Bertrand. *Archéologie celtique et gauloise*, p. 132 et suiv.

(7) Voyez l'*Itinéraire en France de* Jodocus Sincerus, p. 245, et celui d'*Abraham Golnitz*, p. 329. Cette pierre existait encore en 1675. V. Spon. *Recherche des antiquités de la ville de Lyon*, p. 61. V. aussi Cochard. *Notice historique sur le bourg de Saint-Just-lès-Lyon*, p. 1.

Digitized by Google

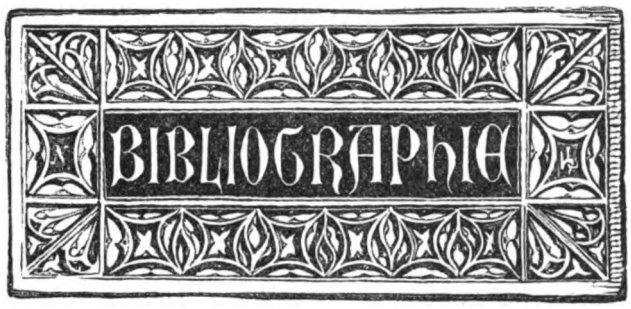

LA VIE ET LES ŒUVRES DE JÉROME DE MONTEUX, médecin et conseiller des rois Henri II et François II, seigneur de Miribel et la Rivoire, en Dauphiné, par H. DE TERREBASSE. Imprimé par E. J. Savigné, à Vienne (Titre rouge et noir, avec encadrement de grotesque emprunté à un des ouvrages de Monteux). Lyon, chez Brun, libraire, 13, rue du Plat, MDCCCLXXXIX.

VOICI un charmant petit volume fort bien écrit et parfaitement imprimé, dû à la plume d'un de nos plus aimables érudits.

Dans ces quelques pages, pleines de renseignements précieux, M. Humbert de Terrebasse s'est efforcé de retracer le portrait d'un médecin illustre du XVIe siècle, né dans la province de Dauphiné, praticien renommé dans notre ville, qui, par une singularité de la fortune, après une carrière des plus longues et des plus brillantes, n'a pour ainsi dire pas laissé de traces parmi nous. Et pourtant rien ne semble devoir expliquer un semblable oubli.

Si Jérôme de Monteux n'a pas attaché son nom à de véritables découvertes, comme un nombre déjà si restreint de ses contemporains a pu le faire, il n'en revendique pas moins sa place parmi les plus savants de l'époque.

Digitized by Google

Très versé dans les lettres grecques et latines, il fut un des ardents défenseurs de la médecine hippocratique récemment introduite en Occident, contre celle des Arabes qui régnait encore dans les écoles, avec son attirail de recettes antiques et de préceptes surannés.

L'un des premiers, selon Astruc, il s'appliqua à décrire les altérations spécifiques du tissu osseux. Ses écrits nous le montrent comme un praticien de premier ordre, et, en cette qualité, il fut appelé auprès des grands personnages de son temps, comblé de dignités, élevé au plus haut rang des honneurs et de la fortune. A lui plus qu'à aucun autre il est permis d'appliquer ce passage mélancolique, qu'il faut toujours citer lorsqu'il s'agit des grandeurs humaines :

« Dic mihi : ubi sunt modo omnes illi domini et magistri, quos bene novisti, dum adhuc viverent, et in studiis florerent? Jam eorum præbendas alii possident, et nescio utrum de eis recogitent. In vitâ suâ aliquid esse videbantur et modo de eis tacetur. »

De Imit. Christ. L. I. C. III.

L'histoire d'un tel personnage n'était donc point facile à faire. Pour arriver à en réunir les éléments, l'auteur a su mettre à profit les richesses de sa magnifique bibliothèque, et bon nombre de pièces originales conservées aux archives départementales de l'Isère et de la Drôme. Les livres de Monteux lui-même ont fourni parfois de précieuses indications. Souvent il parle de ce qu'il a fait, de ce qu'il a vu, et les dédicaces et autres pièces liminaires de ses divers traités renferment d'utiles renseignements.

Né entre 1490 et 1495, Jérôme de Monteux était fils unique d'un médecin lui-même fort distingué, Sébastien de Monteux, originaire de Rieux en Languedoc, qui vint s'établir en Dauphiné dans les dernières années du XVe siècle. Portait-il déjà le nom de Monteux, ou prit-il celui de la bourgade où il vint s'établir : Beaumont-Monteux, commune du canton de Tain, on ne peut rien affirmer à ce sujet. Toujours est-il que Sébastien se distingua dans la pratique de son art, qu'il fut conseiller et médecin de la duchesse de Bourbon, et que vers 1507 il vint se fixer à Saint-Antoine en Dauphiné, où pendant vingt-cinq ans il demeura attaché en qualité de médecin aux couvent des Frères Antonins, qui

Digitized by Google

soignaient spécialement les malades atteints de la terrible maladie connue sous le nom de *feu Saint-Antoine* (1).

Plus tard, il acquit le château et la terre de Rivoire, dont il est qualifié seigneur en 1537. Sébastien de Monteux fut fort estimé de ses contemporains. Symphorien Champier, son ami, le traite de savant dans la pratique de la médecine. Deux de ses ouvrages sont parvenus jusqu'à nous. Ils ont trait à une longue polémique avec Leonhard Füchs, le célèbre médecin et botaniste de Tubingue, et ne traitent guère que de questions théoriques qui n'ont plus actuellement d'intérêt. Une épître dédicatoire au cardinal de Tournon qui, lui-même, avait fait son éducation au couvent de Saint-Antoine, fixe à cette époque les premières relations de cette illustre famille avec les Monteux, qu'elle ne devait cesser de protéger dans la suite.

Lorsque Sébastien mourut postérieurement à 1537, son fils Jérôme touchait à l'apogée de sa réputation. Elève de l'Université de Montpellier, il y avait reçu le titre de docteur vers 1520, puis était venu s'établir à Saint-Antoine auprès de son père. Peu après il entreprit un voyage en Italie pour y compléter ses études, et revint de nouveau dans son pays.

En 1525 il se rend à Vienne pour soigner les pestiférés. A son tour il est comblé d'éloges par Symphorien Champier, qui souvent le fait appeler en consultation à Lyon, notamment auprès de ce même cardinal de Tournon dont il était le médecin ordinaire. C'est assez dire combien le praticien dauphinois était apprécié de ses confrères. Plusieurs ouvrages de médecine pratique, publiés dès cette époque, l'avaient fait connaître au loin, et l'illustre Jacques Sylvius, alors l'arbitre de la médecine en France, celui qui venait de ratifier par son suffrage les premiers succès d'Ambroise Paré, n'hésitait pas à qualifier Monteux des épithètes flatteuses de « toujours sage et de premier médecin. »

Après la mort de son père, Jérôme se décida à quitter momentanément le Dauphiné pour aller exercer la médecine à Lyon. Comme il s'était, durant sa pratique rurale, particulièrement occupé des accouchements, il fut mandé auprès de Claudine de Turenne, baronne de

(1) On admet généralement aujourd'hui que le feu Saint-Antoine n'était autre chose que l'empoisonnement chronique par le seigle ergoté, dont l'action toxique n'était pas connue, et qui souvent se trouvait en assez forte proportion dans les farines. Voir les travaux de l'abbé Teissier, de Jussieu, Paulet et Saillant dans les Mémoires de la Société royale de Médecine de Paris pour les années 1776 et 1777.

Digitized by Google

Tournon, à l'effet de guérir la stérilité dont elle était atteinte. Le résultat fut des plus heureux. Elle eut depuis cinq enfants, et ne fut peut-être point étrangère, ainsi que le cardinal, à la fortune de Monteux, qui trouvera bientôt en Catherine de Médicis, suivant l'expression pittoresque de M. de Terrebasse « une cliente bien disposée à réparer des débuts un peu lents dans l'auguste carrière de la maternité. »

Vers les derniers mois de l'année 1543, Monteux fut en effet appelé pour donner ses soins à la Dauphine, alors enceinte de son premier enfant, qui fut le roi François II. A cette époque de troubles intérieurs et de guerres étrangères, les médecins et conseillers du roi devaient suivre la Cour dans ses voyages, et ce n'était certes pas pour eux une sinécure.

Il suffit de lire dans Monteux lui-même le récit des maux qu'eut à endurer l'enfant royal dans ces pérégrinations continuelles pour se faire une idée des labeurs qu'imposait une telle charge. En 1569, dit la reine Marguerite dans ses Mémoires, le pourpre, maladie qui régnait alors, avait emporté du même coup les deux premiers médecins du roi et de la reine, Jean Chappelain, natif de Lyon, et Castellan, « comme se voulant prendre aux bergers pour avoir meilleur marché du troupeau. » Phrase naïve, mais qui montre bien les dangers qu'on courait alors en même temps que la confiance qu'on avait en eux (1).

Monteux demeura encore quelques années auprès du couple royal, et à ce sujet, il nous donne les détails les plus curieux sur la façon dont on élevait les enfants de France. En adepte éclairé de l'hygiène hippocratique, il réussit à faire abandonner les procédés grossiers d'alimentation qui leur étaient imposés à l'époque du sevrage et pendant la seconde année. Sans doute, cette race des Valois d'Angoulême, dégénérée et en quelque sorte condamnée d'avance, lui fut ainsi redevable de quelques années de sursis (2).

---

(1) Il est assez difficile de préciser la maladie comprise sous cette dénomination un peu vague. Était-ce la scarlatine, le scorbut ou la rougeole? Nous croyons plutôt qu'il s'agit du typhus exanthématique ou typhus des camps, caractérisé par des taches hémorrhagiques sur la peau.

(2) Voir sur ce point dans le livre fort intéressant de M. le docteur Corlieu, intitulé : *La Mort des rois de France*, Paris, 1873, le compte rendu des autopsies des principaux membres de cette famille.

Digitized by Google

Lorsqu'en 1555, il quitta la Cour, ce fut pour se retirer définitivement en Dauphiné, dans ses domaines patrimoniaux de la Rivoire et le château de Miribel, qu'il avait acheté vers 1533.

Il y consacra ses heures de loisir à la publication de ses œuvres, faisant imprimer, en même temps que ses travaux antérieurs, de nouveaux écrits du même genre. M. de Terrebasse, qui a la bonne fortune de les posséder presque tous, a dressé le catalogue détaillé de cette précieuse collection et rendu de la sorte aux bibliographes un véritable service. Tous ces livres sont composés en latin. Seul le *De Sanitate tuendâ*, l'art de conserver la santé, a été traduit en français par Claude Valgelas, médecin de Saint-Chamond, et imprimé à Lyon en 1559, puis à Paris en 1572.

D'après les titres mêmes de ces divers traités et les extraits qui nous en sont donnés, Monteux nous semble avoir été surtout un praticien habile, ce que nous appelons aujourd'hui un clinicien. Il s'occupe aussi d'hygiène, témoin le livre que nous venons de citer, mais il tient également à rapporter tout au long d'intéressantes observations. Comme tous ses contemporains, l'illustre médecin ne put résister à la tentation de créer des doctrines scientifiques, presque toujours basées sur des hypothèses; sachons-lui gré, du moins, d'avoir su défendre courageusement la médecine grecque, récemment introduite dans nos écoles.

Grâce à sa très grande fortune, J. de Monteux a pu laisser à la postérité ses œuvres définitives dans des conditions typographiques tout à fait exceptionnelles. Lié d'amitié avec Jean de Tournes, il chargea le célèbre imprimeur lyonnais d'exécuter pour lui des tirages de premier ordre, et rien de plus beau à mon avis n'est jamais sorti des presses de notre ville. « Ces livres, dit M. de Terrebasse, sont remarquables non seulement par leur exécution, mais encore par les encadrements variés, les bandeaux, les lettres ornées, les dessins héraldiques qui les décorent et les embellissent. Les tirages à part, sur grand papier, n'ont point été oubliés, et on retrouve encore des exemplaires parés de belles reliures, sorties des ateliers du célèbre imprimeur. » C'est sans doute à cela qu'ils doivent d'avoir ainsi traversé près de trois siècles, et leur auteur de ne pas être complètement enseveli dans l'oubli.

Disons en terminant ce qui a trait à ses œuvres, que Monteux eut encore soin de les parer de ses propres armoiries, qui se sont ainsi transmises jusqu'à nous. Elles sont de très bon goût, fort élégantes, et M. de

Digitized by Google

Terrebasse a eu l'heureuse idée de les reproduire dans son traavil. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous prêter le bois de sa gravure pour en faire bénéficier ce modeste compte rendu.

Jérôme de Monteux mourut en 1560, laissant cinq filles et un seul fils, en qui devait s'éteindre le nom. Sébastien II de Monteux, paraît-il, n'hérita pas des vertus de ses pères. Il fut tué, en 1581, par un voisin qu'il avait attaqué. L'histoire ne nous en dit pas davantage.

Ses cinq sœurs firent des alliances honorables dans des familles aristocratiques, dont deux au moins existent encore de nos jours.

Dr Humbert MOLLIÈRE.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 4 juin 1889.* — Présidence de M. Léon Roux. — Hommage fait par M. Humbert Mollière : *Un mot historique sur l'ipéca. Le maréchal de Villars et la poudre d'Helvétius.* — M. Gaspard André, architecte, est nommé membre titulaire de l'Académie dans la section des Beaux-Arts, en remplacement de M. Danguin, nommé membre émérite. — M. Cornu, membre de l'Institut, est nommé membre associé. — M. de Salverte, maître des requêtes au Conseil d'État, est nommé membre correspondant de la classe des lettres. — M. André dépose, au nom de M. Marchand, adjoint à l'Observatoire de Lyon, une note intitulée : *Des corrections nécessitées par les variations d'humidité dans certaines installations magnétiques.* — M. André continue ensuite la communication, qu'il a commencée dans la séance du 9 avril, sur les observations astronomiques faites au moyen de lunettes de faible grandeur. Étudiant spécialement les phénomènes que présente l'image focale de la source lumineuse, il démontre qu'en réalité ce que perçoit notre œil n'est pas la reproduction intégrale de l'astre observé. Examinant ensuite les divers phénomènes qui se produisent lorsque l'on observe une source déterminée, avec des instruments d'ouvertures différentes, il signale les curieuses observations tirées du passage de la lune devant

Digitized by Google

des étoiles, et qui permettent de mesurer le diamètre du satellite de la Terre. Il fait observer toutefois, à cet égard, que cette mesure des planètes est toujours inférieure à leur diamètre réel, à cause du prolongement des rayons lumineux. Pour ces observations, les instruments de médiocre grandeur sont réellement inférieurs aux grands instruments. Mais cette infériorité est corrigée par l'emploi des écrans. Aussi ces instruments ne doivent-ils pas être abandonnés; ils sont même préférables, quand il s'agit d'observer de petits détails, car non seulement ils permettent de faire des observations aussi précises qu'avec les grands instruments, mais il en est même quelques-unes qui seraient impossibles avec ces derniers. L'orateur cite, comme exemple, l'observation des satellites de Jupiter. L'emploi des instruments de faible ouverture ne peut donc être considéré comme inutile et sans fruit, et il reste encore beaucoup à faire avec eux.

Séance du 11 juin 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à M. Gaspard André, membre titulaire, élu dans la dernière séance. — Plusieurs demandes sont déposées pour les prix Livet et Lombard de Buffières. — Le 26e volume des Mémoires de la classe des Lettres est distribué aux membres de la Compagnie. — M. Humbert Mollière présente quelques observations sur la diphtérie. Cette affection, qui a fait de grands ravages pendant ces dernières années, était à peu près inconnue dans l'antiquité; en effet, un seul auteur ancien, Arétée de Cappadoce, en fait mention, et c'est seulement à la fin du XVIIIe siècle qu'elle a été décrite par plusieurs médecins. Après avoir paru d'abord, en France, à la suite de la guerre de sept ans, la diphtérie se propagea surtout sous le premier Empire. Elle reparut de nouveau, en 1836, dans la Beauce et la Sologne, où fut envoyée une mission médicale, qui reconnut que cette affection était contagieuse et s'étendait même dans tout l'organisme. L'étude publiée alors par le docteur Trousseau obtint un grand succès. Depuis cette époque, cette maladie n'a fait que s'accroître, surtout dans les grandes villes, et il en est ainsi notamment, à Lyon, depuis dix ans. L'épidémie actuelle a éclaté d'abord à Oullins, au mois de septembre dernier; c'est de là, qu'après s'être étendue dans quelques villages voisins, elle a pénétré dans notre ville. Ce qui caractérise cette maladie c'est de n'être jamais spontanée, mais toujours communiquée, non par

Digitized by Google

des effluves et des émanations, mais uniquement par le contact, ce qui permet, dans une certaine mesure, de s'assurer une immunité complète. Dans certains pays, comme à Zurich, toute personne atteinte de la diphtérie est renfermée dans un bâtiment spécial. Cette mesure est bien draconienne, mais elle a prévenu plus d'une fois la propagation de l'épidémie. Un autre moyen préventif consiste dans la désinfection des vêtements, du linge et des objets de literie, au moyen d'étuves, qui permettent de désinfecter même les vêtements munis de doublures, les coussins et les matelas.

Séance du 18 juin 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. Clédat, professeur à la Faculté des Lettres, sollicite son admission comme membre titulaire de la classe des Lettres, section d'histoire et antiquités. — M. Bonnel annonce que M. François Vally pose sa candidature au prix Dupasquier, pour le concours de gravure. — M. Vachez communique une note sur *le Dolmen de Vaudragon*. Ce monument, signalé récemment sur le territoire de la commune de Larajasse (Rhône), et sur la rive gauche de la Coise, est remarquable par les dimensions de la table qui le recouvre, et qui ne mesure pas moins de 3 mètres 50 centimètres dans tous les sens, sur 40 centimètres d'épaisseur. Une tradition légendaire, fort ancienne, prétend que c'était un ancien autel sur lequel on disait autrefois la messe. La découverte de ce monument est surtout intéressante, en ce qu'elle confirme l'opinion de M. Alexandre Bertrand, d'après laquelle aucun dolmen n'aurait été érigé dans nos pays, à l'est de la ligne du partage des eaux du Rhône et de la Loire, et que, d'autre part, ce dolmen serait le seul qui aurait été reconnu sur le territoire du département du Rhône. — M. Gallon fait observer, au sujet de l'orientation des dolmens, tournés les uns à l'est et les autres au midi, que d'après des études récemment faites en Bretagne, certains de ces monuments remonteraient à une antiquité de 6,000 ans. — M. Bonnel répond qu'une orientation exacte est difficile à obtenir, et qu'une erreur devait être facilement commise par les populations ignorantes qui ont élevé les monuments mégalithiques. — Sur une question posée par M. Saint-Lager, M. Vachez fait connaître que les pierres de ce monument, ainsi que celles d'un autre dolmen ruiné et d'un demi-dolmen que l'on remarque aussi, au même lieu, sont de la même nature que celle des roches voisines. — M. Saint-Lager observe,

Digitized by Google

qu'en effet, il n'existe pas de blocs erratiques dans la vallée de la Coise, où n'a pas pénétré la mer de glace qui a recouvert, pendant la période glaciaire, la vallée du Rhône.

Séance publique du 25 juin 1889. — Présidence de M. Léon Roux. — M. Gallon prononce son discours de réception : *Des progrès récents dans l'art des constructions navales.* Après avoir rappelé que presque jusqu'à nos jours notre marine militaire ne se composait que de vaisseaux en bois, marchant à la voile, et armés de canons se chargeant par la bouche et lançant des boulets sphériques, l'orateur expose les progrès rapides imprimés à nos constructions navales par l'illustre ingénieur Dupuy de Lôme, auquel on doit notre premier grand vaisseau à vapeur, le *Napoléon.* Il rappelle dans quelle circonstance solennelle ce vaisseau entra en scène pendant la guerre de Crimée, devançant les deux flottes française et anglaise, au passage des Dardanelles. Depuis cette époque, nos forces navales n'ont fait que s'accroître, et il y a loin déjà du *Napoléon* à nos grands cuirassés actuels, munis de machines de 9,000 chevaux, avec leurs flancs recouverts de plaques d'acier de 55 centimètres d'épaisseur, et lançant des projectiles de 780 kilogrammes. Comparant ensuite nos vaisseaux avec ceux de quelques grandes puissances continentales, notamment l'Italie, l'orateur fait observer que la supériorité de notre marine résulte de ce que, dans son ensemble, elle possède une vitesse moyenne plus grande que celle des marines étrangères.

M. le comte de Charpin-Feugerolles prononce ensuite son discours de réception : *Les Florentins à Lyon.* Au commencement du XVe siècle, notre ville était devenue, grâce à son heureuse situation, un entrepôt commercial important des divers peuples de l'Europe. Sa prospérité fut encore accrue par la création des foires, auxquelles nos rois accordèrent de grands privilèges. C'est dans ces circonstances que les Florentins vinrent s'établir, en grand nombre, à Lyon, les uns chassés de leur pays par les dissensions politiques, les autres dans l'unique but de se livrer au commerce ou aux opérations de banque. La fortune les y suivit, et au milieu du XVIe siècle les Florentins, admis dans les rangs de la bourgeoisie lyonnaise, se font remarquer par leur luxe et leur faste, dans toutes les réceptions solennelles faites à nos rois.

Après avoir rappelé les diverses industries introduites par ces étrangers et les richesse de toutes sortes que leur doit notre ville, l'orateur

Digitized by Google

passe en revue les plus importantes familles, venues de Florence à Lyon : les Gadagne, les Médicis, les Pazzi, les Elbène, les Gondi, les Strozzi, les Capponi ; puis, il termine son discours, en adressant un juste hommage à la mémoire du dernier représentant de cette dernière famille, le marquis Gino Capponi, mort en 1876, que la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon s'honore d'avoir compté au nombre de ses membres, et dont la correspondance a fait l'objet d'une étude remarquable, due à la plume de M. Heinrich.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Séance du 1er mai 1889.* — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. Bleton termine la lecture d'une lettre intitulée : *le Premier Bouquet.* — M. le docteur Poncet communique quelques notes inédites sur les *Armoiries du corps des médecins, du corps des chirurgiens et de celui des apothicaires.* — M. Breghot du Lut donne lecture d'une *Notice sur les publications de la Société littéraire*, qui doit être publiée dans le Bulletin de l'Université de Lyon.

Séance du 15 mai 1889. — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. Vingtrinier continue la lecture des *Mariages de M. Pilon.* — M. Beauverie lit une pièce de vers, intitulée : *Pourquoi l'on oublie si vite la mort.* — M. Vettard communique aussi une pièce de vers ayant pour titre : *Ma Vieille Demeure.*

Séance du 29 mai 1889. — Présidence de M. le docteur Poncet. — M. de Terrebasse fait hommage à la Société d'un livre qu'il vient de publier sous ce titre : *la Vie et les Œuvres de Jérôme de Monteux.* — M. le Président rappelle à la Compagnie la perte récente qu'elle vient de faire en la personne de M. Perret de la Menue, en rendant un juste hommage à sa vie et à ses œuvres littéraires ou artistiques. — M. Clair Tisseur s'associe à cet éloge, en rappelant un acte honorable de la jeunesse de M. Perret de la Menue, qui révèle par dessus tout la noblesse et la grandeur morale de son caractère. — M. Dissard communique une étude sur Notre-Dame de Bon-Rencontre. — M. Clair Tisseur donne lecture de deux pièces de vers intitulées : *L'Olivier du Mensonge*, et *Sur la route de Bron*. Il donne ensuite communication de recherches philologiques sur le nom patois *urina*, donné à la salamandre. — M. Marius

Digitized by Google

Grillet lit une ode intitulée : *la Chanson à Pierre Dupont.* — M. l'abbé Relave continue la lecture de ses études philosophiques, en faisant l'éloge du syllogisme.

CLUB ALPIN FRANÇAIS. — *Séance du 4 juin 1889.* — M. Jean Tavernier communique le récit d'une excursion sous ce titre : *Six jours dans les Alpes-Maritimes.* — M. Georges Louvier donne lecture des souvenirs d'un voyage de Tamatave à Tananarive (Madagascar.)

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉDUCATION. — *1er juin 1889.* — La Société annonce qu'elle destine un prix de 500 francs au meilleur mémoire inédit sur ce sujet : *Monographie d'un collége ou d'une école, ou de divers établissements scolaires d'une même localité.* — Les mémoires devront être adressés *franco*, avant le 1er juillet 1890, à M. le Secrétaire général de la Société d'Éducation, au Palais des Arts, à Lyon.

Digitized by Google

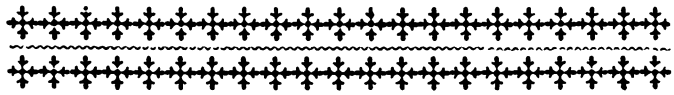

Chronique de Juin 1889

2 Juin. — Grandes courses au parc de Bonneterre. — Régates de l'Union nautique, à Fontaines.

6 Juin. — M. Lestra est nommé notaire à la résidence de Lyon, en remplacement de M. Bouteille, démissionnaire.

7 Juin. — Mort de M. le docteur Charles-Laurent-Antoine Favre, directeur du service médical de la Compagnie P.-L.-M. A la suite de la guerre de 1870, le docteur Favre fut nommé chevalier de la Légion d'honneur pour avoir organisé les ambulances de la gare de Perrache.

9 Juin. — Élections municipales dans les 2e et 3e arrondissements de la ville de Lyon. — Ballottage.

11 Juin. — Remise solennelle par M. le Président de la République, dans la chapelle de l'Élysée, de la barette cardinalice, à Monseigneur Foulon, archevêque de Lyon.

12 Juin. — Mort de M. Jean-Benoît Pélagaud, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, ancien libraire-imprimeur de l'Archevêché de Lyon, et l'un des fondateurs de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, décédé à l'âge de 87 ans.

— Proclamation des lauréats du concours de l'École des Beaux-Arts : 1er prix, M. Masseau, sculpteur; sujet : *la Mort d'Épaminondas.* — 2e prix, M. Garnier, architecte. — Sujet : *Décoration de la place Bellecour.*

Digitized by Google

15 Juin. — M. Deville, professeur départemental d'agriculture du Rhône, est chargé du cours d'agriculture, d'économie rurale, d'horticulture et d'arboriculture à l'École pratique d'Écully.

M. Pulliat, professeur de viticulture, à l'Institut national agronomique, est nommé directeur professeur de viticulture, à l'école pratique d'agriculture d'Écully.

— Premier concert au profit des pauvres, donné sur la place Bellecour, par la musique de la Landwher suisse.

16 Juin. — Crue extraordinaire du Rhône. Deux bateaux de bains sont entraînés par les eaux. Presque toutes les caves du centre de la ville sont inondées. Heureusement l'inondation ne dure qu'un jour.

— Scrutin de ballottage dans les 2e et 3e arrondissements municipaux de Lyon. — Sont nommés : dans le 2e arrondissement : M. Bouillin ; — dans le 3e arrondissement : MM. Guy, Thivollet, Pichot, Broussas, Coquet, Bœuf, Bruyas et Regodiat.

— Deuxième concert donné, au kiosque de Bellecour, par la musique de la Landwher suisse.

21 Juin. — M. Bailly, maître de conférence à la Faculté des Lettres de Lille, soutient ses thèses de doctorat ès-lettres, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres de Lyon.

23 Juin. — Distribution des prix de l'Ecole d'enseignement professionnel, au cirque Rancy, sous la présidence de M. Léon Say, sénateur et membre de l'Académie française.

29 Juin. — Conférence révisionniste, faite au Casino par MM. de Lanessan, Lockroy et Millerand, députés.

30 Juin. — Première journée des Courses de Lyon.

L'Administrateur-Gérant,

MOUGIN-RUSAND.

Digitized by Google

TABLE DU SEPTIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LYON ET DES ENVIRONS

Pages.

Natalis RONDOT. — Les Maîtres particuliers de la Monnaie de Lyon. 5

A. POIDEBARD. — Les Voyages de Mme de Sévigné dans le Lyonnais (1672 à 1694) 13, 121

A. VACHEZ. — Histoire de la statue d'Ampère. 73

Comte DE CHARPIN-FEUGEROLLES. — Recherches historiques et généalogiques sur la commune de Mays et sur la famille de ce nom 92

C. BROUCHOUD. — Histoire du couvent des Grands Carmes de Lyon. 105, 167, 279, 346, 442

L. PAGANI. — Chazay-d'Azergues en Lyonnais 157, 254, 313, 389

L.-B. MOREL. — Une Visite à l'église Saint-Sorlin de Serrières (Ardèche). 193

L. MOREL DE VOLEINE. — La Maison Millanais. 212

E. RÉVÉREND DU MESNIL. — Catalogue des prieurs, des chanoinesses-régulières et des chanoinesses-comtesses de Neuville-les-Dames 237, 328, 400

L. MOREL DE VOLEINE. — L'Académie de Lyon en 1724. . . 289

Chronique du mois 69, 153, 233, 309, 385, 479

ARCHÉOLOGIE

A. VACHEZ. — Le Dolmen de Vaudragon 461

Digitized by Google

LITTÉRATURE

Pages.

Clair Tisseur. — Lettres d'Hippolyte Flandrin 52
H. Hignard. — Étude de littérature comparée. Don Quichotte et Pickwick-Club 180

BEAUX-ARTS

L. Morel de Voleine. — Lutherie 359

BIOGRAPHIES

A. Mazon. — Le Père Grasset, chroniqueur Célestin du XVIIe siècle 33

PHILOLOGIE

Puitspelu. — Sur l'expression : Faire le pied de veau 293

BIBLIOGRAPHIE

Léon Galle. — A la veille de la Révolution. Lyon, de 1778 à 1780 61
Léon Galle. — L'Armorial du Bourbonnais, de M. le comte de Soultrait 144
A. Vachez. — La Légende du grand saint Antoine, publiée par M. C. Guigue 145
Marius Grillet. — Poèmes bibliques et évangéliques, par J.-E. Beauverie 218
A. Vachez. — Pierre Bossan, architecte, sa vie, son caractère, son œuvre, sa doctrine, par Sainte-Marie Perrin 223
A. Vachez. — Lettres du maréchal de Tessé, publiées par le comte de Rambuteau 225
E. Charvériat. — Histoire de la littérature allemande, par G.-A. Heinrich, 2e édit., t. Ier 297
E. Charvériat. — Histoire de Crémieu, par B. Delachenal . . 373
Humbert Mollière. — La vie et les œuvres de Jérôme de Monteux, par M. H. de Terrebasse 467

Digitized by Google

POÉSIE

Pages.

Aug. VETTARD. — A. M. Ch. Textor, statuaire lyonnais. La statue d'Ampère 90
Aug. VETTARD. — Une Surprise 216

COMPTES RENDUS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE LYON

Académie des sciences, belles-lettres et arts. 63, 147, 227, 302, 379, 473
Société littéraire, historique et archéologique 68, 150, 307, 384, 477
Société linnéenne 67
Société des sciences industrielles 68
Société d'économie politique 151, 308
Société de géographie 152, 307
Club alpin français 152, 307, 477
Société des bibliophiles lyonnais 232
Union de la paix sociale 308
Société nationale d'éducation 478

PLANCHES DE LA REVUE

Statue de A.-M. Ampère 73
Pierre tombale de Gaston de Joyeuse 196
Pierre tombale d'Etienne de Rochefort 200

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google